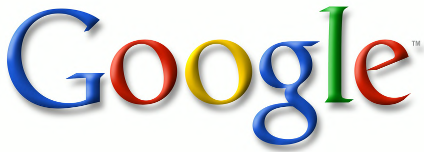
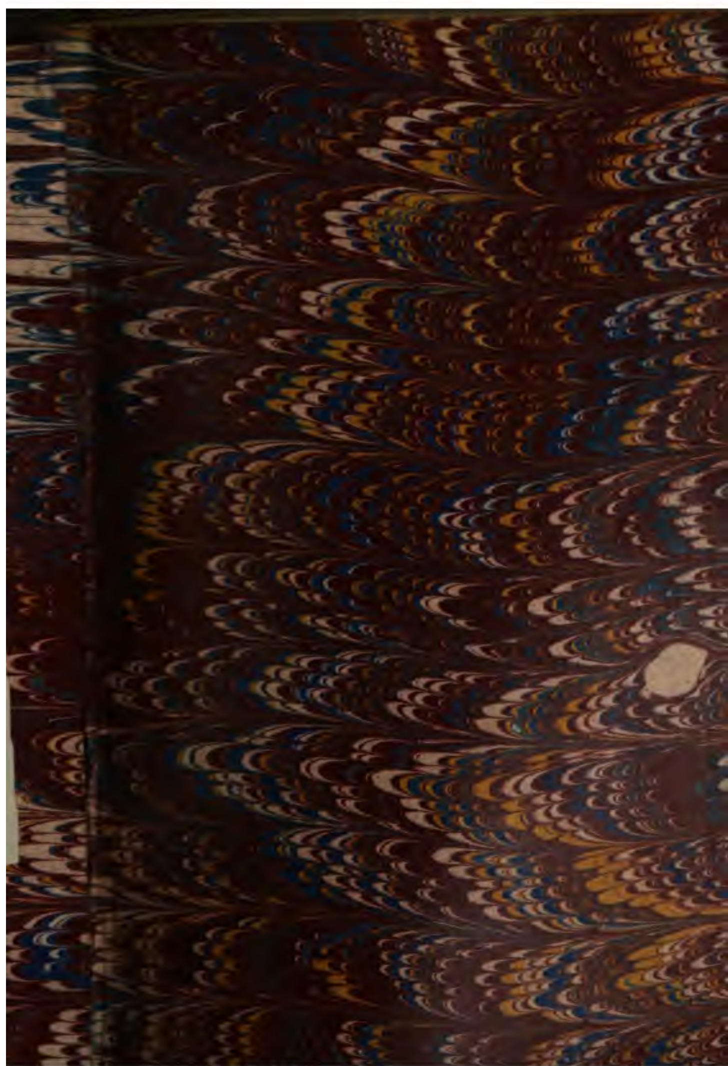





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



2 vols. in 1

pp. 263/4 defective

6/-

LA RÉGENCE.

IMPRIMERIE DE G. STAPLEAUX.

LA
RÉGENCE

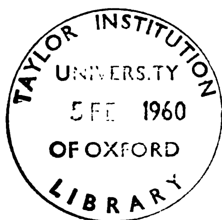
PAR

Alexandre Dumas.

TOME I.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1849


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
5 FEB 1960
OF OXFORD
LIBRARY

I

Le cercueil du roi. — Insultes de la populace. — Les trois pouvoirs. — Madame de Maintenon. — Les princes légitimés. — M. le duc d'Orléans. — Portraits du duc et de la duchesse du Maine. — Portrait du comte de Toulouse. — Portrait de Philippe II d'Orléans — Madame la duchesse d'Orléans. — Enfants nés de ce mariage. — Bâtards du duc d'Orléans. — Retour aux événements de l'époque.

Le 9 septembre 1715, vers sept heures du soir, un char funéraire, suivi de quelques voitures de deuil, sortait silencieusement de Versailles, traversait le bois de Boulogne,

gagnait la plaine Saint-Denis par des chemins détournés, et entrait dans la vieille basilique de Dagobert, portant un cadavre qui venait prendre, sur le premier degré de l'escalier des tombeaux, la place que son prédécesseur, étonné sans doute d'une si longue absence, y tenait depuis soixante et treize ans.

Ce cadavre qui, à son tour, devait attendre son successeur pendant cinquante-neuf ans, était celui du roi Louis XIV.

Pourquoi la dernière dépouille d'un des plus grands rois que la France ait eus avait-elle suivi cette route détournée? Pourquoi autour d'elle cette absence de pompe royale? Pourquoi ce mystérieux acheminement vers la dernière demeure?

C'est que la majesté de la mort, d'ordinaire la plus puissante de toutes les majestés, était cette fois aussi insuffisante que la majesté du rang pour protéger Louis XIV contre l'outrage.

En effet, quand la nouvelle de la mort du roi se répandit autour de Versailles, Paris tressaillit de joie comme s'il sentait se briser un long esclavage; le peuple, si longtemps malheureux, opprimé, ruiné, méprisé, presque haï, le peuple battit des mains, dansa, chanta, alluma des feux par la ville : de sorte que le lieutenant de police, M. d'Argenson, qui avait fait d'inutiles efforts pour s'opposer à ce torrent d'impiétés, déclara qu'il ne répondait de rien si le cortége mortuaire traversait Paris.

Voilà pourquoi le convoi suivait, dans sa course nocturne et mystérieuse, la route que nous avons indiquée.

Mais le peuple n'y perdit rien : ce peuple avide de spectacles et qui depuis si longtemps n'avait plus que celui des processions religieuses, ce peuple jura que celui-ci ne lui échapperait point; et comme Saint-Denis était le but où devait inévitablement tendre

le cadavre royal, ignorant du jour où Louis XIV se rendrait à sa dernière demeure, il alla dès le 6 septembre bivaquer dans la plaine qui sépare Paris du tombeau de ses rois.

Vers dix heures le cortége apparut.

Chose étrange, pas un prince du sang, pas un des princes légitimés, pas un des pairs créés par ce roi, pas un des courtisans qui de génération en génération s'étaient relayés dans les antichambres de Versailles pour attendre son lever, pas un de ces hommes n'accompagnait ce pauvre cadavre isolé, qu'on semblait bien mieux trainer à quelque gémonie inconnue que conduire à une sépulture royale.

M. le duc seul, jeune homme de vingt-trois ans, petit-fils du grand Condé, accompagnait le corps.

Était-ce par piété? Était-ce pour s'assurer que la porte du caveau funèbre serait bien refermée sur lui?

Aussi, le peuple qui attendait tout le long de cette route, le peuple, qui, comme dans un champ de foire, qui, comme sur une place de marché, avait ses restaurants, ses jeux, ses baladins; aussi le peuple, que la vue d'une certaine pompe, ou, à défaut de cette pompe, une douleur vraie et sincère eût peut-être contenu; le peuple, en voyant cet isolement, comprit-il qu'on lui abandonnait ce cadavre pour qu'il en fît à son plaisir et qu'il se vengeât de l'oppression par l'insulte.

Aux portes de Saint-Denis, le tumulte qui pendant toute la route avait accompagné le cortége redoubla encore; on voulait renverser le char funèbre; on voulait mettre en morceaux et cercueil et cadavre; la troupe fut obligée d'intervenir. Un homme sortit la tête par un des carrosses de la suite, et cria : « Je ne croyais pas que le carnaval fût en septembre. » Un autre repoussa deux Parisiens ivres qui roulèrent dans un fossé plein de

fange, et s'éloigna en disant : « Crapauds, cela vous apprendra à chanter quand le soleil se couche. »

En effet, la foule chantait ; elle chantait des noëls en réjouissance, des épigrammes contre le roi ; elle chantait des menaces contre les jésuites.

Elle chantait, faisant allusion au *cœur* du roi qui avait été porté chez les jésuites et aux *entrailles* qui avaient été déposées à Notre-Dame :

C'est donc vous, troupe sacrée,
Qui demandez le cœur des rois ;
Ainsi d'un vieux cerf aux abois
On donne aux chiens la curée.

Or, quand les chants du peuple se font entendre sur un pareil ton, ils ressemblent fort à un rugissement.

Le cadavre, en entrant dans la basilique, n'échappa point aux insultes de ces miséra-

bles. Le lendemain on lut sur les murailles de l'église :

A Saint-Denis comme à Versailles
Il est sans cœur et sans entrailles !

Les effigies du roi ne pouvaient échapper à une pareille proscription; les statues de pierre et de marbre furent mutilées; la statue de bronze de la place des Victoires, sur laquelle les dents ni les ongles ne pouvaient mordre, reçut cette inscription :

Tyran de bronze, il fut toujours ainsi.

Les saturnales durèrent jusqu'au lendemain matin.

Laissons le peuple hurler ses imprécations contre le monarque, ou plutôt contre la monarchie, et voyons ce que Louis XIV laissait après lui.

Trois pouvoirs bien distincts, dont deux étaient intimement liés.

Ces trois pouvoirs étaient :

Madame de Maintenon, de maîtresse devenue femme de Louis XIV, comme nous l'avons dit.

MM. du Maine et de Toulouse, de bâtards adultérins, devenus princes légitimés.

Et M. le duc d'Orléans, héritier légitime du trône en cas d'extinction de la branche aînée, représentée par le jeune Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, deuxième fils du duc de Bourgogne, né à Fontainebleau le 15 février 1710, et dernier débris de cette riche descendance que le roi épouvanté avait vu fondre entre les mains de la mort.

Les deux pouvoirs alliés et ayant un même but étaient madame de Maintenon et les princes légitimés.

Ce but était de remettre tous les fils de

l'État aux mains de M. du Maine, afin que madame de Maintenon continuât d'exercer, sous la régence de son élève favori, l'influence que Louis XIV lui avait laissé prendre sur les affaires politiques et religieuses pendant les dernières années de son règne.

Le but de M. le duc d'Orléans était au contraire de soutenir la prérogative de son sang, de réclamer, avec la régence, la direction de l'éducation royale; et en conservant enfin jusqu'au jour de sa majorité le jeune prince sain et sauf, de répondre péremptoirement aux calomnies répandues sur lui par ses ennemis à l'époque désastreuse de la mort du grand Dauphin et des princes ses fils et ses petits-fils.

La cause de M. le duc d'Orléans était celle de toute la noblesse de France, qui se regardait comme insultée par les priviléges inouïs accordés par Louis XIV aux princes légitimés, auxquels il avait donné le pas sur

les ducs et pairs, et qu'il appelait à la succession au trône en cas d'extinction de la branche aînée.

Ainsi, dans ce cas, M. du Maine, bâtard et adultérin, primait M. le duc d'Orléans, héritier légitime dans l'ordre de la succession ordinaire.

Disons quelques mots des personnages dont nous venons de prononcer les noms, d'indiquer les prétentions et de dévoiler le but.

Madame de Maintenon.

Dans notre histoire de Louis XIV, nous avons dit sur Françoise d'Aubigné tout ce que nous avions à en dire ; nous l'avons suivie dans son étrange fortune depuis sa naissance dans les prisons de la Conciergerie de Niort, le 27 novembre 1635, jusqu'à sa sortie

de Versailles et son entrée à Saint-Cyr le 30 août 1715. Tout ce que nous pourrions écrire ici serait donc une répétition.

M. le duc du Maine.

Nous avons raconté comment M. le duc du Maine, né le 31 mars 1670, nommé *Bourbon* ainsi que son frère en 1673, revêtu du premier rang après les princes du sang en 1694, et enfin appelé à succéder au trône à défaut de prince du sang en 1714, avait complétement abandonné le parti de sa mère, pour se rallier au parti de sa rivale, madame de Maintenon.

Que l'on ne s'étonne pas de cette ingratitude; M. le duc du Maine n'avait aucune vertu réelle, et il était prêt à sacrifier à son intérêt jusqu'à l'apparence des vertus qu'il faisait semblant d'avoir.

C'est dans Saint-Simon, ce grand peintre du XVIIIe siècle, qu'il faut chercher le portrait de M. le duc du Maine.

M. le duc du Maine avait de l'esprit, non pas comme un ange, mais comme un démon auquel il ressemblait si fort en malignité, en noirceur d'âme, en perversité de cœur, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil superbe, en faussetés exquises, en artifices sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agrément, en art d'amuser, de divertir et de charmer quand il voulait plaire. C'était un poltron accompli de cœur et d'esprit, et à force de l'être il devenait le poltron le plus dangereux et le plus propre, pourvu que ce fût par-dessous terre, à se livrer aux plus terribles extrémités pour parer ce qu'il avait à craindre; dans ce cas alors il se portait aux souplesses et aux bassesses les plus rampantes, jusqu'à ce que comme le serpent il

se redressât pour mordre ou pour étouffer.

Il avait épousé, le 19 mars 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Toute autre femme eût peut-être contenu ce caractère dangereux, mais l'orgueilleuse princesse tendit au contraire éternellement à augmenter l'ambition de son mari.

Avec autant d'esprit au moins que le duc, Louise de Bourbon marchait d'une allure toute contraire. Elle avait du courage à l'excès, elle était entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connaissant que la passion présente, s'indignant sans cesse des mesures souterraines de son mari qu'elle appelait *misères et faiblesses,* de son mari à qui elle reprochait l'honneur qu'elle lui avait fait en l'épousant, de son mari qu'à force d'énergie elle rendait petit et souple devant elle et qu'elle poussait en avant, espérant sans cesse communiquer sa volonté à cette pauvre et misérable organisation.

Physiquement, M. du Maine avait la figure agréable, la taille moyenne et assez bien prise, mais il boitait d'une chute qu'il avait faite dans son enfance.

Madame du Maine était loin d'être jolie; cependant son esprit donnait du piquant à son visage, mais elle était si petite qu'on l'appelait la naine. A peine atteignait-elle à la taille de quatre pieds.

M. le comte de Toulouse.

M. le comte de Toulouse, à l'opposé de son frère, était l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité mêmes. Il avait l'accueil aussi gracieux que son naturel glacial pouvait le lui permettre; un certain courage et une envie réelle d'être utile au roi ou à la France, mais cela par les bonnes voies et par les moyens honnêtes. Peu spirituel, un sens droit remplaçait chez lui cette verve dont avait hérité

son frère aîné, et qu'on appelait l'esprit de Mortemart. Tout appliqué d'ailleurs à savoir sa marine et son commerce, deux choses qu'il entendait très-bien. Cette différence dans les caractères, qui méritait à l'un les inimitiés et à l'autre les sympathies de tout le monde, avait mis du froid entre les deux frères. M. de Toulouse, sage, silencieux et mesuré, désapprouvait hautement sa belle-sœur à chaque folie nouvelle qu'elle faisait, et les motifs de désapprobation étaient fréquents ; de son côté, madame du Maine enrageait de voir qu'elle ne pouvait rien sur le comte de Toulouse, et son irritation continuelle avait pour but obstiné de changer la froideur des deux frères en une brouille ouverte et définitive.

Il avait épousé une demoiselle Marie de Noailles, dont l'histoire s'est peu occupée, et dont nous n'aurons guère à nous occuper plus que l'histoire.

A ce parti des princes légitimés se rattachaient naturellement les autres enfants bâtards de Louis XIV, c'est-à-dire la première mademoiselle de Blois, mariée au prince de Conti mort en 1685, et qu'on appelait la princesse douairière;

Mademoiselle de Nantes, mariée au duc de Bourbon, et qu'on appelait madame la duchesse;

Et la seconde mademoiselle de Blois, mariée au duc d'Orléans qui fut depuis le régent.

Philippe d'Orléans.

Philippe II, duc d'Orléans, était né à Saint-Cloud le 4 août 1674.

Sa mère, Charlotte-Élisabeth de Bavière, connue sous le nom de princesse palatine, disait en parlant de lui :

— Les fées furent conviées à mes couches,

et chacune dotant mon fils d'un talent, il les eut tous. Malheureusement on avait oublié d'inviter une fée qui, arrivant après les autres, dit : « Il aura tous les talents, excepté celui d'en faire bon usage. »

A l'âge de quarante et un ans auquel il était parvenu au moment où nous ouvrons cette nouvelle période de l'histoire de France, le duc d'Orléans était d'une figure agréable, quoique rougie par le soleil d'Italie et d'Espagne, d'une physionomie attrayante, quoique ses mauvais yeux le fissent loucher, d'une taille médiocre et cependant aisée, quoique grosse. Il montait bien à cheval, mais faisait des armes et dansait médiocrement. Malgré cela, il avait dans le visage, dans le geste, dans toute l'habitude de son corps une grâce infinie et si naturelle, qu'elle se faisait visible dans ses moindres actions. Il était doux, accueillant, ouvert, d'un air facile et charmant; il avait la voix agréable, l'accent persuasif et

un don de parole particulier qui lui donnait une netteté d'expression que rien ne surprenait et qui surprenait toujours. Ses reparties étaient promptes, justes et gaies. Ses premiers jugements étaient sûrs, la réflexion seule les rendait indécis ; sa démonstration était si lucide qu'il faisait claires les choses les plus abstraites de la science, de la politique, du gouvernement et des finances. Tous les arts lui étaient familiers : il était bon peintre, bon musicien, excellent chimiste, mécanicien habile. A l'entendre parler, on lui eût cru une vaste instruction : on se fût trompé, il n'avait qu'une excellente mémoire. Il avait par son père, Monsieur, hérité *en plein*, comme dit Saint-Simon, du courage de ses ancêtres, ce qui, sans être méchant de paroles, le rendait assez difficile sur la valeur des autres. Au reste, modeste et silencieux à son égard, il racontait les choses de guerre où il avait eu le

plus de part, et où il avait couru les plus grands dangers, en donnant avec équité toutes les louanges aux autres. C'eût été un excellent général si le roi n'eût pas été jaloux de lui, comme il avait été jaloux de son père. Sa faiblesse était de croire que de corps, d'esprit et de caractère il ressemblait à Henri IV. Il était, nous l'avons déjà dit, brave, gai et spirituel, mais encore bon, humain, compatissant. Mais comme en lui tout était extrême, il tourna en vice cette suprême vertu, poussant la miséricorde jusqu'à la faiblesse, le pardon des injures jusqu'à l'insouciance. Sophiste, parfois il soutenait les paradoxes les plus étranges, disant que l'homme le plus honnête était celui qui avait l'art de cacher qu'il ne l'était point; du reste, irréligieux, ardent au plaisir, poussant l'indépendance jusqu'au cynisme, exagérant tous ses défauts sans prendre la peine de faire valoir ses bonnes qualités, et s'étant fait

peindre d'un seul trait par ces paroles de Louis XIV :

— Mon neveu est un fanfaron de vices.

Le duc d'Orléans avait dix-sept ans à peine quand le roi le maria avec mademoiselle de Blois, sa fille. Il aimait fort madame de Bourbon, et ne se prêta qu'avec une grande répugnance à ce mariage. On l'avait menacé, sur son premier refus, de l'enfermer au château de Villers-Cotterets, et cependant il résistait; ce fut Dubois qui le décida. On sait qu'au moment où il venait d'engager sa parole au roi, la princesse palatine, nourrie dans les traditions de l'aristocratie allemande, accueillit cette déclaration par un soufflet.

Cette union ne fut pas heureuse; le duc d'Orléans s'était marié avec répugnance. Mademoiselle de Blois s'était mariée sans affection; elle croyait avoir fort honoré M. le duc d'Orléans en l'épousant. Quelque effort qu'elle fît pour se retenir à cet endroit, il lui échap-

pait des impertinences qu'elle eût voulu reprendre aussitôt qu'elles étaient dites, et que cependant elle laissait constamment échapper. Saint-Simon dit d'elle qu'elle voulait paraître fille de France *jusque sur sa chaise percée.*

Madame la duchesse d'Orléans était grande sans majesté ; elle avait la gorge, les yeux et les bras admirables, la bouche assez bien, de belles dents un peu longues, des joues trop larges et trop pendantes qu'elle fardait outre mesure ; ce qui la déparait, c'était la place de ses sourcils, qui était pelée et rouge avec fort peu de poils, quoiqu'elle eût de belles paupières et des cheveux châtains bien plantés ; elle avait la tête branlante comme une vieille femme, ce qui était chez elle la suite de la petite vérole ; sans être bossue ni contrefaite, elle avait cependant un côté plus gros que l'autre ; elle était horriblement paresseuse, demeurant le plus qu'elle pouvait

soit dans son lit, soit sur une chaise longue, mangeant presque toujours couchée et ayant rarement d'autres convives que Louise Adélaïde de Damas Thiange, duchesse de Sforce, nièce de madame de Montespan, et par conséquent sa cousine germaine à elle. Elle avait commencé à donner quelques sujets de plainte à son mari, en jetant les yeux avec un peu trop de bienveillance sur le chevalier de Roye, qui fut depuis le marquis de la Rochefoucauld, ce qui ne l'empêcha pas d'en vouloir fort à M. le duc d'Orléans de toutes les infidélités qu'il lui fit en échange de celle qu'elle avait eu l'intention de lui faire, et cela, non pas par jalousie, mais par dépit de ne pas être adorée et servie par lui comme une divinité. Au reste, jamais de sa part un pas au-devant de son mari; jamais une attention à lui plaire, jamais une contrainte à ne pas faire ce qui lui était désagréable; rien d'accueillant, rien de pré-

venant, rien de cette liberté gracieuse et familière d'une femme qui vit bien avec son mari; toujours recevant ses avances avec froideur et une sorte de dédaigneuse supériorité. Aussi, en parlant d'elle, l'appelait-il souvent madame Lucifer, nom qui la peignait assez bien et qui ne lui déplaisait pas.

De ce mariage étrange et mal emboîté étaient nés sept enfants, un garçon et six filles.

Le garçon était Louis d'Orléans.

Les six filles étaient, l'aînée, Marie Louise, qui avait épousé M. le duc de Berry, et qui était veuve depuis trois ans;

La seconde, Louise Adélaïde de Chartres, qui devait devenir abbesse de Chelles;

La troisième, Charlotte Aglaé de Valois, qui devait épouser le duc de Modène;

La quatrième, Louise Élisabeth de Montpensier, qui devait épouser don Louis, prince des Asturies;

La cinquième, Philippine Élisabeth Charlotte, comtesse de Beaujolais, fiancée en 1721 au second fils du roi d'Espagne;

Enfin, la sixième, Louise Diane, qui devait épouser le prince de Conti.

Il avait en outre trois bâtards, deux garçons et une fille.

Un seul fut légitimé et se nomma le chevalier d'Orléans, et fut général des galères et grand prieur de France; il était fils de mademoiselle de Sery, qui fut depuis comtesse d'Argenton.

Les deux autres étaient, l'un abbé de Saint-Albin, fils de la Florence, danseuse de l'Opéra;

L'autre, une fille née de mademoiselle Desmarets, actrice de la Comédie-Française.

Le duc d'Orléans ne croyait à sa paternité qu'à l'égard du chevalier d'Orléans, aussi le reconnut-il.

Quant aux deux autres, il ne voulut entendre à rien malgré leurs instances ; il les trouvait, disait-il, trop *arlequins*.

Maintenant que nos principaux acteurs sont posés, levons la toile et voyons-les jouer chacun son rôle dans cette grande comédie qu'on appelle la Régence.

II

Les salons de M. le duc d'Orléans pendant les trois derniers jours de la maladie de Louis XIV. — M. le prince de Conti. — Sa femme, mademoiselle de Condé. — Sa mère, mademoiselle de Blois. — Préparatifs de M. le duc d'Orléans pour la séance du parlement. — Lord Stairs, anecdote. — Séance du 2 septembre. — Premier discours du roi Louis XV. — Honneurs rendus à la mémoire de Louis XIV à l'étranger. — Réponse du duc d'Orléans à M. d'Argenson.

Pendant les trois derniers jours de la maladie du roi, les salons du duc d'Orléans s'étaient vidés et remplis, selon les alter-

II

Les salons de M. le duc d'Orléans pendant les trois derniers jours de la maladie de Louis XIV. — M. le prince de Conti. — Sa femme, mademoiselle de Condé. — Sa mère, mademoiselle de Blois. — Préparatifs de M. le duc d'Orléans pour la séance du parlement. — Lord Stairs, anecdote. — Séance du 2 septembre. — Premier discours du roi Louis XV. — Honneurs rendus à la mémoire de Louis XIV à l'étranger. — Réponse du duc d'Orléans à M. d'Argenson.

Pendant les trois derniers jours de la maladie du roi, les salons du duc d'Orléans s'étaient vidés et remplis, selon les alter-

natives de bien et de mal de l'illustre malade.

Outre la nouvelle de la mort de Louis XIV, la conversation de ces salons roulait sur une des dernières excentricités du prince de Conti qui avait épousé une princesse de Condé.

C'était un singulier corps au physique et au moral que monseigneur Louis-Armand, prince de Conti, et ses excentricités, comme on dirait aujourd'hui, faisaient alternativement les joies et les terreurs de la cour.

C'était un petit homme horriblement contrefait, qui pouvait encore passer pour la figure, mais repoussant du reste de sa personne, et auquel sa distraction continuelle donnait un air égaré qui, lorsqu'on connaissait son caractère, n'avait rien de rassurant. Au moment où on s'y attendait le moins, au milieu d'une conversation, pendant la promenade et même assis, il se laissait tomber

sur sa canne. On était si accoutumé à cette chute chez le feu roi, que, lorsqu'on entendait quelque bruit dont on ne pouvait pas se rendre compte immédiatement, on disait : « Ce n'est rien, c'est le prince de Conti qui tombe. »

Sa femme était une charmante personne qui jouait à la beauté, dit la princesse palatine, le tour de prouver que la grâce lui est préférable. Elle fut longtemps à s'habituer à vivre auprès d'un mari qui avait des pistolets, des épées et des fusils dans la ruelle de son lit, et qui parfois, le pistolet à la main, la réveillait pendant la nuit en lui disant : « Madame, préparez-vous à mourir, je vais vous tuer. » La première fois que cet étrange caprice prit au prince, la pauvre femme eut grand'peur ; mais enfin elle s'aguerrit, et une belle nuit, au moment où son mari lui faisait sa menace accoutumée, elle prit un fusil qu'elle avait caché de côté et mit le prince en joue ; le prince, qui était peureux comme un

singe, jeta ses pistolets, demanda pardon, et protesta à sa femme d'un amour dont les preuves étaient parfois fort dangereuses, s'il faut en croire les mémoires du temps, et particulièrement les lettres de la princesse palatine.

La pauvre femme fut donc débarrassée, ou à peu près, de ses terreurs nocturnes; nous disons à peu près, car avec le prince de Conti on n'était jamais débarrassé de rien; mais le prince avait une autre manie, moins dangereuse en apparence, quoique plus mortelle peut-être. Au moment où sa femme s'y attendait le moins, il entrait dans son boudoir, en refermait la porte derrière lui, tirait un Ovide de sa poche et se mettait à lire du latin pendant deux heures à la pauvre femme qui n'en comprenait pas un mot, la forçant de s'extasier aux endroits qu'il trouvait de son goût; contre cette persécution elle n'avait pas trouvé de remède.

Le prince de Conti n'avait jamais aimé personne que sa mère, mademoiselle de Blois, fille de mademoiselle de la Vallière, et qu'on appelait la grande princesse de Conti, et cependant la mère et le fils étaient toujours en dispute. Dans un moment de bouderie, la grande princesse décida de se faire bâtir une maison loin de l'hôtel de son fils, et y mit les ouvriers; malheureusement, les fondations à peine posées, elle se raccommoda avec son *magot*, comme elle l'appelait, et les ouvriers furent congédiés. Mais le beau temps était rare dans la maison de Conti. Une nouvelle brouille survint, et avec elle les ouvriers; cela était devenu une habitude : à chaque raccommodement de la mère et du fils, la mère renvoyait maçons et architectes; à chaque dispute, elle les rappelait, de sorte qu'on pouvait savoir à la seule inspection des travaux comment la grande princesse et son fils vivaient ensemble; la maison avançait-elle, ils étaient

chien et chat; la maison était-elle abandonnée, tout allait le mieux du monde dans l'intérieur filial et maternel.

Le futur régent était en train d'acheter la régence.

Le premier président de Mesmes était une créature de madame de Maintenon, il ne fallait pas songer à l'avoir.

M. de Guiche passait pour être fort attaché aux bâtards.

M. de Guiche était colonel aux gardes françaises; M. de Guiche était un homme important; M. de Guiche reçut six cent mille livres et répondit de ses hommes.

Les simples gardes-françaises devaient occuper sourdement le palais, tandis que les officiers avec les soldats d'élite, mais sans uniforme, se répandraient dans la salle.

Quant aux présidents Maisons et Lepelletier, ils étaient au duc d'Orléans; le prince les appelait ses *pigeons privés*.

D'Aguesseau lui était dévoué ; Joly de Fleury lui avait promis de parler en sa faveur.

Les jeunes conseillers ne devaient pas hésiter entre la *vieille* (c'était ainsi qu'on nommait madame de Maintenon) et le duc d'Orléans.

Les vieux conseillers ne tiendraient pas devant le droit de remontrances que l'on promettait de leur rendre.

Enfin les ducs et pairs devaient être séduits par la prérogative qui leur serait définitivement accordée de rester couverts pendant que le premier président leur demanderait leur voix.

L'Espagne menaçait bien, à cause de la vieille rancune que le roi gardait au duc d'Orléans, qui avait été en coquetterie avec sa femme, et qui, outre sa place dans son lit, avait eu quelque velléité de lui prendre sa place sur le trône ; l'Espagne, disons-nous, menaçait bien, par l'organe du prince de Cellamare, de ne point reconnaître la ré-

MM. d'Aguesseau et Joly de Fleury, tout en serrant la main à lord Stairs, tout en rudoyant le prince de Conti, tout en cherchant des yeux le jeune duc de Fronsac, qui était déjà une puissance, tout en échangeant tout bas quelques mots avec M. de Saint-Simon, le duc d'Orléans prenait donc toutes ses précautions pour le lendemain.

Le duc d'Orléans passa une partie de la nuit dans son cabinet avec le cardinal de Noailles, le même qui avait été chargé de remettre le cœur du feu roi aux jésuites, et qui leur avait dit en le leur remettant :

— Mes pères, vous possédez ce cœur qui vous a honorés constamment de son amitié et de sa confiance, le grand roi dont nous pleurons la mort voùs ayant toujours aimés tendrement.

Avec le cardinal, les dernières mesures pour le lendemain avaient été prises.

Ce lendemain tant attendu arriva.

Le jour trouva M. le duc d'Orléans parfaitement préparé à la lutte qui allait avoir lieu.

A huit heures du matin, le parlement était assemblé sous la présidence de Jean-Antoine de Mesmes.

La lettre de cachet, portant l'annonce officielle de la mort de Louis XIV, fut lue.

Puis, le duc d'Orléans fut introduit avec tous les honneurs dus à un fils de France.

M. le duc du Maine entra un instant après, suivi de M. le comte de Toulouse.

Le duc d'Orléans à son tour traversa le parquet, et alla se placer au-dessus du duc de Bourbon.

En passant, M. de Guiche lui avait montré ses hommes.

En prenant place au milieu des ducs et pairs, M. de Saint-Simon lui avait fait un signe.

En entrant, lord Stairs l'avait salué respec-

tueusement de la tribune, où derrière lui, dans la pénombre, on pouvait apercevoir la figure grimaçante de l'abbé Dubois.

Chacun, comme on voit, était à son poste.

La bataille s'engagea par un discours de M. le premier président.

On connaît les détails de cette mémorable séance dans laquelle fut détruit en quelques heures, pierre à pierre, l'édifice que madame de Maintenon, le père le Tellier et les bâtards avaient si laborieusement élevé, pendant dix ans de patience et d'hypocrisie. Comme l'avait prévu Louis XIV, testament et codicille, tout fut détruit. « Nous sommes tout-puissants tant que nous vivons, avait dit le grand roi; morts, nous sommes moins que de simples particuliers. »

Autorité politique, autorité militaire, tout fut remis au duc d'Orléans. Il devait être seulement président du conseil de régence, il fut nommé régent; le commandement des

troupes de la maison du roi devait être donné à M. du Maine, il fut donné à Philippe II; M. du Maine devait disposer des emplois, bénéfices et charges de l'État, ce fut le duc d'Orléans qui hérita de ce privilége. En outre, le duc d'Orléans eut le droit de former le conseil de régence comme il l'entendrait, et même tous conseils inférieurs qu'il lui plairait d'établir. M. le duc du Maine conserva seulement la surintendance de l'éducation royale.

Quant à M. le duc de Bourbon, qui ne devait être admis au conseil de régence qu'à l'âge de vingt-quatre ans, M. le duc d'Orléans demanda son admission immédiate et l'obtint.

Les seuls articles du testament maintenus furent ceux qui donnaient au maréchal de Villeroy le titre de gouverneur du jeune roi Louis XV, et à la duchesse de Ventadour, celui de sa gouvernante.

Au reste, il n'y avait rien d'étonnant dans le maintien de ces dispositions à l'égard de la duchesse de Ventadour. On ne pouvait destituer la gouvernante du roi sans lui faire son procès.

La gouvernante du roi était revêtue d'une charge de la couronne.

Le gouverneur n'avait qu'une commission.

Ce premier arrêt du parlement fut à peine répandu dans Paris, que la joie y éclata. Le duc d'Orléans, c'était l'avenir, c'est-à-dire l'inconnu; or, l'inconnu, Dieu l'a voulu ainsi pour le bonheur de l'humanité, c'est l'espérance. Le duc du Maine, c'était le passé, c'est-à-dire madame de Maintenon, le père le Tellier; c'étaient les désastres de la guerre de succession, la sombre famine, la morne tristesse. Le passé, enfin, c'était la mort; l'avenir, c'était la vie.

Un second arrêt du parlement, rendu le 12, confirma le premier. A cette seconde

séance le jeune roi assista, dans les bras de sa gouvernante, et prononça un discours de trois lignes.

— Messieurs, dit-il de sa petite voix flûtée, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection. Mon chancelier vous dira ma volonté.

Ce furent les premières paroles politiques que prononça Sa Majesté; elles lui furent payées en bonbons par sa gouvernante.

Les dernières lui furent payées en malédictions par la France.

Une des particularités de ce lit de justice, dit le journal historique du règne de Louis XV, par M. de Lévi, président à la cour des aides, fut que la duchesse de Ventadour y assista, assise au bas du trône de Sa Majesté; avantage qu'aucune femme, avant elle, n'avait jamais eu, et dont elle aurait été privée s'il y avait eu une reine régente pour conduire elle-même le roi, son fils, à cette auguste fonction.

Ce second arrêt prononcé, aucun espoir ne restait plus aux princes légitimés.

M. de Toulouse, sans ambition avant comme après, s'en retourna chasser dans les bois de Rambouillet, où sa femme, sans ambition, comme lui, le reçut avec son sourire habituel.

M. du Maine, faible comme toujours et honteux de sa faiblesse, s'en retourna s'enfermer à Sceaux, pour achever sa traduction de Lucrèce.

— Monsieur, lui dit sa femme en le recevant, grâce à votre lâcheté, M. le duc d'Orléans est maître du royaume, et vous, avec votre Lucrèce, vous ne serez pas même de l'Académie.

M. le duc d'Orléans, après avoir reçu les félicitations de ses amis, courut à Saint-Cyr faire une visite à sa vieille ennemie, madame de Maintenon, qui le reçut avec une feinte humilité.

Il venait lui annoncer qu'il lui continuait la pension que lui avait faite le feu roi, et comme elle le remerciait :

— Je ne fais que mon devoir, répondit M. le duc d'Orléans; vous savez ce qui m'a été prescrit, je n'ai garde d'y manquer par cette raison, je le fais aussi par estime pour vous.

Le lendemain de cette visite, madame de Maintenon écrivait à madame de Caylus :

« Je voudrais de tout mon cœur que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai quitté le monde, que je n'aime pas, et suis dans la plus aimable retraite. »

Ce fut un des derniers soupirs que l'on entendit s'exhaler de Saint-Cyr; madame de Maintenon n'était plus qu'à l'état d'agonisante.

Pendant ce temps, M. le duc d'Orléans organisait son conseil de régence, qui demeurait tel que l'avait indiqué le feu roi.

Outre le conseil de régence, il créait encore six autres conseils :

Un conseil des affaires étrangères, présidé par le maréchal d'Uxelles.

Un conseil de la guerre, présidé par le maréchal de Villars.

Un conseil des finances, présidé par M. le duc de Noailles.

Un conseil de la marine, présidé par le maréchal d'Estrées.

Un conseil d'État, présidé par M. le duc d'Antin.

Un conseil de conscience, présidé par le cardinal de Noailles.

Ces conseils créés, il s'occupa de tenir les promesses faites, ce qui est chose rare de la part de ceux qui arrivent au pouvoir.

Le parlement eut son droit de remontrances, qui lui avait été enlevé sous Louis XIV.

M. de Mesmes, premier président, qui avait su tourner à temps de M. le duc du

Maine à M. le duc d'Orléans, fut fait grand maître des ponts et chaussées du royaume, charge qui, créée pour lui, devait mourir avec lui.

Joly de Fleury et d'Aguesseau entrèrent au conseil de conscience.

Le marquis de Ruffé, lieutenant général des armées du roi, fut nommé sous-gouverneur de Sa Majesté.

Le marquis d'Asfeld fut membre du conseil de la guerre, et fut nommé contrôleur général des fortifications.

Le marquis de Simiane fut nommé lieutenant général du roi en Provence.

L'abbé de Fleury, auteur de l'*Histoire Ecclésiastique*, fut nommé confesseur du roi.

Cette dernière nomination, quoiqu'elle fût une sinécure, l'auguste pénitent ayant cinq ans à peine, n'en était pas moins significative, depuis Henri IV cette place ayant été constamment tenue par des jésuites.

Le père le Tellier, se voyant sans fonction, demanda au régent quelle était sa destination présente.

— Cela ne me regarde pas, dit le prince, informez-vous à vos supérieurs.

Quant à l'ordre qui avait été donné par Louis XIV, à son lit de mort, de conduire le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air, le régent, au lieu d'y voir un inconvénient, y voyait une facilité pour lui ; Vincennes étant plus près de Paris que de Versailles, et Paris étant le centre de ses affaires, et surtout de ses plaisirs.

Néanmoins, les médecins de la cour ayant, sans doute pour des motifs de commodité personnelle, déclaré l'air de Versailles aussi pur que quelque air que ce fût, le régent assembla les médecins de Paris, qui, probablement toujours par le même motif de commodité, se décidèrent pour Vincennes.

En conséquence, le jeune roi fut conduit

au donjon le 9, c'est-à-dire le même jour où le cercueil du roi mort fut conduit à Saint-Denis.

Les cours étrangères vengèrent Louis XIV des insultes qui avaient été faites à son cadavre par la populace de Paris.

A Vienne, l'empereur prit le deuil comme d'un père, et tout divertissement fut défendu pendant le carnaval, qui ne venait cependant que quatre mois après.

A Constantinople, un grand service fut célébré, et le comte des Alleurs, ambassadeur de France près la Porte Ottomane, demanda et obtint une audience du Grand Seigneur, pour lui notifier la mort de Louis XIV.

Le sultan le reçut aussitôt, et le vizir lui dit :

— Vous avez perdu un grand empereur, et nous un grand ami et bon allié : Sa Hautesse et moi avons pleuré sa mort.

Ce fut pendant qu'on rendait à Louis XIV

ces honneurs suprêmes à l'étranger, que d'Argenson vint dire au régent qu'on traitait le roi de banqueroutier.

— Eh bien! demanda le régent, quel remède voyez-vous à cela?

— Il faut, répondit le lieutenant de police, faire arrêter ceux qui tiennent ces mauvais propos.

— Vous n'y entendez rien, dit le prince; il faut payer les dettes du défunt, et tous ces gens se tairont.

III

Le régent et sa famille. — Madame la duchesse de Berry. — Mademoiselle de Chartres. — Mademoiselle de Valois. — Louis d'Orléans, duc de Chartres. — Les jeunes princesses.

Dans les deux chapitres précédents, nous avons tracé le portrait des principaux personnages qui servent de transition à ces deux époques bien distinctes qu'on appelle le siècle de Louis XIV et la régence. Nous avons dit ce qu'étaient M. le duc du Maine, madame la duchesse du Maine et M. le comte de Tou-

louse. Nous avons esquissé la silhouette de Philippe II d'Orléans; nous avons dit un mot de la seconde mademoiselle de Blois, sa femme; mais nous n'avons aucunement parlé du reste de la famille; c'est-à-dire de Madame, seconde femme de Monsieur et mère du régent; c'est-à-dire de madame de Berry, fille aînée de Philippe, de mademoiselle Louise-Adélaïde de Chartres, de M. Louis d'Orléans, de mademoiselle Charlotte-Aglaé de Valois, qui jouent un rôle important dans la vie de leur père.

Les trois autres filles, qui furent, l'une mariée au prince des Asturies, la seconde fiancée à l'infant don Carlos, et la troisième qui devint la femme du prince de Conti, n'ont ni importance politique, ni réputation scandaleuse; nous ne nous en occuperons donc que suivant les besoins de notre narration.

Le terrain politique déblayé par le double arrêt du parlement, madame de Maintenon

reléguée à Saint-Cyr, M. du Maine et M. de Toulouse retirés, l'un à Sceaux, l'autre à Rambouillet, le père le Tellier exilé à la Flèche, le roi mort enterré à Saint-Denis, le jeune roi installé à Vincennes, isolent le Palais-Royal, cette halte que fait la régence entre Versailles et les Tuileries, et nous permettent de changer les murailles muettes du cardinal de Richelieu en transparentes cloisons de verre.

Comme âge et comme importance de personne, Madame vient d'abord, Madame, que son fils aimait si tendrement, écoutait si patiemment et à laquelle il désobéissait si régulièrement.

Charlotte-Élisabeth de Bavière avait succédé comme seconde femme à la belle et coquette madame Henriette d'Angleterre, morte en 1670, empoisonnée, selon toute probabilité, par le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat.

Elle était née à Heidelberg, le 7 juillet 1652, pendant le septième mois de la grossesse de sa mère.

Laissons la sincère princesse faire elle-même son portrait physique. Nous emprunterons le portrait moral au duc de Saint-Simon, à Duclos et aux autres auteurs du temps. Voici le premier :

« Il faut bien que j'avoue que je suis abominablement laide, ce qui d'ailleurs ne me coûte pas beaucoup à dire. Je n'ai point de traits, j'ai de petits yeux, un nez court et gros, des lèvres longues et plates ; tout ceci ne peut former une physionomie. J'ai de grandes joues pendantes et un grand visage ; avec cela je suis très-petite de taille, courte et grosse. Pour savoir si mes yeux annoncent de l'esprit, il faudrait les examiner au microscope ou avec des conserves, autrement il serait difficile d'en juger. On ne trouverait probablement pas sur toute la terre

des mains plus vilaines que les miennes. Ce n'est pas tout; lorsque quelque chose m'afflige, mon côté gauche s'enfle comme si j'avais avalé une boule d'eau, ce qui m'arrive souvent, étant d'un caractère mélancolique. Rester couchée n'est pas mon fait; lorsque je m'éveille, il faut que je saute à bas du lit; je déjeune rarement et seulement avec du pain et du beurre; je ne prends ni thé, ni chocolat, ni café, ne pouvant souffrir toutes ces drogues étrangères; je ne mange de soupe que celle qui est accommodée au lait, à la bière ou au vin. Je ne puis supporter le bouillon; quand je mange des mets où il y en a, je tombe aussitôt malade, le corps m'enfle et j'éprouve des coliques; quand je prends du bouillon tout pur, je suis forcée de vomir jusqu'au sang, et dans ce cas, il n'y a que le jambon et les saucisses qui me remettent l'estomac.

« Dans ma jeunesse, j'aimais mieux les

épées et les fusils que les poupées; j'aurais bien voulu être garçon, ce qui a failli me coûter la vie. En effet, ayant entendu raconter qu'à force de sauter, Marie Germain était devenue homme, j'ai fait des sauts si terribles, pour que le même changement s'opérât en moi, que c'est un miracle que je ne me sois pas cassé le cou. »

Au milieu de tout cela, la princesse Charlotte avait grandi, et, en grandissant, était devenue *un affreux petit laideron*, comme elle le dit elle-même.

Mais elle était princesse, ce qui fit qu'on avait toute certitude de la marier, si laide qu'elle fût.

D'ailleurs, malgré sa laideur, elle avait inspiré une véritable passion.

Cet étrange amoureux était Frédéric, marquis de Bade-Dourlach. Il fit tout ce qu'il put pour se faire aimer de la princesse, mais, chose singulière, quoiqu'il fût jeune et beau,

l'affreux laideron ne voulut pas de lui. Le pauvre marquis fut un temps énorme à se consoler de cet échec, et il n'épousa la princesse de Holstein que contraint et forcé par ses parents, et lorsqu'il eut perdu tout espoir d'épouser la princesse palatine.

Ce ne fut pas le tout. On voulut encore la marier avec Frédéric-Casimir, duc de Courlande. Celui-ci était amoureux d'une autre femme; cette autre femme était la princesse Marianne, fille du duc Ulric de Wurtemberg; mais les parents du duc de Courlande avaient jeté les yeux sur la princesse palatine, et, refusant leur consentement au mariage désiré, ils exigeaient que leur fils fît une visite à Heidelberg, espérant que les attraits de la princesse Charlotte militeraient victorieusement en sa faveur; mais à peine eut-il jeté les yeux sur elle, qu'il se sauva, demanda à partir pour l'armée, aimant mieux se faire tuer que d'épouser un pareil monstre.

Le prince Casimir courait toujours, et la princesse palatine riait encore de l'effet qu'elle avait produit sur son prétendant, lorsque les messagers du roi Louis XIV arrivèrent, la demandant en mariage pour Monsieur.

Quel motif avait déterminé le grand roi à cette alliance? C'est chose facile à expliquer. Par son mariage avec la fille de Philippe IV, il avait mis un pied en Espagne; par le mariage de madame Henriette avec Monsieur, il avait mis un pied en Angleterre; par son alliance avec l'avant-dernier électeur de la branche palatine, il mettait un pied en Allemagne.

C'était chose triste pour la princesse que ce mariage; elle succédait à une princesse morte de mort violente; elle épousait un prince dont les goûts étranges étaient connus; enfin, elle allait paraître au milieu d'une cour où, comme elle le dit elle-même, la faus-

seté passait pour de l'esprit, et la franchise pour de la simplicité.

Aussi fit-elle toutes les difficultés possibles, mais la raison d'État était là, il fallut obéir.

Aussi, arrivée à Saint-Germain, lui sembla-t-il être tombée des nues. Elle fit son effet sur Monsieur, c'est-à-dire qu'elle lui parut hideuse. Monsieur s'enfuit en l'apercevant, comme avait fait le duc de Courlande.

Le roi Louis XIV, qui n'épousait pas, fut au contraire charmant pour Madame. Il la vint chercher, la conduisit chez la reine en lui disant : « Soyez tranquille, elle aura plus peur de vous que vous d'elle, » et pendant toutes les cérémonies, il s'assit près d'elle, lui indiquant lorsqu'il fallait se lever, lorsqu'il fallait s'asseoir.

Chacun plaisanta sur la nouvelle arrivée, M. le grand Dauphin tout le premier.

Monsieur n'avait pas eu de garçon de sa première femme, et comme Louis XIV *vou-*

lait qu'il en eût un de la seconde, force fut donc à Monsieur de se mettre à l'œuvre.

Après trois ans de répugnance, Philippe d'Orléans naquit en 1674, et Élisabeth-Charlotte d'Orléans en 1676.

Aussitôt ce devoir accompli, Monsieur demanda à Madame la permission de faire lit à part.

Il va sans dire que la bonne princesse fut en haine avec madame de Maintenon, qui lui aliéna la Dauphine. Lorsque Madame vit que la Dauphine la recevait mal, elle alla droit à madame de Maintenon :

— Madame, lui dit-elle, madame la Dauphine me reçoit mal ; cela va bien tant qu'elle gardera des formes vis-à-vis de moi, et ce n'est jamais avec elle que je me querellerai ; mais si elle devient trop grossière, j'irai demander au roi si c'est lui qui le veut ainsi.

Cette menace ramena à Madame, non pas

le cœur, mais le visage de madame de Maintenon et de madame de Bourgogne.

Madame de Fiennes, femme de l'écuyer ordinaire de Madame, avait beaucoup d'esprit; mais elle était railleuse, et sa langue n'épargnait personne, pas même le roi, pas même Monsieur, à plus forte raison Madame. Mais Madame la prit un jour par la main, et la conduisant dans un coin, elle lui dit :

— Madame, vous avez beaucoup d'esprit, vous êtes aimable, seulement vous avez une manière de parler dont le roi et Monsieur s'accommodent parce qu'ils y sont accoutumés; pour moi qui arrive d'Allemagne, je n'y suis point faite, et comme il est probable que je ne m'y ferai pas, comme je me fâche tout rouge quand on se moque de moi, je veux bien vous donner un petit avis. Si vous m'épargnez, nous serons très-bien ensemble; mais si vous me traitez comme les autres, je ne vous dirai rien, mais je me plaindrai à

votre mari, et si votre mari ne vous corrige pas, je le chasserai.

Madame de Fiennes comprit parfaitement le danger qu'il y avait à plaisanter sur une pareille femme, et retint sa langue, moyennant quoi elle demeura au mieux avec la princesse, au grand étonnement de la cour et du roi lui-même, qui se demandait comment madame de Fiennes, qui disait du mal de tout le monde, même de lui, pouvait se taire aussi absolument à l'égard de Madame.

Ce mutisme l'étonna tellement qu'un jour il s'informa près de sa belle-sœur, laquelle lui dit tout naïvement son secret.

Madame n'entendait pas raison sur les mésalliances, témoin le soufflet qu'elle donna à son fils quand il lui annonça son mariage avec mademoiselle de Blois. Voici une autre anecdote à ce sujet qui finit d'une façon plus tragique, mais qui ne fit pas moins d'honneur à Madame.

Madame de Maintenon avait fait venir de Strasbourg deux jeunes filles qu'elle essaya de faire passer pour des princesses palatines, et qu'elle avait placées chez sa nièce en qualité de suivantes. Madame, avertie du fait par la Dauphine, résolut de ne pas souffrir une pareille profanation. Un jour donc que la nièce de madame de Maintenon se promenait avec ses deux suivantes dans les jardins de Versailles, Madame, qui l'avait vue de sa fenêtre et qui n'attendait que ce moment-là, descendit et s'arrangea de manière à rencontrer les deux demoiselles. Arrivée à dix pas d'elles, elle fit signe à la plus proche de venir.

— Qui es-tu, ma fille? demanda la princesse palatine à la jeune personne.

— Je suis une princesse palatine de Lutzelstein, répondit celle-ci.

— Et de quelle maison est ta mère?

— De la maison de Gehlen.

— Prends garde à ce que tu dis, ma fille, reprit la princesse palatine, car tu mens. Je connais ta mère; c'est une coquine qui a épousé un hautbois; si donc à l'avenir tu continues à te faire passer pour une princesse palatine, je te ferai couper les jupes au ras du dos, et je te lâche dans la cour de marbre, tu entends?

Et, ces paroles dites avec son calme ordinaire, Madame continua son chemin.

La pauvre fille demeura tellement ébouriffée de l'admonestation qu'elle tomba malade le soir même et mourut trois jours après. Sa sœur fut envoyée en pension à Paris, et changea de nom.

Il y avait quelque chose d'imposant dans Madame. Elle sentait sa princesse du vieux temps, avait beaucoup d'esprit, voyait bien ce qu'elle voyait, bonne, sûre, droite, vraie et fidèle amie, aisée à choquer, malaisée à ramener, ignorant toute commodité pour

soi, sobre sur ses désirs, sauvage dans ses mœurs, aimant passionnément les chevaux, les chiens, la chasse et les spectacles, n'étant jamais qu'en grand habit ou en habit de cheval avec une perruque d'homme, aimant avec idolâtrie son fils et follement M. le duc de Lorraine et ses enfants qui touchaient à l'Allemagne.

Elle passait sa vie à écrire, racontant les affaires les plus secrètes de l'État à toutes les amies qu'elle pouvait avoir de par le monde, et surtout à ses amies d'outre-Rhin.

Outre les affaires de l'État, elle racontait quelquefois les siennes.

On comprend qu'avec cette rigidité, madame de Berry devait être pour elle ce que Julie était pour Auguste, son ulcère.

Madame de Berry était la fille aînée du duc d'Orléans; à l'âge de sept ans, elle avait été prise d'une maladie que tous les médecins jugèrent mortelle; aussi l'abandonnèrent-ils.

Alors M. le duc d'Orléans fit porter chez lui le berceau de la pauvre petite, la soigna à sa manière et la guérit. Aussi Marie-Louise d'Orléans était-elle la fille bien-aimée de Philippe II.

Trop aimée, disent certains historiens, et ils citent à l'appui de cette assertion cette chanson dans laquelle l'illustre poëte expose ses maximes épicuriennes.

Les paroles et la musique étaient du régent.

L'austère philosophie,
En contraignant mes désirs,
Prétend que dans cette vie
Il n'est pas de vrais plaisirs.
Je renonce à ce système;
Dieux! n'en soyez point jaloux :
Dans les bras de ce que j'aime,
Je suis plus heureux que vous.

Eh quoi! vous m'avez fait naître
Avec des sens superflus;

Pour avoir le plaisir d'être,
Faut-il que je ne sois plus ?
Je renonce à ce système,
Dieux ! n'en soyez pas jaloux ;
Dans les bras de ce que j'aime,
Je suis plus heureux que vous.

D'un bonheur imaginaire
Je ne repais pas mon cœur,
Lorsque le présent peut faire
Mon unique et vrai bonheur.
Voilà quel est mon système,
Dieux ! n'en soyez pas jaloux ;
Dans les bras de ce que j'aime,
Je suis plus heureux que vous.

Ce fut surtout lorsqu'il fut question de marier mademoiselle d'Orléans avec M. le duc de Berry que les bruits auxquels nous venons de faire allusion se répandirent ; mais ils n'eurent point de prise sur Louis XIV, et le mariage eut lieu. Aussitôt le mariage fait, le duc d'Orléans gagna l'amitié de son gendre, qui le laissa aussi libre avec sa femme que

lorsque la princesse était au Palais-Royal. Ils mangeaient souvent tous deux ensemble, servis par mademoiselle de Vienne, confidente de la duchesse et espèce de dévergondée bonne à toute chose, apte à toute commission.

Maîtresse ou non de son père, madame de Berry avait sur le prince une étrange puissance. Un jour, elle pria sa mère de lui prêter, pour aller au bal, de magnifiques pendants d'oreilles en diamants, qui venaient d'Anne d'Autriche. Madame d'Orléans les lui eût prêtés, sans doute, si la dauphine ne lui eût fait observer alors que madame de Berry aurait de plus beaux diamants qu'elle, ce qui était impossible.

Madame d'Orléans lui refusa donc les pendants d'oreilles.

Madame de Berry, furieuse, signifia à son père que, si elle n'avait pas les diamants, *elle romprait avec lui.*

Le duc d'Orléans ne put pas tenir à une pareille menace, il demanda les diamants à sa femme sous prétexte de les mettre en gage, afin d'acquitter, par ce moyen, les grosses dettes qu'il avait contractées en Espagne.

Sur cette demande, madame d'Orléans s'empressa d'envoyer à son mari sa cassette toute pleine de bijoux. Le duc n'y prit que les pendants d'oreilles et les donna à sa fille.

Madame de Berry, victorieuse, parut au bal avec les diamants.

Madame de Bourgogne, furieuse, alla se plaindre au roi. Le roi, depuis longtemps irrité contre madame de Berry, à cause des bruits qui couraient sur elle, la fit appeler dans son cabinet, lui reprit les diamants, et les rendit lui-même à madame la duchesse d'Orléans.

La duchesse de Berry se retira chez elle et bouda.

A peine mariée, madame de Berry entra

en galanterie avec la Haye qui, de page du roi, était devenu écuyer de son mari.

C'était, dit Saint-Simon, un grand homme sec, à la taille contrainte, ayant le visage écorché, l'air sot et fat et peu d'esprit, mais bonhomme. Elle lui proposa de fuir avec lui et de l'emmener en Hollande ; mais la proposition épouvanta la Haye, qui alla tout dire au duc d'Orléans.

Il fallut l'influence du père sur la fille pour que celle-ci comprît ce qu'il y avait de différence à être princesse du sang en France, ou maîtresse d'un petit gentilhomme en Hollande.

Enfin la duchesse de Berry se rendit, et cette petite fantaisie fut oubliée.

Madame de Berry était bien faite avant que les excès gâtassent sa taille. Belle avant que sa peau fût marquée de taches rouges, elle manquait de grâce et avait le regard effronté. Comme son père et sa mère, elle

possédait une grande facilité de parler, disant tout ce qu'elle voulait, et comme elle le voulait dire, avec une netteté, une précision, une justesse, un choix de termes et une singularité de tour qui surprenaient sans cesse. Timide d'un côté, mais seulement pour les bagatelles, hardie de l'autre à effrayer, hautaine jusqu'à la folie, libre jusqu'au cynisme, elle était, sauf l'avarice, dit Saint-Simon, un modèle de tous les vices, modèle d'autant plus dangereux, qu'il n'en pouvait exister un seul au monde ayant plus d'art et plus d'esprit.

La sœur de madame la duchesse de Berry, la deuxième fille de M. le duc d'Orléans, mademoiselle Louise-Adélaïde de Chartres, était bien faite et la plus belle de toutes ses sœurs. Elle avait un teint superbe, une belle peau, une belle taille, de beaux yeux, des mains délicates, des dents comme un collier de perles, des gencives non moins belles, des joues

où le blanc et le rouge se mêlaient sans aucun art. Elle dansait bien, chantait mieux, avait une belle voix, lisait sa musique à livre ouvert ; seulement elle bégayait un peu en parlant.

D'ailleurs, ayant *tous les goûts d'un homme,* aimant les épées, les fusils, les pistolets, les chiens et les chevaux, maniant la poudre comme un artilleur, faisant des feux d'artifice qu'elle tirait elle-même, n'ayant peur de rien au monde, dédaigneuse de la toilette, des bijoux, des fleurs, détestant enfin tout ce qui d'ordinaire plaît aux femmes.

C'était l'aide-chimiste, l'aide-mécanicien, l'aide-chirurgien de son père.

Sa sœur, mademoiselle de Valois, était moins jolie qu'elle ; cependant elle avait ce que les femmes appellent *des jours ;* car elle avait de beaux cheveux dorés, dans lesquels son père aimait fort à passer ses doigts, les dents blanches, le teint, la peau et les yeux

agréables; mais tout cela était gâté par un grand nez et par une dent saillante qui semblait sortir de sa bouche chaque fois qu'elle riait. Sa taille était ramassée, sa tête dans ses épaules; elle marchait comme une vieille, quoiqu'elle eût quinze ans à peine. Madame la duchesse d'Orléans avait l'habitude de dire :

— Je serais la plus paresseuse personne de la terre, si je n'avais ma fille Charlotte-Aglaé, qui est encore plus paresseuse que moi.

M. de Richelieu était appelé à guérir la princesse de ce dernier défaut.

Les autres enfants du prince n'existaient point encore au point de vue de l'importance.

Louis d'Orléans, duc de Chartres, né le 2 septembre 1703, n'avait que treize ans, et promettait d'être le prince froid, dévot et insignifiant qu'il fut, comme si ses trois sœurs

avaient pris pour elles tout le sang des d'Orléans et des Mortemart.

Les deux autres filles, Louise-Élisabeth, mademoiselle de Montpensier, qui devait épouser le prince des Asturies, était née seulement le 11 décembre 1709, et mademoiselle de Beaujolais le 18 décembre 1714.

Quant à la dernière fille de M. le duc d'Orléans, elle n'était pas encore née.

IV

La régence, ses ministres et ses conseillers. — M. de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté. — M. de Villars. — M. d'Uxelles. — M. d'Harcourt. — M. de Tallard. — Le duc de Noailles. — Rouillé du Coudray.— M. de Torcy. — M. d'Argenson. — L'abbé Dubois.

Fils de gouverneur de roi, gouverneur de roi lui-même, le maréchal de Villeroy était un grand homme, bien fort, de visage agréable, qui semblait bâti exprès pour présider à un bal ou être juge dans un carrousel, ou pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros. Au reste, fort et vigoureux, faisant

de son grand corps tout ce qu'il voulait sans l'incommoder, ne comptant pas avec les veilles ni avec les fatigues, passant les jours et les nuits à cheval, magnifique en tout, noble dans ses moindres manières, grand et beau joueur, sans se soucier ni de la perte ni du gain, ayant le langage et les façons d'un grand seigneur longtemps pétri à la cour, glorieux à l'excès, mais aussi humble et bas quand il croyait avoir besoin de se courber à genoux devant le roi et devant madame de Maintenon; résumant ses principes d'amitié, de dévouement et de politique dans cette maxime, qui fut la règle de toute sa vie : *Il faut tenir le pot de chambre aux gens en place, et le leur vider sur la tête quand ils n'y sont plus.*

D'ailleurs, pauvre et mauvais général, incapable dans l'action, Feuquières disait de lui et du prince de Vaudemont, à propos du siége de Namur : « Il semblait que MM. de

Villeroy et Vaudemont disputassent entre eux à qui ferait le plus de fautes, en quoi, pourtant, M. de Villeroy l'emporta sur M. de Vaudemont. Spectateur impassible de la belle défense de M. de Boufflers, il resta l'épée au fourreau pendant un mois, tandis qu'il n'avait qu'un mouvement à faire pour le dégager. » C'est alors, comme dit madame de Coulanges, que Villeroy fut chamarré de vaudevilles ; en voici quelques-uns des plus piquants :

Quand Charles VII contre l'Anglois
N'avoit plus d'espérance,
De Jeanne d'Arc Dieu fit le choix,
Pour délivrer la France.
Ne t'embarrasse pas, grand roi ;
Cent fois plus sûre qu'elle,
Dans le fourreau de Villeroy
Il est une pucelle.

Pendant toute la campagne suivante, il

trouva moyen de rester parfaitement inaperçu, quoiqu'il eût le commandement en chef de l'armée des Pays-Bas. Il y gagna cette nouvelle chanson :

La prudence de Villeroy
A sauvé le royaume ;
Il a fort bien servi le roi,
Mais c'est le roi Guillaume.
Villeroy, Villeroy,
A fort bien servi le roi
Guillaume.

Il eût par un combat fatal
Bien fait voir qui nous sommes ;
Mais par malheur ce général
N'avait que cent mille hommes.
Villeroy, Villeroy,
A fort bien servi le roi
Guillaume.

La paix de Ryswick avait rendu Villeroy au repos, la guerre de la succession le remit

malheureusement en campagne; il entra en Italie, et ce fut pour forcer le prince de Savoie et Catinat à attaquer le prince Eugène à Chiari; la bataille fut perdue et Catinat blessé. Trois mois après, il laissait prendre Crémone, se laissait prendre avec elle, et l'on chantait :

Sacrebleu ! la nouvelle est bonne,
Et notre bonheur sans égal :
Nous avons recouvré Crémone
Et perdu notre général.

En effet, derrière lui, MM. de Praslin et Revel avaient repris la ville.

Le prince Eugène rendit Villeroy à la France sans rançon, pensant qu'il faisait assez de mal à la France en le lui renvoyant. En effet, Louis XIV, qui s'entêtait à soutenir celui qu'il appelait son favori, parce que tout le monde l'attaquait, lui rendit le commandement de l'armée d'Italie. Ramillies fut le

résultat de cette faiblesse : vingt mille hommes tués ou pris, toute l'artillerie, tous les drapeaux restés sur le champ de bataille, douze places fortes du Brabant et de la France abandonnées par nous et prises par l'ennemi, donnèrent le mot de cette générosité du général ennemi, que personne n'avait comprise.

Louis XIV, en apprenant la défaite de Ramillies, avait, comme Auguste, redemandé ses légions à Varus.

Madame de Maintenon, qui soutenait Villeroy, lui dit :

— Sire, il faut offrir vos peines à Dieu.

— Ah ! madame ! trente bataillons prisonniers de guerre, quel sacrifice !

Cependant madame de Maintenon l'emporta sur la colère du roi, et Louis XIV n'en fut que plus tendre pour Villeroy ; il alla au-devant de lui jusqu'à la porte de sa chambre, et comme on s'attendait à un éclat terrible :

— M. le maréchal, dit-il, on n'est plus heureux à notre âge.

Les *ponts-neufs* redoublèrent. Cette fois, on adjoignit à M. de Villeroy MM. de Cossé et Tallard, sans compter qu'on n'épargna pas le roi :

Cossé, Tallard et Villeroy
Ont assez bien servi le roi.
Ils méritent pour récompense
Qu'on leur casse dessus le dos
Le bâton qu'autrefois la France
Leur donna fort mal à propos.

A Chiari, si Villeroy
A perdu les troupes du roi,
S'il s'est laissé prendre à Crémone;
Enfin, s'il a mal réussi,
Pourquoi s'en prendre à sa personne?
La faute est à qui l'a choisi.

Le roi s'entêta jusqu'à la fin, et mourut nommant M. de Villeroy gouverneur du jeune roi Louis XV.

Le maréchal de Villars, qui venait immédiatement après le maréchal de Villeroy, était petit-fils d'un greffier de Condrieux : son père était l'homme le mieux fait et de meilleure mine qu'il y eût en France, fort brave et fort adroit aux armes ; or, comme on se battait fort de ce temps, il s'était fait, dans les duels, une réputation à laquelle l'honneur qu'il eut de servir de second à M. de Nemours, dans son combat avec M. de Beaufort, vint mettre le sceau. La réputation de M. de Villars, après cette rencontre, fut d'autant plus grande que, tandis que M. de Nemours était tué, il renversait, lui, son adversaire. L'éclat qu'il prit de son aventure fit que M. le prince de Conti se l'attacha. De sorte que, lorsque le cardinal de Mazarin songea à lui donner sa nièce, il se servit de Villars comme de son représentant, situation qui le mit tout à fait dans un monde fort au-dessus de lui, parmi lequel il ne se méconnut jamais, restant galant et dis-

cret, en même temps que sa jolie figure et sa belle taille lui donnaient entrée chez les dames. A une époque où la veuve Scarron était pauvre, il lui fut utile. Madame de Maintenon, qui n'oubliait pas ses amis, se souvint de Villars, et, sa position faite auprès de Louis XIV, ménagea la position de son fils.

Le second maréchal de Villars, celui dont nous nous occupons, tout au contraire de Villeroy, avait eu la chance de sauver, à Denain, la France que Villeroy avait perdue à Ramillies. On disait bien que ce n'était pas à son génie militaire, mais au hasard, que cette victoire mémorable était due; mais Villars n'en croyait rien, il avait assez d'esprit pour en imposer aux sots par la confiance qu'il avait en lui-même, et il était aidé, en cela, par une facilité d'élocution, par une abondance et une continuité de paroles, d'autant plus rebutantes pour les hommes supérieurs, que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se

vanter, de se louer d'avoir tout prévu et d'avoir tout consulté.

Il avait été fait duc après la bataille d'Hochstett, et pair après celle de Malplaquet, ce qui étonna tout le monde, ces deux batailles étant deux défaites.

C'était un grand homme brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans être appesanti autrement par l'âge, avec une physionomie vive, ouverte, un peu folle, physionomie à laquelle sa contenance et ses gestes répondaient.

Il était d'une ambition démesurée qui ne s'arrêtait pas aux moyens, d'une grande opinion de lui qu'il était parvenu à communiquer au roi, d'une valeur brillante avec une grande activité, d'une audace sans pareille, d'une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait à rien, jointe à une fanfaronnade et à une avarice poussées aux dernières limites et qui ne le quittaient jamais.

Les lauriers de Denain n'avaient point, au reste, préservé M. de Villars d'un malheur assez commun en tout temps, mais moins rare que jamais à cette époque. La maréchale, pour s'excuser, quand elle s'excusait, rejetait la faute sur certaines habitudes que le maréchal avait prises au camp, pour se rapprocher sans doute en tous points du grand Condé.

Elle racontait tout en courant après le régent, après le comte de Toulouse, après M. de Richelieu, que le jeune prince d'Eisenach avait voulu un jour faire donner des coups de bâton au maréchal, pour une déclaration qu'il lui avait faite. Tout le monde acceptait cette excuse, et le maréchal comme les autres.

Le maréchal d'Uxelles, dont le nom était de Laye, dut toute sa fortune à son alliance avec ce Béringhem qui était écuyer de la reine mère, et dont nous avons parlé longue-

ment dans notre Histoire de Louis XIV. Béringhem et sa femme étaient fort aimés de mademoiselle Choin, qui s'était fait épouser par le grand Dauphin, comme madame de Maintenon par le roi; elle consentit sur leur demande à le revoir.

On arrivait à monseigneur par mademoiselle Choin; on arrivait à mademoiselle Choin par sa chienne. Cette chienne était un méchant petit animal fort hargneux et toujours irrité, qu'on n'amadouait qu'avec des têtes de lapin, friandise qu'elle estimait par-dessus tout.

M. d'Uxelles, qui n'était pas encore maréchal, mais qui voulait le devenir, entreprit de séduire monseigneur par ricochet.

En conséquence, deux ou trois fois par semaine, il apportait lui-même, dans un mouchoir brodé, des têtes de lapin à la chienne de mademoiselle Choin, et les jours où il ne

les apportait pas il les envoyait par un laquais à sa livrée.

Monseigneur mort, M. d'Uxelles non-seulement ne reparut plus, mais encore il fit semblant de n'avoir jamais vu ni mademoiselle Choin ni sa chienne. Quand on lui parlait de l'une ou de l'autre, il répondait qu'il ne savait pas ce qu'on lui voulait dire, qu'il n'avait jamais connu ces espèces-là.

C'était un grand et gros homme tout d'une venue, qui marchait lentement et comme en se traînant, un grand visage tout couperosé et cependant assez agréable, quoique renfrogné par de gros sourcils sous lesquels deux petits yeux vifs défendaient à leurs regards de rien laisser échapper. Son premier aspect était celui d'un marchand de bœufs en foire : avec cela, voluptueux à l'excès, gourmand de chère exquise rehaussée de débauches antiques, et tout cela impudemment, sans voiles, entouré sans cesse de jeunes officiers qu'il

adomestiquait, comme dit Saint-Simon; bas, souple et flatteur auprès des gens dont il croyait avoir à craindre ou à espérer, dominant sur tout le reste sans nul ménagement; ensevelissant sa grosse tête sous une grosse perruque, interrompant rarement son silence, toujours par peu de mots, laissant tomber quelques sourires toujours à propos, se redressant avec un air d'autorité et de poids qu'il tirait plutôt de son corps et de sa place que de son mérite; timide d'âme et d'esprit, corrompu de cœur et de mœurs, jaloux, fin, délié, profondément caché, incapable d'amitié, inhabile à servir qui que ce fût au monde, excepté lui-même; toujours occupé de ruses et de cabales de courtisans, avec la simplicité la plus composée qui se puisse voir; toujours couvert d'un grand chapeau qui lui tombait sur les yeux, toujours vêtu d'un habit gris sans jamais d'or qu'à ses boutons, boutonné toujours du haut en bas sans jamais aucun

vestige de son cordon bleu; peu instruit, rien moins qu'homme de guerre, excepté dans le discours, et cachant sous un masque d'indifférence et de paresse l'incessante ambition d'être duc.

Quant à M. de Tallard, c'était un tout autre homme. Le comte d'Harcourt et lui pouvaient seuls le disputer d'esprit, de finesse, d'industrie, de manége, d'intrigues, de désir d'être et de charmer dans le commerce de la vie et dans le commandement. Tous deux avaient une grande application, une grande suite, une grande aisance dans le travail. Jamais ni l'un ni l'autre ne fit sans un but réel et positif le pas le plus indifférent. Chez eux, ambition pareille; chez eux, même désir de réussir, n'importe par quels moyens. Tous deux doux, polis, affables, accessibles en tout temps, tous deux se jouant des détails, tous deux adorés de leurs généraux, tous deux arrivés par un service conti-

nuel sur les champs de bataille ou dans les ambassades. D'Harcourt portant plus haut, car il sentait qu'il avait madame de Maintenon en croupe; Tallard plus souple, car il avançait n'ayant pour toute aide, avec son mérite, que sa mère, sœur du premier maréchal de Villeroy, qui était fort du grand monde et qui dès sa jeunesse y poussa son fils.

Au physique, Tallard était un homme de taille médiocre, au regard jaloux, plein de feu et de finesse, mais qui exprimait toutes ces choses sans y voir goutte; maigre et hâve de corps, ayant beaucoup d'esprit et de grâce dans l'esprit; mais comme dit Saint-Simon, sans cesse battu du diable à cause de son ambition.

Quant au comte d'Harcourt, pour achever son portrait, c'était un beau et vaste génie, un esprit charmant; mais, comme Tallard, une ambition sans bornes, une hauteur, un

mépris des autres, une domination insupportable, tous les dehors de la vertu dans son langage, sans qu'au fond rien lui coûtât pour arriver à ses fins. Au reste, plus honnêtement corrompu que d'Uxelles et même que Tallard, mêlant avec grâce un air de guerre et un air de cour. Gros, point grand, d'une laideur particulière qui surprenait au premier abord; mais avec des yeux si vifs, avec un regard si perçant, si haut et pourtant si doux; toute une physionomie si petillante d'esprit, qu'à peine le trouvait-on laid; en outre il boitait fort bas, s'étant démis la hanche dans une chute qu'il avait faite en tombant du haut du rempart de Luxembourg dans le fossé. Il prenait presque autant de tabac que le maréchal d'Uxelles; mais, quoique ce fût moins salement, s'étant aperçu un jour de la répugnance qu'avait inspirée au roi la vue de ce tabac répandu sur toute sa personne, il le cessa tout à coup; cessation à

laquelle on attribue les apoplexies qu'il eut dans la suite et qui lui firent une si terrible mort.

Le duc de Noailles était fait pour la plus grande fortune, quand même il ne l'eût pas trouvée toute faite chez lui. Sa taille était grande, mais épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni, simple costume d'officier tout au plus.

Il était difficile d'avoir plus d'esprit que le maréchal de Noailles, plus d'art et de souplesse à accommoder cet esprit à celui des autres et à leur persuader, quand cela pouvait lui être bon, qu'il était pressé des mêmes désirs et affections qu'ils l'étaient eux-mêmes. Doux, gracieux, affable, ne paraissant jamais importuné même quand il l'était le plus; gaillard, amusant, plaisant, plein de cette bonne et fine plaisanterie qui n'offense jamais, fécond en saillies charmantes, bon convive, musicien; bon à revêtir comme

siens tous les goûts des autres; sans jamais la moindre humeur, ayant le talent de dire tout ce qu'il voulait, la faculté de parler toute une journée sans qu'on pût recueillir rien d'important dans les paroles qu'il avait laissées tomber; aisé, accueillant, sachant un peu de tout, causant de tout, mais à la superficie, montrant le tuf aussitôt que l'on creusait; mais alors se sentant à bout et passant au phébus, comme aurait dit mademoiselle de Scudéry; se multipliant, se divertissant avec grâce et gentillesse; tout à tous avec une grâce surprenante, ne dédaignant pas dans sa maison le soin de plaire même à d'anciens valets qui avaient les droits d'anciens serviteurs; l'élocution nette, harmonieuse, naturelle, agréable, des récits charmants, le don de créer des choses de rien pour l'amusement de ceux auxquels il voulait plaire. Voilà pour celui qui voyait M. de Noailles un instant, une heure, un jour.

Mais pour celui qui, devant lutter contre lui, avait à l'étudier à fond, c'était autre chose. Tout cet art, tout cet esprit, tout ce monde, tout ce commerce de piéges, d'amitié, d'estime, de confiance, cachaient une profondeur d'abîme à donner le vertige, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle accoutumée à se jouer de tout, uue noirceur d'âme à faire douter qu'il en eût une, un mépris complet de toute vertu, la constante fatigue de l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie qui, prise sur le fait, ne rougit point, pousse plus vivement sa pointe; qui, se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se replie comme un serpent dont elle conserve le venin, et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère, à des amis dont il avoue n'avoir jamais eu à se plaindre et envers lesquels il a même contracté les plus grandes obligations.

M. de Torcy venait après. Son beau-

père, M. de Pomponne, lui facilitait souvent l'entrée du conseil en lui donnant des dépêches à y porter; il espérait que le feu roi s'habituerait ainsi à sa figure ; il s'y habitua en effet et, à force de le voir entrer et sortir, il lui dit un jour de s'y asseoir et d'y rester.

A l'époque où nous sommes, M. de Torcy avait quarante ans à peu près; il avait voyagé utilement dans toutes les cours de l'Europe. C'était un homme sage, instruit, extrêmement mesuré, aimé de tout le monde et particulièrement du régent.

Auprès de tous ces hommes, le conseiller Rouillé du Coudray tenait une bien petite place, ce qui ne l'empêchait pas de lutter avec eux de volonté et même de reparties. C'était un des hommes de confiance du duc de Noailles qui l'avait recommandé au régent, ce qui n'empêchait pas Rouillé du Coudray d'être aussi ferme avec le duc que s'il

ne lui devait absolument rien. Notre conseiller, parfaitement honnête homme, avait beaucoup d'esprit et de littérature; mais il aimait le vin jusqu'à l'ivresse, était débauché jusqu'au scandale, et ne se retenait sur rien. Un jour, en plein conseil, Rouillé du Coudray s'exprimant avec sa liberté ordinaire, M. de Noailles lui dit :

— M. Rouillé, il y a ici de la bouteille.

— C'est possible, M. le duc, répondit Rouillé, mais jamais de pot-de-vin.

M. de Noailles rougit et se tut : tout duc et maréchal qu'il était, il n'aurait pu en dire autant.

Au reste, en toutes choses, Rouillé avait les mains si nettes qu'une compagnie de traitants, qui avait besoin de sa signature, lui ayant présenté une liste de leurs associés, et ayant trouvé des noms en blanc, il leur demanda la raison de ces lacunes.

— Ce sont, répondit celui qui portait la

parole, les places dont vous pouvez disposer.

— Ah çà! dit Rouillé, si je partage avec vous, comment pourrai-je vous faire pendre au cas que vous soyez des fripons?

Derrière le conseil de régence, derrière les cinq autres conseils que nous avons dits, il y avait un homme qui seul avait plus d'influence sur le roi que tous ses conseillers.

Cet homme, c'était Guillaume Dubois.

Le duc d'Orléans avait eu successivement quatre gouverneurs, le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de Vieuville et le marquis d'Arcy; tous quatre étaient morts avant que l'éducation du prince fût achevée. Ce qui faisait dire à Benserade : qu'on ne pouvait pas élever de gouverneur à cet enfant-là.

Saint-Laurent, officier de Monsieur et homme du plus grand mérite, leur succéda; mais la place portait malheur, car ayant été

pris d'une violente colique, il mourut en quelques heures.

Saint-Laurent avait pris pour copier les thèmes du jeune prince une espèce d'abbé, moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache, nommé l'abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde; on prétendait que sa mère avait oublié de le faire baptiser et son père de lui faire faire sa première communion. En échange, il avait été mis chez les Jésuites, où il avait acquis les défauts qui lui manquaient et appris un peu de latin. Un enfant, fait à la femme de chambre de Gourgues, amena un mariage qui détermina une dot de mille écus que donna le président, et qui décida du voyage des nouveaux mariés à Paris. Au bout de trois mois, ils se séparèrent, le mari pour faire des éducations, la femme pour continuer la sienne; afin de donner plus de confiance, Dubois revêtit alors le petit collet et prit le titre d'abbé;

c'est sous ce titre qu'il était, comme nous l'avons dit, moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache, lorsqu'il fut présenté à Saint-Laurent qui l'employa comme nous l'avons dit. Saint-Laurent mort, le prince étant assez grand pour avoir un précepteur en titre, on lui laissa Dubois qui, par ses bonnes façons et sa piété, avait séduit tout le monde, même Madame.

Souple et insinuant, il s'empara bientôt et complétement de l'esprit de son élève, de sorte que, quand le roi eut l'idée de faire épouser mademoiselle de Blois au duc de Chartres, on ne vit pas d'autre que Dubois qui pût négocier cette affaire et la mener à bien.

Ce fut le père la Chaise qui se chargea de mettre Dubois en communication avec Versailles; deux ou trois entrevues avec madame de Maintenon lui acquirent le précepteur qui, ainsi qu'il s'y était engagé, décida le

prince à ce mariage, moitié par crainte de la colère du roi, moitié par l'espoir qu'il lui donna de voir son crédit doubler à la cour.

Le mariage fait, le roi demanda à l'abbé ce qu'il désirait pour sa récompense.

— Sire, répondit hardiment Dubois, dans les occasions importantes on ne doit demander, à un aussi grand roi que Votre Majesté, autre chose que des grâces proportionnées à la grandeur du maître; je prie donc Votre Majesté de me faire cardinal.

Le roi crut avoir mal entendu, il fit répéter à Dubois ce qu'il venait de dire, lui tourna le dos et ne lui reparla jamais.

On comprend qu'après cet entremettage, Madame prit Dubois en horreur.

Aussi, comme au sortir du parlement le régent se rendait chez Madame pour lui rendre compte de l'heureux résultat obtenu, Madame, après l'avoir écouté avec une grande joie, lui dit :

— Mon fils, je ne désire rien au monde que le bien de l'État et votre gloire; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur; mais j'en exige votre parole.

Le duc la donna.

— Eh bien ! dit la princesse un peu tranquillisée, ce que je désire de vous, c'est que vous n'employiez jamais ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifierait l'État et vous au plus léger intérêt.

En rentrant dans son cabinet, la première personne que le régent y trouva fut l'abbé Dubois.

Il tenait à la main des provisions de conseiller d'État, qu'il mit sous les yeux de Son Altesse.

— Qu'est-ce que cela? demanda le régent.

— Vous le voyez bien, monseigneur, répondit Dubois.

— Oui, ce sont des provisions de conseil-

ler d'État; mais qui veux-tu que je nomme?

— Moi, monseigneur.

— Comment, toi?

— Oui, monseigneur; quand j'ai marié Votre Altesse avec la fille du roi, j'ai demandé à Sa Majesté de me faire cardinal, elle m'a refusé, et elle a bien fait; je n'étais pas fait pour être homme d'Église, je suis fait pour être ministre; signez, monseigneur.

— Dubois, va me chercher ma canne que je te brise les os.

Dubois mit ses provisions dans sa poche, salua le régent et disparut.

Le lendemain il revint, non pas porteur d'un brevet de conseiller d'État, mais d'un portrait.

— Qu'as-tu là? demanda le régent.

— Regardez, monseigneur.

— Oh! la charmante créature!

— N'est-ce pas?

— Où est-elle?

— Dans votre cabinet.

— J'y vais, l'abbé.

— Attendez.

— Quoi?

— Je dois prévenir monseigneur d'une chose.

— De laquelle?

— C'est que cette charmante créature a un placet à présenter à monseigneur et ne sera à lui qu'à ce prix.

— Alors, va la chercher.

Dubois sortit de l'antichambre avec l'original du portrait.

— Voyons, ma jeune enfant, dit le prince, prenant vivement le papier des mains de la jeune fille.

— Lisez, monseigneur, lisez, dit Dubois.

— Oh! oh! les provisions de conseiller d'État que j'ai refusé de signer hier.

— Oui, monseigneur. Voyez comme elle est jolie!

Le régent prit la plume et signa; puis, jetant les provisions à Dubois :

— Tiens, maraud! sauve-toi ou je t'assomme.

Dubois prit les provisions et se sauva.

Voilà comment Dubois était conseiller d'État.

Ou plutôt voilà les causes apparentes; les causes réelles furent la réflexion; le mot est étrange et cependant juste. Pendant la nuit le régent avait réfléchi.

Il avait réfléchi que Dubois, ce compagnon de débauches qui n'avait pas reçu de nom sur les fonts de baptême et auquel parfois il en donnait un, des plus énergiques et des plus mérités, ce méchant donneur de conseils pour la vie privée lui avait toujours donné d'excellents conseils pour la vie publique; que cet athée, qui ne croyait en rien, croyait dans la gloire des d'Orléans; il avait réfléchi enfin qu'aucun prélat ne lui avait demandé ni ne

lui demanderait cette place, ne voulant pas être précédé au conseil par l'abbé Bignon, simple ecclésiastique ; il avait réfléchi enfin que le choix qu'il ferait de l'abbé Dubois *était un des meilleurs choix qu'on pouvait faire.*

Au physique, l'abbé Dubois était un homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie spirituelle. « Tous les vices, dit Saint-Simon, combattaient en lui à qui demeurerait le maître de la place. Ils y faisaient entre eux un bruit et un combat continuels. L'avarice, l'ambition et la débauche étaient ses dieux ; la perfidie, la flatterie, le servage, ses moyens ; l'impiété parfaite, l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères, ses qualités. Il excellait en de basses intrigues et en vivait, mais toujours avec son but, où toutes ses démarches tendaient avec une patience qui n'avait de terme que le succès, ou la démonstration

réitérée et positive de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant aussi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau. Il passait ainsi dans les sapes les trois quarts de sa vie. Le mensonge le plus hardi était tourné chez lui en nature, avec un air droit, sincère, souvent honteux. Il eût parlé avec grâce et facilité si, dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, et dans la crainte de s'avancer plus qu'il ne voulait, il ne s'était accoutumé à un bégayement factice qui le déparait, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler des affaires importantes, devint insupportable et parfois inintelligible. Sans ses détours et le peu de naturel qui y perçait malgré ses soins, sa conversation eût été aimable. Il avait de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture; beaucoup d'habitude du monde, force envie de plaire et de s'insinuer. Mais tout cela était gâté par une fausseté qui sortait

de tous ses pores, et même de sa gaieté qui attristait par là. Méchant d'ailleurs avec réflexion, par nature et par raisonnement; traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs ; effronté à faire peur, étant pris sur le fait ; enviant tout, voulant toutes les dépouilles ; d'ailleurs débauché, inconséquent, *ignorant dans toute affaire,* passionné, toujours emporté ; blasphémateur et fou jusqu'à mépriser publiquement son maître, prenant les affaires, enfin, pour les sacrifier à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à sa tyrannie, à ses vengeances. »

Voilà le jugement des contemporains. Seulement la postérité, en le ratifiant en partie, y ajouta une seule ligne :

— C'était un homme de génie.

V

Retour du roi aux Tuileries. — État des finances. — Mesures prises pour faire face aux besoins du moment. — Refonte des espèces. — Édits sur les traitants. — Réductions. — Ventes des réductions. — Law, son arrivée à Paris. — Sa vie. — Création de la Banque d'escompte. — Formation de la compagnie d'Occident. — Dubois part pour l'Angleterre. — Jacques III. — Sa fuite. — Douglas. — Madame l'Hôpital. — La lettre. — Le portrait.

Maintenant que la plus grande partie des personnages qui doivent jouer un rôle pendant la régence de M. le duc d'Orléans et

pendant les premières années du règne de Louis XV est posée devant nos lecteurs, suivons le fil des événements.

Le 2 janvier 1716, le roi revint aux Tuileries ; il était resté quatre mois à Vincennes.

On se rappelle que M. d'Argenson avait dit, le jour où le cadavre de Louis XIV était déposé à Saint-Denis, que l'on traitait le feu roi de banqueroutier.

En effet l'état des finances était déplorable, et ce n'était pas sans raison qu'un poëte anonyme avait fait les neuf vers suivants :

Il est donc mort ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Letellier et de Fagon.
Vous, ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil
Et de sa mort portez le deuil.
Il nous laisse à tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Depuis près de quarante ans, c'était un chœur lugubre de misères, chœur non pas chanté, mais pleuré par le peuple, et dans lequel chaque ministre venait tour à tour jeter un lamentable récitatif.

C'est Colbert qui, en 1681, dit :

— On ne peut plus aller.

Et, en effet, comme Colbert ne peut plus aller, Colbert meurt.

En 1698, le duc de Bourgogne demande un rapport aux intendants, et les intendants répondent que la France va se dépeuplant par la misère, qu'un tiers de la population a disparu, et que les paysans n'ont plus de meubles à saisir.

Ne dirait-on pas un cri d'agonie? Eh bien ! en 1707, le normand Boisguilbert regarde cette année de 1698 comme une année heureuse. « Alors, dit-il, alors il y avait encore de l'huile dans la lampe. Aujourd'hui, tout a pris fin faute de matières ; aujourd'hui, ajoute-

t-il, le procès va rouler entre ceux qui payent et ceux qui n'ont fonction que de recevoir. »

Que dit l'archevêque de Cambrai, le précepteur du petit-fils de Louis XIV? « Les peuples ne vivent plus en hommes, il n'est plus permis de compter sur leur patience; la vieille machine achèvera de se briser au premier choc; on touche au bout des forces, et tout se réduit, de la part du gouvernement, à fermer les yeux et à prendre toujours.

Aussi se réjouit-on, comme nous l'avons dit, à la mort de Louis XIV, qu'on appelle banqueroutier. En effet, au moment où Louis XIV dépose son bilan entre les mains de la mort, il doit deux milliards et demi.

— Si j'étais sujet, disait le régent, je me révolterais à coup sûr.

Et comme on lui parlait d'une émeute qui était instante :

— Le peuple a raison, dit-il, il est bien bon de tant souffrir.

C'est qu'aussi le peuple était bien malheureux ; dès 1698 il n'a plus de meubles à saisir. Depuis ce temps, on a donc été obligé de saisir ce qui restait, c'est-à-dire le bétail : sans bétail, plus d'engrais, plus d'agriculture. C'est la terre qui souffre à son tour, c'est la terre qui jeûne, et qui en jeûnant s'épuise. La terre, cette mère nourricière, meurt de faim comme ses enfants.

Et cependant l'homme lutte encore. Heureusement, les anciennes lois défendent le soc comme une chose sacrée. Le fisc n'a pu saisir la charrue ; hommes, femmes et enfants s'attellent après la charrue ; mais on a beau faire, l'année ne nourrit plus l'année [1].

A la mort du roi, outre les deux milliards et demi de dettes, il y avait, sur les dépenses courantes, un déficit de soixante et dix-sept

[1] Voir la magnifique introduction à la *Révolution française* de Michelet.

millions ; en outre, on avait déjà mangé une partie de l'année 1717.

Le dernier contrôleur général Desmarets avait fait des merveilles, mais ce gouffre était devenu un abîme ; il n'y avait plus moyen de le combler.

Faire face aux besoins pécuniaires, infiltrer un peu d'or dans la grande machine politique, c'était la première nécessité du nouveau règne.

On pourvut aux payements des troupes et des rentiers, en tirant des receveurs généraux et des fermes générales les sommes nécessaires. On supprima une multitude d'offices ridiculement privilégiés et onéreux au peuple et au roi ; la finance en fut liquidée à quatre pour cent d'intérêt, et l'on y trouva un profit des trois cinquièmes ; enfin on ordonna la révision des comptes, que des entrepreneurs avides avaient, dit le duc de Noailles, couverts des ténèbres de leur friponnerie.

Une lettre circulaire fut écrite, le 4 octobre, aux intendants des provinces. On y trouve cette parcelle d'or que rien n'a pu corrompre chez le prince : un bon cœur.

« Comme il est, disait-il, de la piété d'empêcher l'oppression des taillables, je crois qu'il n'est point de peine assez forte pour punir ceux qui voudraient s'opposer au dessein de les soulager. Vous tiendrez donc la main à ce que les collecteurs, procédant par voie d'exécution contre les taillables, n'enlèvent point les chevaux et bœufs servant au labourage, ni les lits, habits, ustensiles et outils avec lesquels les artisans gagnent leur vie. »

En outre, on demandait des mémoires exacts qui pussent servir à régler l'imposition de la taille avec toute l'égalité possible ; on accorda des remises sur le dixième et la capitation de 1716 ; enfin, on diminua les tailles de l'année 1716 de plus de 3,400,000

livres, et l'on défendit de lever aucune imposition, si elle n'était ordonnée par arrêt et en connaissance de cause.

Le premier moyen que l'on employa pour faire face au déficit de l'autre règne et aux réductions de tailles du nouveau fut une refonte des espèces. Le gouvernement déclara qu'au 1er janvier 1716, les louis d'or vaudraient vingt livres au lieu de quatorze, et les écus, cinq livres au lieu de trois et demi. On reçut à la monnaie les écus d'or pour seize livres, et les écus d'argent pour quatre. Le bénéfice fut d'environ soixante et douze millions.

Puis vint l'édit sur les traitants.

« Le 12 mai, dit le président de Levi, une chambre de justice fut établie pour la recherche et la punition de ceux qui avaient commis les abus de finances.

« *Elle ne corrigea personne, mais elle produisit beaucoup d'argent.* »

L'établissement de cette chambre réjouit

bien autrement le peuple que les petites diminutions qu'on lui avait faites. Le peuple comprend mieux la justice qui s'exerce sur les autres que la bienfaisance qui se répand sur lui-même.

Il y a une chose curieuse, c'est de suivre des yeux cette liste de gens taxés, de voir d'où ces hommes étaient sortis, et où ils étaient arrivés.

Il y a un Ferlet qui est porté pour 900,000 livres; un François Aubert, ancien intendant du chancelier Philippeaux, pour 700,000; un Jean-Jacques d'Availly, pour 887,000; un Nicolas Carillon, père d'une fille publique qui courait les rues de Paris vingt ans après, pour 72,000; un Pierre Maringue, pour 1,500,000; un Guillaume Hureau de Berally, pour 1,125,000; un Romanet, pour 4,453,000; un Gourgon, ex-intendant de Rouen, pour 1,349,572; un Antoine Crozat, pour 6,600,000; un Jean-Pierre Chaillon,

pour 1,400,000; un Jean Remy-Hénault, petit-fils du laboureur et père du président au parlement, pour 1,800,000; un Duchauffour, qui fut roué dix ans plus tard en place de Grève, pour 157,000.

Le tout produisit, ou dut produire, 347,355,433 livres. Nous disons *dut produire,* parce qu'en réalité la taxe ne produisit que cent soixante millions, dont soixante à peine entrèrent dans les coffres du roi.

En effet, les voleurs étaient rançonnés par d'autres voleurs, et il y avait moyen de s'arranger. Les maîtresses du régent, les maîtresses des juges, les juges eux-mêmes vendaient des réductions. Un traitant taxé à 1,200,000 livres fut visité par un seigneur qui lui offrait de le faire décharger pour 300,000 :

— Ma foi, M. le comte, lui répondit-il, vous arrivez trop tard, je viens de faire mon marché avec MADAME pour 150,000 livres.

Chacun tirait à lui pour emporter la plus

grosse part possible de cette magnifique curée. M. de Fourquieux, président de la chambre de justice, s'était spécialement approprié la dépouille du fameux Bourvalais; un jour on vit apparaître sur sa table les seaux d'argent dans lesquels Bourvalais, au temps de sa splendeur, faisait rafraîchir ses vins; on les reconnut, et depuis on n'appela M. de Fourquieux que le garde des *seaux*. Le marquis de la Fare, gendre de Paparel, condamné à mort, se fit adjuger les biens de son beau-père, les mangea en débauches, sans même songer à envoyer un secours au pauvre diable de condamné dont le régent avait commué la peine, et qui était aux galères.

La joie était grande parmi le peuple; tous les jours il y avait amende honorable au parvis Notre-Dame; les traitants condamnés y allaient, conduits par le bourreau, en charrette et la corde au cou. Les gravures du

temps les représentent vomissant l'or dont ils s'étaient gorgés.

On les accompagnait en chantant :

De l'argent, vous en trouverez
Dans la bourse de Desmarets
Et des gens comme Bourvalais.

Faites de généreux efforts
Pour enfoncer leurs coffres-forts,
Puis pendez au gibet leurs corps.

Que Desmarets soit écorché
Et par menus morceaux haché,
Personne n'en sera fâché.

Les moyens que nous venons d'indiquer, un peu violents mais très-populaires, firent donc face aux premiers besoins. Sur ces entrefaites était arrivé un homme qui devait en peu de temps prendre une immense influenco sur les affaires du royaume.

Nous voulons parler de l'Anglais Jean Law.

La première fois que Law était venu en France, c'était sous le règne du feu roi, qui l'eût volontiers employé s'il eût été catholique.

Law était fils d'orfévre, mais baron du fait de sa mère, propriétaire de la terre de Lauriston érigée en baronnie. On ne savait pas exactement son âge, qu'il ne disait jamais; jeune et déjà très-fort dans la science des calculs, il vint à Londres, fit de grands bénéfices au jeu, se prit de dispute à propos d'une femme avec M. Wilson, qu'il tua en duel, fut arrêté, s'enfuit de prison, passa en France, où il établit une banque de pharaon et réalisa des bénéfices considérables, si considérables même, que la police en prit ombrage et invita Law à quitter Paris.

Law alors visita Genève, Gênes, Venise, jouant et gagnant toujours; puis désirant exploiter plus en grand, il alla présenter un système de finance à Victor-Amédée, duc de

Savoie, lequel, après l'avoir examiné, se contenta de lui répondre : « Je ne suis pas assez puissant pour me ruiner. » C'est alors qu'il revint pour la seconde fois en France, s'aboucha avec Desmarets et fut repoussé par la raison que nous avons dite.

Mais ce qui était un empêchement pour Louis XIV n'en était pas un pour Philippe d'Orléans. Le régent reçut Law, écouta l'exposé de son système, vit un homme qui promettait de diminuer les impôts et d'augmenter les revenus. L'esprit du régent était un de ces esprits aventureux qui recherchent l'inconnu, qui désirent l'impossible.

Le projet était extraordinaire, audacieux et par conséquent devait plaire au prince; il l'adopta.

Ce projet avait deux objets bien distincts :

1° La création d'une banque d'escompte;

2° La formation d'une compagnie de commerce destinée à mettre en valeur des pays

annoncés comme renfermant d'immenses richesses.

Le 2 mai, un édit fut rendu portant établissement d'une banque générale pour tout le royaume, sous la raison Law et compagnie.

En outre, Law fut nommé directeur de la compagnie du Commerce, dite compagnie d'Occident, parce qu'elle devait faire le commerce du Mississipi.

Cette compagnie avait la propriété du Sénégal et le privilége exclusif du commerce de la Chine.

Nous suivrons ces deux institutions dans leurs progrès et dans leur décadence.

Quant à Law, achevons son portrait en quelques mots : c'était, à l'époque où nous sommes arrivés, un homme de quarante-cinq à cinquante ans, de grande taille, de physionomie douce et placide, qui parlait suffisamment le français pour démontrer

clairement dans notre langue les problèmes assez obscurs de son système.

Comme tous les hommes de génie pour qui l'existence n'a point été autre chose qu'une lutte, il s'embarrassait peu des ennemis qu'il avait, les comparant aux mouches qui se posaient sur son visage et qu'il chassait avec la main.

Pendant ce temps, le régent, profitant des bonnes dispositions de l'Angleterre à son égard, avait envoyé Dubois à Londres pour y conclure le traité de la triple alliance.

Cette bonne intelligence avait failli être rompue par la fuite de Jacques III, qui avait quitté le duché de Bar, qui avait traversé Paris, et qui avait été s'embarquer en Bretagne.

La fuite du prétendant fit grand bruit. Louis XIV avait toujours soutenu ouvertement les Stuarts, et toujours nourri cette espérance de les rétablir un jour sur le

trône. Mais, à la mort du roi, la politique avait changé, et le régent, à qui l'avenir pouvait réserver le sort de Guillaume d'Orange, avait vu dans l'Angleterre son alliée naturelle et dans l'Espagne son ennemie.

Déjà du temps de Louis XIV, Bolingbroke et le duc d'Ormond étaient venus faire leur soumission à Jacques III, qui habitait alors Saint-Germain. Ces deux chefs du torysme proscrit d'Angleterre proposaient un débarquement en Écosse. Le comte de Marr promettait l'insurrection des trois royaumes, et, en effet, le 20 septembre 1715, il levait à Carlstown, à la tête de trois cents de ses vassaux, l'étendard royal de Jacques III d'Angleterre, qui était Jacques VIII d'Écosse.

Il était impossible que le jeune prince laissât ses fidèles Écossais se faire tuer pour lui, sans les soutenir par sa présence; il résolut de se mettre à leur tête et, comme nous l'avons dit, il quitta Bar pour traverser la France.

Milord Stairs avait su ce départ; il comptait empêcher l'arrivée du prince en Écosse, par deux moyens :

Le premier était de prier le régent, en vertu des bonnes relations qui existaient entre lui et le roi d'Angleterre, de faire arrêter le prétendant à son passage en France.

Le régent, mis en demeure par lord Stairs, donna à M. de Contades, major de ses gardes, l'ordre de partir à l'instant pour Château-Thierry, et d'y arrêter Jacques III, à son passage; mais M. de Contades était un grand seigneur qui comprenait que le régent ne pouvait pas faire arrêter Jacques III. Un coup d'œil échangé avec le prince lui suffit; il partit dans la nuit du 9 novembre, entra à Château-Thierry par une porte, au moment même où le prétendant venait d'en sortir par l'autre.

Le 10 au matin, le prétendant arriva à

Paris, descendit dans une petite maison que M. de Lauzun avait à Chaillot, y vit la reine sa mère, et le même soir partit par la route d'Orléans, dans la chaise de poste de M. de Torcy.

Le second moyen trouvé par lord Stairs, d'empêcher le prétendant d'arriver en Bretagne, était de le faire assassiner, et ce fut celui auquel il s'arrêta quand il s'aperçut de l'habile maladresse de M. de Contades.

Il y avait à Paris un certain colonel Douglas, qui avait commandé un régiment d'Irlandais à la solde de la France, et qui avait été réformé; c'était un homme de bonne compagnie, ayant de la politesse, beaucoup de monde, une réputation de courage, mais qu'on savait être très-pauvre.

Lord Stairs le fit venir, s'ouvrit à lui, et lui proposa de délivrer l'Angleterre de ce dernier Stuart qui, pour la seconde fois, venait réclamer le trône de ses pères.

Quelle fut la promesse faite à Douglas? à quelle condition se conclut le pacte régicide? Nul ne le sait. Douglas accepta la mission terrible, prit avec lui deux hommes sûrs et bien armés, et s'en fut attendre le prince sur le chemin qu'il devait parcourir.

A Nonancourt, Douglas s'arrêta, mit pied à terre, mangea un morceau, s'informa avec un soin extrême d'une chaise de poste qu'il dépeignit, et comme on lui disait qu'elle n'était pas encore passée, il s'emporta en menaces, disant qu'on voulait le tromper.

En ce moment un cavalier arriva couvert de boue et de sueur. Le cavalier prit Douglas à part et lui parla tout bas; sans doute lui annonçait-il qu'il avait perdu la trace du prince, car la colère de Douglas redoubla.

Le maître de la poste, nommé l'Hôpital, était absent; mais la femme se trouvait à la

maison. C'était une brave et honnête femme ayant de l'esprit, de la tête et du courage; elle reconnut dans Douglas un Anglais ou un Écossais, pensa qu'il était question du prétendant, devina que ces hommes avaient de mauvaises intentions contre lui, et résolut de le sauver.

En conséquence, elle se mit tout à la disposition de Douglas et de ses sbires, ne leur refusa rien, leur promit de mettre tout le retard possible à livrer les chevaux aux voyageurs, et, s'ils voulaient lui dire où ils seraient, de les prévenir pendant ce temps-là.

Douglas était défiant, il se retira avec un de ses hommes, laissa les deux autres à l'hôtel de la poste, et alla s'embusquer sur la route. Ses hommes connaissaient seuls le lieu de l'embuscade, et le cavalier qui était venu le rejoindre un instant auparavant devait le faire prévenir par le valet qui

restait près de lui, aussitôt qu'on apercevrait la chaise.

La pauvre femme se trouva fort embarrassée lorsqu'elle se vit en face de ces deux hommes : heureusement elle réfléchit que l'un des deux était arrivé au moment où celui qui paraissait être le chef de la troupe se levait de table, et que, par conséquent, le nouveau venu n'avait rien pris : elle lui offrit à déjeuner; mais au lieu de lui servir du vin ordinaire, elle lui servit du bon vin, le tint à table le plus longtemps qu'elle put, et alla au-devant de tous ses ordres.

Pendant ce temps, un maître valet à elle, dans lequel elle avait toute confiance, était en sentinelle dans la rue; il avait ordre de se montrer sur le seuil de la porte, mais sans rien dire, dès que la chaise apparaîtrait. Cependant la chaise tardait, le cavalier s'ennuyait à table; il était fatigué de la course qu'il venait de faire; madame l'Hôpital lui

persuada d'entrer dans une chambre, de se jeter sur le lit et de compter sur elle et sur son valet. Le cavalier recommanda à ce dernier de ne pas quitter le seuil de la porte, et de venir l'avertir aussitôt que la chaise paraîtrait.

Son hôte conduit dans la chambre la plus retirée de la maison, madame l'Hôpital sort par une porte de derrière, court chez une de ses amies qui demeurait dans une rue détournée, lui conte son aventure et ses soupçons, s'assure d'elle pour recevoir chez elle le voyageur, envoie chercher un ecclésiastique, son parent, le dépouille de sa perruque et de sa robe, reprend le chemin de sa maison, trouve le valet sur le seuil, lui persuade de boire un coup avec son postillon, tandis qu'elle veillera pour lui. Le postillon, prévenu, verse rasade sur rasade, et couche à la troisième bouteille le valet ivre-mort sous la table.

Aussitôt il appelle sa maîtresse, celle-ci rentre, va écouter à la porte du cavalier, reconnaît à son souffle qu'il dort, donne un tour à la clef, et vient se mettre en sentinelle à la porte de la rue.

Au bout d'un quart d'heure, la chaise paraît, madame l'Hôpital court au-devant d'elle, lui fait prendre une rue détournée, conduit les voyageurs chez son amie, et là elle se jette aux pieds du roi Jacques III, le supplie d'avoir confiance en elle, lui dit qu'au cas contraire il est perdu, lui raconte ce qui s'est passé, et tandis que le roi se déguise en abbé, et s'installe dans cette maison où tout le monde ignore sa présence, elle fait prévenir la justice, lui déclare les soupçons qu'elle a conçus, fait arrêter le valet ivre et le cavalier endormi, et expédie un de ses postillons à M. de Torcy, dont le roi lui a donné le nom et l'adresse, pour faire savoir au ministre ce qui est arrivé.

Pendant ce temps, un grand bruit se fait à l'hôtel de la poste; le cavalier réveillé en sursaut crie qu'il appartient à l'ambassade d'Angleterre et que comme tel il est inviolable. On lui demande la preuve de ce qu'il avance, il ne peut la donner, nomme Douglas, mais refuse de dire où il est. Enfin, après un long débat, lui et le valet, encore chancelants, sont conduits en prison.

Ce que devint Douglas, à la suite de cette arrestation, n'a point été su. Sans doute le bruit que fit l'arrestation de ses deux complices parvint jusqu'à lui. On le vit sur la route, courant en désespéré, mais courant en vain.

Le roi Jacques demeura trois jours caché à Nonancourt, chez l'amie de madame l'Hôpital, puis, en partant sous son déguisement, il lui remit une lettre pour sa mère, gagna le port de Bretagne où il devait s'embarquer, et arriva sans accident en Écosse.

Après huit jours de courses inutiles, Douglas revint à Paris, cria à la violation du droit des gens, avec une audace et une impudence extrêmes.

De son côté, lord Stairs alla chez le régent pour se plaindre de cette même violation; mais le régent lui raconta son projet dans tous ses détails, l'invita à se taire, et consentant à laisser là l'instruction commencée, lui rendit ses deux assassins arrêtés à Nonancourt.

Douglas, fort de l'appui de lord Stairs, demeura quelque temps encore à Paris, se montrant avec affectation dans les fêtes et dans les spectacles. Mais comme le régent ne le recevait plus, comme les honnêtes gens lui avaient fermé leurs portes, il disparut pour ne plus reparaître.

La reine d'Angleterre fit venir madame l'Hôpital à Saint-Germain, la remercia, la caressa comme elle méritait de l'être, et finit par lui donner son portrait; avec la conscience

d'avoir rempli son devoir, ce fut tout ce que lui rapporta sa bonne action.

Elle mourut maîtresse de poste à Nonancourt.

VI

Le Luxembourg. — Les gardes de madame la duchesse de Berry. — Le comte de Riom. — M. de Lauzun et son neveu. — Les timbales. — Le dais. — Le cocher de M. de Conti. — La vie de Philippe II depuis qu'il était régent. — Mademoiselle de Sery. — La Florence. — La Desmarets. — La d'Usé. — Madame Daverne. — Madame de Sabran. — Madame de Phalaris. — Madame de Parabère. — Les roués. — Brancas. — Broglie. — Canillac. Nocé. — Ravannes. — Brissac. — Les soupers du Palais-Royal. — Le concierge d'Ibagnet. — Chirac. — Noël. — Chanson. — Épigramme attribuée au jeune Arouet de Voltaire. — Dénégation de celui-ci. — Le curé de Saint-Côme.

Tandis que le jeune roi, revenu de Vincennes aux Tuileries, grandit sous la surveil-

lance de madame la duchesse de Ventadour, tandis que les exécutions se poursuivent contre les traitants, tandis que Law pose les fondements de son système, tandis que Dubois poursuit à Londres la signature du traité de la triple alliance, tandis enfin que Jacques III, échappé au guet-apens de Nonancourt, essaye de reconquérir le triple trône de ses pères, Paris se remet de la secousse éprouvée, le duc d'Orléans, sauf un travail extraordinaire, reprend sa vie habituelle, et madame la duchesse de Berry, sa fille aînée, se jette dans cette folle existence qui, au milieu de cette époque de vertigineuse dissolution, lui a valu, de la part des historiens et des annalistes, une mention toute particulière.

Madame de Berry, à la suite de ses discussions avec madame la duchesse d'Orléans sa mère, et pour être plus libre de ses actions, sans cesse contrôlées au Palais-Royal par la princesse palatine sa grand'mère, avait de-

mandé au régent la permission d'habiter le Luxembourg, permission qu'en bon père le régent s'était hâté de lui accorder.

A peine madame la duchesse de Berry fut-elle au Luxembourg, que tous ces terribles instincts physiques qu'il y avait en elle se développèrent.

Son premier caprice fut d'avoir une compagnie de gardes.

Le duc d'Orléans, qui ne savait rien refuser à sa fille bien-aimée, la lui accorda, mais en même temps il voulut que sa mère la princesse palatine eût aussi sa compagnie de gardes.

C'était une chose sérieuse pour madame la duchesse de Berry que le choix des gentilshommes qui devaient former cette compagnie et qui, attachés à sa personne, devaient être continuellement à ses ordres, le jour comme la nuit.

C'était surtout une chose importante que

le choix de leur capitaine, de leur lieutenant et de leur enseigne.

La place de capitaine fut donnée au chevalier de Roye, marquis de la Rochefoucault.

Et la place d'enseigne au chevalier de Courtaumer.

Restait la lieutenance.

Un matin que madame de Pons, dame d'atour de madame la duchesse de Berry, présidait à la toilette de la princesse, elle lui demanda cette lieutenance pour M. de Riom.

— Qu'est-ce que M. de Riom? demanda la princesse en cherchant dans ses souvenirs à quel visage pouvait se rattacher ce nom.

— Mais, madame la duchesse, c'est un fort bon gentilhomme, cadet de la maison d'Aydie, fils d'une sœur de madame de Byron et par conséquent neveu de M. de Lauzun.

— Je ne vous demande point cela, ma chère; vous savez que j'aime les figures

agréables, les gens bien faits : comment est-il bâti?

— Mais comme il convient à un militaire, madame; c'est un homme de cinq pieds quatre pouces, à la poitrine effacée, à la jambe bien faite.

— Le visage?

— Je suis obligée d'avouer à Son Altesse que M. de Riom n'est pas précisément ce qu'on appelle un beau garçon; ce que je puis dire, c'est que c'est un homme sûr.

— C'est bien, Pons, faites venir le comte à Paris, je le verrai.

Madame de Pons, comme on pense bien, se hâta d'écrire à son cousin, qui de son côté se hâta d'arriver.

Madame de Pons avait bien fait de ne pas vanter par trop le visage de M. de Riom.

« C'était, dit Saint-Simon, un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressemblait pas mal à un abcès. »

Seulement le comte de Riom avait de belles dents; il était doux et respectueux; poli et honnête garçon, il n'avait jamais imaginé pouvoir causer une passion quelconque; aussi quand il s'aperçut que la princesse avait du goût pour lui, fut-il tout ébouriffé de son bonheur et courut-il trouver son oncle M. de Lauzun.

M. de Lauzun, à la confidence de son neveu, se trouva reporté aux beaux jours de sa jeunesse, quand il voyait la grande Mademoiselle éprouver pour lui ce que madame de Berry semblait devoir éprouver bientôt pour son neveu. M. de Lauzun était un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, frais et vert, plein de grands souvenirs et qui avait encore, malgré son âge, deux petites maisons, l'une à Chaillot, dont il faisait un assez fréquent usage, et une autre à Passy; ce fut cette dernière qu'il prêta, comme nous l'avons dit, à Jacques III.

Le duc réfléchit un instant, puis se voyant revivre dans le fils de sa sœur :

— Tu me demandes conseil? dit-il.

— Oui, mon oncle.

— Eh bien ! il faut faire ce que j'ai fait.

— Que faut-il faire?

— Il faut être souple, complaisant, respectueux, tant que tu ne seras pas l'amant de la princesse; mais dès que tu le seras, il faut changer de ton et de manières, avoir des volontés comme un maître, des caprices comme une femme.

— Mais, mon oncle...

— Les princesses sont habituées à trouver des esclaves dans leurs amants, elles ont besoin de temps en temps de rencontrer un homme; ce qui plie elles l'écrasent; à ce qui résiste elles s'appuient. Crois-moi, Riom, je connais ces dames, j'en ai vu passer trois générations : les filles de France *veulent être menées le bâton haut.*

Riom s'inclina devant cette vieille expé-périence, et se retira.

Le conseil pouvait paraître d'autant plus étrange, que le vice dominant de madame la duchesse de Berry, c'était l'orgueil.

A peine avait-elle eu les gardes que lui avait accordés le régent, qu'elle s'était amusée à traverser Paris, timbales sonnantes, et à suivre le quai des Tuileries, le roi étant aux Tuileries. Or, les timbales sonnantes étaient un privilége tout royal.

Aussi le lendemain M. le maréchal de Villeroy avait-il porté plainte au régent, lequel affirma que cette imprudence s'était faite sans son consentement, et lui promit que, tant que le roi serait à Paris, on n'entendrait pas d'autres timbales que les siennes.

Le régent tint parole.

La duchesse de Berry se consola alors en essayant une autre tentative.

Elle alla à la comédie ayant un dais dans

sa loge, quatre gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, et fut haranguée par les comédiens, autre privilége royal que madame de Berry usurpait encore.

Nouveau bruit, nouvelle réclamation, nouvelle injonction du régent à sa fille, de se borner à jouir des priviléges des princes du sang, et de s'en tenir là.

Ce n'était pas tout encore : madame la duchesse de Berry s'était fait une querelle particulière avec notre prince de Conti, ce charmant bossu, dont nous avons eu l'occasion de nous occuper au commencement de cet ouvrage.

Allant un jour à l'Opéra, les gardes de madame la duchesse de Berry firent arrêter le carrosse de M. de Conti, qui y arrivait, et comme le cocher résistait, ils le maltraitèrent, le prince étant dans son carrosse.

Les deux illustres personnages étaient dans leur tort.

Les princes du sang, selon l'étiquette, devaient arrêter devant les fils de France; devaient-ils également arrêter devant les filles de France? C'était incontestable.

Les princes du sang ne niaient pas hautement cette obligation; seulement, pour s'y soustraire, ils évitaient les rencontres autant que possible.

M. le prince de Conti avait donc eu tort de ne pas s'arrêter de lui-même.

D'un autre côté, les gardes de madame la duchesse de Berry avaient eu tort de battre le cocher du prince, le prince étant dans sa voiture.

Le prince se plaignit de ce manque d'égards à M. de la Rochefoucault, capitaine des gardes, lequel se récusa. M. de Conti fut donc obligé d'aller jusqu'à M. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans exigea de sa fille qu'elle invitât M. de Conti à venir chez elle.

M. de Conti y vint, se plaignit et demanda que le garde qui avait le plus particulièrement maltraité son cocher allât en prison, tenant les autres quittes, moyennant la punition infligée à celui-là.

Madame la duchesse de Berry répondit que, puisque M. le prince de Conti exigeait que ce garde allât en prison, il irait bien certainement ; mais qu'elle prierait M. de Conti de l'y retenir le moins possible ; ce que le prince promit.

En effet le garde, conduit en prison, en sortit le lendemain même, sur la demande de M. de Conti.

Chacun fut donc fort étonné, et M. le régent tout le premier, lorsqu'on sût que madame la duchesse de Berry avait un amant, et que cet amant la menait haut la main.

M. le duc d'Orléans fit venir Riom, et il fut convenu entre le prince et le lieutenant des gardes que jamais les plaintes de ce der-

nier ne porteraient sur les visites, de jour et de nuit, que madame la duchesse de Berry ferait au Palais-Royal, ou sur celles que le régent ferait au Luxembourg.

Riom s'inclina et répondit qu'il était trop juste qu'une fille pût voir son père, ou qu'un père pût voir sa fille, où et comment l'un et l'autre l'entendaient.

Le régent trouva Riom raisonnable, et le congédia avec bienveillance.

Depuis qu'il était régent, voici quelle était la vie de Philippe II.

Pendant la première année de la régence, c'est-à-dire pendant l'époque dont nous nous occupons en ce moment, le duc d'Orléans, ardent au travail comme tous les hommes d'imagination et d'énergie, avait, pour chaque sorte de besogne, une heure fixe. Il commençait le travail seul dans son lit, avant de s'habiller; voyait du monde à son lever, qui était court et toujours suivi et précédé d'au-

diences qui lui faisaient perdre beaucoup de temps ; les chefs des conseils le tenaient alors successivement jusqu'à deux heures ; à deux heures, au lieu du dîner auquel il avait complétement renoncé, il prenait le chocolat ; puis M. de la Vrillière s'emparait de lui ; puis le Blanc, dont il se servait pour ses espionnages ; puis ceux qui venaient lui parler de la bulle, dont nous parlerons nous-mêmes bientôt, et que l'on appelait *la constitution;* puis M. de Torcy, avec lequel il décachetait les lettres, et auquel il donna plus tard la direction des postes ; puis M. de Villeroy, pour rien, pour piaffer, comme dit Saint-Simon ; puis, une fois la semaine, les ministres étrangers, et quelquefois les conseils. On gagnait ainsi sept ou huit heures du soir.

Les dimanches et fêtes, le duc d'Orléans entendait la messe dans sa chapelle en particulier.

Après le chocolat, une demi-heure était donnée à madame la duchesse d'Orléans, sa femme, et une demi-heure à la princesse palatine, quand celle-ci habitait le Palais-Royal, c'est-à-dire l'hiver, la princesse palatine passant l'été à Saint-Cloud.

Quelquefois le matin avant le travail, et quelquefois le soir, quand le travail était fini, le duc d'Orléans allait chez le roi. Alors c'était fête pour Louis XV, car presque toujours le régent lui apportait quelque charmant joujou, ou lui racontait quelque histoire amusante qui faisait attendre une nouvelle visite avec grande impatience. Jamais le prince, d'ailleurs, ne quittait le roi qu'avec nombre de révérences et les marques du plus profond respect.

Le jour où il n'y avait pas conseil, la journée était finie à cinq heures du soir, et, à partir de ce moment, il n'était plus question d'affaires, mais d'aller à l'Opéra ou à la cam-

pagne, et de souper soit au Luxembourg, soit au Palais-Royal.

Ce sont ces fameux soupers dont on a tant parlé avant nous, et dont, à notre tour, nous allons dire quelques mots, après avoir parlé des convives ordinaires qui y assistaient.

C'étaient d'abord la maîtresse ou les maîtresses du régent, puis ses compagnons habituels, auxquels il donna le nom de *roués,* nom qui fut accueilli par la chronique scandaleuse du temps, et transmis à la postérité comme faisant honneur à la sagacité de l'illustre parrain.

C'était aussi quelquefois l'abbé Dubois, quand sa santé le lui permettait.

— Mon fils, disait la princesse palatine, a beaucoup du roi David : il a du cœur et de l'esprit; il est musicien, petit, courageux, et couche volontiers avec les femmes.

Comme nous l'avons dit, le duc d'Orléans avait été en galanterie avec la reine d'Es-

pagne, mais en tout bien tout honneur; il avait eu un enfant de mademoiselle de Sery; un autre de la Florence, danseuse à l'Opéra; un autre de la Desmarets, actrice de la Comédie Française, et enfin il avait pendant quelque temps conservé une demoiselle d'Usé, chanteuse à l'Académie royale de Musique.

Cette dernière mourut jeune, et lorsqu'elle mourut, on fit cette observation que ni elle, ni sa mère, ni sa grand'mère n'avaient été mariées.

La Florence, la Desmarets et la d'Usé furent des passades; mademoiselle de Sery inspira au régent un attachement plus sérieux, et fut nommée comtesse d'Argenton.

Au moment où nous sommes arrivés, sa maîtresse en titre était madame de Parabère.

Ce qui n'empêchait pas le duc d'Orléans d'avoir en même temps qu'elle, mais moins assidûment, madame d'Averne, madame de Sabran et la duchesse de Phalaris.

Madame d'Averne était femme d'un lieutenant aux gardes. Les amours du régent et de madame d'Averne dataient d'une fête donnée par madame la maréchale d'Estrées, et où madame d'Averne avait présenté au prince un ceinturon d'épée avec ces vers :

Pour la mère des amours
Les Grâces autrefois firent une ceinture ;
Avec ce talisman la déesse était sûre
De se faire aimer toujours.
De la même manufacture
Sortit une ceinture
Pour l'amant de Vénus.
Mars en sentit d'abord mille effets inconnus.
Vénus qui fit le don ne se vit pas trompée.
Aussi depuis ce temps le sexe est pour l'épée.
Les Grâces, qui pour vous travaillent de leur mieux,
Ont fait un ceinturon sur le même modèle :
Que ne puis-je obtenir des Dieux
La ceinture qui rend si belle,
Pour l'être toujours à vos yeux !

Madame d'Averne n'avait pas besoin de

cette ceinture; c'était une charmante jeune femme, toute faite de grâces, ayant des cheveux blonds, fins et légers, en somme les plus jolis cheveux du monde, une peau d'une blancheur éblouissante, une taille qu'on eût enfermée dans une jarretière, une voix douce et tendre, à laquelle un léger défaut de prononciation provençale donnait une grâce de plus; sa physionomie, jeune et mobile, devenait charmante quand elle s'animait; et quand, dans une douce et tendre rêverie, ses yeux se voilaient d'une vapeur humide, quand sa bouche, froide et rougissante tout à la fois, laissait entrevoir entre la légère séparation de ses lèvres un fil de perles, ce n'était plus une femme, c'était le génie de la volupté.

Quelques têtes de Greuze peuvent donner une idée de ce qu'était madame d'Averne.

Madame de Sabran, qui, toute jeune, avait déjà les dispositions qui firent plus tard sa

réputation galante, madame de Sabran s'était échappée des mains de sa mère pour épouser un homme d'un grand nom, mais qui n'avait rien ; ce mariage l'avait mise en liberté, et c'était tout ce que voulait madame de Sabran.

C'était une charmante femme, belle d'une parfaite beauté, beauté à la fois régulière, agréable et touchante, ayant l'air naturel, les manières simples ; insinuante, spirituelle, un peu débauchée, telle enfin qu'il fallait être pour plaire au régent. Le régent fit M. de Sabran son maître d'hôtel avec deux mille écus de rente, que madame de Sabran trouvait bon de toucher elle-même.

Ce fut elle qui, à l'un des soupers du régent, hasarda, à la grande joie des convives, cet aphorisme devenu célèbre depuis :

« Dieu, après avoir formé l'homme, prit un reste de boue dont il pétrit l'âme des princes et des laquais. »

Madame de Phalaris était une grande femme sérieuse, toujours couverte de mouches, empanachée de plumes, fière de son crédit à la cour, prude et affectant tout haut des principes auxquels personne ne croyait, auxquels elle seule avait l'air de croire.

Quant à madame de Parabère, la favorite que le prince appelait son petit corbeau noir, elle était petite, comme l'indiquait son surnom, gracieuse, svelte, hardie et prompte à la repartie; elle buvait et mangeait à merveille, et par toutes ces qualités et quelques autres que nous ne mentionnerons pas ici, elle s'était à peu près emparée de l'esprit du régent.

Un jour, madame de Parabère insista pour que le duc d'Orléans lui fît part de je ne sais quel projet politique; mais le duc d'Orléans la prit par la main et la conduisant devant une glace :

— Madame, lui dit-il, regardez-vous dans

le miroir et dites-moi si c'est à un pareil minois que l'on peut parler d'affaires.

Les roués de monseigneur étaient surtout le duc de Brancas, le marquis de Canillac, le comte de Broglie et le comte de Nocé.

Le duc de Brancas était un charmant voluptueux, un épicurien parfait, qui effleurait la vie sans accepter d'elle aucun des devoirs qui pouvaient déranger son égoïsme, ou des ennuis qui pouvaient le distraire de sa paresse.

Le régent ouvrait-il la bouche pour lui faire une confidence :

— Chut ! monseigneur, disait-il, je n'ai jamais su garder mes propres secrets, ce n'est point pour garder ceux des autres.

Voulait-on lui parler des affaires de l'État :

— Tout beau, disait-il, les affaires m'ennuient et la vie n'est faite que pour se divertir.

Ses amis le priaient-ils de demander quelque chose au prince :

— C'est inutile, faisait Brancas, j'ai beaucoup de faveur, mais aucun crédit.

Au reste, au bout de deux ou trois ans de cette vie qu'il menait, il prit à Brancas un remords ; il se fit dévot, se retira à l'abbaye du Bec, et écrivit au duc d'Orléans pour l'inviter à se retirer du monde comme lui, et à faire pénitence avec lui. Le duc d'Orléans se contenta de lui répondre par le refrain d'une chanson à la mode à cette époque :

> Reviens, Philis, en faveur de tes charmes
> Je ferai grâce à ta légèreté.

Brancas était un des plus beaux hommes de la cour.

Après Brancas venait Canillac.

Canillac était capitaine d'une compagnie de mousquetaires du roi ; il avait la figure douce, l'esprit agréable, la conversation courtoise ; il contait avec une facilité particu-

lièrement gracieuse : mordant avec des dents magnifiques, il plaisait tout en déchirant; passionné pour les plaisirs et la bonne chère, il affectait une rigidité austère dont parfois il lui arrivait de plaisanter lui-même.

Au moment où la banque d'Occident commença à s'embarrasser dans ses affaires, Canillac dit à Law :

— M. Law, je fais des billets et je ne les paye pas, vous avez volé mon système.

Le duc de Broglie ressemblait à la fois à une chouette et à un singe; joueur, libertin, criblé de dettes, il passait sa vie dans les tripots, ce qui, pendant le jour, le rendait assez triste; mais le soir, le verre en main, sa conversation pétillait comme la mousse de la liqueur qu'il portait à ses lèvres, avec une fréquence qui faisait l'admiration des plus rudes convives; alors c'étaient de sa part de ces plaisanteries sans fin, de ces folles chansons qui font d'un repas une orgie.

Nocé était grand et brun, ou plutôt, comme disait la princesse palatine, vert, noir et jaune ; il avait de grandes manières et une haute impertinence, son esprit débordait en saillies amères qui emportaient la pièce. Élevé avec le régent, dont son père avait été le sous-gouverneur, il avait une grande influence sur lui. Quand le régent sortait la nuit, c'était toujours avec Nocé.

Nocé était le Giaffar de ce nouvel Aroun-al-Raschid.

Les autres convives habituels étaient Ravannes, qui a laissé des mémoires curieux sur ces petits soupers dont nous parlerons, et Cossé de Brissac, chevalier de Malte, qui apportait jusqu'aux moments extrêmes d'une extrême orgie les manières chevaleresques de ses pères.

C'est avec ces hommes, c'est avec ces femmes, auxquels s'adjoignait parfois sa fille, la duchesse de Berry, que, dix heures arri-

vées, le régent se renfermait. Alors, et une fois les portes closes, Paris pouvait brûler, la France s'engloutir, le monde crouler : il y avait défense, défense positive, instante, absolue, de venir troubler le régent.

Ce qui se passait dans ces soirées, c'est tout ce que pouvait imaginer la folie de gens ivres, riches et puissants, ce sont des choses comme en raconte Pétrone, comme en rêve Apulée.

Il y avait au milieu de tout cela un domestique du régent, brave homme qui avait vu naître le prince, et que le prince avait fait concierge du Palais-Royal. Il se nommait d'Ibagnet, aimait sincèrement son maître et lui parlait avec la liberté d'un vieux serviteur.

Le régent avait pour d'Ibagnet une sorte de respect; jamais il n'aurait osé le charger d'une de ces missions honteuses que ses ministres ou ses roués remplissaient volontairement avec lui. Le soir, d'Ibagnet, un bou-

geoir à la main, conduisait son maître jusqu'à la chambre où se célébrait l'orgie ; là il s'arrêtait. Un jour, le duc d'Orléans l'invita d'entrer ; mais le brave homme secouant la tête :

— Monseigneur, dit-il, mon service finit ici. Je ne vois pas si mauvaise compagnie.

Cette vie que menait le régent était si terrible que Chirac, son premier médecin, chaque fois qu'on venait le chercher pour le prince, ne manquait pas de s'écrier :

— Oh! mon Dieu! a-t-il eu une attaque d'apoplexie?

Ce fut vers ce temps qu'à force d'instances Chirac obtint du régent qu'il s'abstiendrait de dîner, et substituerait au repas de deux heures une simple tasse de chocolat ; mais cette tasse de chocolat était tellement chargée d'ambre, qu'au lieu de lui être salutaire elle ne pouvait que lui être nuisible. Le duc d'Orléans croyait l'ambre un puissant aphrodisiaque.

La médecine n'était pas seule à donner des avertissements au régent ; les couplets satiriques, les épigrammes, les noëls faisaient rage et pleuvaient autour de lui. Ils étaient surtout excités par une grossesse de madame la duchesse de Berry à laquelle le duc d'Orléans était accusé de ne pas être étranger. Nous citerons quelques-unes de ces étranges pièces de poésie qui peignent, mieux que nous ne pourrions ou que nous n'oserions le faire, l'esprit licencieux du temps.

Les noëls de la régence.

1

Toute la cour de France,
Les grands et les petits,
Pour fêter la naissance
Du Dieu du paradis,
S'en vont à Bethléem, le régent à leur tête,
Qui, voyant le poupon,

Don, don,
Dit : Quoi ! c'est pour cela,
La, la,
Qu'on fait si grande fête !

2

S'adressant à Marie,
Si gracieuse à voir,
Il lui dit : Je vous prie
A souper pour ce soir ;
La Berry s'y rendra, nous ferons grande chère,
Nous nous enivrerons,
Don, don,
Nocé s'y trouvera,
La, la,
Mais sans la Parabère.

3

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry,
Dit en humble posture,
Et le cœur tout marri :

Seigneur, je n'aurai plus les mœurs aussi gaillardes,
Je ne veux que Riom,
Don, don,
Quelquefois le papa,
La, la,
Par-ci, par-là, mes gardes.

4

Apercevant l'offrande
Des mages d'Orient,
Law dit : Elle est trop grande
Pour ce petit enfant;
Tout l'encens m'appartient, car il faut qu'on m'admire;
Pour l'or il est trop bon,
Don, don,
Il me demeurera,
La, la,
Je lui laisse la myrrhe.

5

Fier de son nouveau grade,
L'orgueilleux d'Argenson

Vient en faire parade [1]
Au nez de l'enfançon.
A régir un État je ne suis pas novice,
Car sans compassion,
Don, don,
Je régenterai là,
La, la,
Tout comme à la police.

6

Pour bannir de l'Église
Toute division,
Acceptons sans remise
La constitution.
Exterminons enfin seigneur le jansénisme,
C'est une faction,
Don, don,
Qui mérite cela,
La, la,
Mieux que le calvinisme.

1 On voit que nous anticipons de quelques mois, puisque, d'après ce noël, d'Argenson venait d'être fait garde des sceaux, et que Dubois arrivait d'Angleterre.

7

De toi seul, mon cher maître,
Dit Noaille irrité,
Je veux bien reconnaître
L'infaillibilité;
Mais pour sire Clément, qui se dit son vicaire,
S'il le prend sur ce ton,
Don, don,
S'il ne s'explique pas,
La, la,
Qu'il s'aille faire faire.

8

Plein d'audace et de zèle,
L'ambassadeur Dubois,
En vrai polichinelle,
Aperçut les trois rois :
Le bœuf est effrayé, l'âne de peur recule.
Et quand il dit son nom,
Don, don,
Un chacun s'écria,
La, la,
C'est Dubois... qu'on le brûle.

Nous avons passé sept ou huit couplets qui n'avaient plus aucune signification pour nous.

Voici une autre chanson que l'on croirait de Panard ou de Désaugiers tant elle est verveuse.

1

Ne parlons plus de politique,
Qu'importe à moi
Qui gouverne la république,
Lorsque je boi?
A-t-on la paix, a-t-on la guerre?
Je n'en sais rien,
Mais j'ai ma bouteille et mon verre,
Tout ira bien.

2

Que l'on confère la régence,
L'autorité,
Ou que le parlement de France
Soit consulté;

Que l'on élève les indignes,
Dans tous états,
Que m'importe! dès que les vignes
Ne gêlent pas.

3

Que la hauteur et l'ignorance,
Donnant la loi,
Prétendent régir la finance
Du jeune roi;
Que notre chambre de justice
Soit juste ou non,
Chacun adore son caprice,
Moi mon flacon.

4

Que le parti des jansénistes
Ait le dessus;
Que les commodes molinistes
Soient confondus;
Que Quesnel prouve en ses ouvrages
L'amour divin,

A tous je donne mes suffrages,
Quand j'ai du vin.

5

Qu'en France maint écrit pullule
Contre la loi,
Que tout y soit pour une bulle
En désarroi,
Qu'à Rome Clément sans scrupule
Risque sa foi;
Je siffle tout, jusqu'à sa bulle,
Lorsque je boi.

6

Qu'il veuille gloser sur la Bible
En souverain,
Qu'il soit un pontife infaillible
Chez Bellarmin;
Qu'il soit homme répréhensible,
Selon Dupin,
Tout cela me paraît plausible
Le verre en main.

7

Que l'orgueilleux Rohan s'éveille,
Tout est perdu;
Que Bissy penaud s'émerveille
D'être tondu.
Que Tellier ait, baissant l'oreille,
Du pied au cu;
Je ne pense qu'à ma bouteille
Quand j'ai bien bu.

8

Que les avares mains d'Ignace
Aiment le dol,
Qu'il ose parler de la grâce
Contre saint Paul;
Et qu'il fronde sur l'efficace
Saint Augustin;
Tout cela ne vaut pas ma tasse
Pleine de vin.

9

Que l'infâme maltôtier crève
Dans la prison,

Que Bourvalais franchisse en grève
Maint échelon,
Qu'une corde au gibet élève
Son compagnon,
Que m'importe qu'on les achève
Quand j'ai du bon.

10

Que le Normand joue en galère
De l'aviron,
Qu'on parle de rogner la serre
De d'Argenson,
Que son gibet fume la terre
De Montfaucon;
Quand le vin coule dans mon verre,
Je dis : Bon! bon!

Mais de toutes ces chansons, de toutes ces épigrammes, celle qui blessa le plus le régent fut celle-ci :

Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire;

Belle duchesse de Berry
Achevez le mystère.
Un nouveau Loth sut vous gagner,
    Mère des Moabites,
Et, grâce à vous, va nous donner
    Un peuple d'Ammonites.

Le régent ordonna de faire des recherches sur l'auteur de ce couplet. On apprit qu'il était d'un jeune homme nommé Arouet de Voltaire. L'ordre était envoyé de l'arrêter lorsque Brancas arriva avec cette dénégation signée.

Non, monseigneur, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites.
Brancas vous répondra de moi.
Un homme, instruit chez les jésuites,
Des peuples de l'ancienne loi
Ne connaît que les Sodomites.

Le régent rit et retira l'ordre de mettre la

main sur le poëte, qui remercia le prince en faisant *OEdipe.*

Le curé de Saint-Côme voulut aussi apporter sa part d'avertissements au prince. Il fit dans un prône un tableau dont l'application était facile.

Le prince apprit cette sortie.

— De quoi diable se mêle M. Godeau? dit-il. Je ne suis pas de sa paroisse.

VII

Coup d'œil sur la littérature de l'époque. — Tragédies représentées de 1700 à 1715. — Chaulieu. — Fontenelle. — Les asperges à l'huile. — Le Sage. — Crébillon. — Destouches. — Voltaire. — Les J'ai vu. — Louis XV. — Le louis d'or. — M. de Coislin.

Puisque nous avons été amené à parler de Voltaire, jetons les yeux sur la littérature de l'époque.

A l'exception de Chaulieu et de Fontenelle, ces deux doyens de la littérature, toute la brillante pléiade de Louis XIV avait disparu.

Corneille, qui était le doyen de l'Académie française, était mort en 1684; Rotrou, en 1691; Molière, en 1673; Racine, en 1699; la Fontaine, en 1695; Regnard, en 1709; Boileau, en 1711.

Les dernières années du règne de Louis XIV avaient été aussi stériles que les premières avaient été fécondes; de 1700 à 1716, rien de grand n'était apparu. La terre semblait appauvrie d'hommes comme de moissons. Il y avait disette du pain de l'esprit, comme du pain du corps. Crébillon seul avait essayé de galvaniser la tragédie en donnant *Idoménée,* en 1705; *Atrée,* en 1707; *Électre,* en 1708; *Rhadamiste,* en 1711; et enfin *Xercès,* en 1714.

Consignons aussi les *Ménechmes* de Regnard, représentés en 1705, et *Turcaret*, de le Sage, en 1709.

Excepté cela, que joue-t-on sur la scène française?

Vononez, tragédie non imprimée, de Belin, 1701.

Montézume, tragédie non imprimée, de Ferrier, 1702.

Arie et Petus, tragédie de madame Barbier et de l'abbé Pellegrin, 1702.

Corésus et Callirhoé, tragédie de Lafosse, en 1703.

Hypermnestre, tragédie de Riupeirous, 1704.

Les Tyndarides, tragédie de Danchet, 1707.

Hérode, tragédie, par l'abbé Nadal, 1709.

Joseph, tragédie, par l'abbé Genet, 1710.

Absalon, tragédie, par Duché de Vaucy, 1712.

Ino et Mélicerte, tragédie, par Chancel de Lagrange, 1713.

Habis, tragédie, par madame de Gomez, 1714.

Caton d'Utique, tragédie de Deschamps, 1715.

La littérature du XVIII[e] siècle, la littérature philosophique plutôt que la littérature littéraire, était née à peine ou encore à naître.

Jean-Jacques Rousseau, né en 1712, était encore enfant.

Voltaire, né en 1694, faisait ses premiers vers.

Marivaux, né en 1688, ne devait donner sa première comédie qu'en 1721.

Crébillon fils, né en 1707, avait dix ans.

Piron, né en 1689, ne devait venir à Paris qu'en 1719.

Montesquieu, né en 1689, conseiller en 1714, président à mortier au parlement de Bordeaux, ne devait faire paraître ses *Lettres Persanes*, son premier ouvrage, qu'en 1720.

Tout se passait donc, ou allait se passer entre Chaulieu, qui avait soixante et dix-sept ans; Fontenelle, qui en avait cinquante-neuf; Lesage, qui en avait quarante-huit; Crébillon, qui en avait quarante-trois; Destouches, qui

en avait trente-sept; Marivaux, qui en avait vingt-huit et Voltaire, qui n'en avait pas encore vingt.

Chaulieu, septuagénaire, avait vu se dérouler sous ses yeux tout le siècle passé; il en avait mesuré la grandeur et la misère, les splendeurs et les désastres; presque aveugle, il avait conservé cette gaieté qui est le privilége des aveugles. Il avait pris madame du Maine pour sa muse, mademoiselle Delaunay pour son Antigone, Malezieux, le cardinal de Polignac, le marquis de Pompadour pour ses amis. Hélas! dans ce soleil qui se couchait, il y avait plus de gaieté, plus de foi, plus de croyance que dans tous les astres qui allaient se lever; Chaulieu, un pied dans la tombe, riait d'un rire moins grimaçant que le jeune Arouet dans son berceau.

Fontenelle, qui devait vivre cent ans, était la personnification de l'égoïsme, ce fantôme vivant qui passe à travers le temps sans pen-

ser à autre chose qu'à soi-même; Fontenelle, homme d'esprit, écrivain charmant, philosophe panthéiste, se vantait de n'avoir jamais ni ri, ni pleuré. Fontenelle lia un siècle par ses deux bouts, sans avoir eu une maîtresse ni un ami.

Fontenelle entre avec un de ses compatriotes chez un restaurateur; tous deux demandent des asperges; seulement, Fontenelle les aime mieux à l'huile; l'autre, à la sauce. Tandis que le garçon sort pour exécuter les ordres donnés, le convive de Fontenelle est frappé d'une apoplexie foudroyante qui le tue sur la place. Fontenelle le secoue, le tâte, s'assure qu'il est bien mort, fait emporter le cadavre, puis rappelant le garçon :

— Toutes les asperges à l'huile, dit-il.

Une seule anecdote est parfois plus complète qu'une biographie.

Le Sage, comme nous l'avons dit, avait donné, en 1709, *Turcaret*, c'est-à-dire, une

des plus charmantes comédies qui existent.

En outre, il avait fait paraître, en 1707, son roman du *Diable Boiteux*, et venait, en 1715, de publier la première partie de *Gil Blas*.

Crébillon arrivait après les grands maîtres : Corneille, Rotrou, Racine. Il avait un reste d'inspiration tragique, quelque chose de sombre et de drapé dans la conception, mais peu d'art dans la composition, pas de style surtout : son *Catilina* tourmenta si fort Voltaire, que Voltaire n'eut pas de repos qu'il n'en eût fait un autre. On eut deux mauvaises pièces pour une, voilà tout.

Crébillon appelait lui-même son genre, le genre terrible. Après la représentation d'*Atrée* on lui demanda pourquoi il entrait dans cette voie :

— Je n'ai pas eu à choisir, répondit Crébillon. Corneille avait pour lui le ciel, Racine la terre, il ne me restait plus que les enfers, je m'y suis jeté à corps perdu.

Crébillon, à l'époque où nous sommes arrivés, après avoir été, en 1711, à l'apogée de sa réputation, commençait à descendre de ce faîte glissant. *Xercès,* en 1714, l'avait poussé sur cette pente rapide de la chute ; enfin, il allait donner *Sémiramis,* qui devait lui faire faire un pas de plus vers ce profond abîme d'oubli où il est tombé de nos jours.

Destouches avait débuté par une tragédie des *Macchabées,* dont l'histoire dramatique n'a pas conservé de trace. Puis il avait fait jouer, en 1710, *le Curieux impertinent,* puis en 1713, *l'Irrésolu,* qui se termine par ce vers charmant :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène.

Enfin, en 1715, il venait de faire représenter *le Médisant.*

Marivaux, nous l'avons dit, n'avait encore rien fait.

Arouet de Voltaire, qui débutait dans l'épi-

gramme par les vers au régent, que nous avons cités dans l'autre chapitre, et par l'impiété, dans ces vers au grand prieur de Vendôme, frère du fameux duc de Vendôme, dont nous avons parlé dans l'Histoire de Louis XIV :

Tout simplement donc je vous dis
Que dans ces jours de Dieu bénis
Où tout moine ou tout cagot mange
Harengs saurets et salsifis...

Voltaire, qui allait être poëte de l'époque par sa tragédie d'*OEdipe*, n'était encore connu que par les *J'ai vu*, qui l'avaient fait mettre à la Bastille. Voici cette pièce de vers, que Voltaire nia comme il niait tout.

Tristes et lugubres objets
J'ai vu la Bastille et Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre, et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets.

J'ai vu la liberté ravie,
De la docte raison la règle peu suivie;
J'ai vu le peuple gémissant
Dans un rigoureux esclavage.
J'ai vu le soldat rugissant,
Crever de faim, de soif, de dépit et de rage.
J'ai vu les sages contredits,
Leurs remontrances inutiles.
J'ai vu les magistrats vexer toutes les villes
Par de criants abus et d'injustes édits;
J'ai vu sous l'habit d'une femme
Un démon nous faire la loi;
Elle sacrifia son Dieu, sa foi, son âme,
Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi.
J'ai vu cet homme épouvantable,
Ce barbare ennemi de tout le genre humain,
Exercer dans Paris, les armes à la main,
Une police abominable.
J'ai vu les traitants impunis,
J'ai vu les gens d'honneur persécutés, bannis,
J'ai vu l'erreur en tous lieux triomphante,
La vérité trahie et la foi chancelante;
J'ai vu le lieu saint avili,
J'ai vu Port-Royal démoli;
J'ai vu l'action la plus noire

Qui puisse jamais arriver :
Tout l'eau de l'Océan ne pourrait la laver
Et nos derniers neveux auront peine à la croire.
J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité,
Des sacriléges, des profanes,
Remuer, tourmenter les mânes
Des corps marqués du sceau de l'immortalité,
Ce n'est pas tout encor; *j'ai vu* la prélature
Se vendre et devenir le prix de l'imposture.
J'ai vu les dignités en proie aux ignorants;
J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs.
J'ai vu de saints prélats devenir la victime
Du feu divin qui les anime.
O temps! ô mœurs! *j'ai vu,* dans ce siècle maudit,
Noailles, ce cardinal ornement de la France,
Plus grand encor, plus saint qu'on ne le dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance.
J'ai vu l'hypocrite honoré,
J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré.
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda pour vengeance à nos désirs ardents;
J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.

Ces vers sont mauvais, mais ils peignent

l'impression générale et ils ont survécu comme s'ils étaient bons.

Pendant ce temps, le jeune roi grandissait aux mains de madame de Ventadour, qui essayait de lui donner l'éducation la plus royale qu'elle pouvait, mais qui n'y réussissait pas toujours.

Un jour l'enfant jouant avec un louis le laissa échapper. Comme il se baissait pour le ramasser, la duchesse de Ventadour le releva :

— Sire, dit-elle, tout ce qui tombe des mains d'un roi ne lui appartient plus.

Et elle donna le louis à un laquais qui passait.

Un autre jour, on présentait au roi M. de Coislin, évêque de Metz, dont la figure était assez peu avenante; aussi, en apercevant le prélat, Louis XV s'écria-t-il :

— Oh! que vous êtes laid!

— En vérité, répondit le prélat en tour-

nant le dos au roi, voici un petit garçon bien mal appris.

Et il sortit sans autrement saluer Sa Majesté.

Sa Majesté avait bonne envie de se fâcher, mais madame de Ventadour intervint et dit au roi : « Que ce qui de la part d'un autre enfant n'eût été qu'une naïveté, était de sa part une grossière impolitesse. »

Louis XV, homme, est assez bien peint dans ces deux traits de Louis XV enfant.

L'année 1716 finit par l'établissement d'un conseil de Commerce, ce qui donna lieu au quatrain suivant, en portant à soixante et dix le nombre des ministres :

Dans le présent ni l'avenir,
Français, ne craignez plus d'événements sinistres.
Notre sage régent a tout su prévenir...
Il a soixante et dix ministres.

VIII

Lord Stairs. — Dubois en Angleterre. — Traité de la triple alliance. — Le roi remis aux mains du duc d'Orléans. — Les bals de l'Opéra. — Le prince d'Auvergne. — M. de Richelieu. — La bulle *Unigenitus*. — Le czar Pierre à Paris.

Nous avons assisté à la première manifestation de l'alliance formée entre lord Stairs et l'abbé Dubois, quand tous deux se montrèrent dans la même tribune, à cette fameuse séance du parlement qui décerna la régence à Philippe II.

Déjà depuis plus d'une année avant la mort du feu roi, lord Stairs était en France, où sans mission apparente il remplissait, non pas la charge d'ambassadeur, mais où il représentait les intérêts du roi Georges. Il avait ses provisions en blanc dans sa poche. C'était à lui de choisir le moment où il prendrait une position officielle.

C'était un très-simple gentilhomme écossais, grand, bien fait, maigre, jeune encore, avec la tête haute et l'œil fier. Il était vif, entreprenant, audacieux, hardi par tempérament et par principes. Il avait de l'esprit, de l'adresse, ce qu'enfin on appelait *du tour*. Avec cela, secret, instruit, maître de soi, commandant à son visage, parlant toutes les langues et tous les langages; sous prétexte d'aimer la bonne chère, donnant de grands dîners, où il poussait les autres jusqu'à l'ivresse, sans jamais, lui, perdre la raison; créature de Marlborough, auquel il était pro-

fondément attaché, se souvenant que c'était lui qui l'avait tiré de l'obscurité en lui donnant un régiment et l'ordre d'Écosse; whig, enfin, jusqu'au bout des ongles.

Un pareil homme devait s'entendre admirablement avec Dubois.

D'ailleurs les intérêts politiques du roi d'Angleterre et du régent de France étaient les mêmes.

Guillaume était mort en 1702, laissant le trône à la princesse Anne, fille de Jacques II, morte elle-même en 1714 sans postérité, mais ayant, depuis 1704, appelé à sa succession éventuelle Georges, électeur de Hanovre.

On avait ainsi tracé l'épitaphe de la reine Anne.

Ci-gît la reine Anne Stuart,
Morte trop tôt, morte trop tard;
Trop tôt pour l'ancien ministère,
Trop tard pour le parti contraire.
Tout bien compté, tout rebattu,

C'est ainsi que je l'ai conclu ;
Trois ans plus tôt, le roi de France
N'aurait pas vu tourner la chance.
Six mois plus tard, les protestants
Auraient fort mal passé leur temps.
Qu'on la loue ou qu'on la condamne,
Grâce à Dieu, ci-gît la reine Anne.

Georges avait donc vu son adoption ratifiée par le parlement anglais comme Philippe avait vu sa régence ratifiée par le parlement français. Chacun d'eux avait un ennemi dangereux. Georges Ier, Jacques III, prétendant au trône d'Angleterre ; le régent, en cas de mort du jeune roi Louis XV, Philippe V, prétendant au trône de France. Il était donc tout simple que le régent donnât aide à Georges Ier contre Jacques III, afin qu'en revanche Georges Ier lui donnât aide contre Philippe V.

Seulement cette nouvelle combinaison renversait toutes les données de la politique de

Louis XIV qui avait fait de l'Espagne une alliée et de l'Angleterre une ennemie.

Le voyage de Dubois avait donc pour but de serrer cette alliance d'intérêts communs entre Georges I[er] et le régent.

Il résulta des négociations liées par Dubois le traité signé à la Haye entre la France et l'Angleterre, et qui reçut le nom de traité de la triple alliance, parce que les Provinces-Unies finirent par y adhérer.

Ce traité portait que le prétendant sortirait de France, que Dunkerque et Mardick seraient démolies, qu'aucun des contractants ne donnerait asile aux personnes déclarées rebelles par les deux autres parties; moyennant quoi, on se promettait réciproquement le maintien des dispositions du traité d'Utrecht qui assuraient la succession de la couronne d'Angleterre à la maison de Hanovre, et qui écartaient Philippe V du trône de France.

La signature du traité valut deux lettres à Dubois, l'une du roi Georges, l'autre du régent.

Voici celle du roi Georges :

« Ce serait bien fait à vous, M. Dubois, de vous trouver le 20 du courant (janvier 1717) à..... [1] où je vais passer en allant à Londres. Outre l'agrément de vous voir, je me propose de vous entretenir sur plusieurs objets. Stanhope vous dira la satisfaction que j'éprouve du consentement unanime des sept Provinces. Si j'étais régent de France, je ne vous laisserais pas longtemps conseiller d'État. En Angleterre vous seriez ministre avant huit jours d'ici.

« GEORGES, roi. »

Voici celle du régent :

« Mon cher abbé, vous avez sauvé la

[1] Le nom est illisible dans la lettre autographe.

France, le duc d'Orléans vous embrasse, le régent ne sait comment vous récompenser; j'ai fait part au roi du service éclatant que vous venez de lui rendre, il m'a répondu avec la naïveté de son âge : « Je ne croyais pas que « les abbés fussent si utiles. » Hâtez-vous de jouir de votre triomphe, car je m'aperçois de votre absence au Palais-Royal. Faites à présent une longue alliance avec la santé et la vie.

« Votre affectionné,

« PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Dubois revint triomphalement à Paris : il y trouva le chancelier Voisin mort, M. d'Aguesseau chancelier à sa place, et le roi hors des femmes, comme on disait à cette époque.

Le 15 février, il avait été remis par madame de Ventadour aux mains de M. le duc d'Orléans, qui lui présenta aussitôt M. de Villeroy et l'abbé Fleury, ancien évêque de

Fréjus, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique,* dont nous avons déjà parlé, et qui était, non pas précepteur, mais confesseur du roi.

Cependant, tout en réalisant le traité de la triple alliance, qui était une précaution contre l'Espagne, le duc d'Orléans tenait à entretenir de bonnes relations avec cette puissance; en conséquence, il envoyait, le 26 février 1717, M. le duc de Richelieu porter le cordon bleu au prince des Asturies, et ouvrir avec Philippe V une négociation qui avait pour but le mariage du prince avec une de ses filles.

M. le duc de Richelieu, dont nous avons déjà une fois prononcé le nom, mérite plus que personne une mention à part. Né pendant le siècle de Louis XIV, il devait survivre quinze ans à Louis XV, et, type de l'aristocratie du XVIIIe siècle, mourir en 1788, un an avant la prise de la Bastille, c'est-à-dire un

an avant le coup qui frappa la monarchie au cœur.

Le duc de Richelieu, né en 1696, avait alors vingt et un ans; il était d'une figure agréable, d'une taille élégante, et avait conquis la réputation d'un des hommes les plus spirituels de l'époque. Une aventure, presque à son début dans le monde, une aventure à l'âge de quinze ans avec madame la duchesse de Bourgogne, avait mis à la mode le petit-neveu du grand cardinal. Il avait été surpris par les femmes sous le lit de la duchesse, exactement comme Chatelard avait été surpris sous le lit de Marie Stuart; seulement l'aventure avait fini d'une façon moins tragique. Chatelard avait porté sa tête sur le billot, Richelieu en avait été quitte pour une incarcération de quatorze mois à la Bastille.

Il avait servi sous le maréchal de Villars, s'était trouvé près de lui à Denain, et jouissait de ce double privilége, assez rare, d'être

adoré à la fois du mari et de la femme.

A peine était-il sorti de la Bastille, que mademoiselle de Charolais, sœur de M. le duc de Bourbon, se prit d'une folle passion pour lui. A propos de M. le duc de Bourbon, quand nous en serons arrivé à lui, nous dirons quelques mots de madame la duchesse, sa mère, qui faisait ces charmantes chansons qu'on chantait tout haut alors, mais qu'on n'oserait chantér tout bas aujourd'hui, et de Louis III de Bourbon, son père, qui, bossu comme un sac de noix, disait à Monsieur, frère de Louis XIV :

— Monsieur, hier au bal de l'Opéra on m'a pris pour vous.

Ce à quoi Monsieur répondait :

— Monsieur, je mets cela aux pieds du crucifix.

En attendant, et à propos de son amour pour M. de Richelieu, arrêtons-nous un instant à mademoiselle de Charolais, qui, ainsi

qu'on va le voir, mérite bien que l'on s'occupe d'elle.

Mademoiselle de Charolais n'était d'aucune cabale politique, et ne s'occupait que de ses plaisirs ; elle était belle, gracieuse, et avait reçu du ciel cette heureuse ou fatale sensibilité qui fait un besoin de l'amour; ce besoin, chez elle comme chez M. de Richelieu, s'était fait sentir avant l'âge de quinze ans, et arrivés à l'âge de vingt ou vingt et un ans chacun, mademoiselle de Charolais avait eu à peu près autant d'amants que M. de Richelieu avait eu de maîtresses.

Il était résulté de cette charmante existence que mademoiselle de Charolais, depuis l'âge de quinze jusqu'à celui de vingt ans, avait eu un enfant tous les ans.

Au reste, elle n'y mettait pas grand mystère, regardant cela, dit Bois-Jourdain dans ses Mélanges historiques, *comme un accident de l'état de grande fille et du titre de princesse.*

Cependant, chaque fois qu'un accident de ce genre arrivait, on disait mademoiselle de Charolais malade pendant les six dernières semaines de sa grossesse ; alors elle ne voyait plus personne que des amis intimes, et quoiqu'on n'ignorât rien de cette situation dans le public, c'était tellement passé en habitude, que personne n'en parlait plus; seulement la cour envoyait prendre de ses nouvelles, mais sans aller plus loin.

Une fois, cependant, il arriva que l'incognito fut rompu sans qu'on cherchât à le pénétrer : le suisse de l'hôtel ayant été changé, et sa leçon ne lui ayant pas été faite, il répondit à un domestique qui venait demander des nouvelles de la princesse :

— Mademoiselle va à merveille, et l'enfant aussi.

C'était à ce moment heureux de la vie de mademoiselle de Charolais que M. de Richelieu lui était apparu, et que, comme nous

l'avons dit, elle s'était prise d'une folle passion pour lui.

Au reste, ce qui, peut-être, avait déterminé le régent à éloigner le jeune duc de Fronsac, qui venait de faire une seconde station à la Bastille à cause de son duel avec M. de Gacé; ce qui, disons-nous, avait décidé le prince à l'envoi de ce cordon bleu au prince des Asturies, c'était moins encore peut-être le désir de lier avec l'Espagne les négociations dont nous avons parlé, que celui de rétablir, dans sa propre maison, la tranquillité troublée par le jeune duc.

Mademoiselle de Valois, fille du régent, s'était prise, pour M. de Richelieu, d'une passion non moins folle que sa cousine, mademoiselle de Charolais.

Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais notre habitude est de peindre les époques, non pas d'après les historiens, mais d'après les annalistes; non pas à la ma-

nière de Tacite, mais de Suétone ; non pas à la mode de M. Anquetil, mais à celle du duc de Saint-Simon.

Nous avons été sombre et triste avec la dernière période du siècle de Louis XIV, qu'on nous permette d'être insensé, bruyant, graveleux, avec cette époque graveleuse, bruyante et insensée. A notre avis, l'histoire est un miroir sur lequel l'historien n'a pas le droit de jeter un voile.

Revenons aux amours de mademoiselle de Valois.

Mademoiselle de Valois n'avait pas les mêmes facilités pour voir M. de Richelieu que sa cousine, mademoiselle de Charolais, laquelle logeait au rez-de-chaussée, sur un jardin dont M. de Richelieu avait la clef. Mademoiselle de Valois était sévèrement gardée, par son père surtout; si sévèrement, qu'un jour, au bal de l'Opéra, M. de Mauconseil, ami du duc de Richelieu, vêtu d'un

domino pareil au sien, causait avec la princesse, lorsque le régent, qui soupçonnait l'amour des jeunes gens, passa près de sa fille, et s'adressant à Mauconseil, qu'il prenait pour le duc de Richelieu :

— Beau masque, lui dit-il, prenez garde à vous, si vous ne voulez pas retourner une troisième fois à la Bastille.

Mauconseil, effrayé, ôta aussitôt son masque afin que le régent pût voir qu'il s'était trompé : le régent le reconnut.

— C'est bien, dit-il, mais le conseil n'en est pas moins donné, M. de Mauconseil; répétez donc à votre ami ce que je viens de dire à son intention.

La menace n'effraya point Richelieu, qui se déguisa en femme et pénétra jusqu'à la princesse.

Le régent fut averti de cette infraction à ses volontés; mais comme dans son amour pour lui, et de peur que la menace de la Bas-

tille ne fût mise à exécution, mademoiselle de Valois avait donné à son amant des armes terribles contre son père, le régent dissimula sa colère, et donna au duc une mission en Espagne. Voilà comment le duc de Richelieu avait été choisi pour porter le cordon bleu au prince des Asturies.

Nous avons déjà parlé deux ou trois fois des bals de l'Opéra; c'était en effet vers la même époque qu'ils avaient été inventés par le chevalier de Bouillon, qui se faisait, on ne sait pourquoi, appeler le prince d'Auvergne, et qui avait eu le premier l'idée d'élever le parquet à la hauteur de la scène, et de faire de la salle de l'Opéra un salon de plain-pied. Le régent avait trouvé l'idée si heureuse, qu'il avait fait au chevalier de Bouillon une pension de six mille livres. On sait que l'Opéra était à cette époque au Palais-Royal.

Vers ce temps on apprit la prochaine arrivée du czar Pierre à Paris.

C'était une grande curiosité pour les Parisiens que ce monarque polaire qui s'était fait charpentier à Saardam, qui était revenu à Pétersbourg apaiser une révolte de strélitz, sa hache d'équarrisage à la main, et qui enfin avait écrasé, à Pultava, Charles XII, le lion du Nord.

Depuis longtemps, Pierre Ier désirait voir la France; il avait témoigné ce désir à Louis XIV dans les dernières années de son règne; mais le roi attristé par les infirmités de son âge, ruiné par la guerre de la succession, honteux de ne plus pouvoir étaler le faste des premières années de son règne, le roi, le plus poliment qu'il lui avait été possible, avait fait détourner le czar de son projet.

Vers le commencement de l'année 1717, il résolut donc de mettre à exécution ce projet renvoyé par Louis XIV à une autre époque. Le prince Kourakin, son ambassadeur,

fit part au régent du désir que son maître avait de visiter la France, et de peur de quelque défaite, en faisant part de ce projet, annonça que le prince était parti pour le mettre à exécution.

Le régent ne put donc s'excuser comme avait fait Louis XIV, et comme l'arrivée était prochaine, il envoya au-devant du czar jusqu'à Dunkerque, où ils devaient l'attendre avec les équipages du roi, le marquis de Nesle et du Libois, son gentilhomme ordinaire.

Ordre était donné de le recevoir au débarquement, de le défrayer sur la route, et de lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi.

En outre, le maréchal de Tessé alla au-devant lui jusqu'à Beaumont et le conduisit à Paris, où il arriva le 7 de mai.

Le czar était grand, bien fait, assez maigre; il avait le teint brun et animé, les yeux

grands et vifs, le regard perçant, quelquefois farouche, surtout lorsqu'il lui prenait dans le visage un mouvement convulsif qui détraquait toute sa physionomie, et qui était occasionné par une tentative d'empoisonnement qu'on avait faite sur lui dans son enfance ; cependant lorsqu'il voulait faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenait riante et ne manquait pas de grâce, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté sarmate. Ses mouvements étaient brusques et précipités, son caractère impétueux, ses passions violentes ; l'habitude du despotisme faisait que désirs, volontés, fantaisies se succédaient rapidement chez lui et ne pouvaient souffrir la moindre contrariété, ni des temps, ni des lieux, ni des circonstances ; quelquefois fatigué de l'affluence des visiteurs qui se présentaient chez lui, il les congédiait d'un mot, d'un geste, ou bien les laissait là, et allait où la curiosité l'appelait : si les carrosses

n'étaient pas prêts, il entrait dans la première voiture venue, fût-ce un carrosse de place. Un jour, n'en trouvant pas d'autre, il prit celui de la maréchale de Matignon qui était venue le voir, et se fit conduire à Boulogne. Dans ce cas, qui se représentait souvent, le maréchal de Tessé et ses gardes couraient comme ils pouvaient après lui. Enfin, on résolut de lui tenir des carrosses et des chevaux toujours prêts, ce qui fut ponctuellement exécuté.

Néanmoins, dans d'autres occasions, il donnait des preuves d'une certaine connaissance de l'étiquette ; ainsi quelque impatience qu'il eût de visiter Paris, il déclara qu'il ne sortirait point de chez lui qu'il n'eût reçu la visite du roi.

Aussi, ne voulut-on pas le tenir prisonnier longtemps ; dès le lendemain de l'arrivée du czar à Paris, le régent lui fit sa visite. A peine fut-il annoncé chez le czar que celui-ci

sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa, puis lui montrant de la main la porte du cabinet, se tourna aussitôt, et passa le premier, suivi du régent et du prince Kourakin. Deux fauteuils étaient préparés; le czar en prit un, le régent s'assit sur l'autre; le prince Kourakin, qui leur servait d'interprète, resta debout.

Après une demi-heure d'entretien, le czar se leva, s'arrêta au même endroit où il avait reçu le régent qui, en se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le czar répondit par une inclination de tête.

Le lundi, 10 mai, le roi à son tour fit sa visite à l'empereur; au bruit de la voiture, le czar s'avança jusque dans la cour, reçut le roi à la descente de son carrosse, et tous deux marchant sur la même ligne, le roi à droite, entrèrent dans l'appartement où le czar présenta le premier fauteuil, cédant partout la main; après avoir été assis quel-

ques instants, le czar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, et avec l'air et les transports de la tendresse la plus marquée. Au reste, le roi, qui n'avait que sept ans et quelques mois, ne fut nullement étonné ; il fit au czar un petit compliment et se prêta de bonne grâce à toutes les caresses de l'empereur ; en sortant, les deux princes gardèrent le même cérémonial qu'à l'arrivée, le czar donnant la main sur lui jusqu'à son carrosse, et conservant toujours le maintien de l'égalité.

Le lendemain 11, le czar rendit au roi sa visite ; il devait être reçu à la descente de son carrosse par le roi ; mais dès qu'il aperçut le jeune prince sous le vestibule des Tuileries, il sauta en bas de sa voiture, courut au-devant du roi, le prit dans ses bras, monta ainsi l'escalier, et le porta jusqu'à l'appartement ; arrivés là, tout se passa comme la veille, à l'exception de la main que le roi donna par-

tout chez lui au czar, comme il l'avait eue chez le prince.

En arrivant à Paris, le czar était descendu au Louvre où l'attendait l'appartement de la reine tout meublé et tout éclairé ; mais il l'avait trouvé trop beau, et avait remonté en carrosse en demandant une maison particulière; alors on l'avait conduit à l'hôtel Lesdiguières, près de l'Arsenal, où il avait trouvé les appartements aussi beaux et les meubles aussi riches qu'au Louvre. Il avait donc pris son parti de cette contrariété d'être trop bien logé, avait tiré d'un fourgon son lit de camp et l'avait fait tendre dans une garde-robe.

Varton, l'un des maîtres d'hôtel du roi, était chargé d'entretenir matin et soir au prince une table de quarante couverts, sans compter une seconde table pour les officiers, et une troisième pour les domestiques.

La visite du roi reçue et rendue, le czar

courut Paris, entrant dans les boutiques, arrêtant les ouvriers, questionnant tout le monde, visitant les Gobelins, l'Observatoire, le Jardin des Plantes, le cabinet de mécanique, la galerie des plans, les Invalides; jetant un regard dédaigneux sur les diamants de la couronne, mais s'arrêtant une heure à causer avec les charpentiers qui faisaient le pont tournant.

Quant à son costume, il était des plus simples et se composait d'un habit de bouracan serré par un large ceinturon d'où pendait un sabre, d'une perruque ronde, sans poudre, qui ne lui dépassait pas le cou, et d'une chemise sans manchettes. En arrivant à Paris il avait commandé une perruque; le perruquier la lui avait apportée à la mode, c'est-à-dire longue et fournie; le czar ne se donna pas même la peine de lui dire que ce n'était point ainsi qu'il la voulait, il prit des ciseaux et la réduisit à la forme qui lui convint.

Au milieu de toutes ses courses, il prit au czar l'envie de visiter Saint-Cyr ; il étudia toutes les classes et se fit expliquer tous les exercices, puis tout à coup, ayant été pris du désir de voir madame de Maintenon, il monta chez elle et, sans s'arrêter aux observations de ses femmes, qui lui disaient que leur maîtresse était au lit, il entra chez elle, et comme les rideaux du lit et de la fenêtre étaient fermés, il tira les rideaux de la fenêtre d'abord, ceux du lit ensuite, la regarda avec curiosité, et au bout de cinq minutes sortit sans lui avoir adressé la parole.

Il visita la Sorbonne, et en apercevant le tombeau du cardinal de Richelieu, il courut vers lui et embrassa la figure du ministre de Louis XIII en s'écriant :

— Je donnerais la moitié de mon empire à un homme tel que toi pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre.

La Monnaie eut son tour : le czar, après

avoir examiné la structure et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers pour frapper une pièce. Aussitôt frappée, la pièce lui fut présentée ; c'était une médaille à son effigie avec cette inscription : *Petrus Alexiowitch Czar. Mag. Russ. Imp.* Au revers elle portait une Renommée avec ces mots : *Vires acquirit eundo.*

Cette galanterie lui fut fort agréable ; il n'avait jamais vu médaille aussi bien frappée que celle-là, ni aussi ressemblante.

Le premier mois Paris ne s'occupa que du czar, le deuxième mois il produisit moins d'effet, le troisième tout le monde l'avait vu et personne n'y faisait plus attention.

Le 20 juin il partit pour les eaux de Spa.

Cependant le grand procès qui séparait la noblesse de France durait toujours ; le testament de Louis XIV avait été cassé, mais non l'édit du 5 mai 1694, qui avait donné aux princes légitimés le rang immédiatement après les princes du sang, au-dessus des pairs,

et celui du mois de juillet 1714, qui déclarait qu'au cas d'extinction des princes légitimes de la maison de Bourbon, MM. du Maine et de Toulouse seraient, eux et leurs enfants légitimes, aptes à succéder.

Ces deux édits pesaient à toute la noblesse de France.

Les pairs et les princes légitimes présentèrent leur requête.

Ce qu'il y avait de curieux dans la requête des princes du sang, c'est qu'au contraire de cette maxime émise par Louis XIV que, « ne *tenant la couronne que de Dieu,* il pouvait la transmettre à qui il voulait, » les princes du sang disaient que cette disposition *ôtait à la nation son plus beau droit, qui est de disposer d'elle-même au cas où la famille royale viendrait à manquer.*

Ainsi voilà l'élection reconnue, voilà le suffrage universel réclamé par la noblesse elle-même, par les princes du sang eux-

mêmes, dans leur requête du 22 août 1716.

A cette requête répondit, le 2 juillet 1717, un édit qui révoque l'édit de juillet 1714 et la déclaration de 1715, qui prive les princes légitimés du droit de se pouvoir dire et qualifier princes du sang, mais qui leur conserve les honneurs dont ils avaient joui jusque-là au parlement, c'est-à-dire la séance et le rang au-dessus des pairs.

Moins cette dernière prérogative qui leur était conservée, les princes légitimés se trouvaient complétement dépouillés des étranges honneurs dont les avait entourés la faiblesse du vieux roi.

Pendant qu'on jugeait ce grand procès, un conflit non moins grave s'éleva, et qui, ainsi que l'autre, ne put être jugé que par le conseil de régence.

Quelques jours après celui où le roi était passé dans les mains des hommes, il voulut aller à la foire à Saint Germain qui venait de

s'ouvrir ; on crut d'abord que rien n'était plus facile que de lui procurer ce divertissement ; mais, comme il fallut monter en carrosse, M. du Maine et M. de Villeroy ne s'accordèrent point sur la place qu'ils devaient respectivement occuper dans celui du roi ; M. de Villeroy, comme son gouverneur, prétendit qu'il ne devait céder la première place qu'aux princes du sang.

Cette difficulté ne pouvant être réglée sur l'heure, le roi remonta en pleurant dans ses appartements, et fut privé de voir la foire à Saint-Germain.

Pendant ce temps, la vue du régent devint si mauvaise qu'il fut menacé de complète cécité, et qu'on agita de lui ôter la régence et de la donner au duc de Bourbon en cas de cécité absolue. La cause que l'on donna au public de cette maladie qui menaçait la vue du régent d'extinction complète, fut un coup de raquette que le régent se serait donné lui-

même en jouant à la courte paume; la cause réelle est racontée par le duc de Richelieu.

Nous renvoyons pour cette explication nos lecteurs, non pas aux pièces historiques publiées par Soulavie, mais aux mémoires du temps, notre audace de conteur hésitant devant certains récits.

Mais si le régent était presque aveugle, il n'était point sourd. Il avait entendu parler vaguement de faire M. le duc de Bourbon régent à sa place, il avait poursuivi et atteint ce bruit, creusé ce complot et acquis la certitude que ses auteurs étaient le chancelier d'Aguesseau et le cardinal de Noailles.

Le duc d'Orléans prit à l'instant même la résolution de punir les coupables; et comme il s'entretenait un beau jour avec le duc de Noailles, président du conseil des finances, et MM. Portail et Fourqueux, membres du parlement, le prince amena la conversation sur son chancelier, se plaignit de son peu de

complaisance à ses désirs et leur déclara qu'il était presque décidé à le remplacer.

M. de Noailles, qui ne se doutait pas du point où en étaient arrivées les choses dans l'esprit du régent, défendit le chancelier plus chaudement qu'il ne l'eût fait s'il eût été averti. Les deux conseillers, qui flairèrent une disgrâce, mollirent bientôt dans cette même défense qu'ils avaient, comme le duc de Noailles, commencé à entreprendre. D'ailleurs, chacun d'eux avait l'espérance qu'au cas de renvoi de d'Aguesseau, ce serait lui qui le remplacerait. On en était là de la conversation, lorsque l'huissier annonça M. d'Argenson, en ouvrant les deux battants de la porte, honneur qui, rendu à un simple lieutenant de police, étonna fort les assistants.

Mais presque aussitôt le régent leur donna le mot de cette énigme.

— Messieurs, leur dit-il, je vous présente le nouveau garde des sceaux.

Et, en même temps, tirant la commission de d'Argenson de sa poche, le prince y mit le cachet de sa main et la lui donna.

— D'après ce qui se passe, dit M. de Noailles tout étourdi, il me semble que je n'ai plus rien à faire que de me retirer, car je vois que j'ai le malheur d'être en pleine disgrâce.

— Faites, monsieur, répondit le régent.

M. le duc de Noailles se retira.

Alors le prince se retournant vers les deux conseillers :

— Messieurs, dit-il en leur montrant d'Argenson, je vous présente, non-seulement M. le chancelier, mais encore le chef du conseil des finances.

Les deux membres du parlement s'inclinèrent et sortirent pour n'être pas obligés de faire leurs compliments à M. d'Argenson.

Quant au cardinal de Noailles, il resta encore quelque temps à la tête du conseil de

conscience. Mais bientôt il fut remplacé par les deux chefs du parti moliniste, les cardinaux de Rohan et de Bissy.

Quelque temps avant cette petite révolution de cabinet, M. le duc d'Orléans avait eu lui-même une discussion de préséance assez curieuse, en ce qu'elle indique l'importance que chacun attachait, à cette époque, à des honneurs que nous avons vus, nous, tomber en désuétude.

En 1716, le duc d'Orléans n'avait point assisté à la procession solennelle qui se faisait à cette époque le jour de l'Assomption de la Vierge. Mais Saint-Simon lui ayant fait reproche sur ce mauvais exemple, il avait résolu d'y assister l'année suivante.

Le jour venu, il fit donc demander au parlement quel rang il tiendrait dans cette cérémonie, et à quelle place il devait représenter la personne du roi, en qualité de régent. Les chambres s'assemblèrent deux fois

à ce sujet, et le président fit répondre au prince que, comme membre du parlement, il devait, selon l'usage, marcher entre deux présidents.

Sur cette réponse, le duc d'Orléans envoya une lettre de cachet à messieurs du parlement et au chapitre de Notre-Dame, par laquelle Sa Majesté déclarait qu'elle avait eu grande envie de se trouver à la procession, pour montrer l'exemple à son peuple, et satisfaire sa dévotion à l'égard de la sainte Vierge, mais que, comme on lui avait fait observer que l'excessive chaleur pouvait nuire à sa santé, elle avait prié M. le duc d'Orléans d'assister à cette procession à sa place, pour implorer le secours du ciel en faveur de son royaume; qu'elle ordonnait donc qu'on reçût M. le régent comme elle-même, puisque M. le régent la représentait.

En conséquence, Son Altesse Royale marcha seule, en avant du premier président.

Une révolte à la Martinique ; la bataille de Belgrade gagnée sur les Turcs ; la déclaration du roi qui défend d'écrire ou de parler pour ou contre la constitution *Unigenitus;* la nouvelle que les états de Bretagne, au lieu de voter par acclamation, comme il était d'usage, le don gratuit, avaient répondu qu'ils ne pouvaient avoir égard à la demande du roi qu'après avoir vu et examiné leurs fonds, occupèrent le reste de l'année.

Vers les derniers jours de décembre, une liste d'adresses courut dans les salons.

On avait supposé que les principaux personnages de Paris avaient changé de logement dans le cours de l'année 1717, et l'on donnait leurs nouvelles adresses pour l'année 1718.

Logement des seigneurs de la cour.

M. le duc d'Orléans, au Pilote incertain, rue Jean-Pain-Mollet.

M. le duc de Bourbon, au Sauvage Hippolyte, rue Bornée.

M. le prince de Conti, au Singe Vert, rue de la Savonnerie.

M. le comte de Charolais, à l'Adonis, rue du Petit-Lion.

M. le duc du Maine, au Diable Boiteux, Vallée de Misère.

M. le prince de Rohan, au Grand Cerf, rue Jean-Beausire.

M. le maréchal de Villars, à la Ville de Condrieux, rue Montorgueil.

M. le duc de Richelieu, au Page du Roi, rue Saint-Bon.

M. le maréchal d'Estrées, à l'Amiral Roques, rue Jean qui ne Peut.

M. de Gontaut, au Ganymède, rue des Mauvaises Paroles.

M. de la Fare, aux Armes de Bourbon, rue Brise-Miche.

M. de Nesle, à la Précaution Inutile, rue du Croissant.

M. le prince de Soubise, à la Femme Pucelle, rue du Bœuf.

M. le marquis de Gesvres, à la Poupée, rue Chapon.

M. le duc de Brancas, au Favori, rue des Juifs.

M. le maréchal de Tallard, au Mérite Reconnu, aux Quinze-Vingts.

MM. les conseillers des conseils, au Roi Midas, quai de l'École.

Logement des dames de la cour.

Madame la duchesse de Berry, à la Fille d'Auguste, rue des Déchargeurs.

Madame la duchesse douairière, à la Mère des Amours, rue du Pont-au-Change.

Madame la duchesse la jeune, aux Grâces Contrefaites, rue des Avances.

Madame la princesse de Conti, seconde

douairière, à la Femme Habile, rue de la Lune.

Madame la princesse de Conti, à la Picarde, rue des Bons-Enfants.

Madame la duchesse du Maine, au Compas de Proportion, rue des Marmousets.

Madame de Polignac, au Cœur Volant, rue Perduc.

Madame de Jonsac, à la Savonnette, rue de Conti.

Mademoiselle de Villefranche, à la Belle Image, rue Béthisy.

Madame de Gesvres, aux Repenties, rue Jean-Pain-Mollet.

Madame d'Albret, au Bienvenu, rue de la Huchette.

Madame de Nesle, à la Gourgandine, rue du Hasard.

Madame de Bouzoles, au Grand Calibre, rue de la Cour-des-Miracles.

Madame la duchesse de la Trémouille, au Menton de Galoche, rue de l'Échaudé.

Madame de Gacé, à la Guinguette, rue de l'Égout.

Madame de la Vrillière, au Champ-de-Mars, rue de la Petite-Vertu.

Madame la duchesse de la Ferté, à la Messaline, aux Piliers des Halles.

Madame de Duras, à la Boule-Parée, rue Patinée.

Madame de Parabère, à la Sultane, rue Putinière.

Madame la marquise de Noye, à la Guenon Parée, rue Vide-Gousset.

En même temps, une canonisation générale avait été faite, et seize nouvelles saintes introduites dans le calendrier de 1718.

C'étaient :

Madame de Berry,	Sainte Féconde.
La jeune princesse de Conti,	Sainte Étourdie.
Mademoiselle de Charolais,	Sainte Finette.
La jeune duchesse de Saint-Simon,	Sainte Sévère.
Madame d'Angennes,	Sainte Mutine.

La princesse de Rohan,	Sainte Accroupie.
La duchesse de la Vallière,	Sainte Prudente.
La maréchale d'Estrées,	Sainte Effrontée.
La marquise de Nesle,	Sainte Commode.
Madame de Locmaria,	Sainte Badine.
Mademoiselle de Mailly,	Sainte Bassette.
Mademoiselle de Beurnonville,	Sainte Friponne.
La marquise de Beaufremont,	Sainte Gaillarde.
Mademoiselle d'Estrées,	Sainte Facile.
La marquise de Gacé,	Sainte Fringante.
La vicomtesse de Polignac,	Sainte Éveillée.

Les motifs de la canonisation étaient exposés dans un noël, où chaque sainte avait son couplet.

IX

Amours de d'Argenson. — Enlèvement de madame de Tencin. — Harems de filles de joie et de religieuses. — Refonte des monnaies. — Remontrances du parlement. — Lit de justice. — Les homards. — L'exil. — Dubois à Londres. — Intrigues diplomatiques. — Le diamant. — Albéroni et le duc de Vendôme. — Le macaroni. — La princesse des Ursins. — Le complot. — Jean Buvat et la Fillon. — Arrestation de Porto-Carrero. — Renvoi de Cellamare. — Présence d'esprit de Richelieu. — Emprisonnement des conspirateurs. — La mort de Charles XII.

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au commencement de l'année 1718,

M. d'Argenson, le nouveau garde des sceaux, avait environ soixante ans, et était lieutenant de police depuis 1697, c'est-à-dire depuis vingt et un ans à peu près.

Il était grand, et si brun, ou plutôt si noir de visage, que, lorsqu'il prenait son ton de magistrat, il glaçait l'accusé de terreur; au reste, excellent lieutenant de police, instruit de tout ce qui se passait, connaissant les mœurs, les vertus et les vices des Parisiens, qui le craignaient comme le feu, quoiqu'il usât fort discrètement des révélations qui lui étaient faites par ses agents, surtout vis-à-vis des personnes qui étaient d'une qualité distinguée.

Cet homme, si dur, si fier, si terrible comme homme public, était, comme homme privé, un des amis les plus sûrs, un des caractères les plus doux, un des causeurs les plus aimables qui se pussent voir; plein d'esprit, de finesse, d'enjouement, il avait pres-

que toujours, et surtout à table, une de ces gaietés charmantes qui font le plaisir d'un repas. Seulement, débauché de manière à être cité dans cette époque débauchée, il avait commencé par se faire un harem des filles de joie qui étaient sous sa juridiction, et avait fini par s'en faire un de religieuses.

Ce goût pour la guimpe lui était venu de madame de Tencin, qui, par le crédit et l'argent de l'abbé de Louvois, son amant, avait obtenu de la cour de Rome la dispense des vœux solennels qu'elle avait faits. Elle s'était d'abord fait enlever de son couvent de la Conception, et avait pris, à Paris, un appartement où d'Argenson la voyait; bientôt d'Argenson la quitta pour une novice des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, qu'il avait séduite et enlevée comme madame de Tencin; mais ces nouvelles amours ne devaient pas durer plus longtemps que les autres, et au seul couvent de la Ma-

deleine-du-Tresnel était réservé le privilége de le fixer.

M. d'Argenson, en sa qualité de lieutenant de police, avait son entrée dans tous les couvents, dont il était naturellement inspecteur; en outre, et toujours en sa qualité de lieutenant de police, il pouvait accorder une foule de faveurs qui, sans lui coûter un sou à lui, enrichissaient les saintes filles.

Ce fut dans une de ces visites qu'il fit connaissance de la supérieure du couvent de la Madeleine-du-Tresnel.

Cette supérieure était jeune encore, encore belle; elle avait des yeux brillants, une peau magnifique, un ensemble de visage agréable, une taille un peu forte, voilà tout; ce qui n'était pas d'ailleurs un défaut pour d'Argenson.

Au bout d'une semaine, le lieutenant de police était au couvent de la Madeleine-du-Tresnel comme chez lui.

Au bout de trois mois, la supérieure espérait si bien tenir M. d'Argenson pour le reste de sa vie, qu'elle faisait bâtir une chapelle à saint Marc. Or, saint Marc était le patron de M. d'Argenson, lequel avait été tenu sur les fonts de baptême par la sérénissime république de Venise. Dans cette chapelle s'élevait un tombeau où devait être déposé son cœur.

Ces deux attentions si délicates touchèrent profondément M. d'Argenson; aussi fit-il élection de domicile au couvent, où tous les soirs, après son travail, il se retirait dans une maison qu'il avait fait bâtir, et dont les appartements communiquaient avec ceux de la supérieure.

On ne s'étonnera donc point que la nomination de M. d'Argenson, comme chancelier et président du conseil de finances, fit quelque scandale dans les premiers jours; mais bientôt, comme nul n'accusait le nouveau

magistrat d'incapacité ou d'indélicatesse, on oublia ou plutôt on toléra ses religieuses.

La première opération financière de M. d'Argenson fut un traité avec les marchands de Saint-Malo, qui s'obligèrent de fournir au roi vingt-deux millions d'argent en barres, qui devaient être payés en monnaie trente-trois livres le marc.

En même temps la compagnie d'Occident commença ses opérations en faisant partir pour la Louisiane six vaisseaux chargés d'hommes, de femmes et de marchandises.

Vers la fin de mai, le régent rendit au nom du roi un édit qui ordonnait une refonte générale et une augmentation considérable dans les monnaies; il ne fut point présenté au parlement, et fut enregistré seulement à la cour des monnaies; ce qui fit que le parlement se leva contre cet édit, et rendit le 20 juin un arrêt qui décidait qu'il serait fait au roi d'humbles remontrances, non-seu-

lement sur les formes de l'édit non enregistré à la cour, mais aussi sur ses conséquences, jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de faire droit sur les remontrances.

On voit que le parlement n'avait point tardé à user du droit qui lui avait été rendu.

Au milieu de toutes les dissensions qu'amenait cette opposition du parlement, le duc d'Orléans se laissait parfois emporter à la fougue de son caractère. Un jour, fatigué de tant de lenteur et de mauvais vouloir, il répondit au magistrat qui lui faisait des remontrances au nom de la compagnie :

— Allez vous faire...

— Votre Altesse ordonne-t-elle qu'on fasse registre de sa réponse? demanda le magistrat en s'inclinant.

Cette gravité rendit son sang-froid au prince, mais n'empêcha pas le régent d'assembler le conseil et de lui faire rendre un arrêt qui cassait celui du parlement, et or-

donnait que l'édit serait exécuté selon sa forme et teneur.

Nouvelles remontrances du parlement, corroborées de remontrances de la chambre des comptes et de la cour des aides.

Ce conflit amena un lit de justice auquel le parlement se rendit, traversant Paris en robes rouges. La compagnie ne gagna rien autre chose à cette démonstration que d'être suivie tout le long de la route par une centaine de polissons qui criaient :

— A bas les homards !

Ce lit de justice servit :

1° A enregistrer les lettres patentes pour l'office de garde des sceaux, et les provisions de M. d'Argenson en cette qualité ;

2° A rendre un édit enjoignant au parlement de se borner désormais à rendre la justice aux sujets du roi, sans se mêler en aucune façon des affaires de l'État ou des finances ;

3° A faire une première déclaration qui rendait aux ducs et pairs la séance au parlement, immédiatement après les princes du sang, et une seconde qui restreignait les princes légitimés au rang de leur pairie, excepté le comte de Toulouse, à qui elle conservait le rang qu'il avait tenu jusqu'alors ;

4° A dépouiller M. le duc du Maine de la surintendance de l'éducation du roi ; surintendance qui fut confiée à M. le duc de Bourbon.

De son côté, le parlement fit protestation en forme sur ses registres contre tout ce qui s'était passé au lit de justice, ce à quoi le régent répondit par l'exil du président de Blamont et de deux conseillers.

Cet exil dura trois mois.

Pendant ce temps, Dubois était retourné à Londres ; il s'agissait, cette fois, de faire accéder l'empereur au traité de la triple alliance,

et d'en faire ainsi le traité de la quadruple alliance.

Dubois était parti de Paris avec des notes précieuses, fournies par lord Stairs sans doute, sur toutes les personnes qui pouvaient exercer de l'influence sur le roi George.

Au premier rang de ces personnes était la maîtresse du roi, la duchesse de Kendal. Aussi Dubois arriva-t-il à Londres avec un chargement de modes de Paris, coiffure à l'Adrienne, robes de toutes espèces, essences premières, poudres de senteur, etc., etc. Aussi au bout de huit jours de résidence de Dubois à Londres, la duchesse de Kendal fut-elle tout entière à la France.

Restait le premier des Pitt, l'aïeul de cette famille parlementaire qui se trouva pendant trois générations à la tête de la politique anglaise. M. Pitt était un des antagonistes les plus acharnés de l'alliance française.

Dubois s'informa des moyens à l'aide des-

quels on pouvait séduire le grand politique, et apprit que Pitt était possesseur d'un diamant du poids de six cents grains et qu'il en voulait deux millions. Dubois avait un crédit illimité, il acheta le diamant et l'envoya au duc d'Orléans, en lui écrivant :

« Je vous envoie un diamant auquel vous donnerez certainement votre nom ; il ne précède que de quelques jours un traité auquel je donnerai peut-être le mien. »

En effet, le 2 août, le traité était conclu entre l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi de France ; la quatrième puissance, qui était la Hollande, ne s'y joignit que le 16 février 1719.

Par ce traité l'empereur consentait enfin à renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, à tous ses titres et droits sur l'Espagne, en faisant renoncer le roi catholique, de son côté, à tous droits et prétentions sur ses États dans l'Italie et les Pays-Bas, ainsi qu'au mar-

quisat de Final, et aux droits de réversion qu'il s'était réservés sur le royaume de Sicile ; mais on lui accordait tout ce qu'il pouvait prétendre sur les successions éventuelles des duchés de Parme et de Toscane. L'empereur s'engagea, lorsque les successions seraient ouvertes, d'en donner l'investiture aux enfants de la reine d'Espagne ; enfin on dérogea par ce traité à la suite de celui d'Utrecht, qui donnait la Sicile au duc de Savoie, le prince devant la rendre à l'empereur qui, en échange, lui faisait céder par l'Espagne l'île et le royaume de Sardaigne, dont l'Espagne s'était mise en possession l'année précédente.

Le 18 novembre, le duc de Savoie donna son adhésion au traité de la quadruple alliance et accepta la Sardaigne en échange de la Sicile.

Toutes ces choses se faisaient au détriment du roi d'Espagne qui, les yeux sans cesse fixés sur le trône de France, attendait que le jeune

roi mourût pour venir réclamer la succession de son grand-père.

En effet, non-seulement le roi Louis XV était très-faible, mais encore les mêmes personnes qui avaient fait courir tous ces bruits d'empoisonnements qui s'étaient répandus lors de la mort des princes, recommençaient à prédire la mort prochaine du jeune roi qui, passé comme nous l'avons dit aux mains du régent, était cette fois à son entière disposition. Comme pour donner raison aux calomniateurs, l'enfant tomba effectivement malade, et comme les médecins jugèrent à propos de lui donner l'émétique, on s'empressa de répandre qu'il n'avait été sauvé que par un *vomitif donné à temps;* il y eut plus, l'inquiétude fut si grande à Paris, qu'elle détermina un simple bourgeois de la capitale à partir pour Vienne où il avait un ami puissant à la cour. Le but de ce voyage était de supplier l'empereur Charles VI de faire une

démonstration menaçante du côté de la France, afin de bien faire comprendre que la grande famille des têtes couronnées était solidaire, et que la mort du roi, que l'on ne pouvait supposer être naturelle, serait un *casus belli*. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette ouverture fut, après une négociation de quelques mois, parfaitement vue par l'empereur, qui amassa des vivres à Luxembourg, et fit voltiger quelques corps de troupes sur la frontière.

La santé du roi qui se rétablit, et le traité de la quadruple alliance qui fut signé, mirent fin à toutes les démonstrations hostiles.

L'homme qui menait toutes ces intrigues franco-espagnoles était le cardinal Albéroni.

La fortune de ce prélat, dont le remuant génie sembla changer la face du monde, était étrange.

Ceux qui ont lu notre histoire de Louis XIV

se rappellent M. de Vendôme et les excentricités auxquelles il se livrait.

Dans le temps où il commandait en Italie, M. le duc de Parme envoya auprès du général français, pour traiter avec lui en son nom, un évêque de son conseil. M. de Vendôme reçut l'ambassadeur sur sa chaise percée, où il passait la moitié de sa vie; d'abord la chose parut singulière à l'évêque, mais il en prit son parti et présenta à M. de Vendôme les compliments de son maître, que celui-ci reçut gravement assis sur son trône; après les compliments du duc de Parme, l'évêque présenta les siens, et demanda à M. de Vendôme comment il se portait.

— Tout doucement, répondit celui-ci.

— En effet, reprit l'évêque en voyant la face bourgeonnée de M. de Vendôme, Votre Altesse me paraît avoir le visage bien échauffé.

— Bah! répondit celui-ci, ce n'est rien

que mon visage; si vous voyiez mon derrière, c'est bien autre chose. Voyez.

Et pour que l'ambassadeur ne pût douter de sa parole, M. de Vendôme se retourna et le fit juge de ce qu'il venait d'avancer.

— Monseigneur, dit l'évêque en se levant, je vois bien que je ne suis pas l'homme qu'il faut pour traiter avec vous, mais je vous enverrai un de mes aumôniers qui fera bien votre affaire.

Et sur ces mots il se retira.

Cet aumônier qu'il voulait envoyer au prince était Albéroni.

Albéroni était né dans la cabane d'un jardinier : enfant, il fut sonneur de cloches; jeune homme, il troqua son sarrau de toile contre le petit collet. Il était d'humeur bouffonne et riait à tout propos. Un jour le duc de Parme l'entendit rire de si bon cœur, que le pauvre prince, qui ne riait pas tous les jours, appela le prestolet qui lui raconta je

ne sais quelle aventure grotesque ; le rire gagna Son Altesse, et Son Altesse, ayant vu qu'il était bon de rire quelquefois, l'attacha à sa chapelle particulière plutôt comme bouffon que comme desservant ; mais peu à peu le prince s'aperçut que son bouffon avait de l'esprit, plus que de l'esprit même, et que celui qu'il avait pris dans un simple espoir d'amusement pourrait bien lui être en politique d'une grande utilité.

Le prince était dans ces dispositions à l'égard d'Albéroni et ne demandait qu'une occasion de l'employer à quelque chose d'important, quand l'évêque revint de sa mission, raconta au prince ce qui s'était passé et le pria d'envoyer Albéroni à sa place ; le prince ne demanda pas mieux, et l'aumônier fut chargé près du petit-fils de Henri IV de la mission qu'avait dû remplir l'évêque.

Albéroni partit avec les pleins pouvoirs du duc.

M. de Vendôme, qui ne s'était pas gêné pour un évêque, ne crut pas devoir se gêner pour un abbé; il le reçut donc exactement dans la même position où il avait reçu l'évêque, et comme il vit que le nouvel ambassadeur était d'humeur plus joviale que l'ancien, il lui raconta toute l'aventure de l'évêque, et joignant la mise en scène aux paroles, il fit une répétition complète de ce qui s'était passé avec le prélat. Mais au lieu de se fâcher comme son prédécesseur, Albéroni, à l'aspect de l'auguste derrière qu'on lui montrait, tomba à genoux et joignit les mains en signe d'admiration.

M. de Vendôme se montra fort coulant avec un ambassadeur qui savait si bien apprécier sa personne, et séance tenante l'affaire fut emportée.

Albéroni revint triomphant à Parme. Restaient quelques différends à régler avec M. de Vendôme, le duc pensa qu'il ne pouvait

mieux faire que de confier cette seconde négociation à celui qui avait si bien réussi dans la première ; Albéroni fut renvoyé au duc.

Il trouva M. de Vendôme prêt à se mettre à table : Albéroni comprit la situation. M. de Vendôme était gourmand comme s'il eût été un vrai Bourbon ; au lieu de lui parler d'affaires, Albéroni lui demanda la permission de lui faire goûter de deux plats de sa façon, puis aussitôt il descendit à la cuisine, et remonta un quart d'heure après, une soupe au fromage d'une main, et un macaroni de l'autre. M. de Vendôme goûta la soupe et la trouva si bonne, qu'il voulut qu'Albéroni la mangeât avec lui. Au macaroni, l'admiration de M. de Vendôme pour Albéroni fut à son comble; alors celui-ci entama l'affaire et l'enleva à la pointe de sa fourchette. Son Altesse était émerveillée ; les plus grands génies diplomatiques n'avaient jamais eu pareille influence sur lui.

Albéroni retourna près du duc avec l'heureuse nouvelle que ce qu'il désirait de M. de Vendôme lui était accordé.

Mais en quittant M. de Vendôme, Albéroni s'était bien gardé de donner sa recette au cuisinier du prince, de sorte qu'au bout de huit jours ce fut le duc de Vendôme qui fit demander au duc de Parme s'il n'avait rien à traiter avec lui. Son Altesse chercha et trouva un troisième motif d'ambassade, et envoya de nouveau Albéroni au duc.

Albéroni comprit que c'était là qu'était son avenir; il parvint à persuader à son souverain que l'endroit où il lui serait le plus utile était près de M. de Vendôme, et à persuader à M. de Vendôme qu'il ne saurait plus vivre sans soupe au fromage ni macaroni. En conséquence, M. de Vendôme attacha Albéroni à son service, lui confia ses affaires les plus secrètes, et lorsqu'il passa en Espagne, il l'emmena avec lui.

En Espagne, Albéroni se mit en relation avec madame des Ursins, maîtresse de Philippe V, de sorte que lorsque M. de Vendôme mourut à Tignaros, en 1712, elle lui donna près d'elle la position qu'il tenait près du défunt. Pour Albéroni, c'était monter toujours; madame des Ursins était la véritable reine d'Espagne.

Cependant, la princesse des Ursins commençait à se faire vieille, ce qui était un grand crime aux yeux de Philippe V; aussi, lorsque Marie de Savoie, sa première femme, était morte en 1714, madame des Ursins avait-elle eu l'idée de faire une seconde reine, pensant qu'une princesse qui tiendrait la couronne d'elle, la lui laisserait porter.

Alors, Albéroni intervint, proposa à la princesse la fille de son ancien maître, le duc de Parme, la lui présentant comme une enfant sans caractère et sans volonté, dont elle ferait tout ce qu'elle voudrait, et qui ne ré-

clamerait jamais autre chose de la royauté que le nom. La princesse des Ursins crut à cette promesse, le mariage fut arrêté et la jeune princesse quitta l'Italie pour l'Espagne.

La princesse des Ursins, en apprenant sa prochaine arrivée, partit pour aller au-devant d'elle ; mais cette jeune reine, que la favorite devait conduire à son gré, eut à peine aperçu madame des Ursins, qu'elle donna ordre de l'arrêter. Madame des Ursins, en conséquence, fut placée dans une voiture, dont un garde avait cassé la glace avec son coude, et la poitrine découverte, sans manteau, en robe de cour, reconduite par un froid de six degrés, à Burgos d'abord, puis en France, où elle arriva après avoir été forcée d'emprunter cinquante pistoles à ses domestiques.

Le lendemain de ses noces, le roi d'Espagne annonça à Albéroni qu'il était premier ministre.

Or, Albéroni premier ministre rêvait de voir Philippe V roi de France.

Le roi George avait plusieurs fois prévenu le régent que quelque chose se tramait contre lui. Le régent avait mis les communications sous les yeux de d'Argenson, sans que l'habileté de l'ancien lieutenant de police eût rien pu voir dans ce complot, qui paraissait être bien plutôt à l'état de fiction qu'à l'état de réalité.

Le moment était bien choisi : la popularité du régent commençait à s'affaiblir dans la bourgeoisie, que les orgies du Palais-Royal révoltaient ; dans le parlement, auquel il venait de retirer son droit de remontrances et qu'il avait exilé à Pontoise, et dans l'aristocratie, qui, voyant sa tendance à la concentration des pouvoirs, sentait que l'influence gouvernementale allait lui échapper pour passer entre les mains du régent et dans celles de Dubois. En outre le duc d'Orléans avait

rompu avec le parti janséniste, et tous les docteurs de l'ancien Port-Royal commençaient à élever la voix contre lui.

De son côté, madame du Maine, exilée à Sceaux, s'était fait une cour de poëtes, de publicistes et de savants, qui, à cette époque de satires, de noëls et de pamphlets, avait une puissance énorme sur la direction de l'esprit public.

A la tête de cette opposition était le poëte Chancel de Lagrange, plus habituellement appelé aujourd'hui Lagrange-Chancel.

Lagrange-Chancel était connu par quelques succès dramatiques : depuis son début au théâtre, en 1697, par *Oreste et Pylade*, il avait fait jouer, en 1699, *Méléagre et Athénaïs;* en 1701, *Amasis;* en 1703, *Alceste;* en 1713, *la Folie supposée;* en 1716, *Sophonisbe*. Toutes ces pièces avaient eu ou des chutes ou de médiocres succès; mais dans ce temps de médiocrité, elles n'en avaient pas

moins fait à Lagrange-Chancel une espèce de réputation.

Lagrange-Chancel était d'une famille de Guienne, famille anoblie par des services militaires; il avait débuté dans les mousquetaires, puis il avait été maître de cérémonies de la duchesse d'Orléans douairière; c'est dans l'intérieur même du Palais-Royal, et quand il faisait partie des officiers de sa maison, qu'il avait donc connu Philippe d'Orléans.

Qui poussa Lagrange-Chancel à écrire ses Philippiques? Nul ne le sait. Avait-il à se plaindre personnellement du régent? Était-il poussé par l'aiguillon d'une haine particulière, par l'argent de la duchesse du Maine? Ou faisait-il un de ces actes d'opposition qui éclatent en certains moments, comme l'expression de l'opinion générale?

De son côté, Voltaire venait de donner *OEdipe*.

OEdipe était une vengeance contre le régent. Voltaire avait occupé les loisirs que lui faisait sa détention à la Bastille, à composer *OEdipe*. Les annales incestueuses du roi thébain étaient une satire continuelle des incestes que l'on reprochait au régent. Il y avait plus, la tragédie avait été mise sous la protection de la duchesse d'Orléans, qui en accepta la dédicace, et dans cette dédicace Voltaire disait qu'il avait composé *OEdipe* pour lui plaire, et qu'il la mettait sous sa protection comme un faible essai de sa plume.

L'essai était faible effectivement, mais la critique était sanglante, mais elle répondait à l'esprit d'opposition du moment. La pièce fut jouée, sans interruption, pendant quarante-cinq représentations.

Le régent fit semblant de ne rien voir de blessant pour lui dans *OEdipe,* et, après la première représentation, il fit parvenir à

son auteur une somme assez considérable.

— Monsieur, dit Voltaire à celui qui la lui remettait, dites à son Altesse que je la remercie de se charger de ma nourriture, mais que je la prie de ne plus se charger de mon logement.

C'était au milieu de ces préoccupations qu'Albéroni, le prince de Cellamare et madame du Maine avaient dressé leur plan.

Or, voici ce qu'Albéroni rêvait : il voulait faire enlever Philippe d'Orléans, l'enfermer dans la citadelle de Tolède ou de Tarragone ; le prince en prison, il faisait reconnaître M. du Maine pour régent, enlevait la France à la quadruple alliance, jetait Jacques III, avec une flotte, sur les côtes d'Angleterre, mettait la Prusse, la Suède et la Russie, avec lesquelles, de son côté, il avait signé un traité d'alliance, aux prises avec la Hollande. L'empire profitait de la lutte pour reprendre Naples et la Sicile ; alors Albéroni assurait le

grand-duché de Toscane, prêt à rester sans maître par l'extinction des Médicis, au second fils du roi d'Espagne, et réunissait les Pays-Bas à la France ; il donnait la Sardaigne au duc de Savoie, Commachio au pape, Mantoue aux Vénitiens ; il se faisait l'âme de la grande ligue du Midi et de l'Occident contre l'Orient et le Nord, et, si Louis XV venait à mourir, couronnait Philippe V roi de la moitié du monde.

Le plan ne manquait pas d'une certaine grandeur, on en conviendra, quoique sorti de la cervelle d'un faiseur de macaroni.

Un de ces événements qui déjouent par leur infirmité toutes les prévisions humaines vint renverser cette gigantesque combinaison.

Ceux que la Providence fit pour cette fois les agents de sa volonté furent un pauvre employé à la Bibliothèque et la maîtresse d'une maison de filles.

L'employé se nommait Jean Buvat.

L'appareilleuse se nommait la Fillon.

Tous deux se présentèrent presque en même temps chez Dubois.

Voici ce qui était arrivé pour Jean Buvat :

Le pauvre employé, avec lequel l'administration de la Bibliothèque était restée en arrière de cinq ou six mois, vu l'embarras des finances, allait, pour faire face à ses besoins, demandant des copies de tous côtés : un faux prince de Listhney, qui n'était autre qu'un valet de chambre du prince de Cellamare, l'occupait à faire les choses de seconde importance, et jamais Buvat ne s'était préoccupé de ce qu'il copiait, quand une note, laissée imprudemment parmi les papiers confiés au pauvre calligraphe, éveilla ses soupçons.

Voici cette note, textuellement copiée aux archives des affaires étrangères :

« Confidentielle ;

« Pour Son Excellence monseigneur Albéroni, en personne...

« Rien n'est plus important que de s'assurer des places voisines des Pyrénées et des seigneurs qui font leur résidence dans ces cantons. »

Jusque-là Buvat n'avait pas trop compris, et comme il copiait au fur et à mesure qu'il lisait, il avait continué à copier et à lire :

« Gagner la garnison de Bayonne, ou s'en rendre maître. »

A partir de là, la chose avait commencé à paraître plus sérieuse à Buvat, et, cessant d'écrire, il avait lu avec une attention qui n'avait fait que s'accroître selon qu'il avançait dans le précieux document.

« Le marquis de T*** est gouverneur de D***, on connaît les intentions de ce seigneur ; quand il se sera décidé, il doit tripler

sa dépense pour attirer la noblesse ; il doit répandre des gratifications.

« En Normandie, Carentan est un poste important : se conduire avec le gouverneur de cette ville comme avec le marquis de T***, aller plus loin, et assurer à ces officiers les récompenses qui leur conviennent.

« Agir de même dans toutes les provinces. »

Il n'y avait plus de doute pour Buvat, il était sur les traces d'une vaste conspiration.

Il continua :

« Pour fournir à cette dépense, on doit compter au moins sur trois cent mille livres le premier mois et, dans la suite, cent mille livres par mois, payées exactement. »

Ces cent mille livres par mois, payées exactement, firent venir l'eau à la bouche du pauvre Buvat ; il n'avait, lui, que neuf cents livres par an, et on ne les lui payait pas.

Aussi reprit-il avec une nouvelle ardeur :

« Cette dépense, qui cessera à la paix, met le roi catholique à même d'agir sûrement en cas de guerre.

« L'Espagne n'est qu'une auxiliaire; la véritable armée de Philippe V est en France. Une tête de dix mille Espagnols est plus que suffisante avec la présence du roi.

« Mais il faut compter d'enlever au moins la moitié de l'armée du duc d'Orléans. C'est ici le point décisif, cela ne peut s'exécuter sans argent. Une gratification de cent mille livres est nécessaire par bataillon et par escadron.

« Vingt bataillons, c'est deux millions. Avec cette somme, on forme une armée sûre; on détruit celle de l'ennemi.

« Il est presque certain que les sujets les plus dévoués du roi d'Espagne ne seront pas employés dans l'armée qui marchera contre lui; qu'ils se dispersent dans les provinces;

là, ils agiront; seulement, les revêtir d'un caractère s'ils n'en ont pas; dans ce cas, il est nécessaire que Sa Majesté catholique envoie des ordres en blanc que son ministre à Paris puisse remplir.

« Attendu la multiplicité des ordres à donner, il convient que l'ambassadeur ait pouvoir de signer pour le roi d'Espagne.

« Il convient encore que Sa Majesté catholique signe ses ordres comme fils de France; c'est là son titre.

« Faire un fonds pour une armée de quatre-vingt-dix mille hommes que Sa Majesté trouvera ferme, aguerrie, disciplinée.

« Ce fonds, arrivé en France à la fin de mai ou au commencement de juin, doit être distribué immédiatement dans les capitales des provinces, telles que Nantes, Bayonne, etc.

« Ne pas laisser sortir d'Espagne l'ambassadeur de France; sa présence répondra

de la sûreté de ceux qui se déclareront. »

Si copiste que fût Buvat, il n'y avait pas de doutes à conserver; il copia la pièce que nous venons de transcrire comme il avait copié les autres; il la copia même mieux, car au lieu d'une, il en fit deux copies : une qu'il remit au faux prince de Listhney, l'autre qu'il garda.

Puis, en sortant de chez le prince de Listhney, il courut chez Dubois, à qui il remit la copie qu'il avait conservée.

Le lendemain, Dubois reçut une autre visite non moins importante que celle-ci; c'était celle de la Fillon.

Buvat était venu dénoncer le message.

La Fillon venait dénoncer le messager.

Voilà ce qui s'était passé la veille dans sa maison.

Un des secrétaires du prince de Cellamare avait un rendez-vous à huit heures du soir avec une des pensionnaires de l'honorable dame.

Au lieu de venir à huit heures du soir, il était venu à minuit.

Ce retard avait amené une explication entre les amoureux.

Le secrétaire avait donné pour raison de ce retard que l'abbé Porto-Carrero partant pour l'Espagne, et étant chargé par le prince de Cellamare de pièces fort importantes, il avait été forcé de prolonger son travail jusqu'à onze heures et demie.

La Fillon avait entendu toute l'explication et, se doutant qu'il y avait quelque mystère là-dessous, elle était venue la transmettre à Dubois.

Dubois agrafa les deux affaires l'une à l'autre.

Ces pièces qu'avait copiées Buvat, c'était Porto-Carrero qui en était chargé.

En effet, Porto-Carrero était un jeune abbé, neveu du cardinal de ce nom; il ne s'occupait pas le moins du monde de politique; il était

impossible qu'on soupçonnât l'importance du message dont il était chargé.

Seulement, il avait douze heures d'avance sur Dubois.

Dubois ordonna de courir après lui; mais Porto-Carrero courait presque aussi bien que les coureurs de Dubois, et peut-être fût-il arrivé en Espagne avant eux si, à Poitiers, sa chaise de poste n'avait versé en passant un gué.

D'ordinaire, quand un voyageur verse, c'est de lui d'abord qu'il s'occupe, ses effets ne viennent qu'ensuite; mais il en avait été tout autrement de Porto-Carrero, qui ne s'était occupé que de sa valise, laquelle suivait le cours de l'eau, et après laquelle il s'élança sans s'inquiéter de ce que la rivière cessait d'être guéable. Cet acharnement à sauver sa valise au risque de sa vie donna des soupçons au postillon. Au prochain relais, il fit part de ses soupçons à l'autorité. Tout ce qui allait

en Espagne ou qui en revenait flairait la rébellion. On arrêta à tout hasard Porto-Carrero, et quand les courriers de Dubois arrivèrent, ils trouvèrent Porto-Carrero tout arrêté.

On s'assura doublem
l'on envoya pa
de train
le

soupers que nous avons essayé de décrire, les fumées du vin lui rendaient la tête si lourde, qu'avant midi il lui était impossible de s'oc-

Du[illegible] d'affaires.

grand empre[illegible]it emparé de l'affaire avec un et ses ennemis; Dubois n[illegible]ubois avait ses amis se conserver quelque haute prote[illegible]s fâché de où son étoile ne lui amènerait pas to[illegible]u cas des Buvat et des Fillon; il brûla donc ou ca[illegible]cha une partie des lettres, ne livrant au régent que les coupables qu'il trouvait bon de lui livrer.

Cependant le prince de Cellamare avait, par un courrier particulier, été averti de l'arrestation de Porto-Carrero; mais comme il ne pouvait supposer que son secret eût été éventé, il se présenta le 9 décembre au matin à Leblanc, secrétaire d'État de la guerre, pour réclamer la mise en liberté de son messager, qui voyageait avec un passe-port espa-

gnol, ou tout au moins la remise d'un paquet dont il l'avait chargé. Leblanc, prévenu par Dubois, répondit au prince que non-seulement son messager ne serait pas mis en liberté, que non-seulement son paquet ne lui serait pas rendu, mais encore qu'il avait l'ordre de reconduire le prince à son hôtel, et de saisir les papiers qui se trouveraient dans son cabinet. Le prince de Cellamare essaya d'arguer de son titre d'ambassadeur; mais sur ces entrefaites Dubois entra, et, sur l'invitation plus pressante de ce dernier, le prince ne fit plus de difficulté de revenir à l'ambassade avec ses deux acolytes.

L'ambassade était déjà occupée par un détachement de mousquetaires.

On fit la visite des papiers du prince, et partout on mit le sceau du roi et le cachet de l'ambassadeur.

Pendant cette visite, Leblanc, pour lequel le prince affectait de conserver une grande

politesse, tandis qu'au contraire il traitait Dubois avec le dernier mépris, Leblanc mit la main sur une petite cassette de Boule pleine de lettres.

Le prince la lui tira des mains.

— M. Leblanc, dit-il, ceci n'est point de votre ressort; la cassette que vous tenez ne renferme que des lettres de femmes; passez cela à l'abbé, qui toute sa vie a été *entremetteur*.

Le soir, le contenu de la valise, ou plutôt ce que Dubois en avait laissé, fut lu au conseil. On reconnut que les principaux coupables étaient : le prince de Cellamare, madame la duchesse et M. le duc du Maine, le duc de Richelieu, le marquis de Pompadour, le comte d'Aydie, Foucault de Magny, introducteur des ambassadeurs, un abbé Brigaut et un chevalier du Mesnil.

Le chevalier du Mesnil fut arrêté le 9; mais il avait déjà brûlé ses papiers, ce que

le régent regretta fort, attendu qu'il était un des confidents intimes de madame du Maine, et passait même pour l'amant de mademoiselle Delaunay, qui avait, disait-on, toute la confiance de la princesse.

L'abbé Brigaut, après trois ou quatre jours de recherches, fut arrêté à Montargis, ramené à Paris, et écroué à la Bastille.

Foucault de Magny se sauva. C'était une espèce de fou, dit Duclos, qui dans toute sa vie ne fit qu'une action sage, ce fut de s'enfuir.

Le chevalier d'Aydie, cousin et beau-frère de Riom, se trouvait dans une maison où il devait souper, et était occupé à regarder une partie d'échecs, lorsqu'il apprit que le prince de Cellamare était arrêté. D'Aydie, très-attentif à une nouvelle si intéressante, n'en parut pas moins attentif à sa partie. Au bout de dix minutes, un des joueurs s'avoua vaincu. Alors d'Aydie offrit de prendre la partie, la prit et gagna. Après quoi, au

moment où l'on annonçait que le souper était servi, il profita du mouvement qui se faisait et sortit. Une fois dehors, il se hâta de descendre chez lui, envoya chercher des chevaux de poste et partit.

Le 10 au matin, le marquis de Pompadour fut arrêté chez lui. C'était le père de la belle madame de Courcillon, et l'aïeul de la princesse de Rohan.

Lorsqu'on se présenta chez M. de Richelieu pour l'arrêter, il était encore couché; il entendit du bruit dans son salon. Mais avant même qu'il eût eu le temps de demander ce que c'était, Duchevron, prévôt de la connétablie, était dans sa chambre avec une trentaine d'archers. Le duc avait eu la veille au soir une lettre d'Albéroni et l'avait fourrée sous son traversin. Cette lettre, on ne peut plus compromettante, perdait le duc si elle était saisie. Le duc ne perdit point la tête, et sautant à bas de son lit :

— Messieurs, dit-il, je suis prêt à vous suivre; laissez-moi seulement le temps de satisfaire à un besoin.

En disant ces mots, il ouvre sa table de nuit, se penche pour prendre le pot de chambre; et tandis que par un mouvement naturel les gardes se détournent, il saisit la lettre, la porte à sa bouche, et l'avale sans que personne s'en soit aperçu.

M. le duc du Maine fut arrêté à Sceaux, par la Billarderie, lieutenant des gardes du corps, conduit au château de Doullens en Picardie, et laissé sous la garde de Favancourt, brigadier des mousquetaires.

Quant à la duchesse du Maine, ce fut le duc d'Ancenis, capitaine des gardes du corps, qui l'arrêta dans une maison de la rue Saint-Honoré, qu'elle avait prise pour être plus à portée du château des Tuileries. Le duc d'Ancenis la conduisit à Lyonne, d'où un lieutenant et un exempt des gardes du

corps la conduisirent au château de Dijon.

Après la visite faite chez lui par Leblanc et Dubois, M. le prince de Cellamare fut acheminé sur l'Espagne. Il voulut réclamer, invoquer le droit, mais il lui fut répondu que le droit des gens n'existait point pour les conspirateurs. Il partit en conséquence de Paris, accompagné de Dulibois et de deux capitaines de cavalerie, qui s'arrêtèrent à Blois avec le prince, en attendant l'arrivée de M. de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid; après quoi on lui laissa continuer librement sa route.

M. de Saint-Aignan arriva plus vite qu'on ne s'y attendait. Juste au moment où on arrêtait le prince de Cellamare, il recevait lui-même l'ordre de quitter Madrid. On ignora toujours la cause de cette brutalité, que quelques personnes attribuèrent à un propos tenu par M. de Saint-Aignan. M. de Saint-Aignau aurait dit à propos d'un testa-

ment que venait de faire Philippe V, et dans lequel, en cas de mort, il nommait la reine régente et Albéroni premier ministre :

— Il pourrait bien en être du testament du petit-fils comme il en a été du testament du grand-père.

L'année 1718 se ferma par la nouvelle de la mort de Charles XII, qui depuis dix ans occupait l'Europe de ses chevaleresques folies. Il fut tué d'un coup de fauconneau, tiré de la forteresse de Frédérickshall, qu'il assiégeait : c'est là l'opinion commune.

Seulement, sans prendre consistance, le bruit courut qu'il avait eu la tête cassée d'un coup de pistolet, tiré par un de ses officiers, que le service de ce prince à moitié fou avait lassé.

FIN DU TOME PREMIER.

LA

RÉGENCE

PAR

Alexandre Dumas.

TOME II.



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1849

I

La France et l'Espagne. — Avantages de la France. — Richelieu à la Bastille. — Lettre d'un futur académicien. — Mademoiselle de Valois. — Mademoiselle de Charolais. — La rue Saint-Antoine devient la promenade à la mode. — Madame de Berry. — Ses retraites aux Filles-du-Calvaire. — Prophétie qui lui est faite. — Maladie de la princesse. — Le curé de Saint-Sulpice. — Madame de Berry épouse Riom. — Départ de Riom pour l'armée. — Mademoiselle de Chartres. — Rechute de madame de Berry. — Garus. — Chirac. — Douleur du régent. — La fille de madame la duchesse de Berry. — Mort de madame de Maintenon. — Mort du père le Tellier. — Continuation de nos succès en Espagne.

Le résultat naturel de tous ces événements fut la guerre avec l'Espagne.

Le 2 janvier la France publia son manifeste. Il contenait l'état de la France à la mort de

Louis XIV, le besoin qu'elle avait de la paix, la nécessité pour chacun de se réunir contre celui qui la troublait. Il exposait les avantages faits au roi d'Espagne par le traité de la quadruple alliance, tels que la renonciation absolue de l'empereur au royaume d'Espagne, renonciation qu'il n'avait jamais voulu accorder jusqu'alors ; l'assurance et l'investiture des duchés de Toscane, Parme et Plaisance pour les enfants de la reine, et la réversion du royaume de Sardaigne accordée au roi d'Espagne en échange de la cession qu'il faisait de la Sicile.

Le manifeste de la France appela celui de l'Espagne.

Philippe V exposait de son côté les motifs qui l'avaient déterminé à faire la guerre à l'empereur ; c'étaient les mauvais procédés des Impériaux dans l'exécution des traités lors de l'évacuation des places de la Catalogne et des îles de Mayorque et d'Iviça,

dans lesquelles ils avaient jeté, en partant, des semences de rébellion, et auxquelles ils avaient fait passer des secours pour les empêcher de se soumettre; de plus, il rappelait l'attentat commis par le gouvernement de Milan sur le grand inquisiteur d'Espagne, arrêté contre le droit des gens lors de son passage dans cette ville; et enfin les négociations qui se faisaient à Londres et à Vienne pour rendre la Sicile à l'empereur et priver la couronne d'Espagne du droit de réversion stipulée par les traités.

Or, comme, d'après les manifestes, chacune des deux puissances avait raison, elles en appelèrent à l'arbitre invoqué en pareil cas, au Dieu des armées.

Le 10 mars, les troupes françaises, commandées par le maréchal de Berwick, campèrent entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, prêtes à commencer les hostilités contre l'Espagne.

Le 15 mars, le prétendant arriva en Espagne, prêt à faire, avec l'aide du cabinet de Madrid, une nouvelle tentative sur les côtes d'Angleterre, afin d'y opérer une diversion qui pût empêcher cette puissance de prendre parti pour l'empereur.

Le 21 avril, le marquis de Silly passa la Bidassoa et s'empara du château de Béhobie.

Le 27, Philippe V, qui s'était décidé à quitter la jeune reine pour prendre en personne le commandement de son armée, fit publier une proclamation déclarant que son amitié pour le roi de France et son zèle pour la nation française le déterminaient à prendre lui-même le commandement des troupes, pour les tirer de l'oppression.

Le roi Philippe V croyait voir à cette déclaration la France se soulever tout entière et une portion de l'armée française passer dans les rangs de l'armée espagnole.

Mais la France avait bien autre chose à

faire que de s'occuper de la proclamation du roi Philippe V. Elle s'occupait de la captivité de M. de Richelieu.

Le 28 mars 1719, longtemps après les autres conspirateurs, et dans les circonstances que nous avons déjà dites, M. de Richelieu avait été arrêté dans sa chambre à coucher et conduit à la Bastille.

Le régent, qui en voulait depuis longtemps à Richelieu, avait dit que le duc eût-il quatre têtes, il avait de quoi les lui faire couper toutes les quatre; mais comme les preuves de la culpabilité du duc n'avaient pas été rendues publiques, qu'une seule lettre par laquelle M. de Richelieu essayait de faire rester son régiment à Bayonne courait les salons, on donnait une autre cause, une cause toute personnelle, à l'arrestation de l'homme à la mode.

Voici cette lettre, que nous transcrivons sans rien changer à l'orthographe; elle est

curieuse sortant de la plume d'un homme qui, vingt ans plus tard, devait être nommé de l'Académie à l'unanimité.

Cette lettre était adressée au maréchal de Berwick.

« Monsieur le duc de Berwick pair et maréchal de France.

« Comme mon régiment, Monsieur, est des plus à portée de marcher et qu'il est *après* à faire un *abillement* qu'il perdrait totalement *sil* avant qu'il *fut* achevé, il était obligé de faire quelque mouvement, j'ai *l'honeur* de vous *suplier* de vouloir bien le laisser à Bayonne *jusqau comencement* de mai que l'*abillement* sera fait, et je vous *suplie* de me croire avec toute la considération possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Duc de RICHELIEU. »

Une lettre du duc à Albéroni existait en outre en date du 28 mars, c'est-à-dire du jour même de l'arrestation, mais elle n'avait pas grande importance.

La voici : comme nous n'avons que la copie, nous avons le regret de ne pouvoir reproduire l'orthographe, qui, sans doute, n'eût pas été moins curieuse que celle de la première.

« J'ai reçu le petit diamant que vous m'avez envoyé par le présent porteur ; il vous rendra compte du troc que je suis à portée de faire avec vous. Je crois que vous comptiez que j'avais reçu une lettre que je n'avais pas reçue malheureusement ; mais j'espère que cette infortune pourra se réparer de la façon que vous redira le présent porteur. »

C'était sans doute cette lettre d'Albéroni, annonçant le petit diamant, que Richelieu

avait avalée au moment de son arrestation.

Il n'y avait pas, comme on le voit, dans ces deux lettres de quoi faire couper quatre têtes; aussi, comme nous l'avons dit, donnait-on une autre cause que la politique à l'arrestation de M. de Richelieu.

On disait que M. le duc d'Orléans était amoureux de sa fille cadette, mademoiselle de Valois, comme il avait été amoureux de sa fille aînée, madame de Berry, et que, furieux de rencontrer dans Richelieu un rival préféré, il s'était débarrassé de ce rival en le mettant à la Bastille.

Selon les amis du duc, et, hâtons-nous de le dire, attendu les querelles qu'il s'était faites avec les pères, les frères et les maris, le duc avait peu d'amis; selon les amis du duc, le seul crime du prisonnier eût été d'écouter les propositions d'un Italien nommé Marino, qui s'était présenté chez lui comme venant de la part d'Albéroni et qui eût été en réalité

envoyé par le régent. Deux ou trois conférences auraient eu lieu entre le duc et cet homme, et à la suite de ces conférences le duc eût été arrêté.

Quoi qu'il en fût de la cause de cette arrestation, le fait n'en fut pas moins un grand événement pour les femmes; le duc de Richelieu semblait être leur chose à elles; en leur prenant le duc, on leur prenait un bien qui leur appartenait; on eût dit que les salons de Paris, depuis ceux de la cour jusqu'à ceux de la bourgeoisie, vivant par le duc, s'en allaient mourant depuis que le duc était en prison.

La rigueur du régent avait été mal interprétée, son indulgence fut plus mal interprétée encore. Le duc de Richelieu, qui avait été tenu au secret et au cachot, obtint un beau matin une chambre au deuxième étage et la permission de se promener sur la terrasse de la Bastille. On dit alors que mademoiselle de Valois avait payé de ses complai-

sances pour son père cette amélioration au sort de son amant.

De son côté, mademoiselle de Charolais en était tombée malade de douleur, et cette fois si dangereusement, que sa mère, qui n'avait cependant pas une grande affection pour elle, fut touchée de son état, et en manière de consolation accourut lui annoncer que mademoiselle de Valois, moyennant certaines conditions, venait d'obtenir un adoucissement à la captivité du duc.

— Oh ! s'écria la malade, que mademoiselle de Valois le sauve, par quelque moyen que ce soit, et je consentirai à ne plus le voir.

L'exclamation fut rapportée à mademoiselle de Valois, qui, à son tour, vint visiter sa cousine, et il fut convenu entre les deux princesses que, toute rivalité cessante, elles emploieraient leurs amis et *s'emploieraient* elles-mêmes pour sauver le pauvre duc.

En attendant, comme l'union fait la force,

les deux princesses unies eurent la force de pénétrer à la Bastille ; par quel moyen ? Est-ce à force d'or ? est-ce à force de complaisances ? L'histoire ne le dit pas, elle enregistre le fait et se tait sur les détails.

Seulement il avait été convenu entre elles qu'elles pénétreraient toujours ensemble dans la chambre du duc. Mais bientôt chacune des deux parties se trouva en contravention avec le texte du traité, et, comme on commençait à être rassuré sur les jours du duc, les deux princesses, qu'une terreur commune avait seule rapprochées, redevinrent rivales et presque ennemies.

Cependant le bruit s'était répandu que le duc de Richelieu avait obtenu la permission de se promener sur la terrasse de la Bastille. La rue Saint-Antoine alors s'encombra des voitures les plus élégantes de Paris, et devint, pendant la fin d'avril et le commencement de mai, la promenade à la mode ; de toutes les

portières de ces voitures sortaient de blanches mains, de fins mouchoirs de batiste qui s'agitaient en faisant des signes auxquels le prisonnier répondait par une foule de baisers qu'il envoyait à tout hasard, ne pouvant reconnaître, de si haut, les belles visiteuses qui venaient donner à l'Espagne cette preuve de sympathie.

Une autre personne partageait en ce moment, avec le jeune duc, le privilége scandaleux de préoccuper Paris ; c'était madame la duchesse de Berry, qui n'avait pas voulu faire, disait-on, une seule démarche en faveur du prisonnier, son ancien amant, et cela par jalousie contre mademoiselle de Valois, qui lui avait enlevé successivement le duc d'Orléans et le duc de Richelieu.

A l'époque de la semaine sainte, madame de Berry, toute grosse qu'elle était, s'était, comme d'habitude, retirée aux Filles-du-Calvaire, dans un appartement qu'elle habi-

tait à l'époque des dévotions de Pâques ou pendant les caprices religieux qui lui prenaient quelquefois.

Cet appartement était une pauvre cellule dans laquelle elle vivait comme une simple religieuse, couchant sur un lit aussi dur qu'une pierre et faisant ses prières sur la dalle humide, sans vouloir accepter, pour mettre sous ses genoux, ni nattes, ni coussins.

Aussi quand les saintes filles voyaient la royale pénitente pleurer et prier ainsi, ne comprenaient-elles rien à toutes les rumeurs du monde qui pénétraient jusqu'au fond du couvent, et qui prétendaient que les péchés de la Madeleine antique n'étaient que des peccadilles près de ceux de la Madeleine moderne.

Cette fois la duchesse de Berry fit des Pâques encore plus sévères que de coutume; elle était sous le poids d'une prophétie qui avait produit sur elle une vive impression.

Avant d'entrer en retraite, la princesse, déguisée de façon à ne pas être reconnue, avait été visiter une espèce de bohémienne fort en réputation à cette époque, laquelle, à l'inspection de sa main, lui avait dit :

« *Vous êtes la veuve de votre cousin, vous êtes l'épouse de votre père : votre accouchement sera périlleux, mais si vous en réchappez vous vivrez longtemps.* »

Cette prophétie avait d'autant plus frappé la princesse, qu'elle coïncidait avec une autre qui lui avait été faite dans sa jeunesse et qui lui annonçait qu'elle ne dépasserait pas sa vingt-cinquième année.

Quelque précaution que prît la princesse, le hasard ou la fatalité donna raison à la bohémienne; dans le huitième mois de sa grossesse, la princesse fit une chute qui tua son enfant.

A l'instant même de la chute, la fièvre prit la princesse ; la nuit suivante elle eut le transport ; enfin bientôt elle se trouva si mal que

le bruit de sa mort prochaine s'étant répandu, le curé de Saint-Sulpice, nommé Languet, se rendit au Luxembourg, demanda à parler au régent et mit le prince en demeure de prévenir sa fille que l'heure de recevoir les sacrements était venue. Mais il ajouta qu'il n'administrerait la princesse que lorsque Riom et madame de Mouchy, qui étaient deux objets de scandale pour tout Paris, seraient sortis du Luxembourg.

En effet, à la connaissance de tout le monde, excepté à celle de la princesse peut-être, car on prétendait que sa faiblesse pour Riom lui faisait fermer les yeux sur cette intimité, à la connaissance de tout le monde, Riom, tout en vivant avec elle, vivait en même temps avec madame de Mouchy.

Le régent se trouva fort embarrassé en face de cet ultimatum. Il essaya de faire comprendre au curé que le scandale serait tout entier dans le renvoi de Riom et de madame

de Mouchy : d'ailleurs c'était déjà un assez triste office à remplir pour un père, que d'annoncer à sa fille qu'elle eût à se préparer à la mort, sans joindre à l'annonce d'une pareille nouvelle l'insulte dont on flétrissait son agonie.

Mais le curé tint bon; il se sentait soutenu par toute l'Église; il ne fit aucune concession, n'accepta aucun tempérament.

Le régent offrit l'arbitrage religieux du cardinal de Noailles.

Le curé, confiant dans l'esprit de corps, accepta.

Le cardinal de Noailles fut appelé au Luxembourg, et se joignit au curé pour demander le renvoi de la dame d'honneur et de l'ex-lieutenant aux gardes.

Nous disons l'ex-lieutenant aux gardes, parce que depuis quelque temps Riom avait été fait colonel d'un régiment.

Madame de Mouchy, sans prévoir jusqu'où

iraient les exigences du curé, avait soupçonné quelque chose de pareil ; elle avait fait venir un cordelier qui confessait la princesse, tandis que le curé de Saint-Sulpice discutait avec le régent et le cardinal de Noailles ; elle espérait qu'une fois confessée et absoute, la malade recevrait sans difficulté le viatique des mains mêmes du curé.

Il en fut tout autrement ; madame de Mouchy n'ouvrit la porte que pour entendre de la bouche même du régent la notification qui lui était faite. Étourdie d'abord du compliment, elle réagit bientôt contre l'insulte, entra toute furieuse dans la chambre de la princesse, et lui dénonça ce qui se passait dans le palais.

Alors on entendit sortir de cette chambre d'agonie, et de la bouche de cette femme qui attendait la communion, des blasphèmes qui firent reculer le curé, le cardinal et le régent lui-même.

Mais le curé tint bon; il déclara qu'il était prêt à subir les plus mauvais traitements, mais qu'il ne quitterait pas son poste, et que, comme la malade était de sa paroisse, elle recevrait le viatique aux conditions qu'il avait imposées ou qu'elle mourrait sans le recevoir.

Cependant la médecine opérait et venait en aide à l'embarras du régent qui n'osait prendre violemment parti ni pour sa fille ni pour le curé. Au milieu de ces discussions, la princesse était délivrée d'un enfant mort.

Trois jours après, la princesse entrait en convalescence et l'on faisait dire au curé que, le viatique n'étant plus nécessaire, il pouvait quitter le Luxembourg.

Le curé se retira, mais avec les honneurs de la guerre.

Tout ce scandale fait autour de la malade lui donnait le désir de quitter le Luxembourg; aussi quoique très-faible encore, le 10 avril, elle se fit transporter à la Muette.

Un autre désir lui était venu aussi, désir inspiré par la terreur de l'enfer, qui, chose étrange, se trouvait, dans cette âme pleine de contradictions, mêlée à l'impiété la plus profonde : c'était de régulariser sa position avec Riom. Les mariages secrets étaient fort à la mode à cette époque : le roi avait épousé secrètement madame de Maintenon ; le grand Dauphin, mademoiselle Choin; M. de Toulouse, mademoiselle de Noailles; la duchesse de Berry, quelque chose qu'on pût lui dire, épousa Riom.

Ainsi l'histoire de la grande Mademoiselle et de Lauzun se renouvelait entièrement dans la personne du neveu de Lauzun et de la duchesse de Berry.

La duchesse alla donc passer à la Muette cette singulière lune de miel, où la fiancée avait été une agonisante.

Arrivée là et se sentant revenir à la vie, elle commença de tourmenter le régent pour

faire un établissement convenable à son mari. Mais là, elle trouva le prince inflexible : le prince voulait bien reconnaître le mariage, mais il ne voulait pas reconnaître le mari.

Cependant le bruit de ce mariage commençait à se répandre; madame la duchesse d'Orléans, qui avait toujours détesté sa fille, était bien aise de cette nouvelle humiliation qui l'atteignait; elle insistait pour que le mariage fût reconnu.

Madame la princesse palatine au contraire, qui, comme on le sait, n'était point pour les mésalliances, madame la princesse palatine voulait qu'on jetât tout simplement Riom par les fenêtres.

Si le régent n'eût pas craint le désespoir de sa fille, il eût été de l'avis de la princesse palatine; mais il y avait un lien mystérieux entre ce père et cette fille : il n'osa lui faire une pareille douleur, il prit un terme moyen, et ordonna à Riom de rejoindre son régi-

ment qui faisait partie de l'armée d'Espagne, sous les ordres du maréchal de Berwick.

Tous les colonels avaient reçu un ordre pareil et étaient déjà partis; Riom ne pouvait sans se déshonorer faire autrement que les autres : il obéit donc et quitta la princesse avec un véritable désespoir.

De son côté, madame de Berry était comme une folle, criant tout haut qu'elle savait bien qu'elle devait mourir dans l'année et qu'elle se séparait de Riom pour ne plus le revoir.

Le contre-coup de toutes ces scènes venait sans cesse frapper le régent. A la première visite que le prince fit à sa fille après le départ de Riom, la duchesse s'emporta, déclarant qu'elle était veuve et maîtresse de sa fortune, qu'en conséquence elle voulait disposer à son plaisir de ses biens et de son nom; le régent lui donna des espérances à la condition qu'elle lui donnerait du temps :

gagner du temps était toute la politique du prince.

Cependant ces scènes incessamment répétées l'éloignaient de madame de Berry et, au dire des méchants, le rapprochaient, non plus de mademoiselle de Valois, qui, selon les bruits de la cour, n'avait jamais répondu qu'avec répugnance à cet étrange amour de son père pour elle, mais de mademoiselle de Chartres.

Mademoiselle de Chartres était donc pour la pauvre duchesse de Berry un nouveau sujet de jalousie, quoique sa réputation eût dû la garantir de cette calomnie, cette calomnie n'eût-elle été en réalité qu'une médisance.

Nous avons dit les goûts masculins de mademoiselle de Chartres qui montait à cheval, tirait le pistolet, jouait à la paume, chassait à courre, et confectionnait des feux d'artifice ; chez elle, prétendait-on, ces goûts n'a-

vaient point de limites, et elle abritait sa feinte sagesse, non pas sous la froide cuirasse de Minerve, mais sous la tunique brûlante de Sapho.

Madame de Berry résolut de donner une fête pour forcer à revenir à elle son père qui, comme nous l'avons dit, s'éloignait d'elle.

Cette fête eut lieu dans les premiers jours de mai; le régent y vint, et comme il vit que les préparatifs du souper avaient été faits à l'air, il employa toute son influence sur sa fille pour la déterminer à ne pas s'exposer, encore souffrante qu'elle était, à la fraîcheur de la nuit.

La duchesse ne voulut entendre à rien, et le souper eut lieu sur la terrasse du château.

Dès le lendemain la fièvre, qui l'avait quittée, la reprit, et cette fois ne la quitta plus.

Ce ne fut pas tout : le régent s'était excusé de la rareté de ses visites sur le dérangement

que lui causait, au milieu des affaires politiques dont il était accablé, l'éloignement du château de Meudon. Se sentant grièvement atteinte, la pauvre duchesse résolut d'abréger la distance ; le 14 mai, elle se fit transporter à la Muette, couchée entre deux draps.

A la Muette, la maladie continua. Des alternatives de bien et de mal, de crainte et d'espérance, se succédèrent jusqu'au commencement de juillet : le danger dès lors avait rapproché le duc d'Orléans et même madame la princesse palatine, qui habitait Saint-Cloud, de la pauvre duchesse, dont le mal, vers le 14 juillet, augmenta tellement que l'on recommença à craindre pour ses jours.

La nuit du 14 au 15 juillet fut même si terrible que l'on envoya au Palais-Royal éveiller le régent.

Le 15, deux saignées furent faites, l'une au bras, l'autre au pied, et le soir comme toutes choses avaient été empirant, on envoya

chercher le même cordelier qui avait déjà confessé la princesse ; mais là, comme elle ne relevait plus du curé de Saint-Sulpice, toutes choses se passèrent sans scandale. A la proposition qui lui fut faite de recevoir le saint viatique, la princesse répondit que c'était son désir ; en conséquence, et comme protestation contre les accusations d'impiété auxquelles elle avait été constamment en butte, elle reçut le saint sacrement toutes portes ouvertes, plutôt en reine qu'en femme, et faisant l'aveu de ses péchés bien plus en princesse qu'en pénitente, tant ce caractère altier demeura jusqu'au bout vainqueur et roi.

Ce grand acte accompli, la malade congédia tout le monde, à l'exception de madame de Mouchy, à laquelle elle donna une clef en lui ordonnant d'apporter sa cassette à bijoux et de l'ouvrir devant elle ; la cassette ouverte, la duchesse de Berry en tira un baguier qui valait à peu près deux cent mille écus, et le

donna à madame de Mouchy à titre de cadeau.

Le présent était si riche et si inattendu que madame de Mouchy courut porter le baguier à son mari, et que celui-ci, effrayé d'un pareil cadeau et craignant qu'on n'accusât sa femme de vol, lui donna le conseil de s'en ouvrir aux personnes de la cour de la duchesse qu'elle croirait ses meilleures amies.

La chose était inutile. Le bruit de ce magnifique don s'était déjà répandu ; madame de Saint-Simon l'avait su et avait fait prévenir le régent, de sorte que lorsque madame de Mouchy vint demander au salon conseil sur ce qu'elle devait faire, il lui fut répondu qu'elle devait prendre les devants, et aller demander à M. le duc d'Orléans la permission d'hériter ainsi de la princesse encore vivante.

Madame de Mouchy et son mari se rendirent en conséquence le lendemain matin au Palais-Royal : le duc d'Orléans les attendait

et les reçut. Madame de Mouchy expliqua alors au régent le motif de sa visite : pour toute réponse le duc lui demanda le baguier ; madame de Mouchy le tira de sa poche et le lui présenta; le duc le prit, l'ouvrit, l'examina avec attention pour voir si rien n'y manquait; puis s'étant assuré qu'il était bien intact, il le mit dans le tiroir de son bureau qu'il ferma à clef; après quoi, sans leur dire un seul mot, il congédia le mari et la femme d'un signe de tête.

Tous deux firent la révérence et se retirèrent furieux.

A partir de ce moment, ni l'un ni l'autre ne reparut à la Muette.

Cette absence ne parut même pas être remarquée de madame de Berry; l'approche de la mort semblait faire rentrer la pénitente en elle-même, mais sans faiblesse aucune ; elle demanda à communier une seconde fois, et cette fois reçut le corps de Notre-Seigneur,

non plus avec ostentation et apparat, mais dans la solitude et avec une profonde humilité.

L'hostie lui fut offerte par M. de Castries, son premier aumônier, qui après avoir été archevêque de Tours, fut archevêque d'Alby et commandeur de l'ordre.

En cet état, madame la duchesse de Berry était abandonnée des médecins. Alors, afin de tout tenter, l'empirisme après la science, on parla de l'élixir de Garus, qui était fort à la mode à cette époque. Garus fut mandé, vint à la Muette, examina la princesse, et la trouva si mal qu'il ne voulut répondre de rien.

Comme il n'y avait plus d'espoir, le duc d'Orléans, malgré la colère de Chirac, ne décida pas moins de pousser la chose à bout. Garus fit ses conditions, c'est-à-dire qu'à partir du moment où la princesse aurait pris son élixir, jusqu'à l'heure de la guérison ou

de sa mort, elle lui appartiendrait entièrement. Il demanda que lui-même et deux gardes ne quittassent point la chambre de la princesse, afin que les deux gardes pussent veiller quand il prendrait, lui, un instant de repos. Tout lui fut accordé, promis, juré. La princesse prit l'élixir, et Garus et ses deux gardes s'établirent dans sa chambre.

Le remède réussit au delà de toute espérance. A l'instant même la duchesse se sentit soulagée. Pendant quelques instants on craignit que ce soulagement, comme celui qu'avait éprouvé le roi Louis XIV, ne fût que momentané. Mais, le soir, le mieux augmenta, se soutint le lendemain toute la journée, de sorte que vingt-quatre heures après avoir administré le remède, Garus croyait pouvoir répondre du salut de la princesse.

Mais Garus avait compté sans Chirac. Chirac était furieux de voir qu'un charlatan réussissait là où la médecine avait échoué. Il

savait que Garus avait dit que dans l'état où se trouvait la princesse, c'est-à-dire après avoir pris son élixir, tout purgatif était mortel. Il guetta l'instant où Garus, écrasé de fatigue, dormait sur une ottomane, se présenta à la porte et d'un geste impérieux il commanda le silence aux deux gardes, qui, sachant l'influence que Chirac avait sur le duc d'Orléans, n'osèrent s'opposer à son action; et, s'approchant du lit de la princesse, il lui présenta un breuvage.

La princesse, à moitié endormie, prit ce qu'on lui présentait, sans s'informer ni quelle était la potion, ni quelle était la main qui la lui offrait, et Chirac disparut avec sa tasse vide.

Au bout de cinq minutes, la princesse se dressa sur son lit en poussant des cris affreux, se plaignant d'éprouver tous les symptômes de l'empoisonnement.

A ces cris, Garus se réveilla, demandant ce qui était arrivé. Il fallut bien le lui dire.

Alors, tout furieux, il courut au salon où étaient le duc et la duchesse d'Orléans attendant l'effet du remède, et à grands cris leur dénonça Chirac.

Alors on se précipita dans la chambre de la malade, que dix minutes avaient suffi pour replonger dans un état désespéré. Mais en ce moment, impudence étrange, apparut Chirac, qui se vanta tout haut et en riant de ce qu'il avait fait, et, avec une révérence ironique, souhaita à madame la duchesse de Berry un bon voyage et sortit.

Deux jours après, la duchesse était morte sans avoir un instant repris connaissance.

Pendant l'agonie de sa fille, le duc d'Orléans était resté longtemps à son chevet. Mais enfin, entraîné par le duc de Saint-Simon, il l'avait suivi dans un petit cabinet où, la fenêtre ouverte et appuyé sur le balcon, il pouvait pleurer tout à son aise. Sa douleur était si profonde, ses sanglots si violents, qu'un

instant, disposé comme était le duc à une attaque d'apoplexie, on craignit la suffocation. Enfin, comme il fallait, pour sortir, repasser par la chambre de la princesse, on obtint du duc qu'il repasserait avant qu'elle fût morte, et qu'il quitterait à l'instant même la Muette pour retourner à Paris. Mais, quand ce père désolé revit, étendue sur son lit d'agonie, cette fille qu'il avait tant aimée, il ne put faire un pas de plus; il alla tomber à son chevet et ne se releva que lorsqu'elle fut expirée.

Alors seulement il revint au Palais-Royal, chargeant M. de Saint-Simon de veiller à tout, et disant tout haut que la maison de la princesse, et même la sienne, étaient invitées à ne recevoir d'ordres que du duc.

Les détails de l'autopsie demeurèrent secrets. Le bruit courut, qu'accouchée à peine depuis trois mois, le corps avait présenté l'aspect d'une nouvelle grossesse.

La duchesse de Berry fut enterrée sans gardes du corps, ni eau bénite, ni oraison funèbre, ni aucune cérémonie ; son cœur fut porté au Val-de-Grâce.

Le convoi fut celui d'un riche particulier, et le seul honneur royal qui fut rendu à ce pauvre corps fut de reposer dans l'antique basilique de Dagobert.

Le roi porta le deuil six semaines, et la cour trois mois.

Riom reçut à l'armée la défense de revenir à Paris.

M. de Mouchy et sa femme reçurent l'ordre d'en sortir.

La duchesse de Berry laissa une seule fille.

Un jour, un inconnu se présenta au couvent des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, et pria la supérieure de recevoir dans sa maison une petite fille d'environ deux ans, accompagnée de sa gouvernante. Le prix de la pension arrêté, cet inconnu en

paya d'avance les cinq premières années.

Puis il retourna chercher l'enfant qu'il amena au couvent avec sa gouvernante. Le carrosse était plein de ballots de linge orné de dentelles et d'étoffes pour robes. Il y avait en outre un petit service de vaisselle tout en argent.

Quelque temps après la mort de la duchesse de Berry, mademoiselle de Chartres, devenue abbesse de Chelles, fit réclamer l'enfant comme étant sa nièce; ce fut alors seulement que l'on connut le secret de sa naissance.

Vingt ou vingt-cinq ans après, Duclos dit avoir vu cette religieuse dans un couvent de Pontoise. Toute sa fortune alors était réduite à une pension de trois cents francs.

Presque en même temps que cette mort, qui eut lieu le 21 juillet 1719, à minuit, deux autres morts, qui dix ans auparavant eussent remué le monde, arrivèrent sans faire plus

de sensation que si ceux qu'elles frappaient eussent été des personnages ordinaires.

La première de ces deux morts fut celle de madame de Maintenon.

Madame de Maintenon était à Saint-Cyr depuis la mort du roi. Elle y demeurait avec une espèce d'étiquette de reine douairière. Lorsque la reine d'Angleterre allait dîner chez elle, chacune avait son fauteuil. Les jeunes élèves de la maison les servaient, et tout se passait entre elles sur le pied de l'égalité. Quelques anciens amis de la vieille cour lui rendaient aussi des visites, mais jamais sans lui avoir fait demander auparavant la permission de se présenter chez elle.

M. du Maine seul pouvait aller la voir sans le lui faire demander. Il lui rendait de fréquents devoirs, et elle de son côté le recevait toujours avec une tendresse de mère. Elle fut plus sensible à la dégradation de son fils adoptif, qu'elle ne l'avait été à la mort du

roi; et, pour mourrir en quelque sorte comme elle avait vécu, elle s'alita le lendemain du jour où elle apprit son arrestation; et, après trois mois de fièvre et de langueur, elle mourut le samedi 15 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Cette autre mort, si importante dans une autre époque, si ignorée à l'époque où nous sommes arrivés, fut celle du père le Tellier, confesseur du roi, qui mourut le 2 septembre de la même année.

Pendant ce temps, la guerre d'Espagne se continuait, et le 16 juin nous prenions Fontarabie; le 11 août, Saint-Sébastien.

Enfin, dans le courant de ce dernier mois, le chevalier de Givry, avec cent hommes montés sur une escadre anglaise, surprenait la ville de Centena et y brûlait trois vaisseaux espagnols, tandis que le maréchal de Berwick entrait en Catalogne et s'emparait de la ville d'Urgel et de son château.

II

Mademoiselle de Chartres. — Causes de sa retraite. — Law. — Apogée du système. — Anecdotes relatives à Law. — Madame de Tencin. — Le président Lambert de Vernon. — Le duc de Bourbon. — La Caumont. — Le bossu. — La rue Quincampoix. — Lagrange-Chancel. — Richelieu sort de la Bastille. — Les gentilshommes Bretons. — Concentration des pouvoirs entre les mains du duc d'Orléans.

Quelque temps avant que la mort ne prît au régent une de ses filles, la religion lui enlevait l'autre.

Nous avons dit les bruits qui couraient sur

mademoiselle de Chartres : c'étaient les mêmes qui avaient couru sur madame la duchesse de Berry et sur mademoiselle de Valois. La cause de sa retraite resta un secret. La princesse palatine, dans ses mémoires, avoue elle-même ignorer les motifs qui ont fait désirer à mademoiselle de Chartres d'être religieuse.

Richelieu n'y met pas tant de ménagements et déclare tout net : « que c'est à la fois par jalousie contre mademoiselle de Valois *et pour avoir un sérail.* »

Il y avait déjà près d'un an que mademoiselle de Chartres vivait au couvent, où elle avait prononcé ses vœux le 23 août 1718, quand elle en fut nommée abbesse le 14 septembre 1719.

La place d'abbesse de Chelles avait été achetée par le régent à mademoiselle de Villars, sœur du maréchal, moyennant une rente viagère de douze mille livres par an.

« C'était, dit Saint-Simon, une singulière abbesse : Tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit. Musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela par sauts et par bonds, toujours dégoûtée et fatiguée de ces situations diverses. Incapable de persévérer en aucune, elle se procura enfin la permission de se démettre et de faire nommer à sa place une de *ses meilleures amies* de la maison, dans laquelle néanmoins elle ne put durer longtemps. Enfin, elle finit par venir s'établir pour toujours dans un bel appartement du couvent des Bénédictines de la Madeleine-du-Tresnel. »

Tandis que madame de Berry mourait, tandis que mademoiselle de Chartres se faisait abbesse et troquait son nom princier contre l'humble nom de sœur Bathilde, la fortune de Law atteignait son apogée, et Paris tout entier, se portant à la rue Quincampoix, prenait un aspect étrange causé par

les métamorphoses sociales qui s'opéraient.

En effet, toutes les fortunes avaient été atteintes, ébranlées, renversées ou bâties par cet étrange vertige qui venait de s'emparer de toute la France; on arrivait de la province, on arrivait de l'Angleterre, on arrivait d'Amérique même, pour jouer ce singulier jeu des actions qui faisait et défaisait les fortunes entre deux soleils.

Du 3 janvier au 1er avril seulement, Law avait, en vertu d'édits royaux, émis pour soixante et douze millions de billets.

C'étaient les femmes surtout qui se montraient avides de ce jeu étrange.

Une dame, nommée madame de Bouchu, laquelle poursuivait depuis deux ou trois mois Law, sans pouvoir en obtenir une audience, apprit que ce dernier dînait chez madame de Simiane, et, quoiqu'elle ne la connût pas, elle vint demander à madame de Simiane la permission de dîner avec elle

ce jour-là. Celle-ci essaya de s'excuser sur ce que Law dînait chez elle; mais madame de Bouchu s'écria que c'était justement à cause de cela qu'elle voulait y dîner aussi; mais quelques instances qu'elle pût faire, madame de Simiane se renferma dans la crainte de contrarier son hôte et refusa obstinément. Madame de Bouchu se retira furieuse.

Au milieu du dîner, on entendit crier au feu dans la rue : à ce cri, tous les convives de madame de Simiane se précipitèrent hors de l'hôtel pour voir quel point menaçait l'incendie. Law, sans défiance, sortit comme les autres; mais au seuil de l'hôtel, la joueuse l'attendait, et Law, pris au trébuchet, fut obligé de changer contre de l'or tout ce qu'il avait d'actions sur lui.

Une autre se fit conduire dans la rue de Law, en donnant ordre à son cocher de verser juste devant l'hôtel du grand financier.

Arrivée là, comme le terrain était plat et que le pauvre diable de cocher éprouvait une grande difficulté à remplir les ordres de sa maîtresse, on l'entendit crier à tue-tête par la portière : « Mais verse donc, coquin ! Verse donc ! » Enfin il versa, et aux cris poussés par la dame, Law sortit et s'approcha, voyant une voiture renversée, pour porter secours à la personne qui était dedans. C'était là où la dame l'attendait ; elle se cramponna à la basque de l'habit de Law, et ne le lâcha que lorsqu'elle en eût tiré ce qu'elle en voulait avoir.

Le cocher de Law était un de ceux qui avaient fait une des fortunes les plus considérables. Il demanda son congé à Law qui le lui donna, à la condition qu'il lui amènerait, en son lieu et place, un cocher dont il répondrait comme de lui-même. Le lendemain, le cocher enrichi se présenta avec deux autres cochers.

— Monsieur, dit-il, voici ce que vous m'avez demandé.

— Mais, répondit Law, je t'avais demandé un cocher et non pas deux.

— Oh ! n'importe, monsieur, dit le valet, choisissez celui que vous voudrez ; moi, je prendrai l'autre.

Law prit au hasard, et prétendit n'avoir jamais trouvé si excellent cocher.

La première fois que le cocher enrichi essaya sa voiture, après en avoir fait le tour, après l'avoir examinée avec attention et critiquée en connaisseur, il ne se souvint plus que le carrosse était à lui, et, comme d'habitude, s'apprêta à monter sur le siége.

— Eh ! monsieur, que faites-vous? lui dit le cocher dont Law n'avait pas voulu ; le carrosse est à vous.

— Ah ! c'est vrai, dit l'autre, je l'avais oublié.

Et il monta dans l'intérieur.

Deux dames, la mère et la fille, étaient à l'Opéra ; elles virent entrer une femme de quarante à quarante-cinq ans, couverte de diamants et de dentelles (richesses qui faisaient d'autant mieux ressortir son extérieur commun), qui vint s'asseoir à quelques stalles d'elles.

— Mais, maman, dit la jeune fille à sa mère. Voyez donc cette dame si parée.

— Eh bien?

— Eh bien ! mais c'est Marie, notre cuisinière.

— Taisez-vous, ma fille, répondit la mère, et ne dites pas de pareilles sottises.

Mais la dame aux dentelles et aux diamants avait entendu le dialogue; elle se leva, et saluant la plus âgée des deux femmes :

— Eh bien ! oui, madame, dit-elle, je suis Marie, la cuisinière ; j'ai gagné de l'argent à la rue Quincampoix, j'aime à me parer ; j'ai acheté de belles robes, je les ai payées...

en pouvez-vous dire autant des vôtres?

Il était impossible que le régent refusât le contrôle des finances à un homme si populaire. Aussi était-il fort question de le lui donner : la seule cause qui retînt le régent, c'est que Law n'était pas catholique.

Par bonheur, Law était encore moins scrupuleux que le régent ; il abjura entre les mains de l'abbé de Tencin, frère de la fameuse madame de Tencin, qui venait d'accoucher deux ans auparavant d'un enfant qui fut depuis d'Alembert.

Un mot en passant sur madame de Tencin.

Ses parents l'avaient faite religieuse malgré elle, dans le couvent de Montfleury, près de Grenoble. Aussi en prononçant ses vœux, songeait-elle déjà aux moyens de les rompre. Son directeur l'y aida de son mieux, en devenant amoureux d'elle ; madame de Tencin n'eut garde de résister à cet amour : il lui fallait un protecteur, et quel protecteur plus

ardent pouvait-elle avoir qu'un complice? Le directeur, qui craignait de voir sa liaison avec madame de Tencin faire scandale, s'employa de son mieux à servir les désirs de sa maîtresse, et madame de Tencin passa bientôt comme chanoinesse de son cloître dans un chapitre de Neuville. Là, elle fut aussi libre qu'elle pouvait désirer de l'être, mais cela ne lui suffit pas. Il fallait un plus grand théâtre à son ambition. Elle vint à Paris avec la volonté de devenir la maîtresse du régent et le devint. Mais à la troisième nuit, ayant voulu s'immiscer dans les affaires de l'État :

— Madame, lui dit le régent, j'aime fort les jolies femmes, mais à la condition qu'elles ne me parleront jamais politique.

En effet, à partir de ce moment, madame de Tencin fut disgraciée.

Mais tombée dans la défaveur du régent, elle ne roula que d'un degré et s'arrêta à Dubois, qui, après le régent, était l'homme sinon

le plus considérable, du moins le plus important de France.

Madame de Tencin était à la fois la maîtresse et l'espion de Dubois.

Espion d'autant plus dangereux que madame de Tencin était une adorable créature, jeune et jolie à l'époque où nous sommes arrivés, « si pleine d'esprit, dit Duclos, qu'elle avait toujours celui de la personne à laquelle elle parlait. »

L'abjuration de Law valut à l'abbé de Tencin l'ambassade de Rome.

Ce n'était pas trop cher, car Law obtenait chaque jour des édits si étranges, qu'il était évident que l'orage, qui s'amassait tout doucement contre lui, devait retomber un jour sur sa tête en grêle et en tonnerre.

D'abord, ce fut un arrêt du conseil qui défendait de faire aucun payement en argent, au-dessus de la somme de 600 livres. Quelques mois après, par un nouvel arrêt, ces

payements ne pouvaient plus se faire au-dessus de 10 livres en argent, et de 300 livres en or. Enfin, un dernier arrêt intervint qui défendait à qui que ce fût, sous peine d'amende, de conserver chez soi plus de 500 livres en argent monnayé, la défense s'étendait jusqu'aux communautés religieuses et séculières.

Un tiers de la somme trouvée chez le contrevenant était, à titre de prime, accordé aux délateurs.

A l'instant même tous les dépôts d'argent furent convertis en papier et donnèrent une nouvelle valeur aux actions de la double banque, qui, s'il faut en croire M. de Necker, dans sa réponse à l'abbé Morellet en 1767, montèrent jusqu'à six milliards.

Le chancelier de Pontchartrain envoya seul, et d'un seul coup, à la banque 57,000 louis valant en ce moment soixante et douze francs la pièce.

Mais tous les magistrats n'avaient point ou

cette confiance en la banque, ou cette obéissance aux édits. Un jour le président Lambert de Vernon se présenta chez le régent, et après l'avoir humblement salué :

— Monseigneur, lui dit-il, je viens vous dénoncer un homme qui a chez lui 500,000 livres en or.

— Ah ! M. le président, s'écria le duc en faisant un geste de mépris, quel sacré métier faites-vous là !

— Mais, monseigneur, dit le président, j'obéis à la loi rendue par Votre Altesse elle-même.

— La loi..., la loi..., balbutia le prince embarrassé.

Mais le président l'interrompit.

— Que Votre Altesse se rassure, dit-il; cet homme que je viens vous dénoncer, c'est moi. Et en même temps je vous déclare, monseigneur, que je préfère mon or à tous les billets de banque de la terre.

Le président Lambert de Vernon, grâce à

cette démarche, garda ses 500,000 livres, et s'en trouva bien lorsque sonna l'heure du discrédit.

Quant à Law, il troquait son argent, non pas contre du papier, mais contre des terres. A son début, il avait acheté du comte d'Évreux, moyennant la somme de 1,800,000 livres, le comté de Tancarville, en Normandie. Il offrait au prince de Carignan, 1,400,000 francs de l'hôtel de Soissons; à la marquise de Beuvron, 500,000 livres de sa terre de Lillebonne; enfin au duc de Savoie, 1,700,000 livres de son marquisat de Rosny.

Quant au régent, tout au contraire de Law, il ne profitait de ses gains à lui que pour les répandre sur tout le monde, non pas en pièces d'or, mais en pluie de papier. Il donna un million à l'Hôtel-Dieu de Paris, un million à l'Hospice général, un million aux Enfants-Trouvés, quinze cent mille livres furent employées par lui à tirer de captivité

des prisonniers pour dettes ; enfin le marquis de Nocé, le comte de la Mothe et le comte de Roye, reçurent chacun de sa main une gratification de cinquante mille livres.

Le duc de Bourbon ne suivit point cet exemple ; il gagna des sommes immenses, fit rebâtir Chantilly et acheta tous les biens qu'il trouva à sa convenance. Il avait le goût des bêtes féroces ; il se fit une ménagerie plus belle que celle du roi. Il aimait le luxe des coureurs, et, d'une seule fois, il en fit venir cent cinquante d'Angleterre, lesquels lui coûtaient 1,500 à 1,800 francs la pièce. Dans une seule fête qu'il donna au régent et à la pauvre duchesse de Berry, fête qui dura cinq jours et cinq nuits, il dépensa près de deux millions.

Au nombre des fortunes étranges qui se firent, on cita celle d'une femme, nommée la Caumont, qui se trouva avoir à la fois pour 70 millions de billets de banque.

Un bossu gagna en peu de jours 150,000 francs, rien qu'à prêter sa bosse, en guise de pupitre, aux agioteurs.

Nous avons dit que c'était rue Quincampoix que se faisait l'agio, car, à cette époque, il n'y avait pas encore de Bourse. Bien heureux ceux qui y avaient des maisons; la moindre chambre s'y louait jusqu'à dix livres par jour. Dès le matin, la rue était encombrée de joueurs; dans la journée, on s'y écrasait; le soir, on sonnait une cloche pour faire retirer tout le monde. Mais l'avertissement ne suffisait pas, et il fallait employer les patrouilles pour faire évacuer les rues. Sans cette mesure, les joueurs eussent attendu jusqu'au lendemain, dormant sur les bornes et sous les portes cochères.

Cependant toute l'affaire de la conspiration de Cellamare était tombée dans l'eau ou à peu près.

Le prince, comme nous l'avons dit, avait

été relâché le premier et renvoyé en Espagne.

Le régent avait fait venir Lagrange-Chancel, l'auteur des Philippiques, et lui avait demandé s'il était bien vrai qu'il pensât tout ce qu'il avait dit de lui.

— Oui, monseigneur, lui avait répondu effrontément le poëte.

— C'est bien heureux pour vous, reprit le régent; car si vous eussiez écrit de pareilles infamies contre votre conscience, je vous eusse fait pendre.

Et il se contenta de l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite, où il resta trois ou quatre mois. Mais au bout de ce temps, les ennemis du régent ayant répandu le bruit que le prince l'y avait fait empoisonner, le prince ne trouva pas de meilleur moyen de démentir cette nouvelle calomnie que d'ouvrir les portes de sa prison au prétendu mort, qui se hâta de revenir à Paris, plus gonflé de haine et de fiel que jamais.

Quant au duc de Richelieu, il était tombé malade à la Bastille : on exposa au régent que si le prisonnier avait le malheur de mourir en prison, ce serait contre sa cruauté un concert de malédictions qui pouvait ternir sa mémoire. Le duc se laissa donc toucher. Il permit d'abord que Richelieu sortît, à la condition que le cardinal de Noailles et la duchesse de Richelieu, sa belle-mère, iraient le prendre à la Bastille et le garderaient à Conflans jusqu'à ce qu'il fût en état de se rendre à sa terre de Richelieu, où il resterait jusqu'à nouvel ordre.

Il sortit en conséquence de prison le 30 août 1719, se rendit à Conflans, dont il escaladait les murailles au bout de huit jours, et comme il s'apprêtait à partir pour son exil, il reçut l'autorisation de venir passer à Saint-Germain le temps que devait durer cet exil.

Trois mois après, il faisait au régent sa vi-

site de réconciliation. Le régent, qui ne savait pas haïr, lui tendit la main et l'embrassa.

Le duc et la duchesse du Maine avaient été conduits, l'un au château de Doulens, l'autre à la citadelle de Dijon. Tous deux sortirent de leur prison avant la fin de l'année, désarmant le régent : le duc du Maine, par une dénégation absolue ; la duchesse, par un aveu complet.

Tous deux retrouvèrent à Sceaux le marquis de Pompadour, le comte de Laval, Malézieux et mademoiselle de Launey, qui, sortis de prison avant eux, les y attendaient pour reprendre ces charmantes fêtes que Chaulieu, pauvre aveugle, qui ne pouvait pas les voir, appelait les nuits blanches de Sceaux.

Quant au cardinal de Polignac, il n'avait pas même été arrêté, le régent s'étant contenté de l'exiler dans son abbaye d'Anchin.

On fut donc assez étonné d'apprendre à Paris, vers la fin de novembre, l'arrestation de quatre gentilshommes bretons dont l'affaire se rattachait à celle du prince de Cellamare.

Ces quatre gentilshommes étaient : MM. de Pontcalec, de Talhouet, de Mont-Louis et Ducouédic.

Pendant cette année et l'année précédente, un grand changement s'était fait dans la politique intérieure. Pour se populariser d'abord, la régence s'était appuyée sur le parlement et la noblesse. On avait réagi contre ce pouvoir royal qui avait paru si lourd aux mains de Louis XIV ; on avait essayé de gouverner avec les utopies de Fénélon et du duc de Bourgogne. Mais bientôt on s'était aperçu qu'en rendant le droit de remontrance au parlement, on avait ressuscité une opposition, et qu'en établissant des conseils de régence, on s'était créé des embarras. Aussi, peu à peu

ce droit de remontrance, accordé au parlement, lui avait-il été retiré, et les conseils abolis avaient-ils été remplacés par des secrétaires d'État.

Peu à peu les secrétaires d'État avaient été primés eux-mêmes par une volonté unique. Le gouvernement du régent avait compris que toute sa force était dans la concentration; et, le 31 décembre 1719, au lieu des soixante et dix ministres composant les différents conseils de régence, restaient seulement :

Dubois, secrétaire d'État aux affaires étrangères;

Leblanc, secrétaire d'État à la guerre;

D'Argenson, garde des sceaux,

Et Law, contrôleur général des finances.

Tous quatre appartenaient corps et âme au régent.

III

Albéroni. — La reine d'Espagne. — Ses moyens d'influence. — Le lit à roulettes. — Laura Piscatori. — Disgrâce d'Albéroni. — Lettre du roi. — Exil. — Paix générale. — Les Bretons. — M. de Montesquiou. — Pontcalec, Montlouis, Talhouet et Ducouëdic. — Exécution. — Le comte de Horn et Laurent de Mille. — Le chevalier d'Étampes. — Supplice. — Lettre du prince de Horn. — Généalogie du système. — Sa chute. — Peste de Marseille.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, les premiers événements de la guerre n'avaient pas été favorables à la cause de Philippe V. L'armée française franchissant la

Bidassoa, Fontarabie prise par capitulation, Saint-Sébastien emporté d'assaut, trois vaisseaux brûlés dans le port de Centena, la ville et le château d'Urgel conquis par le maréchal de Berwick, la citadelle de Messine tombée aux mains des Impériaux et des Anglais, avaient donné à réfléchir au roi d'Espagne, et le résultat de ses réflexions avait été que tous ces désastres étaient nés de l'ambition d'Albéroni.

Mais Albéroni n'en était pas moins resté à la tête du ministère espagnol; Albéroni n'en avait pas moins la main à toutes les grandes affaires du monde; et la sagesse éternelle, qui fait l'histoire avant que les historiens ne l'écrivent, avait décidé que, monté au faîte du pouvoir par un jeu de la fortune, Albéroni en tomberait par un caprice du hasard.

A part ce grand système politique dont nous avons parlé et qu'Albéroni avait appliqué au mouvement européen, l'ex-sonneur

de cloches avait un système particulier qu'il appliquait à sa conservation personnelle ; c'était de ne laisser pénétrer à la cour d'Espagne aucun Parmesan, soit qu'il ne voulût pas avoir de témoin de la bassesse de son origine, soit qu'il craignît qu'un compatriote n'exerçât sur la reine une part de cette influence dont il se réservait la totalité pour lui-même.

Il ne put cependant empêcher que la jeune princesse n'obtînt de son mari de faire venir près d'elle sa nourrice, paysanne des environs de Parme, et qu'on nommait Laura Piscatori.

C'est que la reine d'Espagne, alors qu'elle désirait une chose, avait à sa disposition des moyens contre lesquels, malgré tout son génie, ne pouvait lutter le cardinal Albéroni.

Philippe V, jeune encore, ardent comme son aïeul, avait un besoin journalier de femmes, dont ses principes religieux ne lui

permettaient pas d'aller chercher la satisfaction hors de son ménage. Lorsque la jeune reine était arrivée, le tête-à-tête avait duré vingt-quatre heures, et, au sortir de ce tête-à-tête, elle avait compris que cet homme, aux puissantes passions, serait éternellement son esclave; aussi, quoique son règne fût nocturne, sa puissance était-elle celle qui gouvernait l'Espagne.

Pour consolider cette puissance, la princesse avait imaginé un moyen : les deux lits des augustes époux, accouplés par des crampons, pouvaient s'éloigner l'un de l'autre et se séparer sous la pression d'un ressort. Le ressort était du côté de la reine : était-elle satisfaite du roi, les deux lits restaient jumeaux; était-elle mécontente, elle pressait le ressort, et le lit du roi, repoussé, entraînait à l'autre bout de l'appartement le monarque désespéré.

La reine avait-elle eu le besoin de faire

jouer le ressort du lit, pour obtenir que sa nourrice vînt la rejoindre, l'histoire n'en dit rien ; mais, en tout cas, elle l'avait obtenu.

Laura Piscatori était donc arrivée à Madrid, et la reine en avait fait son *azafata,* c'est-à-dire sa première femme de chambre.

A peine arrivée, Laura sut de la reine elle-même tout ce que le cardinal avait fait pour s'opposer à son appel à Madrid ; et, malgré le sourire avec lequel Albéroni l'accueillit, elle lui voua une haine pareille à celle dont elle était l'objet de sa part.

Dubois avait des espions dans toutes les cours de l'Europe, et particulièrement à la cour d'Espagne. Il sut les débats domestiques qui s'étaient élevés à propos de l'introduction de Laura Piscatori à la cour, et résolut de profiter de la haine de cette femme.

Dubois avait le génie de ces sortes d'intrigues.

Il fit offrir à Laura un million si elle brouil-

lait le cardinal avec la reine. Une fois cette brouille bien établie, il était tranquille, le lit à ressort ferait le reste.

Huit jours après cette négociation terminée, Albéroni reçut un billet de Philippe V, qui lui enjoignait de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures et l'Espagne dans les quinze jours, avec défense d'écrire au roi, à la reine, ni à qui que ce fût.

Un officier des gardes du corps fut, en outre, chargé de le conduire jusqu'à la frontière.

A Barcelone, le lieutenant du roi donna au ministre disgracié une escorte de cinquante hommes ; le chemin qu'il devait parcourir était infesté de bandits, et sans doute Albéroni, après avoir fait la grande guerre pour le compte de son souverain, allait-il être forcé de faire la petite guerre pour son propre compte.

En effet, à Treinta-Pasos, voiture, escorte

et cardinal furent attaqués par deux cents miquelets, au milieu desquels il fallut passer le pistolet au poing.

Dix lieues plus loin, on signala une autre troupe qui semblait poursuivre l'exilé ; mais cette troupe portait l'uniforme des gardes de Sa Majesté Catholique, de sorte qu'au lieu de fuir ou de faire résistance, on attendit.

Celle-là, en effet, venait de la part de Philippe V.

Après le départ d'Albéroni, on s'était aperçu qu'il avait emporté des actes précieux, et, entre autres, le testament de Charles II, qui instituait Philippe V l'héritier de la monarchie espagnole ; quel était le but du ministre disgracié ? sans doute de remettre cette pièce à l'empereur, qui, cette pièce une fois anéantie, réclamerait de nouveau le trône au nom de Charles V.

Le chef des gardes força Albéroni de descendre de voiture ; on ouvrit ses malles, on le

fouilla lui-même ; tous ses papiers furent pris et remportés à Madrid.

Dubois avait été averti, même avant le régent, de la disgrâce d'Albéroni ; il connaissait la route qu'il suivait pour se rendre en Italie ; il savait qu'il devait traverser le midi de la France ; il envoya M. de Marcieu, qui avait connu le cardinal à Parme, pour le recevoir à la frontière.

Le prétexte était de lui faire honneur, le but était de profiter de la colère du ministre disgracié, pour apprendre de lui quelques secrets sur Philippe V, ou sur la reine, dont Dubois comptait bien faire son profit.

Albéroni, en apercevant M. de Marcieu, comprit à l'instant même la mission dont il était chargé.

— Vous venez pour connaître le secret de la monarchie espagnole? demanda-t-il, je vais vous le dire : Philippe V est un homme

qui n'a besoin que de deux choses, une femme et un prie-Dieu.

Le résultat de la disgrâce d'Albéroni fut celui qu'on avait prévu : Dubois obtint la paix générale.

Le roi Philippe V accéda au traité de la quadruple alliance, qui fut signé à la Haye, le 17 février, par le marquis de Beretti-Landi, son ministre.

Un autre événement, d'une importance non moins grande, attira, dès que le cardinal fut embarqué à Antibes, les yeux de l'Europe vers l'autre extrémité de la France.

Nous avons dit que les états de Bretagne, au lieu d'accorder le don gratuit par acclamation, comme c'était d'usage, avaient répondu qu'ils ne pouvaient avoir égard à la demande qu'après avoir vu et examiné les comptes.

A l'instant même où cette réponse avait été connue du maréchal de Montesquiou,

gouverneur de la province, il avait occupé Rennes, Vannes, Redon et Nantes, défendant, en outre, aux gentilshommes bretons de se réunir sans la permission du roi.

Or, comme on le sait, les gentilshommes bretons étaient une race à part, rude, primitive, sauvage, qui, tandis que le reste de la noblesse de France était venu s'étioler au soleil de Versailles, était demeurée ferme, vigoureuse et le front levé à l'ombre de ses monuments druidiques et de ses vieilles forêts.

Cette atteinte portée aux priviléges de la noblesse bretonne lui fut donc insupportable.

Vieux amis de l'Espagne sous la Ligue, à cette époque où la monarchie catholique était l'adversaire de la France, les Bretons adoptèrent le parti de Philippe V contre le régent, et envoyèrent une députation à Madrid.

M. de Mélac Hervieux, chef de l'ambassade, était chargé de porter la parole à

Philippe V, au nom de la noblesse bretonne.

Philippe V répondit par cette lettre, datée de Saint-Estevan, 22 juin 1719 :

« M. de Mélac Hervieux m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne, concernant les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets sur ce que ledit sieur reportera de ma part ; mais je leur assure ici, de moi-même, que je leur sais très-bon gré du parti qu'ils prennent et que je soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais de sujets aussi fidèles du roi, mon neveu, dont je ne veux que le bien et la gloire.

« Moi, le Roi. »

Le parti glorieux que prenait la noblesse bretonne et dont elle avait fait donner avis à Philippe V, c'était la séparation de la Bretagne de la France.

Le plan était simple : les états se consti-

tuaient et prenaient un arrêté, disant que les priviléges de la province étant violés, la province se déclarait indépendante.

Deux femmes avaient donné l'élan à ce grand projet, vieux rêve du Morbihan et du Finistère; c'étaient les châtelaines de Kanken et de Bonnamour.

Une femme trahit son pays, ce fut la dame d'Égoulas.

Leblanc était tenu au courant, par elle, de tout ce qui se faisait en Bretagne. Leblanc, nous l'avons dit, c'était Dubois.

M. de Montesquiou reçut l'ordre de sévir.

C'était bien l'homme qu'il fallait pour réprimer une rébellion, fût-ce en Bretagne, ce pays des rébellions éternelles et des répressions impossibles.

Pierre d'Artagnan de Montesquiou, maréchal de France, était le descendant de ces vieux Montesquiou, héritiers de Clovis, comme le dit, dans une de ses chartes, le sire

de Montesquiou, qui devint duc d'Athènes. Sous les drapeaux depuis plus d'un demi-siècle, il s'y était fait un cœur de bronze et un bras de fer. A la première nouvelle de la révolte, il avait fait demander des troupes, et comme si à cet homme, dont les aïeux remontaient au berceau de la monarchie, on eût voulu donner des soldats qui eussent aussi des ancêtres, on lui avait envoyé les descendants et les restes de ces fameux dragons qui avaient éteint dans le sang la rébellion des Cévennes, cette Bretagne méridionale de la France.

La lutte dura trois mois, et au bout de trois mois la Bretagne était soumise, et trois ou quatre cents paysans et une douzaine de gentilshommes bretons étaient prisonniers.

Parmi les prisonniers, on choisit quatre têtes pour l'échafaud : celles de Pontcalec, de Montlouis, de Talhouet et de Ducouëdic.

Les tribunaux ordinaires eussent fait lon-

gueur. Il fallait à une pareille révolte une répression prompte et sévère.

La chambre royale de Nantes fut installée et prononça l'arrêt.

Le 26 mars, à dix heures du soir, par une nuit de tempête, l'échafaud, un échafaud tendu de noir, tel qu'il convient à des gentilshommes, fut dressé sur la place publique de Nantes, dont le peuple atterré ne pouvait pas plus croire à la chute de ces quatre têtes qu'il eût cru au renversement de ces vieilles pierres druidiques près desquelles il passe toujours avec un étonnement mêlé de respect.

A dix heures et demie, la place s'illumina : cinquante soldats, portant des torches de poix-résine, firent un cercle autour de l'échafaud.

Presque en même temps, les quatre condamnés parurent : c'étaient quatre beaux jeunes gens, ayant cent quarante ans à eux quatre.

Ils étaient calmes, fermes et doux à la fois.

Cependant, quand on coupa leurs beaux cheveux, cet antique signe de la liberté franque qui, de nos jours, s'est encore conservé intact en Bretagne, ils frémirent.

Montlouis, le plus jeune de tous, versa une larme; il faisait tout bas au bourreau la prière de porter à sa mère cette crinière fauve comme celle d'un lion.

A minuit, tous quatre avaient reçu en souriant le baiser de la mort.

Beaucoup restèrent en prison, plus encore gagnèrent l'Espagne, et ceux-là c'étaient les plus malheureux. Ceux auxquels on avait tranché la tête dormaient dans la tombe paternelle; ceux qu'on avait faits captifs voyaient, à travers les barreaux de la prison, le ciel de la patrie; mais les exilés !...

« On les voit, écrit en 1724 le maréchal de Tessé, errer dans les rues de Madrid, avec

une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bretagne. »

Encore aujourd'hui, au fond de la Bretagne, à Saint-Malo, cet antre de pirates si fatal à l'Angleterre, à Lorient, la ville neuve, à Brest, où finit la terre, *finis terræ*, légués par leurs pères aux enfants, on voit dans les plus pauvres chaumières les portraits de Ducouëdic, de Talhouet, de Pontcalec et de Montlouis, et lorsque vous demandez à vos hôtes, les maîtres de ces chaumières, quels sont ces hommes dont ils conservent si religieusement l'image, dans leur ignorance pleine de foi, les uns vous répondent : « Ce sont des saints; » les autres : « Ce sont des martyrs. »

Le même jour où l'échafaud sacré se dressait sur la place du Bouffay à Nantes, l'échafaud infâme se dressait sur la place de Grève à Paris.

En même temps que Montlouis, Pontcalec,

Ducouëdic et Talhouet montaient, la tête haute, pour rendre compte de la nationalité bretonne à leurs aïeux, le comte de Horn descendait la tête basse, pour rendre compte aux siens de son déshonneur.

Le 22 mars, vendredi de la Passion, un assassinat effroyable avait eu lieu dans un cabaret de la rue de Venise, voisine de la rue Quincampoix.

Trois jeunes gens, le comte Antoine-Joseph de Horn, le Piémontais Laurent de Mille et le chevalier d'Étampes, s'étaient rendus dans la rue Quincampoix ; sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, ils donnèrent rendez-vous à un agioteur dans un cabaret de la rue de Venise ; il fut convenu qu'ils l'y précéderaient et qu'il les y suivrait.

Un quart d'heure après, le malheureux agioteur était dans une chambre du premier étage, où l'attendaient le comte de Horn et Laurent de Mille.

Quant au chevalier d'Étampes, il faisait le guet sur l'escalier.

Au bout de quelques minutes, des cris affreux se firent entendre dans la chambre où était entré l'agioteur; un garçon de l'hôtellerie, qui passait en ce moment, ouvrit la porte et vit le comte de Horn et Laurent de Mille en train de frapper l'agioteur à coups de poignard. Sans perdre la tête, le garçon referma la porte, lui donna un tour de clef, et se mit à crier au meurtre.

A ce cri, le chevalier d'Étampes s'élança hors de la maison et disparut.

Le comte de Horn et Laurent de Mille sautèrent par les fenêtres. Le comte de Horn fut arrêté en touchant la terre, Laurent de Mille ne le fut qu'aux halles.

Le comte de Horn, interrogé, répondit qu'ayant entendu des cris, il était accouru au secours de la victime et avait failli être assassiné lui-même. C'était, selon lui, pour fuir

son assassin qu'il avait sauté par la fenêtre.

Mais Laurent de Mille, que le comte de Horn croyait sauvé, et que cette déclaration accusait, avoua tout. Dès lors il n'y eut plus rien à nier.

Quant au chevalier d'Étampes, il avait eu, lui, le temps de fuir, et s'était rendu à un hôtel de la rue de Tournon, dans lequel il logeait avec le comte de Horn et Laurent de Mille, y avait pris tout ce qu'il y avait d'argent et avait quitté Paris.

Le comte de Horn tirait son nom de la petite ville de Horn en Brabant. Il était frère du prince de Horn et petit-fils, par sa mère, du prince de Ligne.

C'était un beau jeune homme de vingt-deux ans, qui avait tourné assez mal dès sa jeunesse, et à qui son père avait dit en le quittant :

— Adieu, tu ne mourras que de la main du bourreau.

Le jeune comte vint en France, y mangea son argent, et, ne sachant plus que faire, se fit escroc, volant au parterre de la comédie des épées et des montres. Deux jours avant l'assassinat, il avait perdu au jeu vingt-cinq mille écus. C'était cette perte qui l'avait déterminé à faire le crime.

Les couteaux avec lesquels le malheureux agioteur avait été assassiné furent reconnus par le marchand qui les avait vendus. Ce marchand était établi sur le Pont-Neuf : ces couteaux avaient été livrés la surveille, par lui, au comte de Horn et à ses complices.

Le prince Maximilien-Emmanuel de Horn, instruit du déréglement de son frère, avait envoyé un gentilhomme pour payer les dettes du comte et le ramener en Brabant, de gré ou de force ; mais, par malheur, le messager n'arriva à Paris que le 23 mai, c'est-à-dire le lendemain de l'assassinat.

Le procès ne fut ni long ni difficile : Law

et Dubois, si intéressés
des agioteurs, sans laqu
court et sans ressources
rent fait et cause près
tribunal rendit son juge

Le comte de Horn et
condamnés à la roue.

Toute la noblesse de I
c'était l'égalité terrible
pour la première fois
Grève. On dépêcha M
régent, pour obtenir
peine; mais le prince
représenta que le supp
infamant; que nulle f
Horn ne pourrait plus,
génération, entrer dan
Il repoussa toutes les p
le coupable était son p
répondit :

— Quand j'ai du ma

fais tirer ; quant à la honte qui rejaillira sur la famille, comme j'en suis, je la partagerai, cela doit consoler les autres parents.

Lorsque les parents et alliés du comte de Horn eurent perdu tout espoir de fléchir le régent, le prince de Robecq, Montmorency et le maréchal d'Isenghen, que le coupable touchait de plus près que les autres, se rendirent à la prison, pénétrèrent jusqu'à lui, et lui présentèrent une fiole de poison.

Mais le comte de Horn la refusa.

— Va, malheureux, lui dirent les deux seigneurs en se retirant ; ton père l'avait bien dit, tu n'es digne de mourir que de la main du bourreau.

Le jour de l'exécution, le condamné fut remis aux mains du chapelain de la prison, en attendant le docteur de Sorbonne, M. Queret, curé de Saint-Paul ; en apercevant le chapelain, il se leva et alla à lui.

— Je mérite la roue, lui dit-il ; j'espérais

qu'en considération de ma famille on changerait mon supplice en celui d'être décapité, je me trompais; je me résigne à tout pour obtenir de Dieu le pardon de mon crime.

Puis il ajouta :

— Croyez-vous, monsieur, que l'on souffre beaucoup quand on meurt sur la roue?

Le chapelain lui répondit ce qu'il put trouver de plus consolant, et le condamné attendit assez tranquillement l'heure de l'exécution.

En arrivant sur l'échafaud, le comte de Horn demanda pardon à Laurent de Mille, ce qui fit croire tout naturellement une chose dont on se doutait déjà : c'est qu'il était l'instigateur du crime.

Il fut exécuté le dernier et mourut sous les coups.

Les voitures de tous les parents et alliés du comte étaient à la place de Grève, comme elles eussent été à la porte d'une église où

se fût fait son enterrement, s'il était mort de mort naturelle. .

Le régent avait adjugé la confiscation du comte Antoine-Joseph de Horn au prince Maximilien-Emmanuel de Horn.

Il lui en donna avis.

A cet avis le prince répondit la lettre suivante :

« Je ne me plains pas, monseigneur, de la mort de mon frère; mais je me plains que Votre Altesse Royale ait violé en sa personne les droits du royaume, de la noblesse et de la nation. Je vous remercie de la confiscation de ses biens, je me croirais aussi infâme que lui si je recevais jamais aucune grâce de vous. J'espère que Dieu et le roi vous rendront un jour une justice aussi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère. »

Cependant, ce moment tant prédit de la

chute du système était arrivé. Les actions du Mississipi, du Sud et du Sénégal, créées à cinq cents francs, étaient montées jusqu'à quatorze et quinze mille livres. Chacun comprenait qu'une nouvelle progression était impossible, que le maintien des actions à ce taux était improbable, et que le discrédit était prochain.

Vers le commencement de l'année 1720, on avait publié la généalogie du système; la voici :

Belzébuth engendra Law, Law engendra le système, le système engendra la banque, la banque engendra le Mississipi, le Mississipi engendra la souscription, la souscription engendra l'action, l'action engendra le dividende, le dividende engendra l'agio, l'agio engendra l'escompte, l'escompte engendra le compte roulant, le compte roulant engendra le versement des parties, le versement des parties engendra le registre

d'écritures, le registre d'écritures engendra zéro, à qui la puissance d'engendrer fut ôtée.

Le système avait suivi cette marche, il devait arriver à ce résultat.

On a vu l'édit prononcé dans le courant de l'année 1719, qui ordonnait à tout propriétaire d'une somme en numéraire dépassant cinq cents francs de porter cette somme à la banque pour la troquer contre du papier.

L'édit avait bien été rendu, mais l'édit avait été mal exécuté. On comptait sur une rentrée d'un milliard, les versements ne montèrent pas à vingt millions. Dès lors, non-seulement l'argent ne se trouva plus en balance avec l'émission des billets, mais l'émission dépassait des deux tiers toutes les espèces d'or et d'argent qui se trouvaient dans le royaume.

Enfin, le 21 mai, jour mortel, un édit

parut qui ordonnait la réduction des billets de banque et des actions de la Compagnie. Cette réduction devait avoir lieu graduellement, mois par mois, jusqu'au 1er janvier 1721, époque à laquelle les billets se trouveraient réduits à la moitié de la valeur qu'ils avaient le jour où l'édit avait été rendu.

A partir de ce moment, le système fut ruiné. On eut beau, le 21, révoquer par un autre édit l'édit du 21, les actions étaient discréditées, et leur chute fut plus rapide encore que leur élévation.

On comprend la consternation que ces deux édits répandirent dans Paris. Le premier discréditait les actions, le second maintenait dans le commerce un papier discrédité. Ce fut un coup porté à toutes les fortunes; à part quelques hommes sages qui avaient enfoui leur or dans leurs caves, le papier-monnaie avait pénétré partout. La valeur fictive

de ce papier avait monté par la hausse des actions jusqu'à six milliards ; mais le chiffre réel de l'émission avait monté à deux milliards six cents millions, somme énorme. Ce fut par toute la France une de ces secousses comme on en éprouve dans les tremblements de terre. La stupéfaction dont chacun avait été frappé se convertit en rage. Partout on afficha des placards séditieux, on jeta des billets incendiaires. Un de ces billets était conçu en ces termes :

« Monsieur et madame, on vous donne avis que l'on doit faire une Saint-Barthélemy samedi ou dimanche, si d'ici là les affaires ne changent pas de face. Ne sortez ni vous ni vos domestiques. Dieu vous préserve du feu ! »

Ce samedi 25 mai 1720.

On conçoit qu'avec la dépréciation qui

s'était attachée à eux, les billets ne fussent plus reçus par personne. Or, la fortune de la moitié de Paris et d'une partie des étrangers qui s'y trouvaient ne consistait plus qu'en billets. Or, on avait pour cent mille livres de billets dans sa poche, et l'on ne pouvait pas acheter un pain de quatre livres. Force fut à la banque de France, pour ne pas voir mourir vingt mille personnes de faim, de distribuer un peu d'argent aux porteurs d'actions. Du moment où cette distribution fut connue, la foule se pressa si compacte aux portes de la banque, que trois personnes furent étouffées. Les trois cadavres furent enlevés par le peuple et portés dans la cour du Palais-Royal.

A cet aspect, Paris fut près de se soulever. Heureusement, le Blanc arriva : c'était un homme de sang-froid et de présence d'esprit. Il jeta les yeux sur cette foule déjà rugissante, reconnut aux premiers rangs sept ou

huit de ces hommes qui font les émeutes. Alors, les appelant à lui :

— Mes amis, leur dit-il, prenez ces trois corps, emportez-les dans une église et revenez pour être payés.

L'espoir d'une récompense fit que les trois hommes interpellés se précipitèrent sur les corps, les emportant vers Saint-Germain-l'Auxerrois. La plus grande partie de la foule les suivit ; le reste des curieux, qui était assez inoffensif, fut dispersé par le guet et par la garde du Palais-Royal.

Le lendemain on trouva cet avis affiché au-dessous d'un billet de banque :

« La banque promet d'étouffer à vue le porteur du présent billet. »

Mais ce fut surtout contre l'auteur du système que la fureur publique se tourna. On attaqua son hôtel, qu'on parlait de démolir ; quant à lui, il ne s'agissait de rien moins que de le pendre, de l'écarteler, de le mettre

en morceaux. Law se sauva par une porte de derrière et se réfugia au Palais-Royal, sous la protection du régent ; mais son carrosse, reconnu par la populace, fut mis en pièces.

Cela se passait le jour même de l'émeute au Palais-Royal.

Messieurs du parlement, vu la gravité des circonstances, s'étaient réunis et tenaient séance. Le premier président eut besoin de descendre dans la cour ; il apprit les événements qui se passaient, il remonta aussitôt et, regagnant sa place, il dit gravement :

Messieurs, j'apprends une bonne nouvelle,
Le carrosse de Law est réduit en cannelle.

Le distique n'était pas bon, les rimes étaient mauvaises, mais la nouvelle était agréable pour messieurs du parlement, qui détestaient Law et s'étaient toujours opposés au système. La communication eut donc le

plus grand succès, malgré les termes dans lesquels elle avait été faite.

Comme au milieu de tout cela les jours du régent étaient menacés, le parlement décida de lui envoyer une députation.

Le premier président se présenta au palais, où il fut parfaitement reçu.

— Monsieur, lui dit le duc, je suis bien aise que cette occasion me serve à me raccommoder avec le parlement, dont je suivrai les avis en tout.

Le duc d'Orléans, au reste, avec ce courage téméraire dont il avait donné tant de preuves dans la vie publique, dans la vie privée et sur les champs de bataille ; le duc, disons-nous, riait fort de tous ces mouvements populaires qui épouvantaient Law au dernier point.

Aussi Law, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'était réfugié au Palais-Royal, se hâta-t-il de donner sa démission de contrôleur général

des finances. Il voulait fuir à l'instant même et, quittant la France, disparaître de l'horizon financier et politique.

Le régent, que ses terreurs amusaient fort, lui donna des gardes qui, tout en ayant mission de le protéger contre le peuple, avaient en même temps l'ordre de s'opposer à sa fuite.

Cette terreur, au reste, n'était pas tout à fait imaginaire; du Palais-Royal où il s'était caché, Law entendait les menaces qui le poursuivaient. Son carrosse, comme l'avait annoncé M. le premier président, avait été mis en cannelle, et son cocher, qui tout en défendant son carrosse avait appelé le peuple canaille, avait été laissé pour mort.

En outre, on racontait des histoires de gens qui avaient été pris pour lui et à qui cette erreur avait failli coûter la vie, ce qui n'était pas propre à le rassurer.

Un bourgeois nommé M. Boursel, reve-

nant des Grands Jésuites et passant par la rue Saint-Antoine, avait eu son carrosse arrêté par un fiacre qui ne voulait ni avancer ni reculer; le laquais de M. Boursel, impatienté de cette obstination, était descendu, avait pris le cocher au collet, et voulait le faire reculer de force. Tout à coup le cocher se mit à crier : « Je reconnais le carrosse, c'est Law, c'est Law, tuons-le; » et aussitôt le peuple accourut avec des pierres et des bâtons afin de tuer Law. Le pauvre M. Boursel n'eut que le temps de se jeter dans l'église des jésuites; on le suivit jusqu'à l'autel; heureusement que là se trouvait une petite porte qui conduisait dans le couvent; Boursel se précipita par cette porte et la referma derrière lui; cet obstacle, opposé à ceux qui le poursuivaient, le sauva.

M. de Chiverny, instituteur du duc de Chartres, allait entrer en chaise au Palais-Royal, quand un enfant de huit ans se mit à

crier : « C'est Law ! » Aussitôt le peuple s'attroupa menaçant; heureusement, Law était un homme de haute taille, beau de visage et âgé de cinquante ans à peine; M. de Chiverny était un petit vieillard rabougri de soixante et dix à soixante et quinze ans; il n'eut qu'à se montrer pour faire cesser la méprise. Mais l'intention du peuple, intention bien visible, n'avait pas moins été de le mettre en morceaux.

Enfin, le 10 décembre, après avoir continué à prendre part à toutes les opérations financières qui s'exécutèrent entre le mois de mai et la fin de l'année, Law quitta le théâtre de ses exploits et se réfugia dans une de ses terres, située à trois ou quatre lieues de Paris. M. le duc, qui était très-lié avec lui, alla le voir à cette terre; mais, pour y aller, il prit le carrosse de madame de Prie, et fit habiller ses laquais en grisons, sans quoi le peuple lui eût fait un mauvais parti.

Enfin, Law ne se crut plus en sûreté bientôt dans cette espèce d'exil, et, après avoir quitté Paris, il voulut quitter la France; mais à Valenciennes une dernière terreur l'attendait. Le gouverneur de la province, le fils du garde des sceaux, le marquis d'Argenson, le fit arrêter, le retint deux fois vingt-quatre heures, et ne le relâcha que sur un ordre formel du régent.

« Ce fut alors, dit le marquis d'Argenson dans ses Mémoires, que j'eus avec Law une conversation assez longue dont voici ce que j'ai retenu de plus digne et de plus remarquable :

« — Monsieur, me dit-il, je n'aurais jamais cru ce que j'ai vu pendant le temps que j'ai administré les finances. Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants; vous n'avez ni parlement, ni comités, ni états, ni gouverneurs; j'ajouterai presque, ni rois, ni ministres; ce sont trente

maîtres des requêtes, commis aux provinces, de qui dépend le bonheur ou le malheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité. De quelle importance n'est-il pas que ceux-ci soient bons ou mauvais, que l'on s'applique à les bien choisir, à les récompenser ou à les punir! »

De Valenciennes Law se rendit à Bruxelles. Madame de Prie lui avait prêté sa chaise, et M. le duc, quatre laquais. Celui des laquais, homme de confiance du duc, qui fut chargé de ramener la chaise, fut chargé en même temps de remettre à madame de Prie, de la part de Law, une bague de cent mille livres.

Law se retira à Venise, où il mourut. Il avait laissé à Paris des dettes énormes que sa femme paya; il devait à son rôtisseur dix mille livres.

Pendant la première période de l'année, quelques événements que nous avons passés sous silence, pour nous occuper de la chute

du système et de son auteur, s'étaient accomplis.

A peine la paix conclue entre la France et l'Espagne, à la suite de la disgrâce d'Albéroni, M. de Maulevrier, nommé ambassadeur par le roi Louis XV, était parti pour se rendre à Madrid, portant le cordon bleu au dernier infant d'Espagne, et chargé de négocier le double mariage du roi avec l'infante, et celui de mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies.

Le 18 février, le roi était entré au conseil de régence; la première séance l'ennuya fort. Au retour, il déclara à son précepteur, M. de Fleury, qu'il n'y voulait plus retourner.

— Prenez garde, sire, répondit le précepteur au roi; si vous ne voulez pas apprendre les affaires publiques, vous resterez ignorant, et si vous avez jamais un Dauphin plus instruit que vous, il pourra bien prendre votre place et se contenter de vous faire une pension.

— La pension sera-t-elle bien forte? demanda le roi.

Le 24 du même mois de février, le roi dansa sur le théâtre des Tuileries, dans la comédie de *l'Inconnu*, un ballet qui l'amusa plus que la séance du conseil de régence.

Le 21 mars, madame la duchesse, la jeune, mourut, et, en mourant, laissa son mari libre dans sa passion pour madame de Prie, dont nous aurons à nous occuper plus tard, quand M. le duc, à la mort du régent, jouera un rôle politique dans le monde.

Enfin, par une belle journée de mai, la vigie de Notre-Dame-de-la-Garde avait signalé un navire.

Ce navire, capitaine Château, portait le nom du *Grand Saint-Antoine*.

Il était parti de Sidon avec patente nette le 31 janvier. Il avait grand besoin de se ravitailler, car à Cagliari, ayant voulu faire de l'eau et prendre quelques provisions, il

avait été reçu à coups de canon par le gouverneur de l'île, lequel avait vu, dans un rêve, la peste s'abattre sur la Sardaigne, et décimer la population.

Deux hommes étaient morts pendant la traversée.

Un troisième mourut le jour même de l'arrivée.

Le bâtiment entra en quarantaine à Pomègue.

Le surlendemain de l'entrée en quarantaine, le chirurgien qui avait soigné les malades tomba malade lui-même et mourut à son tour.

Le bruit de cette singulière mortalité commençait à se répandre dans la ville, et à y inspirer une vague terreur, lorsqu'un des chirurgiens de la ville vint déclarer qu'il traitait, à la place du Linche, un marin qui avait tous les symptômes de la peste orientale.

Le soir, le marin était mort.

La peste était à Marseille.

Le 16 août, jour de la fête de Saint-Roch, sept cents personnes mouraient de la contagion, et deux médecins, par ordre du régent, partaient pour aller étudier le fléau, qui, ayant déjà mis un pied à Aix, pouvait bien un jour ou l'autre venir jusqu'à Paris.

Ces deux parlementaires envoyés à la mort étaient les docteurs Lemoine et Bailly.

Il suffit de prononcer un nom pour faire l'éloge de ce nom, M. de Belzunce.

Mais il est d'autres noms aussi que les habitants de Marseille conservent dans leurs cœurs, et qu'ils répétaient encore à la fête séculaire qui consacre la disparition de la peste.

C'est celui du chevalier Rose, qui, au milieu des cadavres, un jour où quatre mille personnes tombèrent comme frappées de la foudre, calme, son bâton de commandement à la main, faisait enlever les morts par les galériens d'Alger et de Tunis aux visages

bronzés et aux cheveux ras, partageant les dangers de ces hommes qu'on ne regardait pas comme des hommes.

Ce sont ceux des échevins Moustier, Dieudé, Audemar, Pichatté de Croissante, Estellé, et du bailli de Langeron.

Nous allions dire, ce sont ceux des capucins qui se sacrifièrent pour porter du secours aux malades et pour enterrer les morts ; mais les capucins n'ont pas de nom, et l'on dit seulement à Marseille :

« Au commencement de la peste, il y avait à Marseille deux cent soixante et dix moines de l'ordre de Saint-François ; à la fin de la peste, il en restait trois. »

Quelque chose de pareil arriva après la bataille d'Eylau. L'empereur donna, au colonel d'un régiment qui avait fait des merveilles, douze croix de la Légion d'honneur, à distribuer à sa volonté.

Le colonel les prit d'un air embarrassé.

— Eh bien, demanda Napoléon, qu'avez-vous?

— Sire, répondit le colonel, j'ai que Votre Majesté me donne douze croix, et qu'il ne me reste que six hommes.

IV

Voyage de mademoiselle de Valois. — Sa douleur. — Défense relative à la bulle *Unigenitus*. — Ce que c'était que cette bulle. — Dubois archevêque. — Mission de M. de Breteuil. — Madame de Parabère et le régent. — Sacre de Dubois.

Juste au moment où cette peste allait éclater, mademoiselle de Valois, cette belle Charlotte Aglaé qui avait eu le privilége d'enlever M. de Richelieu à mademoiselle de Charolais, et son père à madame de Berry, traversait

Marseille pour se rendre dans les États de son époux, M. le duc de Modène.

Ce n'avait point été chose facile que de décider la jeune princesse à ce mariage. Comme nous l'avons dit, elle adorait le duc de Richelieu.

Mais c'était une raison pour que le régent désirât pour elle un établissement qui l'éloignât de la France. Il avait d'abord été question de la marier avec le prince de Piémont ; mais Madame, grand'mère de mademoiselle de Valois, ne voulant pas qu'on pût lui reprocher d'avoir trompé une amie, avait écrit à la reine de Sicile, avec laquelle elle était en grande correspondance : « Je vous aime trop pour vous faire un si méchant cadeau. »

Le premier mariage échoua donc, à la grande joie de mademoiselle de Valois, à la grande douleur de sa mère, qui avait rêvé cette union, et à la grande satisfaction de Dubois et du régent, qui, sachant que le royaume de

Sicile devait être enlevé à la Sardaigne, avaient plutôt laissé faire qu'ils ne faisaient cette alliance.

Ce fut alors qu'on lia des négociations avec la cour de Modène. Le 28 novembre 1719, le courrier arriva, annonçant que, sur la simple vue du portrait de la princesse, le duc de Modène en était devenu amoureux.

« Avant-hier, dit la princesse palatine dans ses Mémoires, mademoiselle de Valois vint à Saint-Cloud, avec sa mère, pour m'annoncer que le courrier était arrivé. Elle avait les yeux gros et rouges, et le cœur bien triste. Le grand prieur, qui est aussi général des galères, conduira sa sœur en Italie. On assure que, sur la simple vue du portrait de ma petite-fille, M. le duc de Modène en est devenu amoureux. Cela m'étonne. J'ai toujours trouvé à mademoiselle de Valois plus de beauté que d'agréments. Son nez d'épervier gâte tout, à mon avis. Elle a de longues

jambes, le corps gros et court, et, à sa démarche, on s'aperçoit qu'elle n'a jamais appris à danser. *Encore, si l'intérieur valait l'extérieur, tout pourrait passer : mais elle tient autant de la mère que du père, et c'est ce qui me déplaît en elle.* »

On voit que la princesse palatine ne gâtait ni son fils, ni sa belle-fille, ni sa petite-fille.

Un peu plus loin elle ajoute :

« Le présent de Modène est arrivé. Il ne consiste pas en beaucoup de pièces : c'est un grand joyau pour la fiancée, avec de bien beaux diamants, au milieu desquels est le portrait du prince de Modène ; mais il est bien mal fait. Ce cadeau sera présenté lors des fiançailles et de la signature du contrat chez le roi. Cette cérémonie aura lieu le 11 février 1720. Lundi matin on donnera la bénédiction nuptiale, et jeudi elle partira. Je n'ai vu de ma vie fiancée plus triste. Depuis trois

jours elle n'a ni mangé ni bu, et les yeux ne lui sèchent pas. »

Avant de partir, mademoiselle de Valois voulut aller voir sa sœur à Chelles.

Madame la princesse palatine fit tout ce qu'elle put pour s'opposer à cette visite, disant à la princesse que la rougeole était à l'abbaye et qu'elle risquait sa vie en y allant.

— Tant mieux, répondit mademoiselle de Valois, c'est ce que je cherche.

En effet, mademoiselle de Valois gagna la rougeole et fut très-malade; mais si malade qu'elle fût, elle bénissait sa maladie qui retardait son mariage.

Enfin, il fallut se décider à partir. Le 20 mars, le régent conduisit sa fille chez sa grand'mère, la princesse palatine. Là, baignée de larmes, elle prit les mains de la vieille Madame, les baisa, les pressa sur son cœur. Et cependant, elle savait bien que la vieille Madame ne l'aimait point, elle; au moment de

partir, mademoiselle de Valois aimait tout le monde.

Enfin, le jour fixé pour le départ arriva. Il fallut obéir.

Le duc de Modène devait incognito se rendre à Gênes.

C'est dans cette ville que la première entrevue entre les fiancés devait avoir lieu.

Mademoiselle de Valois s'arrêtait où elle pouvait. De Lyon, elle envoya une harangue grotesque que lui avait adressée un curé, et qui réjouit fort toute la cour. Elle demandait en même temps la permission de voir la Provence, Toulon, la Sainte-Baume. Elle voulait tout voir, pauvre princesse, excepté son mari.

Enfin, elle mit tant de lenteur dans son voyage, que le fiancé se plaignit d'attendre et de ne rien voir venir. Le régent se fâcha et ordonna à sa fille de s'embarquer sans nouveau retard.

L'embarquement eut lieu à Antibes.

Cependant, après l'entrevue, des lettres de la princesse arrivèrent, annonçant qu'elle avait trouvé le prince de Modène mieux qu'elle ne s'y attendait, et qu'*elle espérait s'habituer à lui.*

Il y avait, en effet, une grande différence entre ce que quittait mademoiselle de Valois et ce qu'elle allait chercher, comme l'attestent les vers suivants qui coururent au moment de son départ :

J'épouse un des plus petits princes,
Maître de très-petits États,
Quatre desquels ne vaudraient pas
Une de nos moindres provinces.
Là le plus chéri des amours,
Est celui qu'on fait à rebours.
Nul jeu ; finance très-petite.
Quelle différence ! grand Dieu !
Entre ce pauvre et *triste lieu,*
Et le *Richelieu* que je quitte.

Tandis que mademoiselle de Valois tâchait

de s'habituer à son mari, le roi signait une déclaration qui faisait grand bruit.

C'était la défense de rien dire, soutenir ou débiter contre la constitution *Unigenitus*.

Nous avons déjà plus d'une fois parlé de cette constitution *Unigenitus*. Disons en peu de mots ce que c'était. L'explication n'en sera pas amusante, aussi l'avons-nous retardée autant que nous avons pu. Maintenant, nous ne pouvons plus reculer et il nous faut en finir avec elle.

La bulle *Unigenitus* datait du règne de Louis XIV; c'était l'œuvre du pape Clément XI qui lui avait donné naissance en 1706.

Elle prononçait la suprématie du pape sur les évêques; suprématie fondée sur ce que le pape dérivait de Jésus-Christ, et que les autres prélats relevaient du souverain pontife.

Cette bulle avait été rendue en opposition, surtout, contre un livre publié un an ou deux auparavant par le père Quesnel, chef

du parti janséniste, lequel livre, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament,* faisait, au contraire, descendre directement les évêques de Jésus-Christ.

M. de Noailles et huit évêques jansénistes et amis du père Quesnel attaquèrent la bulle, déclarant que, d'après le texte clair et formel de l'Évangile, ils tenaient leur autorité non du souverain pontife, mais de Jésus-Christ.

C'était l'époque à laquelle on ne savait comment amuser Louis XIV, on l'amusa avec cette querelle.

Bientôt toute la France fut divisée en jansénistes et en molinistes. Le mot de jésuite s'était fondu dans ce dernier mot.

Au moment de mourir, les persécutions que le roi avait fait subir aux jansénistes lui revinrent à l'esprit. Il refusa au cardinal de Bissy de donner une dernière déclaration contre le jansénisme.

— J'ai fait, dit-il, tout ce que j'ai pu pour mettre la paix entre vous, je n'ai pu en venir à bout, je prie Dieu qu'il vous la donne.

Quelque temps avant sa mort, Louis XIV avait renvoyé l'affaire au pape, en lui demandant une constitution qui condamnât sévèrement les propositions du père Quesnel, soutenues par M. de Noailles. Le roi assurait le pape de l'entière obéissance du clergé français à ses décisions. Le pape lança la constitution demandée; mais loin de trouver dans le clergé français cette obéissance aveugle promise par Louis XIV, Clément XI y trouva une formidable opposition; opposition qui venait, malheureusement pour le pape et pour le roi, des hommes les plus distingués par leurs vertus et leur science.

Le roi mourut, comme nous l'avons dit, sans que cette grande affaire fût terminée, de sorte que, sous la régence, elle reprit avec plus d'activité que jamais.

Le parti de madame du Maine, le duc de Villeroy, Besons, Bissy, Dubois lui-même, qui visait au cardinalat, se déclarèrent pour le pape.

La Sorbonne et quatre évêques, voyant les libertés de l'Église gallicane menacées, demandèrent un concile général.

Ce fut dans ce moment que le régent, comme nous l'avons dit, défendit de rien dire, écrire ou publier contre la bulle *Unigenitus*.

Tout à coup, au milieu de tous ces scandales religieux, un scandale bien plus grand éclata.

Dubois visait au cardinalat, M. de Tencin n'avait été envoyé à Rome que pour aplanir les voies. Dès l'année 1718, le Prétendant, exilé à Rome, où il mourait de faim, avait fait offrir à Dubois le chapeau de cardinal s'il lui faisait payer la pension que le régent lui avait ordonnancée. Mais Dubois avait compris qu'accepter le chapeau de Jac-

ques III, c'était se discréditer auprès du roi Georges; il avait donc refusé, tout en gardant la lettre pour s'en servir au besoin.

Sur ces entrefaites, l'archevêché de Cambrai vint à vaquer par la mort de M. le cardinal de la Trémouille. Cet archevêché rapportait cent cinquante mille livres, et c'était en outre un grand degré pour la pourpre.

Dubois jugea que c'était le moment d'utiliser la lettre qu'il avait reçue du Prétendant; il l'envoya à Néricault Destouches, chargé des affaires de France à Londres, en lui ordonnant de montrer cette lettre au roi Georges et de le prier de le recommander, lui Dubois, auteur de la quadruple alliance, au régent pour le susdit archevêché.

Destouches se présenta à l'audience, remit au roi Georges la lettre du Prétendant et exposa à Sa Majesté la demande de Dubois.

Le roi Georges se mit à rire.

— Sire, dit Destouches, je sens comme

Votre Majesté tout ce qu'il y a de singulier dans cette demande; mais il est du plus grand intérêt pour moi qu'elle réussisse, attendu que, si elle réussit, ma fortune est faite, tandis qu'au contraire si elle échoue, je suis perdu.

— Mais, répondit le roi Georges, comment veux-tu qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France? Le régent rira de la recommandation et la mettra de côté.

— Pardonnez-moi, sire, dit Destouches; le régent rira, c'est vrai, mais il accordera : premièrement, par respect pour Votre Majesté; secondement, parce qu'il trouvera la chose plaisante.

— Cela te fera-t-il plaisir? demanda le roi.

— Oui, sire.

— Donne donc.

Et il signa la demande qu'à tout hasard Destouches avait préparée, et qui le jour

même fut adressée au régent, en même temps que Dubois recevait avis de l'envoi.

Le lendemain du jour où le régent avait dû recevoir la recommandation du roi Georges, Dubois se présenta souriant au lever du duc d'Orléans.

— Qu'as-tu donc, et qui te donne cette joyeuse humeur ? demanda le prince.

— Ma foi, monseigneur, un drôle de rêve que j'ai fait.

— Et qu'as tu rêvé ?

— J'ai rêvé que vous m'aviez donné l'archevêché de Cambrai, qui est vacant.

— Pardieu ! l'abbé, dit le régent en lui tournant le dos, il faut avouer que tu fais des rêves bien ridicules.

— Tiens, et pourquoi donc ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre ?

— Alors c'est sérieusement que tu me fais cette demande ?

— Très-sérieusement, monseigneur.

— Eh bien, l'abbé, voici ma réponse : ce n'est pas cette nuit que tu as rêvé, c'est maintenant que tu rêves.

Et il tourna une seconde fois le dos à l'abbé.

L'abbé s'était trop pressé d'un jour : la dépêche du roi Georges adressée au régent avait été retardée, et n'arriva que le soir.

Le lendemain Dubois se présenta comme la veille.

— Eh bien, monseigneur, que concluons-nous à l'égard de cet archevêché que je vous ai demandé hier?

— Écoute, dit le régent, tu m'as bien étonné en me le demandant; eh bien, moi, je vais t'étonner plus encore, je te l'accorde.

Dubois prit la main du régent et la lui baisa.

— Attends, dit le régent, nous ne sommes pas au bout; où diable trouveras-tu un sacré b..... qui sacre un b..... comme toi?

— Oh! s'écria Dubois, s'il ne tient qu'à cela, l'affaire est faite; je sais qui me sacrera, et celui qui me sacrera n'est pas loin d'ici.

— Oh! mordieu! je voudrais bien savoir le nom de ce gaillard-là.

— Quant à cela, monseigneur, je puis vous satisfaire; il s'appelle M. de Tressan et est votre premier aumônier.

Et, en effet, au bout de cinq minutes l'abbé rentre en ramenant l'évêque de Nantes, qui, comme l'avait dit Dubois, consentait à tout.

Cependant, une chose préoccupait Dubois au moment de recevoir les ordres. Dubois, on se le rappelle, était marié. Demander le divorce à Clément XI, à qui l'on comptait demander plus tard un chapeau de cardinal, c'était compliquer la situation; Dubois pensa qu'il serait plus court et plus facile de faire disparaître les preuves de ce mariage.

Dubois confia son embarras à M. de Breteuil, intendant de Limoges. M. de Breteuil,

enchanté de rendre service à un homme qui tenait sa fortune entre ses mains, reçut de Dubois tous les renseignements dont il avait besoin, sur le nom de la femme, sur le nom du village où le mariage avait été contracté, enfin sur l'année et le jour du susdit mariage.

Bien ferré sur tous les points, M. de Breteuil se mit en tournée, et prit si bien ses mesures, qu'il arriva à une heure fort avancée de la nuit dans le village où le mariage avait été célébré, et descendit chez le curé, successeur de celui qui avait marié Dubois. Le curé, auquel M. de Breteuil demanda amicalement l'hospitalité, fut enchanté de recevoir chez lui l'intendant de la province, et mit tout sens dessus dessous au presbytère. Il s'ensuivit un souper que M. de Breteuil trouva excellent; à son avis surtout, les vins de son hôte étaient exquis. Il en résulta que les libations se succédèrent assez rapidement,

de la part du curé du moins, pour qu'au dessert celui-ci n'eût plus la vue parfaitement nette. En ce moment, M. de Breteuil, revenant aux affaires du bon curé, dit qu'il ne doutait point que ses registres fussent en ordre, mais que, cependant, pour la forme, il ne serait point fâché de les voir. Le curé, sûr de son exactitude à tenir ses livres au courant, se leva et posa ses registres près de M. de Breteuil, qui remit la visite après la première bouteille bue ; on déboucha la bouteille, mais en arrivant à la fin, les yeux du curé, qui étaient déjà troublés, se fermèrent tout à fait.

Ce que voyant M. de Breteuil, il chercha dans le registre l'année du mariage, trouva l'année, puis l'acte, qu'il détacha et mit dans sa poche ; puis, comme on était dans les beaux jours de l'été, et que le jour commençait à poindre, M. de Breteuil réveilla la servante, lui donna quelques louis, la chargea

de remercier en son nom le curé, et partit.

Le tour était fait quant à l'acte de mariage.

Restait le contrat.

Ce fut encore M. de Breteuil qui fut chargé de cette négociation difficile.

Le tabellion qui avait passé l'acte était mort depuis vingt ans; on fit venir son successeur; on lui laissa l'option entre une somme de cinquante mille livres ou une prison perpétuelle.

Le notaire n'hésita pas; il remit la minute à M. de Breteuil, qui la joignit à l'acte de l'état civil. Les deux pièces furent aussitôt envoyées à Dubois qui les anéantit.

Enfin, pour ne laisser aucune inquiétude au nouvel archevêque, M. de Breteuil envoya chercher madame Dubois, et, dans les termes qu'il avait employés vis-à-vis du notaire, il lui laissa l'option toujours d'une somme de cinquante mille livres ou d'une prison per-

pétuelle. Elle prit les cinquante mille francs et promit de garder, pour l'avenir, le même secret qu'elle avait gardé dans le passé.

Tout était donc arrangé pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, comme devait dire plus tard Voltaire.

L'abbé se préoccupa de recevoir les ordres.

On s'adressa au cardinal de Noailles, dont on espérait avoir aussi bon marché que de M. de Tressan. Mais sans hauteur, sans affectation, sans scandale, le cardinal refusa purement et simplement, sans que ni promesses ni menaces pussent le déterminer à revenir sur ce refus.

On s'adressa alors à M. de Besons, frère du maréchal, qui de l'archevêché de Bordeaux avait été transféré à celui de Rouen; celui-ci y mit plus de complaisance que M. le cardinal de Noailles et donna les permissions nécessaires pour que Dubois reçût les ordres

dans le grand vicariat de Pontoise, qui appartient au diocèse de Rouen.

Dubois, sous prétexte des affaires importantes dont il était chargé, s'était fait donner un bref, pour recevoir à la fois tous les ordres. Il alla donc un matin dans une église paroissiale du grand vicariat de Pontoise, où monseigneur l'évêque de Nantes, ainsi qu'il s'y était engagé, lui conféra, dans la même messe basse, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

L'abbé Dubois était de retour pour le conseil.

Les ordres reçus, on s'occupa du sacre, auquel Dubois avait déclaré qu'il donnerait toute la magnificence possible.

La veille du jour où ce grand scandale devait avoir lieu, le duc de Saint-Simon se rendit auprès du régent et le supplia de ne point assister à la cérémonie, ce que le duc d'Orléans promit de tout son cœur, attendu que

c'était le tirer d'un grand embarras, que d'exiger de lui une pareille promesse.

Malheureusement pour M. de Saint-Simon, le diable, sous la forme de madame de Parabère, vint se mêler de la chose et renversa toute cette belle combinaison.

La nuit qui précéda le sacre, madame de Parabère, qui avait en petite intimité soupé tête à tête avec le régent, resta au Palais-Royal où elle devait passer la nuit.

Une fois couchée et lorsque le moment de la causerie fut arrivé :

— A propos, monseigneur, demanda madame de Parabère, irez-vous demain au sacre de ce misérable Dubois?

— Non, mon petit corbeau, non, répondit le régent.

— Pourquoi n'irez-vous pas, monseigneur?

— Parce que j'ai promis à Saint-Simon de n'y point aller.

— Ah diable ! fit madame de Parabère d'un air visiblement contrarié.

— Eh bien ! demanda le régent, trouves-tu que j'ai eu tort de promettre cela ?

— Non, vous avez eu raison. Mais n'importe, vous irez.

— Au sacre de Dubois ?

— Au sacre de Dubois.

— Folle !

— Folle tant que vous voudrez, mais vous irez au sacre.

— Et moi je te dis que je n'irai pas.

— Vous irez, fit madame de Parabère en insistant.

— Oh ! par exemple ! s'écria le régent, voilà qui est étrange ; tu conviens que j'ai raison de n'y point aller et tu veux que j'y aille ?

— Oui, je le veux.

— Pourquoi ?

— Parce que.

— Parce que, parce que, ce n'est point là parler, ce me semble; on donne une raison...

— J'en ai une.

— Donne-la donc alors.

— Vous voulez la connaître?

— Absolument.

— Eh bien! il y a trois ou quatre jours, nous avons eu, ce drôle de Dubois et moi, une querelle qui n'est pas encore bien finie. Dubois, qui a des espions jusque dans votre antichambre, saura que cette nuit nous avons couché ensemble; si demain vous n'allez pas à son sacre, il ne manquera pas de croire que c'est moi qui vous ai empêché d'y aller, rien ne pourra le lui ôter de la tête. Il ne me le pardonnera pas et me fera près de vous cent tracasseries et cent noirceurs qui finiront par nous brouiller. Or, c'est que je ne veux pas, et c'est pour cela, monseigneur, que vous irez à son sacre.

Et le duc y alla en sortant du lit de la Pa-

rabère, « *afin,* dit Duclos, *que toute la journée se ressemblât.* »

Tout ce qui avait pris une part active en faveur de cette affaire fut récompensé.

Néricault Destouches fut nommé de l'Académie, malgré les trois ou quatre charmantes comédies qu'il avait faites.

M. de Breteuil fut nommé au secrétariat d'État de la guerre, à la place de le Blanc.

Enfin, l'évêque de Nantes eut la survivance de M. de Besons, qui ne la fit pas attendre.

Quant au nouvel archevêque, le régent lui fit, à l'occasion de sa nouvelle dignité, cadeau d'un anneau pastoral qui valait plus de cent mille livres.

Puis il le nomma plénipotentiaire au congrès de Cambrai avec MM. de Morville et de Saint-Contest.

V

État des finances après la chute du système. — Chambre de justice. — Vente des biens de Law. — Procès du duc de la Force. — Disgrâce et mort de d'Argenson. — Haine du peuple de Paris pour le défunt. — Conti nommé pape. — Dubois nommé cardinal. — Sa modestie. — Maladie du roi. — Helvétius. — Joie du peuple. — Premières tentatives d'inoculation. — Promesse de mariage entre le roi et l'infante d'Espagne, et entre mademoiselle de Montpensier et le prince des Asturies. — M. de Saint-Simon ambassadeur en Espagne. — Cartouche. — Son arrestation. — Sa mort.

Le système renversé et Law en fuite, il fallait songer à remettre les choses dans l'état où elles étaient auparavant.

La première chose qui fut faite, fut d'ériger une chambre de justice, chargée d'un travail à peu près pareil à celui qui avait déjà été fait sur les traitants au commencement de la régence.

L'investigation devait porter sur cinq ou six cents millions d'actions qui, disait-on, avaient été émises sans autorisation royale.

En attendant que cette chambre fonctionnât, une première satisfaction fut donnée au peuple.

Les meubles de Law furent vendus à la criée publique, et ses terres confisquées : il y en avait quatorze de titrées.

Le 26 janvier 1721, parut un arrêt qui ordonnait un visa général de tous les effets de banque émis depuis un an. Les propriétaires de ces effets étaient obligés de déclarer de qui ils les tenaient, et à quel prix ils les avaient achetés.

Il se fit alors d'effrayantes découvertes. La

fortune de M. le Blanc montait à 17 millions, celle de M. de la Faye à 18, celle de M. de Farges à 20, celle de M. de Verruc à 28, enfin celle de M. de Chaumont à 127.

Un abbé Clément et un maître des requêtes, nommé Talhouet, furent convaincus d'avoir détourné à leur profit pour plus de trente millions d'actions ; ils furent condamnés tous deux à avoir la tête tranchée : le régent commua leur peine.

Mais le plus illustre de tous ces accusés fut le duc de la Force, pair de France, membre du conseil de régence et président du conseil des finances.

Le procès dura six mois, mais le rang du duc de la Force le sauva. Le duc de la Force fut acquitté, mais avec l'invitation d'en user avec plus de circonspection à l'avenir, et de se comporter dans la suite d'une manière irréprochable, et telle qu'il convenait à sa naissance et à sa dignité de duc et pair.

Le duc de la Force, au fur et à mesure des gains immenses qu'il faisait, avait converti ses gains en épiceries fines, de sorte qu'il avait cinq ou six maisons pleines de cannelle, de café, de gingembre et de vanille, que des prête-noms vendaient, mais dont les bénéfices énormes étaient pour lui.

Les hommes d'État considérables poursuivis à cette occasion furent le secrétaire le Blanc, le comte et le chevalier de Belle-Isle, fils et petit-fils de Fouquet, et un sieur Moreau de Séchelles.

En outre, d'Argenson y avait perdu sa place de chancelier,. rendue à d'Aguesseau, homme essentiellement populaire.

Il est vrai que sa disgrâce fut accompagnée de toutes sortes de distinctions. On lui conserva le titre de garde des sceaux, il eut la liberté de venir aux conseils quand il voudrait, il resta l'ami et le conseiller du duc d'Orléans.

Mais, quelque soin que l'on prît d'adoucir la disgrâce de l'ex-chancelier, ce n'était pas moins une disgrâce; d'Argenson en fut profondément affecté, si profondément qu'il en tomba malade, traîna pendant un an et mourut enfin le 8 avril 1721.

La haine que lui portait Paris était si grande, qu'elle le poursuivit jusque dans son cercueil. Le populaire se jeta sur la voiture funèbre qui portait son corps à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où était sa famille, et la brisa. Peut-être allait-il porter le sacrilége jusqu'à traîner le corps dans le ruisseau, lorsque les deux fils du chancelier, le marquis et le comte d'Argenson, furent reconnus dans une voiture de deuil : la fureur se porta sur eux ; obligés de se sauver, ils entraînèrent après eux, dans leur fuite, les plus acharnés. Pendant ce temps, le corps fut relevé et porté à bras dans l'église où la sainteté du lieu lui fit un asile sûr.

Le pauvre M. d'Argenson, qui n'avait jamais soutenu le système que comme moyen politique, n'avait cependant jamais retiré aucun profit de l'invention de Law. Bien plus, il avait empêché ses enfants de se livrer à aucun agiotage, et lorsque le régent lui fit part de la situation déplorable dans laquelle se trouvait la banque, il se contenta de répondre comme le psalmiste :

Oleum peccatoris non impinguet caput meum.

Quant à son cœur, il va sans dire qu'il fut porté au couvent de la Madeleine-du-Tresnel, et déposé dans la chapelle Saint-Marc.

La mort du pape Clément XI, auteur de la bulle *Unigenitus,* avait précédé de quelques jours celle de M. d'Argenson.

Le 18 mai suivant, le cardinal Conti fut élu comme son successeur, et prit le nom d'Innocent XIII.

La mort de Clément XI arrêta court les poursuites faites contre Albéroni, auquel, sur les demandes du roi et de la reine d'Espagne, on voulait ôter le chapeau. Un tribunal de cardinaux avait été établi pour juger cette affaire; mais le tribunal, par esprit de corps, avait résolu de traîner l'affaire en longueur, espérant que Clément XI, qui avait vingt ans de pontificat, mourrait avant que le jugement ne fût rendu. Il arriva selon les prévisions du tribunal, et non-seulement Albéroni se trouva débarrassé d'un procès, dont trois ennemis terribles, le roi, la reine d'Espagne et le pape, poursuivaient le résultat, mais il fut encore invité, par ceux qui avaient été ses juges, à siéger au conclave, attendu qu'il était toujours cardinal et que son absence pouvait amener une protestation, et même pouvait invalider la nomination du nouveau pape.

Ce nouveau pape, la France désirait que ce fût le cardinal de Conti.

Dubois ne comptait pas s'arrêter à l'archevêché de Cambrai ; il lui fallait le chapeau de cardinal, et encore, au delà du chapeau de cardinal, entrevoyait-il la tiare.

Deux affidés à lui négociaient le chapeau à Rome; l'un des deux était le jésuite Laffitteau, évêque de Sisteron ; l'autre était l'abbé de Tencin, que nous avons vu partir pour cette mission.

Mais, quelques instances qu'ils déployassent, on trouvait dans Clément XI une sourde opposition qui faisait croire que la négociation serait plus difficile qu'on ne l'avait jugé d'abord. En conséquence, Dubois proposa au cardinal de Rohan d'aller presser sa promotion à Rome, lui promettant en échange le premier ministère vacant à son retour. Le cardinal de Rohan se disposait à partir quand on apprit la mort de Clément XI. La mission du cardinal de Rohan fut maintenue, seulement elle doubla d'importance : le cardinal

partit dans le double but de faire nommer Conti pape et Dubois cardinal.

Le cardinal de Rohan avait un crédit illimité.

Chaque cardinal a le droit de prendre un conclaviste; le cardinal prit Tencin, qui, avant de s'enfermer avec lui, passa un traité avec le cardinal de Conti.

Le cardinal serait élu pape, grâce à l'influence de la France, et le pape ferait Dubois cardinal.

Ce traité fait, les lettres échangées, Tencin et le cardinal de Rohan furent enfermés dans le palais de l'élection.

Laffitteau resta dehors pour recevoir les lettres de Dubois.

On sait la rigueur de la captivité pour les membres du conclave; mais cette rigueur s'adoucit devant les millions apportés par le cardinal de Rohan. Le 5 mai, le jésuite Laffitteau écrivait à Dubois que, malgré la pré-

tendue impénétrabilité du conclave, il y entrait toutes les nuits au moyen d'une fausse clef et pénétrait jusqu'au cardinal de Rohan et jusqu'à Tencin, quoiqu'il fallût, pour parvenir jusqu'à eux, traverser cinq corps de garde.

Le 4 mai, Conti fut élu pape et s'imposa le nom d'Innocent XIII.

Le procès d'Albéroni était terminé par cette élection. Innocent XIII n'avait pas pour poursuivre Albéroni les mêmes motifs que Clément XI. Albéroni, au lieu d'être dépouillé de la pourpre et de subir l'exil, ce qui lui fût probablement arrivé si Clément XI eût vécu; Albéroni loua dans Rome un magnifique palais, s'y installa avec une dépense et une hauteur que soutenaient les millions qu'il avait mis de côté pendant le temps de sa grandeur en Espagne. Là, il vit mourir, l'un après l'autre, le cardinal del Giudice et la princesse des Ursins, ses ennemis, habitant Rome comme lui. Nommé légat de Ferrare,

Albéroni mourut honoré de ce titre à l'âge de quatre-vingt-dix ou de quatre-vingt-douze ans.

Revenons au cardinal de Conti, c'est-à-dire au nouveau pape.

Il avait soixante-six ans, et quatorze ans de cardinalat. Il avait été nonce en Suisse, en Espagne et en Portugal ; enfin il était issu d'une des quatre premières maisons de Rome, et marchait de pair avec les Ursins, les Colonne et les Savelli. C'était un homme doux, bon, timide, qui aimait fort la maison dont il était sorti, et chez lequel le rang avait bien fait de suppléer au mérite.

Le doute où il avait été de ce mérite insuffisant pour le porter au pontificat, lui avait fait passer avec Tencin le marché que nous avons dit et qui maintenant lui était une chaîne.

La lutte fut longue, elle dura du 18 mai au 16 juillet. Conti, élu pape, y regardait à deux

fois avant d'inaugurer son pouvoir pontifical par une pareille simonie; mais, son traité à la main, Tencin le força de tenir sa parole. Une bibliothèque de douze mille écus que désirait le pape, et qui lui fut offerte au nom de Dubois, leva les derniers scrupules de Sa Sainteté.

Le 16 juillet, au grand scandale de la chrétienté, Dubois fut nommé cardinal.

Ce fut l'abbé Passerini, aumônier du pape, qui apporta la barrette.

Contre l'attente universelle, Dubois fut dans cette occasion d'une modestie parfaite. Il ne témoigna ni orgueil ni embarras dans les visites de cérémonie. Au moment où il reçut la calotte des mains du roi, il détacha sa croix épiscopale et la présenta à l'évêque de Fréjus :

— Prenez-la, monsieur, lui dit-il, elle porte bonheur.

Fleury la prit en rougissant un peu, mais enfin il la prit.

En sortant de la cérémonie, Dubois fut con-

duit d'abord chez Madame, mère du régent, où il eut le tabouret, puis chez madame d'Orléans, où il eut la chaise à dos.

Madame avait toujours exécré Dubois ; elle avait l'habitude de ne cacher ni ses haines ni ses amitiés, aussi attendait-elle cette visite avec impatience ; mais Dubois se présenta chez elle avec un tel sentiment de respect, il parla de la surprise où il était de son nouvel état, de la bassesse de sa naissance, du néant dont le régent l'avait tiré, avec une reconnaissance si grande, il s'assit si légèrement sur le tabouret que l'étiquette lui offrait, il se releva si vite, se tint debout avec tant de persistance tant qu'il resta devant Madame, se prosterna si bas lorsqu'il la quitta, que la fière princesse fut forcée d'avouer, après son départ, qu'elle n'avait jamais vu une dignité plus réelle, une contenance plus parfaite.

On s'occupait fort de cette promotion ; les jeux de mots et les quolibets pleuvaient au-

tour du nouveau cardinal, quand un événement inattendu, qui évoquait tout à coup toutes les vieilles calomnies répandues autrefois contre le régent, fit tressaillir la France.

Le 31 du mois de juillet, le roi, qui s'était endormi jouissant d'une santé parfaite, se réveilla avec un grand mal de tête et de gorge; un frisson survint, et vers trois heures de l'après-midi, le mal de tête et de gorge ayant augmenté, l'enfant, qui s'était levé pendant deux heures, fut obligé de se remettre au lit.

La nuit fut mauvaise : à deux heures du matin il y eut un redoublement assez fort; la consternation se répandit aussitôt dans le palais, et du palais dans la ville.

Vers midi, M. de Saint-Simon, qui avait ses grandes entrées à la cour, pénétra jusqu'à la chambre du roi : elle était vide. M. le duc d'Orléans seul était assis au coin de la cheminée et fort triste.

En ce moment Boulduc, un des apothicai-

res du roi, entra avec un breuvage; madame de la Ferté, sœur de madame la duchesse de Ventadour, gouvernante du roi, le suivit. En apercevant M. de Saint-Simon qui lui cachait le régent :

— Ah ! M. le duc, s'écria-t-elle, le roi est empoisonné !

— Mais taisez-vous donc, madame, répondit le duc de Saint-Simon.

— Je vous dis qu'il est empoisonné, répliqua-t-elle.

Saint-Simon alla à elle.

— Ce que vous dites là est horrible, madame, dit-il, taisez-vous.

Et comme, dans le mouvement qu'il avait fait, il avait démasqué le régent, elle se tut.

Quant au duc d'Orléans, il se contenta de hausser les épaules en échangeant un regard avec Saint-Simon et Boulduc.

Le troisième jour, la tête du jeune roi commença de s'embarrasser, et les médecins

commencèrent à la perdre eux-mêmes. Helvétius, le plus jeune de tous, qui fut depuis le médecin de la reine et le père du fameux Helvétius, proposa alors une saignée au pied; mais tous les médecins se récrièrent, et Maréchal, premier chirurgien du roi, déclara que s'il ne restait plus qu'une lancette en France, il la briserait pour que le roi ne fût pas saigné.

Le régent, M. le duc, M. de Villeroy, madame de Ventadour et la duchesse de la Ferté, la même dont nous avons parlé tout à l'heure, étaient présents à la consultation, et au désespoir de ne pas voir plus d'unanimité parmi ces hommes qui tenaient dans leurs mains la vie du roi.

On appela des médecins de la ville : c'étaient MM. Dumoulin, Silva, Camille et Falconnet.

Au bout de quelques instants de discussion, ceux-ci furent ramenés à l'avis d'Helvétius.

Mais les médecins du roi tinrent bon.

— Messieurs, dit alors Helvétius qui vit qu'il n'y avait que ce moyen de faire prévaloir son opinion, répondez-vous sur votre tête de la vie du roi si on ne le saigne pas?

— Non, répondirent les médecins, nous ne pouvons prendre sur nous une pareille responsabilité.

— Eh bien! moi, reprit Helvétius, sur ma tête je réponds de sa vie si on le saigne.

Il y avait une telle conviction dans la voix du célèbre médecin que M. le régent prit la parole et dit :

— Faites, M. Helvétius.

Les autres médecins se retirèrent; Helvétius resté seul saigna le roi.

Une heure après, la fièvre diminua; le soir, le danger avait disparu, et le surlendemain de la saignée le roi se leva.

Paris, qui était tombé dans la tristesse la

plus profonde, éclata en chants et en fêtes. On chanta le *Te Deum* dans toutes les églises de Paris, et le roi, miraculeusement sauvé, alla remercier Dieu de sa guérison à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève.

La Saint-Louis arriva sur ces entrefaites.

Il y avait tous les ans, et nous avons vu cette tradition se conserver encore de nos jours, il y avait tous les ans un concert dans le jardin des Tuileries. Cette fois, le concert dégénéra en fête.

Le maréchal de Villeroy, qui avait crié plus haut que personne que le roi était empoisonné, le maréchal s'ébahissait devant cette affluence qui importunait le roi, lequel se cachait à tout moment dans un coin dont le maréchal le tirait par le bras afin que tout le monde le vît. Enfin, voyant le jardin des Tuileries, les cours du Carrousel pleines de monde, les toits jonchés de curieux, il mena le roi au balcon. Aussitôt, cette innombrable

foule poussa le cri de *vive le roi!* qui s'étendit dans les rues et sur les places en une acclamation universelle.

— Sire, dit alors M. de Villeroy à Louis XV, vous voyez tout ce monde, tout ce peuple, toute cette foule, tout cela vous appartient, tout cela est à vous, vous en êtes le maître, vous pouvez en faire tout ce que vous voudrez.

Hélas! ces imprudentes paroles de son gouverneur ne se gravèrent que trop bien dans l'esprit du jeune prince! De ce peuple qui criait *vive le roi!* en 1721, il avait fait un peuple qui, soixante et douze ans après, criait *vive la guillotine!*

Pendant ce temps, on faisait à Londres, sur des condamnés à mort, l'expérience de l'inoculation. Cinq furent inoculés et tous les cinq échappèrent à la mort.

De son côté, M. de Maulevrier, envoyé à Madrid pour porter le cordon bleu au

dernier infant d'Espagne, et pour négocier le mariage du roi avec l'infante et celui du prince des Asturies avec mademoiselle de Montpensier, n'avait pas perdu de temps.

Le 14 septembre, tout était décidé, et une lettre du roi Philippe V au roi Louis XV était arrivée, qui annonçait non-seulement le consentement de Sa Majesté Catholique à cette alliance, mais encore la joie qu'elle en éprouvait.

Restait à annoncer le mariage au roi, à qui on n'en avait pas encore touché le moindre mot, et qui, malgré ses onze ans, ne serait peut-être pas disposé à épouser une petite-fille de trois.

On choisit un jour du conseil de régence, afin que la nouvelle annoncée au roi le fût presque en même temps au conseil et qu'il n'y eût plus à revenir là-dessus.

Il fallait surtout, dans cette négociation,

se défier de M. de Villeroy, qui, ennemi déclaré du régent, ferait sans doute son possible pour imprimer au roi de la répugnance contre la petite infante.

Aussi le régent commença-t-il par s'assurer deux auxiliaires : le premier, dans M. le duc , surintendant de l'éducation royale; le second, dans M. de Fréjus, précepteur du roi.

M. le duc reçut sa confidence à merveille et approuva fort l'alliance.

L'évêque de Fréjus fut plus froid. Il objecta l'âge de l'infante qui faisait de ce mariage un acte dérisoire. Mais cependant il dit qu'il ne croyait pas que le roi résistât, promit de se trouver là quand on ferait la proposition au roi, et s'engagea à user de toute son influence sur le jeune prince pour le décider à seconder les vues du régent.

La communication fut remise au lendemain.

A l'heure convenue, le régent se présenta chez le roi ; mais dans les antichambres, son premier soin fut de demander si M. de Fréjus était près de son élève.

Contrairement à sa promesse, M. de Fréjus était absent. Le régent l'envoya chercher, bien décidé à n'entrer chez le roi que lorsque le précepteur serait arrivé. Un instant après il le vit accourir comme un homme qui, s'étant trompé sur l'heure, s'empresse de réparer son erreur. Le régent entra aussitôt avec M. de Fréjus, et trouva près du roi M. le duc, le maréchal de Villeroy et le cardinal Dubois.

Alors le régent, de l'air le plus gracieux qu'il put prendre, annonça au roi la grande nouvelle, vantant les avantages de l'alliance et suppliant Sa Majesté d'y donner son consentement. Mais le roi surpris garda le silence, son cœur se gonfla et ses yeux devinrent humides. Le régent avait les yeux fixés

sur l'évêque, car il sentait bien que c'était de lui que tout allait dépendre. L'évêque tint sa promesse et insista, après le régent, sur la nécessité que le roi tînt ces engagements pris en son nom, ce que voyant le maréchal, il se mit à presser le roi de son côté, disant :

— Allons, sire, il faut faire la chose de bonne grâce.

Mais aucune instance ne pouvait rompre le silence obstiné du roi. M. de Fréjus lui parla tout bas, l'exhortant avec tendresse à ne point différer de venir au conseil déclarer son consentement. Mais le roi demeura, non-seulement silencieux, mais immobile. Cependant, sans doute à la fin fit-il un geste, un signe, un mouvement, car M. de Fréjus dit :

— Monseigneur, Sa Majesté ira au conseil, mais il lui faut un peu de temps pour s'y disposer.

Le régent s'inclina, répondit qu'il était fait

pour attendre le bon plaisir du roi, et fit signe à Dubois et à M. le duc de le suivre.

En effet, une demi-heure après, le roi entra au conseil et, sur la lecture qui lui fut faite de la lettre de Philippe V, déclara *qu'il donnait avec plaisir son consentement à ce mariage.*

Il approuvait en même temps le mariage de mademoiselle de Montpensier avec le prince des Asturies.

Les ennemis les plus acharnés du régent furent étourdis de ce coup inattendu. Par un chef-d'œuvre de politique, le duc d'Orléans, non-seulement devenait l'allié le plus proche de celui qui un an auparavant demandait sa tête, mais sa fille mettait le pied sur les marches du trône d'Espagne.

Aussitôt ce double mariage approuvé par le roi, M. le duc de Saint-Simon fut nommé ambassadeur en Espagne pour aller faire la demande officielle de l'infante. Madame de

Ventadour fut nommée sa gouvernante et chargée d'aller la prendre à Madrid et de l'amener à Paris. Enfin, le duc d'Ossuna et le marquis de la Fare se croisèrent à Bayonne, l'un venant présenter les compliments de Philippe V à Louis XV, l'autre allant présenter les compliments de Louis XV à Philippe V.

Pendant que l'aristocratie était toute à ces événements, le peuple et la bourgeoisie avaient aussi leur spectacle.

On leur rouait Cartouche en Grève.

Cartouche était à la fois le héros et la terreur du peuple, Cartouche avait sa liste amoureuse comme M. le duc de Richelieu, et beaucoup prétendaient qu'il avait fallu un grand hasard pour qu'ils ne se fussent pas rencontrés plus d'une fois dans les mêmes ruelles ; enfin, depuis trois ou quatre ans il était dans tout le monde parisien fort question de Cartouche, lorsqu'on apprit que, trahi par son lieutenant Duchâtelet, Cartouche venait d'être pris à la

Courtille, dans l'auberge du Pistolet, et avait traversé Paris pieds nus et en chemise, afin que personne ne doutât que ce fameux bandit était enfin dans les mains de l'autorité.

Emprisonné au Châtelet d'abord, puis conduit à la Conciergerie, Cartouche fut jugé et condamné le 26 novembre 1721; le 27, on l'appliqua à la question; qu'il souffrit sans rien avouer ; le 28, il fut conduit à l'échafaud.

Arrivé sur la place de Grève, Cartouche, qui n'avait fait aucune révélation, dans la conviction que ses complices feraient au dernier moment une tentative pour le délivrer, Cartouche fouilla du regard la foule, les ruelles des rues, les portes des allées, et n'ayant rien vu de ce qu'il espérait voir, mais seulement l'échafaud terrible dominant toute cette population avide de son supplice, Cartouche, au moment où le bourreau lui mettait la main sur l'épaule, l'arrêta par cette parole :

— J'ai des révélations à faire.

On s'empressa de conduire Cartouche à l'hôtel de ville, et là, outre l'aveu de ses crimes qu'il n'avait jamais fait, et qu'il fit, Cartouche dénonça trois cent soixante et dix personnes, dont cent trente-quatre femmes.

Les principales étaient :

Renée Podaller, connue sous le nom de la Belle laitière.

Marie-Anne Rossignole, sa rivale, et connue sous le même nom qu'elle.

Javotte la grosse poulaillère.

Anne Roger de Saint-Vigor.

Marguerite Roger de la Penière.

Catherine Noël, dite Margot la religieuse.

Catherine Linotte Desloriers, dite la Belle hôtesse.

Parmi les hommes, il y avait des orfévres, des cabaretiers, des cafetiers, un suisse, des garçons de banque, quelques gentilshommes portant de grands noms, peut-être volés du reste; car ceux qui volaient des bijoux pou-

vaient bien voler des noms; c'étaient un sieur de Saint-Martin, un sieur d'Antragues, un sieur de Bouteville, un sergent de ville, un marchand de vin; enfin, les deux frères.

A l'instant même, des ordres furent donnés, et comme Cartouche avait, en dénonçant ses complices, indiqué les repaires où ils étaient cachés, ils furent arrêtés presque tous et conduits sur l'heure à l'hôtel de ville.

Là. Cartouche les attendait plutôt pareil à un juge qu'à un condamné.

Ils s'approchèrent pâles et suppliants.

— Écoutez-moi, un tel, un tel, dit Cartouche en les nommant chacun par son nom; voici quelle a été ma conduite envers vous : je vous ai enrichis et soutenus tant que j'ai été libre. Prisonnier, j'ai subi une torture douloureuse, sans vouloir rien avouer, selon le serment que nous nous étions fait les uns aux autres. Enfin je suis monté sur l'échafaud, confiant en vos promesses; vous, au con-

traire, voici quelle a été votre conduite envers moi. L'un d'entre vous m'a vendu ; vous vous êtes cachés lors de mon arrestation, et le jour fixé pour mon exécution, vous m'avez abandonné. A mon tour je vous dénonce, nous voilà quittes. Quant à ceux qui matériellement n'ont pu me secourir, je les absous et ne les dénonce pas. Ceux-là, j'en suis sûr, me vengeront assez.

Il était tard, Cartouche fut reconduit à sa prison et le supplice remis au lendemain.

Le lendemain, Cartouche fut rompu vif de onze coups de barre de fer; un des archers alors, au lieu de le laisser souffrir sur la roue, comme l'enjoignait l'arrêt, un des archers se glissa sous l'échafaud, et, passant sa main par les interstices des planches, attira la corde qui attachait le cou du patient, la serra et l'étrangla.

Ce fut l'événement important qui termina l'année 1721.

VI

Échange des princesses. — Les confesseurs. — Entrée du cardinal de Rohan et de Dubois au conseil. — Retraite de d'Aguesseau. — Le roi quitte Paris pour Versailles. — Dubois premier ministre. — Dubois et le maréchal de Villeroy. — Arrestation du maréchal. — Fuite et retour de l'évêque de Fréjus. — Dubois académicien. — Mort de Marlborough. — Sacre du roi. — Mort de la princesse Palatine. — Son épitaphe. — Tremblement de terre du Portugal.

L'année 1722 fut inaugurée par l'échange des princesses, futures épouses du roi et du prince des Asturies, dans l'île des Faisans,

située au milieu de la rivière de la Bidassoa, qui sépare les deux royaumes.

C'était dans cette même île qu'en 1659 avaient eu lieu les conférences du cardinal Mazarin et de don Louis de Haro, premiers ministres de France et d'Espagne, qui y conclurent la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse.

L'échange eut lieu le 9 janvier, et le même jour les princesses s'acheminaient, mademoiselle de Montpensier vers Madrid, l'infante vers Paris.

En arrivant à Paris, M. le duc d'Ossuna fut nommé chevalier du Saint-Esprit, et de son côté M. de Saint-Simon reçut, des mains de Philippe V, deux colliers de la Toison, l'un pour lui, l'autre pour l'aîné de ses fils, et deux brevets de grandesse, l'un pour lui, l'autre pour un de ses fils à son choix.

Ce fut en ce moment que s'agita à la cour une affaire de la plus haute gravité.

Le père d'Aubanton, confesseur du roi Philippe V, avait non-seulement obtenu de son pénitent que l'infante eût un confesseur jésuite (l'infante, on se le rappelle, avait trois ans), mais encore il était autorisé à demander à M. de Saint-Simon que le jeune roi eût un confesseur du même ordre.

M. de Saint-Simon ne voulut s'engager à rien, et en écrivit au régent qui en déféra à Dubois.

Cette proposition entrait dans les vues du nouveau cardinal; pourquoi? Peut-être parce qu'il avait pris quelques engagements avec le jésuite Laffitteau, qui s'était entremis à Rome pour faire nommer Innocent XIII, et pour faire obtenir le chapeau à Dubois; peut-être aussi parce que cette nomination devait blesser le cardinal de Noailles, à qui il ne pardonnait pas d'avoir refusé de le sacrer, et, en même temps que lui, devait éloigner les principaux seigneurs du conseil de régence.

Or, à quel but tendait Dubois? A concentrer tous les pouvoirs entre les mains du régent, afin que, nommé premier ministre par lui, il pût, comme ses prédécesseurs les cardinaux Richelieu et Mazarin, mener sans entraves les affaires de la France au milieu de la politique européenne.

On détermina donc l'abbé Fleury à se retirer, et l'abbé Fleury retiré, on proposa le père de Linières, qui était déjà confesseur de Madame.

La proposition trouva trois opposants :

Le cardinal de Noailles, le maréchal de Villeroy et l'évêque de Fréjus.

Le cardinal de Noailles, sans présenter personne, se bornait à exclure les jésuites.

M. de Villeroy proposait trois sujets :

Le chancelier de Notre-Dame;

Benoît, curé de Saint-Germain en Laye;

Et l'abbé de Vaurouy, qui venait de refuser l'évêché de Perpignan.

L'évêque de Fréjus en proposait deux :

Paulet, supérieur du séminaire des Bons-Enfants, ou Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle.

Le crédit de Dubois l'emporta en faveur du père Linières, et la direction de la conscience du roi de France fut de nouveau remise aux jésuites.

Il va sans dire que MM. de Fréjus, de Villeroy et de Noailles furent profondément blessés de ce peu d'attention qui avait été fait à leurs remontrances.

Le régent était brouillé avec le parlement.

Il fallait en arriver à le brouiller avec le conseil de régence.

On sait que les autres conseils avaient été supprimés.

Dès lors, on s'aperçut où tendait Dubois, et l'on reconnut que soit par conviction, soit par indifférence, le duc d'Orléans l'encourageait dans son ambition.

Mais cela ne suffisait point. Le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles boudaient, il est vrai, mais ne se retiraient pas. Dubois inventa un nouveau moyen d'en arriver à son but.

Dubois, depuis qu'il était cardinal, n'assistait plus au conseil à cause de la préséance à laquelle il avait droit, et que cependant lui interdisaient et ses précédents et l'humilité de sa naissance; il pensa donc à y faire entrer le cardinal de Rohan, et à s'y glisser à sa suite.

Le cardinal de Rohan, on s'en souvient, était le même qui, lors de la mort de Clément XI et de l'élection de Conti, était parti pour Rome avec un crédit illimité.

Le cardinal de Rohan, à qui Dubois avait promis un ministère, et qui dans son entrée au conseil voyait un acheminement à ses ambitions, ne demanda pas mieux que de seconder les désirs de Dubois, dans lesquels

d'ailleurs sa vue courte ne distinguait qu'un honneur personnel rendu à son mérite.

Il arriva ce que Dubois avait prévu.

A son entrée au conseil, le chancelier et les ducs se retirèrent à l'instant; quant au maréchal de Villeroy, il quitta la table et alla s'asseoir sur un tabouret, derrière le roi.

A cette sortie, d'Aguesseau, si méticuleux sur la préséance, perdit les sceaux.

D'Armenonville les reprit et fit passer à son fils Fleurieu la place de secrétaire d'État.

Un autre moyen qui ne manquait pas d'efficacité, et que Dubois mit en usage, fut la translation du roi à Versailles.

A Paris, au centre de la capitale, le roi avait une cour composée de tous les grands seigneurs ayant leur établissement à Paris : à Versailles, à moins de grands sacrifices de fortune, les courtisans ne pouvaient être aussi assidus, et par conséquent le roi s'isolait peu à peu.

Le roi fut donc établi à Versailles, d'où il ne revint à Paris que rarement, soit au retour d'une campagne, soit pour tenir quelque lit de justice.

Alors Dubois commença à solliciter le régent de le nommer premier ministre.

A cette ouverture, le régent se débarrassa de Dubois en reprenant à M. de Torcy la surintendance de la poste et en la lui donnant.

Dubois prit toujours cette proie en attendant mieux : du reste, au conflit du pouvoir et des amours-propres les affaires languissaient, chacun réclamait près du régent, le régent réclamait près de Dubois, réclamation à laquelle Dubois répondait :

— Monseigneur, il est impossible que la machine gouvernementale puisse fonctionner si tous les ressorts ne sont pas dirigés par une même main. Les républiques mêmes n'existeraient pas trois mois si toutes les vo-

lontés particulières ne se réunissaient pour former une volonté unique et agissante. Il faut donc que le point de réunion soit vous ou moi, ou plutôt vous et moi, attendu qu'étant votre créature, je n'aurai jamais que votre volonté. Nommez-moi donc premier ministre, ou votre régence tombera dans le mépris.

— Mais, répondait le régent, ne te laissé-je pas tout pouvoir?

— Non.

— Que te manque-t-il donc pour agir?

— Un titre, monseigneur; le titre fait l'autorité du ministre. S'il n'a le titre, on se moque de l'homme. A-t-il le titre, on lui obéit sans murmurer. Le titre est la consécration de la puissance. La puissance sans titre est une usurpation.

Mais à toutes ces demandes poussées plus loin qu'il ne le voulait, le duc d'Orléans finissait par répondre par quelque épigramme

faite contre le cardinal, ou en chantant quelque Noël fait contre lui-même.

Dubois résolut alors de faire dire par quelque autre au régent ce que lui-même lui disait inutilement, espérant que son éloge aurait plus d'influence sur le prince, fait par une bouche étrangère.

Il jeta les yeux sur son affidé Laffitteau, qu'il avait fait évêque de Sisteron pour le récompenser de son travail, et qui venait d'arriver de Rome.

Laffitteau était un coquin fieffé, aussi mauvais prêtre que Dubois, ce qui n'était pas peu dire, effronté, libertin, scandaleux au suprême degré; mais de là venait la confiance que Dubois avait en lui; car Dubois seul pouvant soutenir Laffitteau, il était évident que Laffitteau ferait tout ce qu'il pourrait pour grandir la fortune de Dubois.

Laffitteau allait être reçu en audience particulière du régent.

Dans cette audience, Laffitteau devait s'étendre sur la considération dont jouissait Dubois à Rome, et dire deux mots de l'amélioration qui se ferait dans les affaires de la France si Dubois était premier ministre.

Mais aux premières paroles que l'évêque de Sisteron hasarda sur cette matière, le régent l'interrompit.

— Eh! que diable veut donc le cardinal? s'écria-t-il, il a toute l'autorité d'un premier ministre et n'est pas content; il en veut le titre, et qu'en fera-t-il?

— Monseigneur, il en jouira.

— Combien de temps? Chirac l'a visité et m'a dit qu'il n'avait pas six mois à vivre.

— Est-ce bien vrai? demanda Laffitteau.

— Pardieu! et si tu en doutes, je te le ferai dire par Chirac lui-même.

— Eh! monseigneur, cela étant, répondit Laffitteau, je vous conseille de le déclarer premier ministre à l'instant même.

— Comment cela?

— Sans doute; comprenez donc, monseigneur, nous approchons de la majorité du roi, n'est-ce pas?

— Oui.

— Vous conserverez, sans doute, la confiance du roi?

— Je l'espère.

— Il la devra à vos services, à vos talents supérieurs, je sais cela, mais enfin vous n'avez plus d'autorité propre. Un grand prince comme vous êtes a toujours des ennemis et des jaloux, ils chercheront à vous aliéner le roi; ceux qui l'approchent de plus près ne vous sont pas les plus attachés; vous ne pouvez pas à la fin de votre régence vous faire nommer premier ministre, cela est sans exemple. Eh bien! faites cet exemple dans un autre. Le cardinal Dubois sera premier ministre, comme l'ont été les cardinaux Richelieu et Mazarin; à sa mort vous succéderez à un titre

qui n'aura pas été établi pour vous, auquel le public sera accoutumé, que vous aurez l'air de prendre par modestie et par attachement pour le roi, et vous aurez en même temps toute la réalité de la puissance.

Le duc d'Orléans réfléchit, trouva le conseil du jésuite bon et fit Dubois premier ministre.

Le soir il y avait souper au Palais-Royal, on y parlait naturellement de la nomination de Dubois, et le duc d'Orléans, tout naturellement encore, défendait son ancien professeur en disant qu'on pouvait tout faire d'un homme doué d'une pareille capacité.

— Monseigneur, dit Nocé, vous en avez fait un secrétaire d'État; vous en avez fait un ambassadeur; vous en avez fait un archevêque; vous en avez fait un cardinal; vous en avez fait un premier ministre; mais je vous défie d'en faire un honnête homme.

Le lendemain Nocé était exilé.

On l'a vu, et nous avons d'ailleurs eu le soin de le faire remarquer à nos lecteurs, depuis plus d'un an toute la politique intérieure du régent tendait à la concentration des pouvoirs et au bris des oppositions publiques et privées. Les conseils faisaient de l'opposition, ils avaient été dissous. Le parlement faisait de l'opposition, il avait été exilé à Pontoise. M. d'Argenson faisait de l'opposition, il avait été disgracié. Nocé avait fait de l'opposition, il avait quitté Paris.

Restait le maréchal de Villeroy, qui non-seulement faisait de l'opposition, mais encore de l'insolence.

Dubois, avant de prendre contre lui des mesures violentes, tenta de le séduire.

Comme il avait fait pour le roi, comme il avait fait pour Madame, comme il avait fait pour les princes, Dubois essaya, vis-à-vis du maréchal, de l'humilité; mais le maréchal était si puissamment orgueilleux, que ce qui avait

suffi aux premiers de l'État ne lui suffit pas à lui.

Plus le cardinal redoubla de soumission, plus le maréchal redoubla de hauteur.

Dubois s'adressa au cardinal de Bissy, ami du maréchal, et le pria, désirant rester en bonnes relations avec M. de Villeroy, d'être son médiateur près de lui.

Le cardinal de Bissy, qui avait vu son confrère, le cardinal de Rohan, entrer au conseil pour un bon office rendu à Dubois, ne demandait pas mieux que d'être agréable au cardinal, espérant entrer par la même porte que M. de Rohan ; il se chargea donc de la négociation.

M. de Bissy n'eut pas de peine à faire accroire au maréchal que l'admiration que lui témoignait Dubois était réelle.

Ce qui étonnait M. de Villeroy, dans ceux qui l'entouraient, c'était non pas la présence, mais l'absence de cette admiration. Quant à

l'humilité de Dubois, à l'avis du maréchal de Villeroy, c'était bien le moins qu'un si petit compagnon fût humble devant les grands seigneurs. Ces deux points furent donc acceptés sans conteste par le maréchal et le disposèrent, au reste, à bien accueillir le troisième, qui était un rapprochement.

Le maréchal déclara qu'il était prêt à sacrifier ses antipathies personnelles au bien de l'État, et permit à Bissy de porter des paroles de paix au premier ministre.

Bissy courut rendre compte à Dubois de sa mission et revint à l'instant même, chargé par Dubois de demander à M. de Villeroy quel jour et à quelle heure il pourrait lui présenter ses respectueux hommages.

Soit que le maréchal ne voulût point recevoir Dubois chez lui, soit qu'il voulût être un galant homme jusqu'au bout, il fit répondre à Dubois de l'attendre.

Bissy fit entendre à Dubois qu'il ferait

tout son possible pour lui amener le maréchal le lendemain, jour de réception des ambassadeurs.

Dubois, au comble de la joie, se ruina en promesses pour Bissy, dans le cas où Bissy lui rendrait un pareil service.

Bissy s'employa de son mieux pour réussir et réussit en effet.

Le lendemain, au moment où Dubois donnait audience à l'ambassadeur de Russie et où le salon qui précédait le cabinet était rempli de ministres étrangers et des personsonnages les plus importants de la diplomatie, on annonça :

— M. le maréchal de Villeroy.

Il n'était pas d'habitude que les audiences fussent coupées par qui que ce fût. Cependant les laquais, qui avaient l'ordre, voulaient prévenir à l'instant même le premier ministre; mais le maréchal s'y opposa et attendit au salon avec tout le monde.

En reconduisant l'ambassadeur de Russie, Dubois aperçut le maréchal ; alors, oubliant le reste de la terre, il s'élança vers lui, se courbant comme devant une majesté et l'entraînant respectueusement dans son cabinet.

Là, Dubois se confondit en remercîments sur l'honneur que lui faisait le maréchal.

Le maréchal le laissa se confondre, écoutant toutes ses protestations d'un air superbe, et répondant par de légers signes des lèvres, des yeux et de la tête. Après quoi, Dubois s'étant calmé, le maréchal, de ce ton doctoral qui lui était propre, lui donna quelques conseils ; puis, se laissant entraîner par son éloquence, passa des conseils aux admonestations, et des admonestations aux reproches.

Dubois était comme le serpent, il voulait bien ramper, mais à la condition qu'on ne marcherait pas sur lui. Au premier contact de ce pied qui profitait de son humilité pour

tenter de l'écraser, il se releva. Le cardinal de Bissy vit où tendaient les choses et voulut se mettre en travers, mais il était déjà trop tard, la colère avait gagné le cœur du maréchal et lui montait au cerveau. Il frappait du pied, relevait la tête, piaffait enfin, comme dit Saint-Simon ; Dubois, au contraire, pâlissait, se repliait en lui-même comme pour s'élancer. Au bout d'un instant, étourdi par le bruit de ses propres paroles, le maréchal ne se connaissait plus, il menaçait Dubois; enfin il s'emporta jusqu'à lui dire :

— Oui, monsieur, c'est comme cela, il faut que l'un de nous deux tombe, et si vous voulez recevoir un dernier conseil de moi, faites-moi arrêter.

Le cardinal de Bissy vit l'œil de Dubois étinceler, il comprit que toute son influence personnelle était perdue s'il laissait aller les choses plus loin ; il prit le maréchal par le bras, l'entraîna de force et le fit sortir.

Mais le maréchal n'était pas homme à faire une sortie ordinaire ; tout en sortant, il continua de railler, d'injurier et de menacer Dubois. L'audience fut suspendue, et furieux, essoufflé, bégayant de colère, Dubois se précipita chez le régent.

Dubois suivait le conseil du maréchal, il venait proposer au régent d'arrêter M. de Villeroy.

Le régent n'avait aucun motif de soutenir le maréchal, le maréchal était un de ses plus acharnés calomniateurs. A chaque indisposition du roi, on entendait siffler la voix du maréchal, et cette voix disait : *poison*. Mais comme il était de sang-froid, il pria Dubois de se calmer, lui dit que pour ne pas le laisser écraser, lui, Dubois, sous les haines qui le menaçaient et que l'arrestation d'un homme comme le maréchal ne ferait qu'enfler encore, il voulait prendre l'arrestation pour son compte, et que cette arrestation aurait lieu,

ce qui ne pourrait tarder, à la première insulte que lui ferait le maréchal.

A tout hasard on envoya chercher M. de Saint-Simon pour préparer, comme il le dit lui-même, la mécanique où prendre M. de Villeroy.

Le duc de Saint-Simon fut de l'avis du régent, et pensa qu'avec l'insolence bien connue du maréchal, il ne tarderait pas à fournir l'occasion belle, pleine et entière à Son Altesse.

M. le duc, qui assistait à la conférence, fut de l'avis de M. de Saint-Simon; mais il proposa de ne pas s'en rapporter au hasard, et de préparer le piége.

Ce piége, ce fut M. de Saint-Simon qui le trouva.

Au prochain conseil, M. le duc d'Orléans parlerait bas au roi, et si le maréchal, comme c'était son habitude, venait fourrer son oreille entre deux, M. le duc d'Orléans emmènerait

le roi dans son cabinet; alors, sans aucun doute, M. de Villeroy voudrait suivre le roi; le régent le lui défendrait; M. de Villeroy se porterait alors, probablement, à quelque extrémité dont profiterait Son Altesse.

Tout serait en conséquence préparé pour l'arrestation du maréchal.

Tout se passa comme l'avait prévu M. de Saint-Simon, le maréchal voulut écouter ce que le régent disait au roi, le maréchal voulut suivre le roi dans le cabinet du régent; alors le régent dit positivement au maréchal qu'il avait quelque chose de particulier à dire au roi et qu'il devait lui parler seul; ce à quoi le maréchal, prêtant de plus en plus le flanc, répondit que Sa Majesté ne pouvait pas et ne devait pas avoir de secrets pour son gouverneur; mais à cette observation le régent se retourna.

— M. le maréchal, lui dit-il, vous vous oubliez, vous ne sentez pas la force de vos

termes, et il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de vous traiter comme vous le méritez.

Et sur ces paroles, Son Altesse fit une profonde révérence au roi, et sortit.

Le maréchal courut après le régent pour s'excuser, mais celui-ci, d'un geste, lui fit comprendre qu'il n'accepterait aucune excuse.

La journée se passa pour le maréchal à se rengorger, disant qu'il avait fait son devoir, et rien que son devoir, mais que cependant, comme la conscience de son droit l'avait peut-être entraîné un peu loin, il se présenterait le lendemain chez le régent pour s'en expliquer avec lui.

Le lendemain, en effet, avec cette superbe qui ne l'abandonnait jamais, le maréchal traversa la cour et se présenta chez le duc : comme d'habitude, la foule s'ouvrit à son passage, et comme il ne vit rien de changé

aux honneurs qu'on lui rendait, il demanda tout haut :

— Où est M. le duc d'Orléans ?

— Il travaille, M. le maréchal, répondit l'huissier de service.

— Il faut que je le voie, dit le duc, qu'on m'annonce.

Et au même instant, M. de Villeroy s'avança vers la porte, ne doutant pas qu'elle s'ouvrît devant lui.

Elle s'ouvrit, en effet, mais ce fut la Fare, capitaine des gardes de M. le régent, qui en sortit, et qui, s'avançant vers le maréchal, lui demanda son épée.

En même temps Leblanc lui présenta l'ordre d'arrestation signé du roi, tandis que le comte d'Artagnan, capitaine des mousquetaires gris, faisait avancer une chaise toute préparée dans un coin.

En un tour de main le maréchal fut poussé dans la chaise, et la chaise, refermée sur lui,

emportée par une fenêtre qui s'ouvrait en porte sur le jardin.

Au bas de l'escalier de l'orangerie, un carrosse, entouré de vingt mousquetaires, attendait le maréchal pour le conduire à Villeroy, lieu de son exil.

Villeroy était à une dizaine de lieues de Versailles.

Restait le roi à instruire de l'exécution. Le roi, comme tous les enfants gâtés, aimait tous ceux qui le louaient; or, nul ne le louait plus que M. de Villeroy. Le roi aimait donc fort le maréchal.

Aussi, à la première nouvelle de son absence, sans vouloir entendre aucune des raisons qui avaient motivé cette arrestation, le roi se prit à pleurer : le régent essaya de le consoler; mais à tout ce qu'il put dire, le roi ne répondit point, ce que voyant le régent, il salua le jeune prince et se retira.

Le roi fut triste tout le reste du jour; mais

le lendemain ce fut bien autre chose lorsqu'il ne vit point paraître l'évêque de Fréjus, et qu'ayant demandé où il était, on lui répondit qu'il n'était plus à Versailles, et qu'on ne savait où il était.

En même temps il se répandit le bruit qu'il s'était fait entre le maréchal et l'évêque un pacte par lequel chacun s'était engagé, si l'autre était exilé, à s'exiler volontairement en même temps que lui.

Villeroy avait si bien convaincu le roi qu'il n'était entouré que d'ennemis et que d'empoisonneurs, qu'il ne devait la vie qu'aux soins assidus de son gouverneur et de son précepteur, que se voyant séparé de l'un et de l'autre en même temps, il entra dans un véritable désespoir.

Le régent n'avait point prévu le coup et était dans le plus mortel embarras. Dubois s'était imaginé sans raison aucune que l'évêque était à la Trappe, et sur ce simple soup-

çon, on allait y envoyer un courrier, lorsqu'on apprit que M. de Fréjus s'était tout simplement retiré à Bâville, chez le président de Lamoignon.

Dès que le régent sut à quoi s'en tenir sur la retraite de M. de Fréjus, il courut dire au roi que son précepteur serait de retour dans la journée, ce qui consola un peu le jeune prince. Le courrier, déjà en selle pour aller à la Trappe, partit pour Bâville; et, comme l'avait promis le régent au roi, le précepteur revint dans la journée.

M. de Fréjus était quitte de son serment. Il s'était en effet exilé volontairement le même jour que M. de Villeroy. Ce n'était pas sa faute si le roi lui avait ordonné de revenir; or, comme le premier devoir d'un sujet est d'obéir, M. de Fréjus avait obéi.

A partir de ce moment, le régent comprit que l'évêque était une puissance. Il lui expliqua longuement le motif qui l'avait fait se

porter à cette extrémité vis-à-vis M. de Villeroy, et finit par la lui faire approuver. Au fond, M. de Fréjus était enchanté d'être débarrassé d'un homme dont plus d'une fois, lui, avait eu aussi à supporter la jactance et l'orgueil.

Il en résulta que lui-même présenta et recommanda au roi le duc de Charost, à qui le régent avait donné la place du maréchal.

Quant à ce dernier, comme on trouvait la terre de Villeroy trop près de Versailles, on envoya le prisonnier à Lyon.

Dubois se trouva donc non-seulement premier ministre, mais encore débarrassé de ses deux ennemis les plus à craindre, Nocé et Villeroy.

Mais il ne se trouva point débarrassé des faiseurs d'épigrammes, qui tombèrent comme grêle sur lui. En voici un échantillon :

Je ne trouve pas étonnant
Que l'on fasse un ministre

Et même un prélat important
  D'un m........, d'un cuistre;
Rien ne me surprend en cela,
  Et ne sait-on point comme,
De son cheval, Caligula
  Fit un consul de Rome?

L'Académie profita de la circonstance pour nommer Dubois académicien.

Pendant ce temps, un des hommes qui avaient fait le plus de mal à la France sous le règne précédent, mourait à Windsor. Nous voulons parler de Jean Churchill, duc de Marlborough. Une chanson nous vengea de lui, et d'un nom terrible fit un nom ridicule.

L'époque fixée pour le sacre arrivée, le 25 octobre la cérémonie eut lieu.

Les six pairs de France laïques y furent représentés par six princes du sang, ce qui n'avait jamais eu lieu : le duc d'Orléans représenta le duc de Bourgogne, le duc de Chartres y tint la place du duc de Normandie, le duc

de Bourbon celle du duc d'Aquitaine, le comte de Charolais celle du comte de Toulouse, le comte de Clermont celle du comte de Flandre, et le prince de Conti celle du comte de Champagne.

Le maréchal de Villars représenta le connétable de France, et le prince de Rohan le grand-maître de la maison du roi.

Lorsqu'on mit la couronne sur la tête du roi, au lieu de la garder, il l'ôta et la posa sur l'autel. On lui dit que ce n'était point dans le cérémonial du sacre; mais le prince répondit qu'il aimait mieux manquer au cérémonial et faire hommage de sa couronne à celui qui la lui avait donnée.

A son retour de Reims, le roi séjourna quelque temps à Villers-Coterets, où le duc d'Orléans lui donna des fêtes magnifiques; puis, de là, il fit étape à Chantilly chez M. le duc de Bourbon, qui dépensa un million pour le recevoir.

Aussi, voyant ce luxe, Canillac disait-il :

— On voit bien que le fleuve Missisipi a passé par là.

Ce fut pendant son séjour à Villers-Coterets et à Chantilly que le roi prit pour la première fois le plaisir de la chasse, plaisir qui devint chez lui une passion.

A son retour à Paris, M. le duc d'Orléans fit partir pour l'Espagne, accompagnée de madame la duchesse de Duras et du chevalier d'Orléans, mademoiselle de Beaujolais, sa fille, dont le contrat de mariage avec l'infant don Carlos avait été signé le 26 novembre.

Ce mariage n'eut pas son exécution.

Huit jours après la signature de ce contrat, mourut la princesse Palatine, mère du régent.

Madame, dont la santé avait toujours été excellente, non-seulement ne se portait plus bien depuis quelque temps, mais encore avait le pressentiment de sa fin prochaine. Nous

avons dit qu'elle aimait fort le duc et la duchesse de Lorraine, qui touchaient à l'Allemagne, et elle désirait de grand cœur voir leurs enfants, qu'elle n'avait jamais vus. C'était au sacre, près du roi, qu'elle devait les rencontrer; aussi, se résolut-elle à devancer le roi de quelques jours, afin de rester plus longtemps avec madame de Lorraine. Mais, au moment du départ, elle se trouva si indisposée, qu'elle hésita à mettre son projet à exécution avant d'avoir consulté la maréchale de Clérembault, son amie, laquelle se croyait un peu sorcière, et était parvenue à faire croire à Madame qu'elle l'était.

Cette sorcellerie consistait à faire, à l'aide d'un jeu de cartes, ce que la maréchale appelait *les petits points*; grâce à ses petits points, la maréchale lisait dans l'avenir comme dans son livre de messe.

Madame de Clérembault avait vu, par un de ses petits points, qu'elle mourrait avant

Madame, de sorte que, quand celle-ci la consulta, elle lui répondit :

— Partez avec toute confiance, je me porte bien.

Sur cette assurance, Madame, tranquillisée tout à fait, partit pour Reims.

En effet, tout se passa à merveille jusqu'à son retour; mais quelques jours après ce retour, c'est-à-dire le 27 novembre, madame de Clérembault mourut.

Madame comprit l'avertissement et se prépara à mourir à son tour. En effet, le lendemain de la mort de son amie, l'hydropisie se déclara chez Madame. L'ancien évêque de Langres, frère de la maréchale de Clérembault, vint aussitôt la voir. Dès que Madame l'aperçut :

— Eh ! monseigneur, dit-elle, voilà une vilaine partie que nous faisons, la maréchale et moi.

Madame reçut tous les sacrements et mourut

à Saint-Cloud, le 8 décembre, à quatre heures du matin, en ordonnant qu'on l'enterrât sans pompe et en défendant qu'on l'ouvrît.

M. le duc d'Orléans ne la quitta point tout le temps de sa maladie. En deux ans, il avait vu mourir ce qu'il aimait le mieux au monde : sa fille et sa mère.

Dans l'une comme dans l'autre circonstance, le duc de Saint-Simon le vit au désespoir.

Les spectacles furent fermés pendant huit jours, le deuil fut de quatre mois.

Peu d'accidents de cette importance s'accomplissaient sans exercer la verve des faiseurs d'épigrammes.

On proposa cette épitaphe pour la défunte :

CI-GÎT L'OISIVETÉ.

Un vieux proverbe dit : On se rappelle que l'oisiveté est la mère de tous les vices.

Ce fut, avec le fameux tremblement de terre de Portugal, qui inspira une tragédie à maître André, le dernier événement de l'année 1722.

VII

Majorité du roi. — Madame de Prie. — Madame de Pléneuf. — M. de Prie ambassadeur à Turin.—Retour.—Amours de M. le duc et de madame de Prie. — Disgrâce de Leblanc et de M. de Belle-Isle. — Maladie de Dubois. — Il passe une revue. — Opération. — Mort de Dubois. — Fortune de Dubois. — Son frère héritier. — Anecdotes. — Mort du régent. — La fortune du régent lui est prédite. — Mademoiselle de Sery. — Séance d'hydromancie. — La couronne qui n'est ni la couronne ducale, ni la couronne de France, ni la couronne d'Espagne, ni la couronne d'Angleterre. — Conclusion.

L'année 1723 s'ouvrit, en quelque sorte, par la majorité du roi. Le 16 février, Louis XV entra dans sa quatorzième année.

Le matin même de ce jour, le duc d'Orléans se trouva à son lever, lui rendit ses respects, et lui demanda ses ordres pour le gouvernement de l'État.

Le 22 février suivant, le roi tint un lit de justice où il déclara sa majorité et annonça que, selon les lois de l'État, il voulait désormais prendre le gouvernement de la France; puis, se retournant vers le duc d'Orléans, Sa Majesté le remercia des soins qu'il avait donnés aux affaires du royaume, le pria de les continuer, et confirma le cardinal Dubois dans ses fonctions de premier ministre.

Trois ducs et pairs furent faits dans cette séance : Biron, Lévy et la Vallière.

Il y avait, de la part du duc d'Orléans, un grand fait de justice dans cette restitution aux Biron de leur duché-pairie. Cette duché-pairie avait été enlevée à Charles de Biron, coupable de lèse-majesté. Elle était rendue à son descendant innocent : on avait fait à ce

sujet quelques observations au duc, mais il avait répondu :

— Il est juste qu'une famille qui s'est perdue par des fautes puisse se relever par des services.

C'est à ce temps qu'il faut rattacher la disgrâce de Leblanc et du comte de Belle-Isle, qui signala les commencements de l'influence de madame de Prie.

Madame de Prie était la fille de Bertelot de Pléneuf, riche financier, l'un des premiers commis du chancelier Voisin; il avait fait une fortune immense, et tenait une maison excellente, dont sa femme faisait les honneurs avec beaucoup de grâce et d'esprit. Parmi ses enfants, madame de Pléneuf avait choisi, pour en faire l'objet de ses plus tendres affections, la petite Agnès, qui devait être plus tard madame de Prie; mais au fur et à mesure que l'enfant grandissait et se faisait jeune fille, au fur et à mesure qu'elle

plaisait aux autres enfin, elle commençait à déplaire à sa mère; au bout d'un certain temps, ce profond amour de la mère pour la fille, et de la fille pour la mère, était devenu une bonne et franche haine, de rivale à rivale. On résolut donc de marier au plus vite mademoiselle de Pléneuf afin de ramener, par son absence, la bonne harmonie que sa présence chassait de la maison du pauvre traitant.

Plusieurs partis se présentèrent, et entre autres le marquis de Prie.

Le marquis de Prie était d'excellente famille, était parrain du roi, et tenait à madame de Ventadour; il est vrai qu'il n'avait pas de fortune, et que la paix avait arrêté sa carrière comme officier; mais, de la fortune, Pléneuf en avait; mais, au lieu de continuer la carrière de l'armée, le marquis de Prie pouvait se jeter dans les ambassades. L'affaire fut conclue, le mariage eut lieu, madame de

Prie fut présentée au roi, elle déploya toutes les séductions de son esprit ; ces séductions étaient grandes quand elle voulait : M. de Prie fut nommé à l'ambassade de Turin.

Là, madame de Prie vit le grand monde, et y prit ces grandes manières qui ont fait d'elle une des femmes les plus dangereuses, mais en même temps les plus distinguées, de l'époque dans laquelle nous venons d'entrer.

En 1719, madame de Prie était revenue à Paris ; c'était alors une femme complète, une créature enivrante ; elle avait une figure charmante, plus de grâce encore que de beauté, un esprit vif et délié, du génie, de l'ambition, de l'étourderie ; avec cela, une grande présence d'esprit, et l'extérieur le plus décent du monde.

M. le duc la vit et en devint amoureux ; madame de Prie comprit l'importance de la conquête et ne le fit pas languir. Leur liaison s'établit mystérieusement d'abord ; ils eurent

une petite maison rue Sainte-Appoline, un carrosse gris de bonne fortune, boudoir au dedans, fiacre au dehors. M. de Bourbon fut jaloux, comme il convient à un amoureux dans la lune de miel, et M. d'Alincourt, fils du maréchal de Villeroy, qui tenait la place avant le prince, fut renvoyé.

Les femmes du génie de madame de Prie ne font rien pour rien ; la marquise avait à se plaindre, ou croyait avoir à se plaindre, de Leblanc et du comte de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet ; elle saisit, pour perdre Leblanc, l'occasion de la banqueroute de la Jonchère, trésorier de l'extraordinaire de la guerre, qui fut mis à la Bastille ; et, comme de la Jonchère était une créature de Leblanc, elle accusa Leblanc d'avoir puisé dans sa caisse et d'avoir ainsi déterminé la banqueroute. M. le duc, poussé par madame de Prie, s'adressa au duc d'Orléans, demandant que l'on fît justice de cette concussion. Le duc d'Orléans

renvoya à Dubois. Dubois n'avait aucun motif de soutenir Leblanc, qui n'était pas un homme à lui; il avait des engagements avec M. de Breteuil, qui avait si adroitement déchiré cette feuille des registres paroissiaux qui, en disparaissant, avait fait l'abbé célibataire : Leblanc et M. de Belle-Isle furent envoyés à la Bastille, où la chambre de l'Arsenal eut l'ordre d'instruire son procès, et le département de la guerre fut donné à Breteuil.

Cette affaire terminée à la satisfaction de madame de Prie et de M. le duc, le cardinal Dubois s'occupa de présider l'assemblée du clergé, qui ne s'était pas réunie depuis 1715.

Ce fut ce dernier honneur qui couronna cette vie étrange: la prédiction de Chirac, qui ne donnait pas au premier ministre six mois d'existence, était sur le point de s'accomplir.

Depuis quelques jours on se doutait que Dubois était souffrant. Il avait fait transporter

la cour de Versailles à Meudon, sous prétexte de procurer au roi le plaisir d'un nouveau séjour, mais en réalité pour diminuer de moitié le chemin qu'il avait à faire; attaqué depuis longtemps d'un ulcère à la vessie, il ne pouvait même plus supporter le mouvement du carrosse, mais seulement celui de la chaise.

Mais peut-être, malgré le danger de la situation, le cardinal eût-il encore duré longtemps, si le roi ayant ordonné une revue de sa maison, Dubois n'eût eu le singulier orgueil de monter à cheval pour jouir du privilége de sa charge de premier ministre, qui s'entourait d'honneurs presque pareils à ceux que l'on rendait au roi. En effet, un quart d'heure avant l'arrivée de Sa Majesté, le cardinal passa à cheval devant les troupes, qui le saluèrent l'épée à la main. C'était en effet une grande satisfaction pour le fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, que de se voir

rendre des honneurs royaux. Mais Dubois paya cher cette satisfaction.

Le mouvement du cheval fit crever un abcès dans la vessie.

Le samedi 7 août, il se trouva si mal, que les médecins lui déclarèrent qu'il lui fallait faire une opération très-grave et très-douloureuse, mais tellement urgente que, si on ne la lui faisait, il était probable qu'il serait mort avant trois jours; ils l'invitaient, en conséquence, à se faire transporter à Versailles, pour que cette opération fût faite le plus vite possible.

Mais le trouble de cette terrible nouvelle abattit si fort le malade, qu'on ne put le transporter ni le jour ni le lendemain; ce ne fut donc que le surlendemain, 9, que la translation s'accomplit à cinq heures du matin.

En arrivant à Versailles, le cardinal se trouva si faible, qu'il envoya chercher un récollet avec lequel il resta seul environ un

quart d'heure; on voit que Dubois menait l'affaire de son salut éternel du même train qu'il avait mené l'affaire de son archevêché. Comme on rentra dans sa chambre et qu'on le trouva confessé, on lui proposa de recevoir le viatique, les médecins étant là et attendant pour faire l'opération.

Mais Dubois s'écria qu'on en parlait bien légèrement à l'égard du viatique; qu'il y avait un cérémonial particulier, dans ce cas, pour les cardinaux; qu'il ignorait ce cérémonial et qu'il fallait aller demander à Bissy qui était à Paris.

Chacun se regarda à cette étrange volonté de Dubois, puis on comprit qu'il voulait tirer en longueur; mais comme l'opération pressait de plus en plus, on lui proposa de la faire pendant qu'un messager irait de sa part auprès du cardinal de Bissy pour s'enquérir du cérémonial.

Le ministre entra en fureur et envoya pro-

mener très-loin les médecins et les chirurgiens.

Ceux-ci dépêchèrent alors un messager à M. le duc d'Orléans à Meudon, lui faisant connaître l'urgence de sa présence à Versailles. Le duc d'Orléans sauta dans la première voiture venue et arriva : son apparition rendit quelque courage au moribond, qui commença à se défendre moins énergiquement. Le duc, alors, s'cnquit auprès des chirurgiens s'il y avait sûreté à faire l'opération ; ceux-ci répondirent qu'ils n'en savaient rien, mais que ce qu'ils savaient, c'est que le cardinal serait mort si on ne la faisait dans deux heures. M. le duc d'Orléans alla porter cette réponse à Dubois, qui se décida enfin.

L'opération se fit sur les cinq heures du soir, par la Peyronie, premier chirurgien du roi, en présence de Maréchal et de Chirac. Elle dura cinq minutes, pendant lesquelles le malade ne fit que jurer et blasphémer.

Aussitôt l'opération faite, le duc d'Orléans rentra dans la chambre, afin de s'informer de l'état du malade.

La vue de la plaie, et surtout de ce qui en était sorti, ne laissait aucun espoir au médecin.

En effet, le lendemain à cinq heures, vingt-quatre heures, minute pour minute, après l'opération faite, Dubois mourut, tempêtant et jurant.

On lui avait apporté l'extrême-onction; mais il n'avait plus été question du viatique.

Voici l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, dans l'église Saint-Honoré.

D'abord ses titres, puis après ses titres cette réflexion morale :

Quid autem hi tituli? nisi arcus coloratus et vapor ad modicum parens.

Solidiora et stabiliora bona mortuo precare [1].

[1] Qu'est-ce que ces titres? la couleur fugitive de

Voici le chiffre du revenu du cardinal Dubois, donné par M. de Saint-Simon.

REVENUS ECCLÉSIASTIQUES.

Cambray.	120,000 liv.
Nogent-sur-Coucy.	10,000
Saint-Juste	10,000
Arivaux	12,000
Bourgueil	12,000
Bery-Saint-Vinox.	60,000
Saint-Bertin.	80,000
Cercamp.	20,000
	324,000

TRAITEMENTS POLITIQUES.

Premier ministre	150,000
Les postes	100,000
Pension d'Angleterre.	960,000
Total.	1,534,000 liv.

l'arc-en-ciel, la vapeur se volatilisant dans l'espace.

Demandons pour le mort des biens plus stables et plus solides.

Avec de pareils revenus, avec les millions réalisés pendant le système, on comprend ce que devait être la fortune du cardinal.

Son seul héritier fut son frère aîné, brave homme, qui n'avait qu'un fils chanoine au chapitre Saint-Honoré, lequel fils vivait saintement, n'ayant jamais voulu accepter ni places, ni bénéfices.

Une partie de la succession, et ce fut la meilleure, fut donnée par ce brave homme aux pauvres. Il disait à qui voulait l'entendre qu'il craignait qu'un argent si singulièrement acquis ne lui portât malédiction.

Malgré sa fortune et son orgueil, ceux qui avaient affaire au cardinal n'en éprouvaient aucune hauteur, mais toutes sortes de brutalités; la moindre contradiction le mettait en fureur, et alors il jurait, blasphémait, cassait tout en sautant comme un singe sur les tables, les chaises et les fauteuils.

Le jour de Pâques qui suivit sa promotion

au cardinalat, s'étant éveillé plus tard que d'habitude, il s'emporta en jurements contre tous ses valets qui l'avaient laissé dormir jusqu'à neuf heures du matin, un jour où il voulait dire la messe; alors on s'empressa de l'habiller, lui jurant et blasphémant toujours. Sa toilette était finie et il allait partir pour la chapelle, lorsqu'il se souvint d'une affaire, fit entrer un secrétaire, se mit à travailler avec lui, et ce jour-là oublia non-seulement de dire la messe, mais encore de l'entendre.

Quelquefois c'était un moyen de le calmer que de prendre avec lui le ton qu'il prenait avec les autres. Parmi ses secrétaires il y en avait un qui possédait toute sa confiance; c'était un bénédictin défroqué, nommé Venier, qui travaillait directement sous lui. Un jour, un papier manque, Dubois le demande, on le cherche, et tandis qu'on le cherche, il s'emporte, jure, tempête, criant qu'avec trente commis il n'est pas servi, qu'avec cent il ne

le sera pas mieux. Pendant cette colère croissante, Venier le regarde tranquillement les bras croisés, et avec un flegme qui porte la colère du cardinal à son paroxysme. Dubois alors saute sur lui, le prend par le bras et le secoue en criant :

— Mais réponds-moi donc, bourreau ; est-ce que je ne dis pas vrai ? est-ce que j'ai le temps de tout faire ? est-ce que je puis souffrir que cela marche ainsi ?

— Monseigneur, répondit Venier sans s'émouvoir, prênez un seul commis, chargez-le de jurer pour vous, et vous aurez du temps de reste, et tout ira bien.

Dubois se calma et finit par rire de sa colère.

Cette manie de jurer et de sacrer était connue jusque dans la valetaille.

Le laquais de l'archevêque de Reims disait au laquais de Dubois :

— Bah ! ton maître a beau être cardinal,

le mien sera toujours plus grand seigneur que lui, quoiqu'il ne soit qu'archevêque.

— Et comment cela? demanda celui-ci.

— Parce que le mien sacre les rois.

— Ah bien ! répondit le laquais de Dubois, sous ce rapport, mon maître est bien plus grand seigneur que le tien, car il sacre le bon Dieu, et cela cent fois par jour.

Dubois ne se gênait pour personne; un jour, la princesse de Montauban-Bautreu entra tout effarouchée chez le régent.

— Eh ! bon Dieu, madame, s'écria celui-ci, qu'avez-vous donc et que vous arrive-t-il?

— Ah ! monseigneur, en vérité, je ne sais comment vous dire cela, répondit la princesse; mais votre coquin de Dubois...

— Eh bien, qu'a-t-il fait encore? demanda le régent.

— Savez-vous où il m'a envoyée?

— Non.

— Eh bien, il m'a envoyée faire...

— L'abbé est un peu vif, madame, répondit le régent, mais il est parfois de bon conseil.

Et madame la princesse de Montauban n'en put pas tirer autre chose.

Madame de Conflans, gouvernante des filles de M. le régent, fut encore moins heureuse que la princesse de Montauban ; car elle ne put pas même tirer un conseil du cardinal. Poussée par madame la duchesse d'Orléans à faire une simple visite de politesse à Dubois, elle se présenta chez lui.

— Que voulez-vous? cria le cardinal en l'apercevant.

— Monseigneur, dit madame de Conflans.

— Oh! monseigneur, monseigneur, interrompit le cardinal, cela ne se peut pas.

— Comment! cela ne se peut pas?

— Non.

— Mais, monseigneur..., reprit madame de

Conflans qui tenait à expliquer à l'Éminence qu'elle n'avait rien à lui demander.

— Je vous dis que cela ne se peut pas.

— Mais...

— De par tous les diables ! m'entendez-vous ? cela ne se peut pas, cela ne se peut pas, cela ne se peut pas!

Et saisissant la visiteuse par les épaules, il la retourna et la poussa du poing dans le dos, jusqu'à ce qu'elle fût hors du cabinet.

La pauvre madame de Conflans pensa en tomber toute plate à la porte, et s'enfuit en pleurant, criant qu'il fallait enfermer le cardinal et qu'il était fou.

Dubois mangeait tous les soirs un poulet, il ne mangeait pas autre chose, il le mangeait seul, et presque toujours quittait le travail pour la table et la table pour le travail. Un soir, au moment où le cardinal allait prendre son repas, un chien emporta le poulet.

La nouvelle de ce désastre fut portée au

maître d'hôtel, qui aussitôt mit un autre poulet à la broche, tout en donnant le conseil aux valets, qui tremblaient d'avance de la colère de Dubois, de lui dire qu'il avait soupé.

En effet, au bout d'un instant, Dubois, qui avait fini sa besogne, demanda son poulet.

— Quel poulet? fit le valet.

— Mais mon poulet, pardieu! s'écria Dubois.

— Monseigneur veut donc un second poulet?

— Comment, un second poulet! qu'avez-donc fait du premier?

— Le premier, monseigneur l'a mangé.

Dubois se retourna sur sa chaise et regarda le valet en face.

Mais le valet soutint le regard de Dubois.

— J'ai mangé mon poulet, moi!

— Sans doute. Seulement, tout en le mangeant, monseigneur paraissait fort occupé d'affaires.

— Ah ! par exemple, voilà qui est fort, s'écria Dubois qui commençait à douter. Qu'on me fasse monter le maître d'hôtel.

Le maître d'hôtel monta, et appuya l'assertion des laquais, ajoutant que si monseigneur voulait, on mettrait un second poulet à la broche, lequel serait prêt dans un instant.

En ce moment, Chirac entra. On avait eu le temps de le prévenir de ce qui se passait.

— Ah ! pardieu ! dit Dubois en l'apercevant, voici quelque chose d'étrange.

— Qu'y a-t-il donc, monseigneur ?

— Mes gens qui veulent me persuader que j'ai soupé, ce dont je n'ai pas le moindre souvenir.

— Vous n'avez pas faim ?

— Au contraire.

— Tant mieux, dit Chirac, le travail vous aura épuisé, et votre souper ordinaire n'aura pas suffi.

— Mais, demanda Dubois, puis-je sans danger souper une seconde fois ?

— Oui. Seulement mangez peu. Faites servir monseigneur, ajouta Chirac. J'assisterai à son souper et le réglerai.

Et Dubois soupa de la meilleure humeur du monde, voyant dans cette faim un retour de son appétit.

Il était temps que Dubois mourût : il avait fait son œuvre, pesait à tout le monde, et surtout au [illegible]gent. Le jour de l'opération, l'air, extrêm[illegible]ent chaud, tourna à l'orage. En effet, au [illegible] de quelques instants le tonnerre éclata.

— Allons, allons, dit le régent en se frottant les mains, voilà, je l'espère, un temps qui fera partir mon drôle.

Le soir même de la mort, il écrivit à Nocé, exilé du fait de Dubois :

« Morte la bête, mort le venin. Je t'attends ce soir au Palais-Royal. »

Ce fut l'oraison funèbre du premier ministre.

Cependant, le duc d'Orléans ne devait pas survivre longtemps à celui dont il venait de prendre si légèrement congé. A lui aussi sa tâche était accomplie.

La mort de Dubois, qui devait lui être un enseignement, ne lui fut qu'une occasion de se livrer avec plus de facilité à des plaisirs qui lui étaient devenus indispensables. Cependant la mort lui envoyait, en quelque sorte, tous les avertissements qu'il était en son pouvoir de lui donner. Il avait la tête basse, le visage pourpre, l'air hébété. Chirac l'admonestait tous les jours, et tous les jours le duc d'Orléans lui répondait :

— Mon cher Chirac, ne meurt pas d'apoplexie qui veut : courte et bonne.

Tous les jours Chirac venait chez le prince pour le saigner, et tous les jours le prince remettait la saignée au lendemain.

Enfin, le jeudi matin 2 décembre, il l'en pressa si vivement, que le prince, pour se débarrasser de lui, prit heure au lundi suivant.

Ce même jour il avait travail chez le roi. En rentrant dans son cabinet, où son portefeuille était tout préparé, il trouva madame de Phalaris qui l'attendait à la porte. Cette vue parut lui faire plaisir.

— Entrez donc, lui dit-il. J'ai la tête lourde, vous m'amuserez avec vos contes.

Tous deux entrèrent et s'assirent côte à côte près du feu et dans deux fauteuils.

Tout à coup, madame de Phalaris, qui avait commencé une histoire, sentit que le duc se renversait sur elle avec la lourdeur d'un homme qui s'évanouit. Elle le releva. Le duc était sans connaissance, ou plutôt il était mort.

Mort douce, comme il l'avait toujours désirée : mort pareille à sa vie, et qui le frappa

dans les bras où il avait si souvent trouvé le plaisir et le sommeil.

Une gazette étrangère annonça que le duc d'Orléans était mort assisté de son confesseur ordinaire.

Le duc d'Orléans était âgé de quarante-neuf ans trois mois et vingt-neuf jours.

La fortune du régent lui avait été prédite dix ans auparavant dans des termes fort positifs, mais dans des circonstances assez singulières pour que nous les rapportions ici.

Nous avons dit que M. le duc d'Orléans avait été l'amant de mademoiselle de Sery, qu'il en avait eu un fils qui, à l'époque où son père mourut, était grand prieur de France, général des galères et grand d'Espagne.

Mademoiselle de Sery était une jeune fille de condition, parente de madame de Ventadour, sans aucun bien, c'est vrai, mais jolie, piquante, d'un esprit vif, mutin, capricieux

et plaisant; avec tout cela, impérieuse et fière, et faisant, au moment où il était amoureux d'elle, faire à M. le duc d'Orléans tout ce qu'elle voulait.

Et comme sa grossesse avait fait un certain éclat, comme cet éclat l'avait fait sortir de chez Madame, elle trouva indécent d'être devenue publiquement mère et de s'appeler encore *mademoiselle;* malheureusement pour *mademoiselle* de Sery, les filles de France, les filles duchesses femelles, et, depuis l'invention de Louis XIII pour mademoiselle de Hautefort, les filles dames d'atour seules avaient le droit d'être appelées *madame*. Mais ces obstacles n'arrêtèrent point le régent; il fit don à sa maîtresse de la terre d'Argenton, et pria le roi Louis XIV, qui, au reste, accorda cette faveur avec beaucoup de peine, d'accorder à mademoiselle de Sery le titre de *madame* et celui de comtesse.

En vertu de lettres patentes du roi, made-

moiselle de Sery fut appelée Madame, eut le titre de comtesse, et se fit une maison.

M. le duc d'Orléans, comme tous les esprits curieux, avait hérité des règnes précédents du besoin de connaître l'avenir; ce besoin s'était surtout introduit en France sous Henri II, avec tous ces sorciers, tous ces nécromants qui étaient venus à la suite de Catherine de Médicis. Or, une chose à laquelle M. le duc d'Orléans, avec son courage bien connu, avait tendu toujours, c'était de se trouver en rapport direct avec Satan, comme on disait que M. de Luxembourg y avait été.

Dans ce but, un sorcier avait été amené chez mademoiselle de Sery, ou plutôt chez madame la comtesse d'Argenton, et le duc lui avait renouvelé cette ambitieuse demande de voir le diable par laquelle il abordait toujours les sorciers qu'on lui présentait.

Celui-ci réfléchit et répondit à Son Altesse qu'il ne pouvait pas lui faire voir le diable,

19.

mais qu'il pouvait lui *faire voir l'avenir.*

La proposition était tentante, et M. le duc d'Orléans accepta.

Le sorcier demanda alors qu'on lui donnât une petite fille de huit à dix ans, aussi vierge et aussi ignorante que possible.

Madame la comtesse d'Argenton fit alors appeler une petite fille qui était née chez elle, et qui n'en était jamais sortie.

Le sorcier demanda un verre d'eau, prononça sur ce verre d'eau quelques paroles cabalistiques, et ordonna à la jeune fille de fixer, sans les détourner, les yeux sur ce verre, demandant en même temps à la comtesse d'Argenton de dire ce qu'elle désirait que la jeune fille vît dans l'eau.

On commença par demander à la jeune fille de voir dans cette eau ce qui se passait à distance.

La jeune fille répondit d'une façon satisfaisante aux questions.

Mais, comme il était difficile de vérifier jusque-là la véracité des réponses, M. le duc d'Orléans, qui craignait d'être dupe de quelque charlatanerie, envoya l'un de ses gens chez madame de Nancré, dont le mari était là, afin qu'il vît qui était dans le salon et ce qui s'y faisait.

M. de Nancré ne fut point prévenu.

Le messager avait ordre d'écrire ce qu'il avait vu dans le salon, et de rapporter au duc d'Orléans le papier sur lequel les notes étaient prises.

Dix minutes après, le messager était de retour, il remettait le papier plié à M. le duc d'Orléans. M. le duc d'Orléans mettait, sans le lire, le papier, toujours plié, dans sa poche, et demandait à la jeune fille ce qui se passait chez madame de Nancré, la priant de bien examiner l'ameublement et la position des personnes qui se trouvaient dans le salon.

La jeune fille commença par l'ameublement, qu'elle décrivit avec la plus grande minutie et en même temps la plus grande exactitude.

Chacun connaissait cet ameublement, excepté la petite fille, qui n'avait jamais mis le pied dans le salon.

L'étonnement des assistants fut donc à son comble.

Alors on pria la jeune fille de passer de l'ameublement aux personnages.

La jeune fille ne put point nommer les personnages, attendu qu'elle ne les connaissait point ; mais elle indiqua leur nombre, comment ils étaient vêtus, comment il y avait deux tables de jeu différentes, enfin ceux qui causaient debout, ceux qui causaient assis.

M. le duc d'Orléans tira alors son papier de sa poche. La relation du messager et la révélation de la jeune fille coïncidaient parfaitement.

Ce ne fut pas tout. M. de Nancré, qui ne pouvait croire à cette double vue, courut jusque chez lui et trouva toutes choses, meubles et gens, dans l'état où l'avait dit l'hydromancienne.

Alors, certain de la réalité de ce prodige, M. le duc d'Orléans désira voir quelque chose de plus important; seulement il refusa de dire d'avance ce qu'il voulait voir.

Le sorcier répondit que la confidence était inutile, et que Son Altesse n'avait qu'à toucher la jeune fille pour lui communiquer sa pensée.

Aussitôt la jeune fille dit qu'elle se trouvait dans une grande chambre, dont elle décrivit à l'instant même, et sans hésitation, la situation ainsi que l'ameublement, et cela si exactement, que chacun reconnut la chambre à coucher du roi à Versailles.

Le duc d'Orléans avait désiré voir la mort du roi, et voici ce que la jeune fille dépeignit :

Le roi dans son lit, madame de Maintenon et Fagon à son chevet. Elle ne connaissait ni l'un ni l'autre ; mais, au costume consacré de l'un, et à la figure hétéroclite de l'autre, il n'y avait point à se tromper. Après ces deux personnages, la petite fille reconnut, à son grand étonnement, madame de Ventadour, qui, parente de sa maîtresse, venait quelquefois dans sa maison ; M. le duc d'Orléans, qui était là ; madame la duchesse d'Orléans, les princes légitimés et les valets.

Madame de Ventadour tenait dans ses bras un enfant de cinq ans.

Alors, M. le duc d'Orléans, étonné, lui demanda si elle ne voyait point dans cette chambre le grand dauphin, monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, le duc de Berry. Mais M. le duc d'Orléans eut beau lui désigner les princes que nous venons de nommer, la petite fille déclara qu'ils étaient absents. Ce qui parais-

sait impossible à l'époque où s'accomplissait cette expérience, c'est-à-dire en 1706.

Cette impossibilité, la mort l'expliqua. Elle prit successivement et coucha dans leur tombe le grand dauphin, le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne et le duc de Berry ; de sorte que de cette riche postérité, il ne restait au chevet mortuaire de Louis XIV que le petit Louis XV, dans les bras de sa gouvernante, madame de Ventadour.

Quoique cette dernière prédiction, que M. le duc d'Orléans se rappela en son temps et en son lieu, eût porté un peu de doute dans son esprit, il n'en voulut pas moins savoir ce qu'il deviendrait lui-même, et quelle marche ascendante pouvait prendre sa fortune.

Alors le sorcier offrit au duc d'Orléans de lui faire voir sa propre image sur la muraille, s'il ne craignait pas l'impression que lui pou-

vait faire cette apparition de lui-même. Le duc d'Orléans sourit et dit au sorcier de procéder à l'évocation.

Alors on éteignit tout dans le salon. Le sorcier fit quelques signes cabalistiques, prononça quelques paroles, et l'on vit une des parois de la muraille s'éclairer sans que l'on pût distinguer à la lueur de quelle flamme cette muraille s'éclairait.

Aussitôt M. le duc d'Orléans apparut sur cette muraille ayant l'aspect d'une peinture. Il était vêtu selon sa coutume. Seulement il portait sur sa tête une couronne qui n'était ni sa couronne ducale, ni la couronne de France, ni la couronne d'Espagne, ni la couronne d'Angleterre.

C'était une couronne d'une forme qui lui était inconnue, n'ayant que quatre cercles et rien au sommet.

Cette couronne inconnue, c'était la couronne du régent.

Jetons un coup d'œil en arrière, et disons un mot sur les événements compris dans la période qui vient de s'écouler, et sur les hommes qui y ont joué un rôle.

La société avait déjà subi une grande transformation depuis la fin du règne de Louis XIV, et cette transformation avait commencé de se faire sentir au commencement du siècle.

Les événements, plus forts que les hommes, avaient brisé la puissance politique aux mains du vieux roi. Les hommes, plus forts que la

volonté royale, avaient échappé à la pression de cette volonté.

Charlemagne, à son lit de mort, pleura sur la future invasion des Barbares qui venaient détruire l'œuvre de toute sa vie. Louis XIV dut pleurer sur la transformation d'une société qui allait anéantir l'œuvre de tout son règne.

Le but politique de Louis XIV avait été le pouvoir unique, l'autorité royale ; il avait voulu dire et il avait dit : *L'État, c'est moi.*

Il eût pu dire la même chose de la société. Un instant, *la société ce fut lui.*

Mais de même que les rois se lassèrent de subir sa tutelle, de même la société se lassa de suivre son exemple.

Les rois échappèrent à son influence par ses défaites.

La société échappa à sa tyrannie par sa mort.

Pendant les dernières années de son

règne, toute une génération grandissait, qui, se séparant des mœurs du xviie siècle, allait inaugurer les mœurs du xviiie. Cette génération, Richelieu fut son héros; le duc d'Orléans, son apôtre; Louis XV, son roi; Nocé, Canillac, Brancas, Fargy, Ravannes, ses modèles.

Le xviie siècle est la construction laborieuse de l'autorité politique et religieuse. Henri IV y use son esprit; Richelieu, son génie; Louis XIV, sa volonté.

Le xviiie siècle, c'est la démolition de ce principe, c'est la chute du trône, c'est la profanation de l'autel.

Au xviie siècle, Corneille, Racine, Molière, Montesquieu, Bossuet, Fénélon, Fouquet, Louvois, Colbert.

Au xviiie siècle, Voltaire, Rousseau, Grimm, d'Alembert, Beaumarchais, Crébillon fils, le marquis de Sade, Law, Maurepas et Calonne.

Et remarquez que ce fatal XVIIIe siècle n'est pas un accident au milieu de la série des âges; il est selon les desseins de Dieu ; il est préparé par la révocation de l'édit de Nantes, par l'ouverture des écoles de Genève, de Hollande, d'Angleterre, par Newton, comme par madame la marquise de Maintenon, par Leibnitz, comme par le père le Tellier.

Qu'est-ce que cet antagonisme du roi contre le duc d'Orléans, cette haine que l'oncle porte au neveu et que le neveu porte à l'oncle? C'est la lutte du génie du passé contre l'esprit de l'avenir. Pourquoi de toute cette postérité de Louis XIV ne reste-t-il que Louis XV? C'est qu'à cette société qui se corrompt, il faut un roi corrompu, afin que roi et société tombent dans le même abîme, et que tout se ravive et se renouvelle à la fois : le peuple et Napoléon, la démocratie et l'égalité.

Aussi voyez comme Philippe d'Orléans

prépare bien Louis XV ; dites, Richelieu a-t-il mieux préparé Louis XIV? — Non. — Le duc d'Orléans est spirituel, athée, blasphémateur, débauché ; il ne croit à aucun sentiment humain, il ne respecte aucun lien de famille ; mais il a mission de conserver Louis XV, de le faire traverser sain et sauf toutes les maladies de l'enfance, toutes les phases d'une mauvaise santé. Dieu dans ses secrets immuables a besoin de Louis XV, c'est le dissolvant à l'aide duquel il va ôter l'âme à cette société qu'il veut détruire ; aussi met-il au cœur du duc d'Orléans cette sublime probité de l'homme qui répond de l'enfant ; et quand la santé de cet enfant s'est raffermie, quand aidé par le ministre que la Providence a fait pour lui, complaisant à la fois de son génie et de ses débauches, quand de l'enfant il a fait un jeune homme, et du jeune homme un roi, il meurt comme s'il n'eût attendu que ce moment pour mourir.

Il meurt comme il a vécu, sans avoir le temps de se repentir de toutes ses fautes dont quelques-unes sont presque des crimes, tant il est sûr qu'une seule parole suffira pour désarmer le Seigneur et qu'il n'aura qu'à dire à Dieu :

— Tu m'as donné le dauphin, je t'ai rendu Louis XV.

Et alors tout lui sera pardonné.

Aussi le duc d'Orléans, malgré tous ses vices, est-il un grand et noble cœur, et l'histoire, oubliant les désordres du père, les orgies du prince, les faiblesses de l'homme, le représentera-t-elle veillant la main étendue sur le berceau de celui qu'on l'accusait de vouloir empoisonner.

Et maintenant voyons ce que va devenir cet enfant que la voix du peuple a déjà proclamé le BIEN-AIMÉ.

FIN.

